



Evaluation du programme Breizh Bocage 2

*Bilan de mise en œuvre, premiers impacts sur les
territoires et pistes d'amélioration pour la future
programmation*

Marché subséquent N°5

Lot 2, évaluation du FEADER – PDR Bretagne

Table des acronymes

AEP	Agriculture Ecologiquement Performante
BB	Breizh Bocage
BB1	Breizh Bocage 1 (programmation 2007-2013) ^o
BB2	Breizh Bocage 2 (programmation 2014-2020)
BCAE	Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales
BRF	Bois Raméal Fragmenté
BV	Bassin Versant
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DRAAF	Direction régionale de l'agriculture, l'alimentation et la forêt
EIP	Espace d'Intérêt Paysager
EPCI	Etablissements public de coopération intercommunale
GIEE	Groupement d'intérêt économique et environnemental
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
GUSI	Guichet unique service instructeur
kml	Kilomètre linéaire
MAEC	Mesure Agro-Environnementale et Climatique
ml	Mètre linéaire
PAC	Politique Agricole Commune
PAR Nitrates	Programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole
PDRB	Programme de Développement Rural de Bretagne
PGB	Plan de gestion du bocage
PGDH	Plan de gestion durable des haies
PLU	Plan local d'urbanisme
PNRA	Parc Naturel Régional d'Armorique
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
RNU	Règlement National d'Urbanisme
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
TO	Type d'opération
TVB	Trame verte et bleue

Sommaire

1 Introduction	5
2 Bilan de mise en œuvre du programme Breizh Bocage 2	6
2.1 Mise en œuvre du dispositif	6
2.2 Bilan financier programmé par financeur sur la période 2015-2020.....	7
2.3 Caractérisation générale des stratégies bocagères	9
2.4 Mise en œuvre des TO 441 et 763.....	15
2.4.1 Mise en œuvre du TO 763 (« Animation ») sur la période 2014-2020.....	15
2.4.2 Mise en œuvre du TO 441 (« Travaux ») sur la période 2014-2020.....	19
2.5 Caractérisation des aménagements bocagers sur la période 2015-2019	24
2.5.1 Structure des haies plantées sur la période 2015-2019.....	24
2.5.2 Caractérisation des types de travaux sur la période 2015-2019	24
2.5.3 Caractérisation des interfaces d'aménagements bocagers sur la période 2015-2019	25
2.5.4 Caractérisation des aménagements bocagers par type de contribution à la lutte contre l'érosion sur la période 2015-2019.....	25
2.5.5 Topographie des aménagements bocagers sur la période 2015-2019	26
3 Réponse aux question évaluatives	27
3.1 EFFICACITE	28
3.1.1 Question 1 : Dans quelle mesure le dispositif Travaux (TO 4.4.1) a-t-il permis de renforcer le maillage bocager en Bretagne et d'améliorer les fonctionnalités des haies et talus ?.....	28
3.1.2 Question 2 : Dans quelle mesure le dispositif Animation (TO 7.6.3) a-t-il permis d'accompagner la mise en place de stratégie bocagère et d'améliorer la protection et la valorisation économique du bocage ?	40
3.1.3 Question 3 : Dans quelle mesure la gouvernance du programme a-t-elle permis une sensibilisation environnementale des élus locaux autour du bocage, et une mise en œuvre administrative et financière efficace ?	48
3.1.4 Question 4 : Dans quelle mesures les recommandations de l'évaluation du programme Breizh Bocage 1 ont-elles été prises en compte dans le second programme et dans quelle mesure cela s'est-il traduit par des impacts ?	55
3.2 EFFICIENCE.....	62
3.2.1 Question 5 : Quel est le degré d'efficacité du programme BB2 ? Dans quelle mesure les résultats atteints auraient pu l'être avec des moyens inférieurs ?.....	62
3.3 PERTINENCE	67
3.3.1 Question 6 : Dans quelle mesure le programme répond-t-il aux attentes des acteurs des territoires : collectivités, associations porteuses de projets sur les bassins versants, agriculteurs ? Dans quelle mesure les enjeux associés au contexte bocager ont-ils évolué depuis le début du programme ?	67
3.4 COHERENCE	76
3.4.1 Question 7 : Dans quelle mesure le dispositif est-il complémentaire et articulé avec d'autres programmes territoriaux de plantation de haies et de préservation de la qualité de l'eau, de gestion du foncier et d'aménagement du territoire ?.....	76
3.5 VALEUR AJOUTEE DU FEADER.....	88
3.5.1 Question 8 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du programme Breizh Bocage dans le cadre du FEADER apporte-t-elle une plus-value ? Quelles actions auraient été mises en œuvre par les territoires sans l'intervention du FEADER ? Quelles actions pourraient être mises en œuvre par la Région Bretagne en dehors du cadre du FEADER ? ...	88
4 Recommandations pour le programme Breizh Bocage 3	92
4.1 Mise en œuvre et efficacité	92
4.2 Gouvernance.....	95
4.3 Cohérence.....	97
4.4 Efficacité	98
5 Annexes	101
5.1 Entretiens réalisés.....	101
5.2 Questionnaire en ligne auprès des animateurs de stratégie	104
5.3 Résultats de l'enquête en ligne auprès des animateurs de stratégie	110
5.4 Etudes de cas.....	133

Auteurs :

AND-International : Tanguy CHEVER, Sibylle PARANT, Adèle GONÇALVES

Edater : Sébastien GUILBERT

Crédit photo page de garde: Shutterstock, 462813715, PRILL

1 Introduction

Ce document est le rapport final de l'évaluation du programme Breizh Bocage 2. L'évaluation a été réalisée de juin 2020 à février 2021.

Cette évaluation est basée sur les outils méthodologiques suivants :

- un bilan physique et financier du programme (données fournies par la Région Bretagne) ;
- des entretiens régionaux avec les financeurs du programme et les acteurs impliqués dans les questions de bocage,
- quatre études de cas (27 entretiens) :
 - Lannion Trégor Communauté,
 - Blavet Morbihannais,
 - Bassin de l'Aulne,
 - Pays de Dol et Baie du Mont-Saint-Michel ;
- Un enquête en ligne auprès des animateurs de stratégie (37 réponses sur 39, soit 95% de retour).

Ce rapport présente :

- un bilan physico-financier de mise en œuvre du programme Breizh Bocage 2, réalisé à partir des données transmises par la Région Bretagne ;
- la réponse aux questions évaluatives,
- des recommandations pour la mise en œuvre d'un programme Breizh Bocage 2 ;
- les données collectées en annexes : liste des entretiens, réponse à l'enquête en ligne et études de cas.

D'autres travaux ont été réalisés en parallèle de ce rapport d'évaluation :

- des travaux cartographiques par l'IGN, la Région Bretagne et les maîtres d'ouvrage des stratégies territoriales Breizh Bocage,
- une étude sociologique d'Agrocampus Ouest auprès des exploitants agricoles.

Deux séminaires ont été organisés avec les différents acteurs du programme pour présenter les résultats de l'évaluation, en février et mars 2021.

2 Bilan de mise en œuvre du programme Breizh Bocage 2

2.1 Mise en œuvre du dispositif

Le programme Breizh Bocage 2 (BB2) est mis en œuvre à travers deux types d'opération (TO) du programme de développement rural breton 2014-2020 (PDRB) :

- TO 441 – « Travaux » – « Soutien aux investissements bocagers : programme Breizh Bocage » ;
- TO 763 – « Animation » – « Politique d'intervention en faveur du bocage : programme Breizh Bocage ».

Dans le cadre du programme BB2, des stratégies bocagères ont été définies au niveau territorial par des maîtres d'œuvre. La plupart de ces stratégies ont fait suite à celles mises en œuvre dans le programme BB1¹. Les maîtres d'ouvrage des stratégies bocagères BB2 sont des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou des syndicats de bassin versant. Les stratégies bocagères BB2, validées pour la plupart en 2015, fixent les enjeux, les objectifs et un planning prévisionnel des actions vis-à-vis du bocage sur un territoire donné, sur la période de programmation. Le programme BB2 est ensuite mis en œuvre à travers ces maîtres d'ouvrage qui répondent à des appels à projet annuels du PDRB pour les TO travaux et animation.

¹ Le programme BB1 a été mis en œuvre dans le cadre de la programmation 2007-2013 du FEADER.

2.2 Bilan financier programmé par financeur sur la période 2015-2020

Les données OSIRIS permettent de dresser le bilan des fonds programmés et soldés sur la période 2015-2020 dans le cadre du soutien aux types d'opération (TO) 441 (Travaux) et 763 (Animation) du programme BB2. Les montants sont détaillés dans les deux tableaux suivants par TO, par année et par type de financeur, sur la base des données OSIRIS. Au 23 octobre 2020, le montant total programmé sur BB2 est de 25,9 M€ dont 20,4 M€ de soutien FEADER + cofinancement national (Région Bretagne, Agences de l'Eau, Conseils Départementaux) et 5,4 M€ d'auto-financement par les maîtres d'ouvrage BB2 (EPCI et syndicats de bassins versants)². Le montant total soldé est de 6,2 M€ de soutien FEADER + cofinancement national. Le TO animation représente 42% du montant programmé (autofinancement inclus) et le TO travaux 58%. Par la suite, on désignera par « montant programmé » l'ensemble des financements de Breizh Bocage 2, incluant l'autofinancement des maîtres d'ouvrage, et on désignera par « soutien programmé » et « soutien soldé » les financements FEADER + cofinancement national.

Sur la période 2014-2020, le FEADER représente 42% de l'ensemble des montants programmés et 53% du soutien programmé au titre de la mesure "Travaux" de Breizh Bocage 2, et 34% de l'ensemble des montants programmés ou 43% du soutien programmé au titre de la mesure "Animation".

Les financeurs de la mesure Travaux, au-delà du FEADER, sont les maîtres d'ouvrage du programme (20%), l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (14%), la Région Bretagne (10%), le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine (5%), le Conseil départemental des Côtes d'Armor (3%), le Conseil départemental du Finistère (3%), le Conseil départemental du Morbihan (2%) et l'Agence de l'eau Seine-Normandie (moins de 1%).

Les financeurs de la mesure Animation, au-delà du FEADER, sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (22%), les maîtres d'ouvrage du programme (22%), la Région Bretagne (11%), le Conseil départemental des Côtes d'Armor (4%), le Conseil départemental du Finistère (3%), le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine (3%) et l'Agence de l'eau Seine-Normandie (1%). Le Conseil départemental du Morbihan n'a pas apporté de contribution au soutien de cette mesure.

Figure 1 : Répartition des contributions aux montants programmés pour le TO 441 sur la période 2015-2020, par type de financeur public

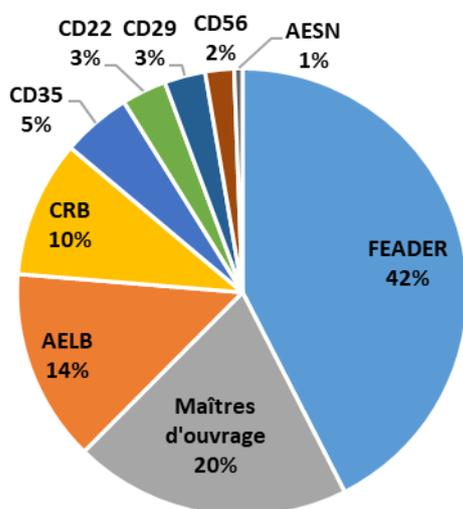
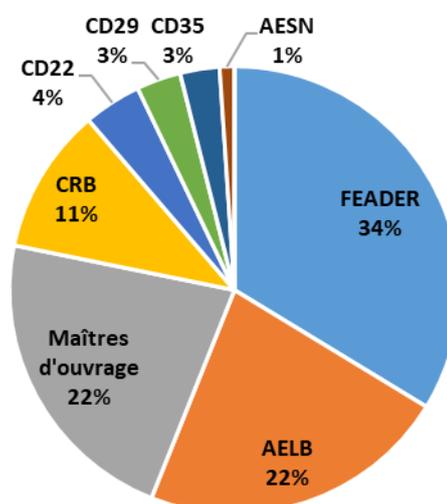


Figure 2 : Répartition des contributions aux montants programmés pour le TO 763 sur la période 2015-2020, par type de financeur public



Source : d'après données OSIRIS (montants au 23/10/2020)

² Le calcul du montant du soutien programmé pour ce bilan financier repose sur une base de données différente de celle employée pour les bilans de mise en œuvre des TO 441 et 763. Or, la valeur totale du soutien programmé ne coïncide pas entre les deux bases de données (20,5M€ vs 20,4M€, hors auto-financement par les maîtres d'ouvrage). Cet écart explique que les montants programmés renseignés par le bilan financier et les bilans de mise en œuvre ne concordent pas.

Tableau 1 : Soutien programmé BB2 par financeur (hors maîtres d'ouvrage) sur la période 2015-2020 (EUROS) – montants au 23/10/2020

Année	2015		2016		2017		2018		2019		2020		2015-2020		2015-2020	
	441	763	441	763	441	763	441	763	441	763	441	763	441	763	441	763
FEADER	1 070 827	684 712	1 064 142	845 046	785 238	776 026	970 047	639 644	875 221	288 183	1 589 997	484 284	6 355 472	3 717 896	53%	43%
AELB	204 712	344 194	207 511	384 356	308 307	384 509	370 052	497 118	489 360	415 249	497 631	430 810	2 077 573	2 456 236	17%	29%
CRB	96 876	157 244	12 221	130 059	283 821	199 120	294 895	199 124	417 676	296 690	370 175	179 379	1 475 664	1 161 615	12%	14%
CD22	26 920	40 710	7 200	84 323	104 790	94 476	99 466	89 131	133 049	80 103	109 037	69 976	480 463	458 718	4%	5%
CD29	20 874	36 078	34 244	61 651	106 615	59 034	74 969	56 217	117 696	75 138	85 368	63 375	439 766	351 493	4%	4%
CD35	7 560	15 214	33 729	74 703	142 093	47 979	191 648	65 173	210 070	61 726	161 673	47 349	746 773	312 143	6%	4%
CD56	-	-	59 810	-	12 816	-	67 976	-	80 403	-	88 075	-	309 080	0	3%	0%
AESN	-	25 857	-	26 856	30 900	24 390	30 000	21 286	28 321	18 584	-	-	89 221	116 972	1%	1%
TOTAL	1 427 769	1 304 008	1 418 856	1 606 994	1 774 579	1 585 533	2 099 054	1 567 693	2 351 796	1 235 672	2 901 957	1 275 174	11 974 011	8 575 073	100%	100%
GRAND TOTAL	2 731 777		3 025 850		3 360 112		3 666 747		3 587 469		4 177 130		20 549 085*			

* Le calcul du montant du soutien programmé pour ce bilan financier repose sur une base de données différente de celle employée pour les bilans de mise en œuvre des TO 441 et 763. La valeur totale du soutien programmé ne coïncide pas entre les deux bases de données (20,5 M€ vs 20,4 M€). Cet écart explique que les montants programmés renseignés par le bilan financier et les bilans de mise en œuvre par TO ne concordent pas exactement.

Tableau 2 : Soutien soldé BB2 par financeur (hors maîtres d'ouvrage) sur la période 2015-2020 (EUROS) – montants au 23/10/2020

Année	2015		2016		2017		2018		2019		2020		2015-2020		2015-2020	
	441	763	441	763	441	763	441	763	441	763	441	763	441	763	441	763
FEADER	711 701	515 875	469 351	566 631	309 697	493 201	218 296	230 711	58 249	17 210	-	-	1 767 294	1 823 628	69%	50%
AELB	143 274	265 088	97 648	266 033	105 872	261 290	65 746	231 269	-	73 868	-	-	412 541	1 097 548	16%	30%
CRB	57 991	124 965	7 352	105 984	62 080	117 118	6 393	56 278	-	-	-	-	133 815	404 345	5%	11%
CD22	19 427	35 387	4 546	58 659	55 925	78 088	27 959	-	-	-	-	-	107 856	172 134	4%	5%
CD29	13 471	18 613	378	40 153	2 398	20 423	-	-	-	-	-	-	16 248	79 189	1%	2%
CD35	-	-	33 936	-	6 492	-	34 978	-	11 942	-	-	-	87 348	0	3%	0%
CD56	3 071	8 776	12 590	31 655	12 888	38 132	6 393	12 300	7 474	-	-	-	42 416	90 864	2%	2%
AESN	-	8 730	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	8 730	0%	0%
TOTAL	948 935	977 435	625 801	1 069 114	555 352	1 008 252	359 764	530 558	77 665	91 079	0	0	2 567 517	3 676 437	100%	100%
GRAND TOTAL	1 926 370		1 694 916		1 563 604		890 321		168 744		0		6 243 955			

Source : d'après données OSIRIS

2.3 Caractérisation générale des stratégies bocagères

42 stratégies bocagères ont été élaborées dans le cadre du programme BB2, dont une stratégie non validée (999OUTS) et une stratégie mise en œuvre seulement les deux premières années du programme (999BVAV – stratégie territoire algues vertes). L'analyse réalisée dans le cadre du bilan physico-financier ne tiendra pas compte de ces deux stratégies, et se basera uniquement sur le périmètre des 40 stratégies actuellement en vigueur (au 23/10/2020). Il est à noter que la stratégie du Bassin versant du Blavet Costarmoricaïn n'a réalisé aucun aménagement bocager au cours du programme.

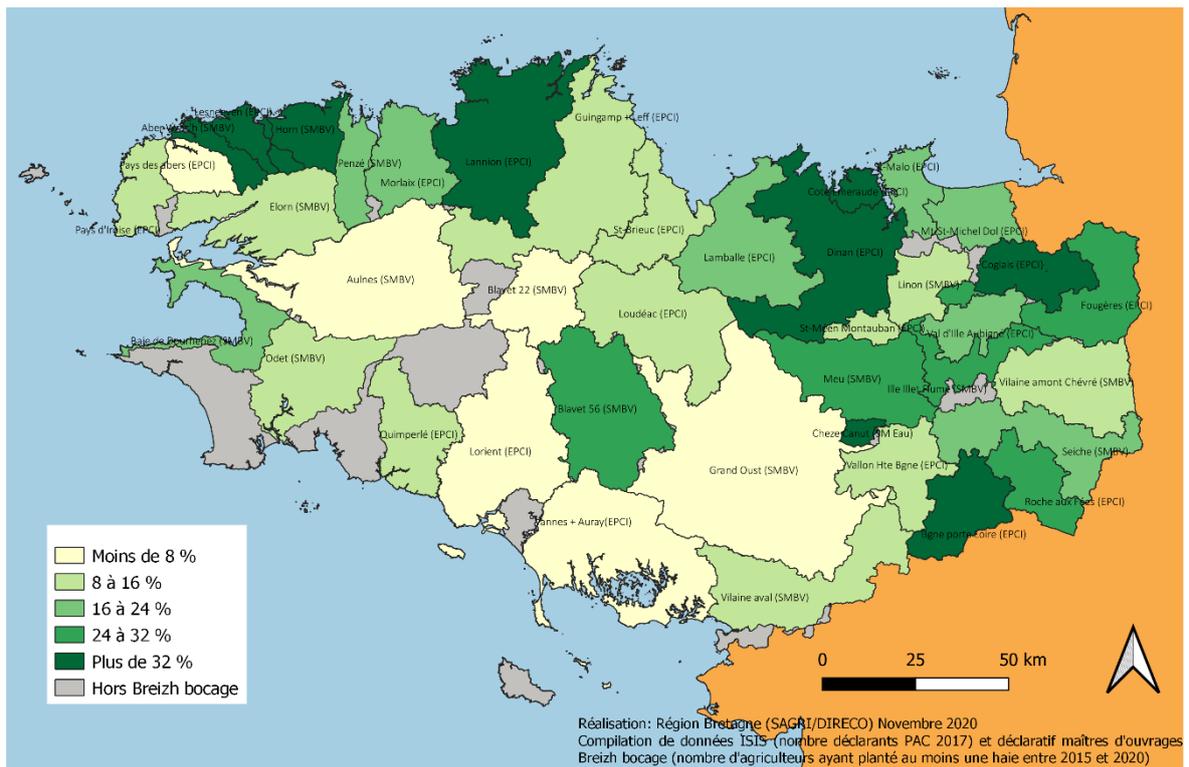
A l'exception d'un territoire, le bassin versant de l'Aber Wrach étendu au Bassin versant de la Flèche, toutes les stratégies bocagères engagées dans le programme Breizh Bocage 2 participaient déjà au programme Breizh Bocage 1. Nous présentons ici quelques chiffres clés sur ces stratégies sur la période 2014-2020 :

- Ces stratégies couvrent 2,5 millions d'hectares dont 1,5 millions d'hectares en surface agricole utile. Elles couvrent 88% du territoire breton ;
- La surface moyenne d'un territoire de stratégie bocagère est de 61 597 hectares, le minimum est de 4 000 ha (Eau du bassin rennais) et le maximum de 145 000 ha (Grand Bassin de l'Oust) ;
- Le nombre de déclarants PAC sur ces territoires est de 21 000 déclarants ; le nombre d'agriculteurs planteurs est de 3 722 (soit en moyenne, 18% des déclarants PAC sont engagés dans le programme BB). La part des agriculteurs planteurs via Breizh Bocage sur le nombre de déclarants PAC par territoire est présentée en figure 3 ci-dessous ;
- Le soutien à l'animation représente 42 ETP, soit 1 ETP en moyenne par territoire, le minimum étant 0,4 ETP (Kerne Uhel) et le maximum 3,3 (Lannion-Trégor) ;
- Les travaux soutenus représentent 2 032 kilomètres linéaires d'aménagements bocagers (bilan au 23/10/2020, totalisant les 6 campagnes de plantation depuis l'hiver 2014/2015 à 2019/2020), soit 339 km linéaires par campagne de plantation, et 52 km linéaires par territoire planteur (de 3,4 km linéaires à Quimperlé à 208 km linéaires sur le territoire de Dinan agglomération) ;
- Le linéaire moyen créé rapporté au nombre d'ETP d'animation est de 49 kilomètres linéaires d'aménagement bocager par ETP (de 6,5 km linéaires sur le territoire de Quimperlé Communauté à 144 km linéaires pour le bassin versant de la Seiche)³ ;

Parmi les maîtres d'ouvrage des 40 stratégies retenues pour l'analyse, 40% ont une logique d'intervention hydrographique, 38% une logique territoriale et 23% une logique mixte.

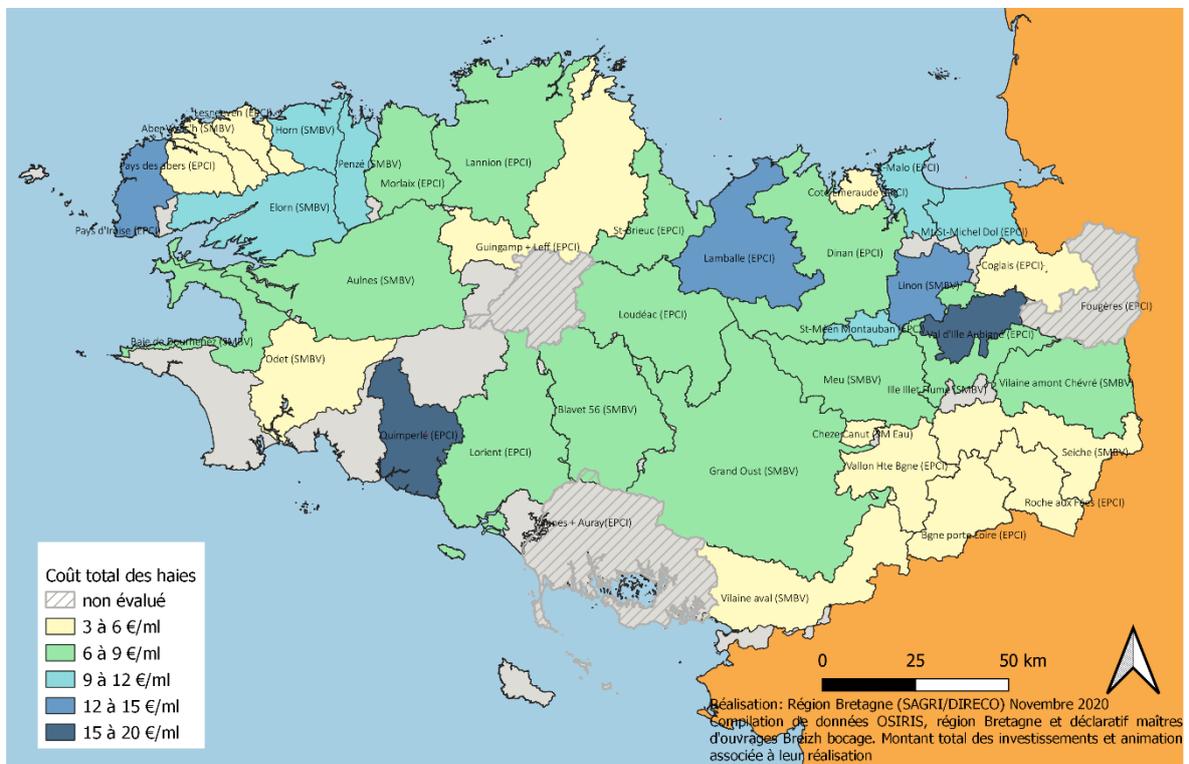
³ On exclut de ce calcul le territoire du Blavet Costarmoricaïn qui n'a pas effectué de plantation.

Figure 3 : Part des agriculteurs planteurs via Breizh Bocage 2 sur le nombre de déclarants PAC



Source : élaboration Région Bretagne (données au 23/10/2020)

Figure 4 : Efficience du programme Breizh Bocage 2 : estimation du coût total pondéré par le linéaire aménagé sur la période 2014-2020



Source : élaboration Région Bretagne (données au 23/10/2020)

Comme l'illustre la figure 4, le coût total moyen par linéaire construit varie de 2,37 €/ml à 16,93 €/ml (autofinancement des maîtres d'ouvrage inclus).

Le coût moyen estimé est inférieur à 4 €/ml dans les six territoires suivants : Bassin versant du TREVELO élargi, Territoire du COGLAIS Communauté, Territoire de la Communauté de Communes COTE D'EMERAUDE, Communauté de Communes du Pays des Abers, Bassin versant de la SEICHE, bassin de l'Aulne.

Ce calcul étant basé sur des estimations de taux de réalisation, les éléments présentés seront à confirmer en ex-post.

Le tableau suivant, élaboré à partir des données de la Région Bretagne, présente une description synthétique des caractéristiques générales de chacun des 40 territoires soutenus par le programme Breizh Bocage 2 et retenus pour l'analyse.

Tableau 3 : Synthèse des caractéristiques générales des territoires engagés dans le programme BB2 (période 2014-2020) – montants au 23/10/2020

Identifiant stratégie	Nom stratégie en cours	Nom MO	Surface totale (ha)	SAU (ha)	Nb déclarants PAC	Nb agriculteurs planteurs	Logique intervention MO	Nb ETP	Linéaire BB2 total connu (ml)	Linéaire total / ETP (ml/ETP)	Soutien engagé (€)	Auto-financement engagé (maîtres ouvrage) (€)	Participation à BB1
222DIAG	Ensemble des stratégies du territoire de Dinan Agglomération	Dinan Agglomération	117 697	75 307	1033	405	Territoire	2,7	208 062	77 790	1 906 785 €	497 825 €	oui
222LTCO	Ensemble des stratégies de Lannion Trégor Communauté	Lannion Trégor Communauté	119 060	66 260	1088	355	Territoire	3,3	145 924	44 572	1 350 458 €	367 170 €	oui
222LATM	Ensemble des stratégies du territoire de Lamballe Terre et Mer	Lamballe Terre et Mer	82 830	52 588	794	174	Territoire	1,6	96 638	59 670	956 813 €	254 250 €	oui
561BMOR	Bassin versant du BLAVET Morbihannais	Syndicat Mixte de la Vallée du Blavet	100 815	64 303	869	278	hydro	1,5	86 649	57 496	802 323 €	212 052 €	oui
353MEU	BV du MEU Hors CC Saint-Méen-Montauban	Syndicat Mixte du Bassin Versant du MEU	78 085	51 862	502	125	hydro	1,2	80 437	66 497	801 130 €	208 299 €	oui
221ICLT	Territoire de Guingamp-Paimpol Agglo et Leff Armor	Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération	130 534	78 990	1428	161	hydro + territoire	2,2	99 850	45 378	753 439 €	205 532 €	oui
352CRAF	Territoire de la CC du Pays de la Roche aux Fées	Communauté de Communes PAYS DE LA ROCHE AUX FEES	37 464	28 672	436	121	territoire	0,8	93 711	115 495	742 835 €	190 982 €	oui
561GBOU	Bassin versant du Grand Bassin de l'Oust	Syndicat Mixte Grand Bassin de l'Oust	258 890	145 437	2085	69	hydro	1,4	59 036	41 642	739 457 €	193 905 €	oui
352CLOU	Territoire de Fougères Agglo.	Fougère agglomération	53 870	40 566	746	221	territoire	1,8	38 457	21 206	676 470 €	175 208 €	oui
291ODET	Bassin versant de l'ODET	Quimper Communauté	71 522	41 756	567	65	hydro + territoire	1,1	68 629	63 640	660 533 €	172 251 €	oui
221OULI	Bassin versant OUST AMONT – LIE étendu Blavet LCBC	Loudéac Centre Bretagne Communauté	96 523	65 480	948	133	hydro + territoire	1,4	77 896	55 052	637 149 €	174 477 €	oui
351SEIC	Bassin versant de la SEICHE	Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la SEICHE	66 886	42 821	742	126	hydro	0,9	123 079	143 852	616 231 €	159 850 €	oui
351VIAM	Bassins versants de la VILAINE AMONT et du Chevré	Syndicat Intercommunal de VILAINE Amont et du Chevré	71 846	50 847	834	120	hydro + territoire	0,9	69 517	73 944	611 550 €	159 302 €	oui
352CCOG	Territoire du COGLAIS Communauté	Communauté de Communes du COGLAIS Marches de Bretagne	40 035	23 219	283	94	Territoire	1,3	62 069	46 796	573 396 €	149 171 €	oui
291ABWR	Bassin versant de l'ABER WRACH étendu au BV de la Flèche	Syndicat Mixte du Bas Léon	20 992	14 281	157	58	hydro + territoire	0,9	49 787	54 862	535 192 €	141 087 €	non

Identifiant stratégie	Nom stratégie en cours	Nom MO	Surface totale (ha)	SAU (ha)	Nb déclarants PAC	Nb agriculteurs planteurs	Logique intervention MO	Nb ETP	Linéaire BB2 total connu (ml)	Linéaire total / ETP (ml/ETP)	Soutien engagé (€)	Auto-financement engagé (maîtres ouvrage) (€)	Participation à BB1
291BDOU	Baie de DOUARNENEZ	Établissement Public de Gestion d'Aménagement de la Baie de Douarnenez	39 708	20 738	247	49	hydro	0,8	46 282	55 309	512 435 €	135 191 €	oui
352MVIS	Territoire de la Bretagne Porte de Loire Communauté	Bretagne Porte de Loire Communauté	46 718	32 925	420	139	hydro + territoire	0,8	68 206	87 906	473 272 €	124 069 €	oui
293CLCL	Bassin versant du QUILLIMADEC ALANAN et communes de la comcom de Lesneven	Communauté de Lesneven Côte des Légendes	15 230	9 413	89	117	hydro	0,8	69 148	85 668	464 986 €	121 800 €	oui
291HORN	Bassin versant de l'HORN	Syndicat mixte de l'HORN	28 109	18 339	171	61	hydro	1,1	31 467	28 146	445 222 €	120 499 €	oui
221GOAY	Territoire de Saint-Brieuc Agglo.	SAINT BRIEUC Armor agglomération	49 339	25 866	457	54	Territoire	1,0	23 657	22 893	430 600 €	116 984 €	oui
352CVIL	Territoire de la CC du VAL D'ILLE Aubigné	Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné	30 000	20 363	311	61	Territoire	0,9	26 472	28 929	420 833 €	111 709 €	oui
291ABIL	Communauté de Communes du Pays d'Iroise	Communauté du Communes du Pays d'Iroise	29 055	18 531	245	30	Territoire	1,4	22 102	15 898	389 793 €	109 848 €	oui
291TRMO	Bassins versants Rivère de Morlaix, Anse de Locquirec	Morlaix Communauté	48 076	27 657	287	54	hydro + territoire	0,9	7 022	7 720	393 918 €	105 208 €	oui
352CMSM	Territoire de la CC Baie du Mont-Saint-Michel Dol de Bretagne	Communauté de Communes BAIE DU MONT SAINT MICHEL et Dol de Bretagne	32 697	23 835	303	67	hydro + territoire	0,8	30 130	39 690	385 600 €	102 576 €	oui
352CVHB	Territoire de la CC Vallons de Haute Bretagne	Vallons de haute Bretagne Communauté	50 445	30 834	465	38	hydro	0,7	50 526	70 112	380 261 €	101 212 €	oui
561LOSA	Golfe du Morbihan Vannes Agglo. Ouest	Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	48 243	20 960	409	0	territoire	0,9	10 340	11 067	360 421 €	95 280 €	oui
353LINO	BV LINON hors Val d'Ille Aubigné	Syndicat Mixte du bassin versant du LINON	32 107	21 872	334	50	hydro	1,0	10 091	10 192	346 174 €	93 972 €	oui
561SCOR	Territoire de Lorient Agglo.	Lorient Agglomération	114 840	53 893	742	52	Territoire	0,6	33 765	54 599	346 046 €	91 551 €	oui
352SMAG	Territoire de Saint-Malo Agglomération	Saint-Malo Agglomération	24 432	12 576	221	53	territoire	0,7	25 653	37 010	326 747 €	87 260 €	oui
293AULN	Bassin de l'Aulne	Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin de l'Aulne	149 254	84 927	759	26	hydro	1,0	20 822	21 227	323 667 €	86 859 €	oui

Identifiant stratégie	Nom stratégie en cours	Nom MO	Surface totale (ha)	SAU (ha)	Nb déclarants PAC	Nb agriculteurs planteurs	Logique intervention MO	Nb ETP	Linéaire BB2 total connu (ml)	Linéaire total / ETP (ml/ETP)	Soutien engagé (€)	Auto-financement engagé (maîtres ouvrage) (€)	Participation à BB1
561TREV	Bassin versant du TREVELO élargit	Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine	89 076	44 327	743	75	Territoire	0,9	58 546	67 744	295 914 €	81 110 €	oui
291ELOR	Bassin versant de l'ELORN	Syndicat du Bassin de l'ELORN	72 326	34 969	389	51	hydro + territoire	0,6	15 345	25 691	298 214 €	78 644 €	oui
353ILIL	BV FLUME, ILLE ET ILLET hors CC Val d'Ille	Syndicat Mixte du bassin versant de l'Ille et Illet et de la Flume	37 881	17 668	183	47	hydro	0,6	16 774	30 118	277 616 €	72 194 €	oui
291PENZ	Bassin versant de la PENZE	Syndicat Mixte du HAUT LEON	25 818	15 511	171	31	hydro	0,7	19 478	27 823	237 224 €	65 348 €	oui
352CEME	Territoire de la Communauté de Communes COTE D'EMERAUDE	Communauté de Communes de la Côte d'Émeraude	11 513	5 542	55	51	territoire	0,5	31 832	69 695	212 085 €	56 452 €	oui
352CSMM	Territoire de la CC de ST MEEN MONTAUBAN	Communauté de Communes SAINT MEEN MONTAUBAN	12 226	8 957	360	45	hydro	0,4	16 160	40 119	211 159 €	56 223 €	oui
291ABBE	Communauté de Communes du Pays des Abers	Communauté de Communes du Pays des Abers	22 644	15 970	263	0	Territoire	0,4	16 040	37 838	183 919 €	49 143 €	oui
351CHCA	Bassin versant de la CHEZE CANUT	Collectivité Eau du bassin rennais	6 182	4 001	112	37	hydro	0,4	18 825	49 268	180 109 €	47 620 €	oui
292PQUI	Quimperlé Communauté	QUIMPERLE Communauté	52 670	28 685	277	29	hydro	0,5	3 415	6 548	141 593 €	38 280 €	oui
221BCOS	Bassin versant du BLAVET Costarmoricaïn	Syndicat Mixte KERNE UHEL	48 252	28 177	401	0	hydro	0,4	0	0	39 640 €	9 910 €	oui
TOTAL			2 463 890	1 468 920	20 926	3 722	/	42	2 031 839	/	20 441 210	5 420 305	/

Source : Conseil Régional de Bretagne

2.4 Mise en œuvre des TO 441 et 763

2.4.1 Mise en œuvre du TO 763 (« Animation ») sur la période 2014-2020

Chaque maître d'ouvrage engagé dans Breizh Bocage 2 a mobilisé en moyenne 1 ETP grâce au type d'opération 763. Cela varie de 0,4 à 3,3 ETP par stratégie bocagère⁴.

Au total, 8,5 M€ de soutien FEADER + cofinancement national et 2,4 M€ d'autofinancement par les maîtres d'ouvrage ont été programmés pour le volet animation du programme, dont 3,7 M€ de soutien soldé sur la période 2015-2020, permettant ainsi le financement de 42 ETP. Le taux de chute⁵ estimé sur la base des premières années du programme est de 21% sur ce TO, portant le montant du solde estimé à 6,8 M€ pour le soutien.

L'intensité financière (montant du soutien programmé par ha de SAU par an) est de 1,3 €/ha SAU/an en moyenne sur le programme pour le TO « Animation ».

Cette intensité financière est supérieure à 2,5 €/ha SAU/an pour quatre stratégies : Bassin versant de la Chèze-Canut, Communauté de communes de Lesneven, Communauté de communes de la Côte d'Emeraude, Communauté de Communes du Pays d'Iroise.

L'intensité financière du soutien à l'animation est inférieure à 0,5 €/ha SAU/an pour trois stratégies : Bassin de l'Aulne, Territoire de Lorient Agglomération, Bassin Versant du Grand Bassin de l'Oust. Le taux de paiement moyen des stratégies bocagères est de 43%.

Le tableau suivant, élaboré à partir des données OSIRIS et Géobretagne, présente l'état d'avancement des réalisations de chaque stratégie bocagère sur la période 2015-2020, au titre de la mesure 763 "Animation" du programme Breizh-Bocage 2.

⁴ En se basant sur les 40 stratégies retenues dans le périmètre de l'analyse.

⁵ Taux de projets programmés mais non soldés.

Tableau 4 : Synthèse des caractéristiques générales des territoires engagés dans le programme BB2 pour le TO 763 (période 2014-2020) – montants au 23/10/2020

Identifiant stratégie	Nom stratégie en cours	Nom MO	Soutien engagé (€)	Auto-financement engagé (maîtres ouvrage) (€)	Montant soutien public soldé (€)	Taux de paiement (soutien soldé / engagé)	Intensité financière (€/ha SAU/an)	Nb dossiers 763 engagés	Nb ETP
222LTCO	Ensemble des stratégies de Lannion Trégor Communauté	Lannion Trégor Communauté	688 888 €	201 777 €	147 230 €	21%	1,7	11	3,3
222DIAG	Ensemble des stratégies du territoire de Dinan Agglomération	Dinan Agglomération	562 800 €	161 829 €	231 017 €	41%	1,2	18	2,7
221ICLT	Bassin versant du Grand Trieux IC LEFF TRIEUX	Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération	463 010 €	132 925 €	248 115 €	54%	1,0	7	2,2
222LATM	Ensemble des stratégies du territoire de Lamballe Terre et Mer	Lamballe Terre et Mer	340 786 €	100 244 €	188 131 €	55%	1,1	9	1,6
561BMOR	Bassin versant du BLAVET Morbihannais	Syndicat Mixte de la Vallée du Blavet	317 111 €	90 749 €	235 709 €	74%	0,8	6	1,5
352CLOU	Territoire de LOUVIGNE Communauté	Fougère agglomération	317 990 €	85 588 €	108 497 €	34%	1,6	10	1,8
221OULI	Bassin versant OUST AMONT – LIE	Loudéac Centre Bretagne Communauté	297 735 €	89 623 €	125 060 €	42%	0,8	6	1,4
561GBOU	Bassin versant du Grand Bassin de l'Oust	Syndicat Mixte Grand Bassin de l'Oust	298 314 €	83 619 €	154 428 €	52%	0,3	6	1,4
291ABIL	Bassin versant de l'ABER ILDUT- KERMORVAN et côtiers	Communauté du Communes du Pays d'Iroise	292 528 €	85 532 €	110 089 €	38%	2,6	6	1,4
352CCOG	Territoire du COGLAIS communauté	Communauté de Communes du COGLAIS Marches de Bretagne	279 094 €	75 596 €	168 419 €	60%	2,0	9	1,3
353MEU	BV du MEU Hors CC Saint-Méen-Montauban	Syndicat Mixte du Bassin Versant du MEU	254 532 €	71 649 €	157 753 €	62%	0,8	6	1,2
291HORN	Bassin versant de l'HORN	Syndicat mixte de l'HORN	235 249 €	68 006 €	125 793 €	53%	2,1	6	1,1
291ODET	Bassin versant de l'ODET	Quimper Communauté	226 917 €	63 847 €	106 434 €	47%	0,9	10	1,1
221GOAY	Bassins versants GOUET ANSE D'YFFINIAC	SAINT BRIEUC Armor agglomération	217 440 €	63 694 €	91 111 €	42%	1,4	6	1,0
353LINO	BV LINON hors Val d'Ille	Syndicat Mixte du bassin versant du LINON	208 337 €	59 513 €	78 038 €	37%	1,6	6	1,0
293AULN	AULNE hors PNRA (24 communes)	Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin de l'Aulne	206 403 €	57 543 €	45 237 €	22%	0,4	11	1,0

Identifiant stratégie	Nom stratégie en cours	Nom MO	Soutien engagé (€)	Auto-financement engagé (maîtres ouvrage) (€)	Montant soutien public soldé (€)	Taux de paiement (soutien soldé / engagé)	Intensité financière (€/ha SAU/an)	Nb dossiers 763 engagés	Nb ETP
351VIAM	Bassin versant de la VILAINE AMONT	Syndicat Intercommunal de VILAINE Amont et du Chevré	197 823 €	55 870 €	74 217 €	38%	0,6	11	0,9
561LOSA	Bassin versant du LOCH et SAL	Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	196 599 €	54 325 €	95 806 €	49%	1,6	7	0,9
352CVIL	Territoire de la CC du VAL D'ILLE	Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné	192 547 €	54 637 €	93 952 €	49%	1,6	6	0,9
291ABWR	Bassin versant de l'ABER WRACH	Syndicat Mixte du Bas Léon	190 953 €	55 028 €	119 289 €	62%	2,2	6	0,9
561TREV	Bassin versant du TREVELO	Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine	181 850 €	52 594 €	117 188 €	64%	0,7	6	0,9
351SEIC	Bassin versant de la SEICHE	Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la SEICHE	180 035 €	50 801 €	120 711 €	67%	0,7	6	0,9
291BDOU	Baie de DOUARNENEZ	Établissement Public de Gestion d'Aménagement de la Baie de Douarnenez	176 078 €	51 102 €	103 021 €	59%	1,4	6	0,8
352CRAF	Territoire de la CC du Pays de la Roche aux Fées	Communauté de Communes PAYS DE LA ROCHE AUX FEES	170 732 €	47 956 €	56 691 €	33%	1,0	6	0,8
352MVIS	Territoire de la CC Moyenne VILAINE et SEMNON	Bretagne Porte de Loire Communauté	163 265 €	46 567 €	76 661 €	47%	0,8	6	0,8
291TRMO	Bassins versants Rivière de Morlaix, Anse de Locquirec	Morlaix Communauté	159 500 €	46 603 €	22 899 €	14%	1,2	5	0,9
352CMSM	Baie du Mont-Saint-Michel	Communauté de Communes BAIE DU MONT SAINT MICHEL et Dol de Bretagne	159 738 €	46 111 €	43 711 €	27%	1,1	6	0,8
352CVHB	Territoire de la CC Vallons de Haute Bretagne	Vallons de haute Bretagne Communauté	151 638 €	44 056 €	23 320 €	15%	0,8	6	0,7
291PENZ	Bassin versant de la PENZE	Syndicat Mixte du HAUT LEON	147 309 €	42 869 €	34 808 €	24%	1,6	6	0,7
293CLCL	Bassin versant du QUILLIMADEC ALANAN	Communauté de Lesneven Côte des Légendes	141 535 €	40 938 €	59 066 €	42%	3,0	5	0,8
561SCOR	Bassin versant du SCORFF	Lorient Agglomération	130 127 €	37 572 €	45 112 €	35%	0,4	6	0,6
291ELOR	Bassin versant de l'ELORN	Syndicat du Bassin de l'ELORN	125 682 €	35 512 €	45 527 €	36%	0,6	6	0,6
353ILIL	BV ILLE ET ILLET hors Val d'Ille	Syndicat Mixte du bassin versant de l'Ille et Illet et de la Flume	117 193 €	32 088 €	32 033 €	27%	1,1	11	0,6
352SMAG	Territoire de Saint-Malo Agglomération	Saint-Malo Agglomération	97 233 €	29 882 €	23 822 €	25%	1,9	4	0,7

Identifiant stratégie	Nom stratégie en cours	Nom MO	Soutien engagé (€)	Auto-financement engagé (maîtres ouvrage) (€)	Montant soutien public soldé (€)	Taux de paiement (soutien soldé / engagé)	Intensité financière (€/ha SAU/an)	Nb dossiers 763 engagés	Nb ETP
352CEME	Territoire de la COTE D'EMERAUDE	Communauté de Communes de la Côte d'Émeraude	96 106 €	27 457 €	60 893 €	63%	2,9	6	0,5
292PQUI	Territoire du Pays de QUIMPERLE	QUIMPERLE Communauté	91 450 €	25 744 €	- €	0%	0,6	5	0,5
352CSMM	Territoire de la CC de ST MEEN MONTAUBAN	Communauté de Communes SAINT MEEN MONTAUBAN	84 757 €	24 623 €	38 092 €	45%	1,6	6	0,4
351CHCA	Bassin versant de la CHEZE CANUT	Collectivité Eau du bassin rennais	80 401 €	22 693 €	22 970 €	29%	3,3	6	0,4
291ABBE	Bassin versant de l'ABER BENOIT	Communauté de Communes du Pays des Abers	74 336 €	21 747 €	45 588 €	61%	0,9	5	0,4
221BCOS	Bassin versant du BLAVET Costarmoricain	Syndicat Mixte KERNE UHEL	30 224 €	7 556 €	- €	0%	0,5	2	0,4
TOTAL			8 544 246 €	2 446 064 €	3 676 437 €	43 %	1,3	278	42

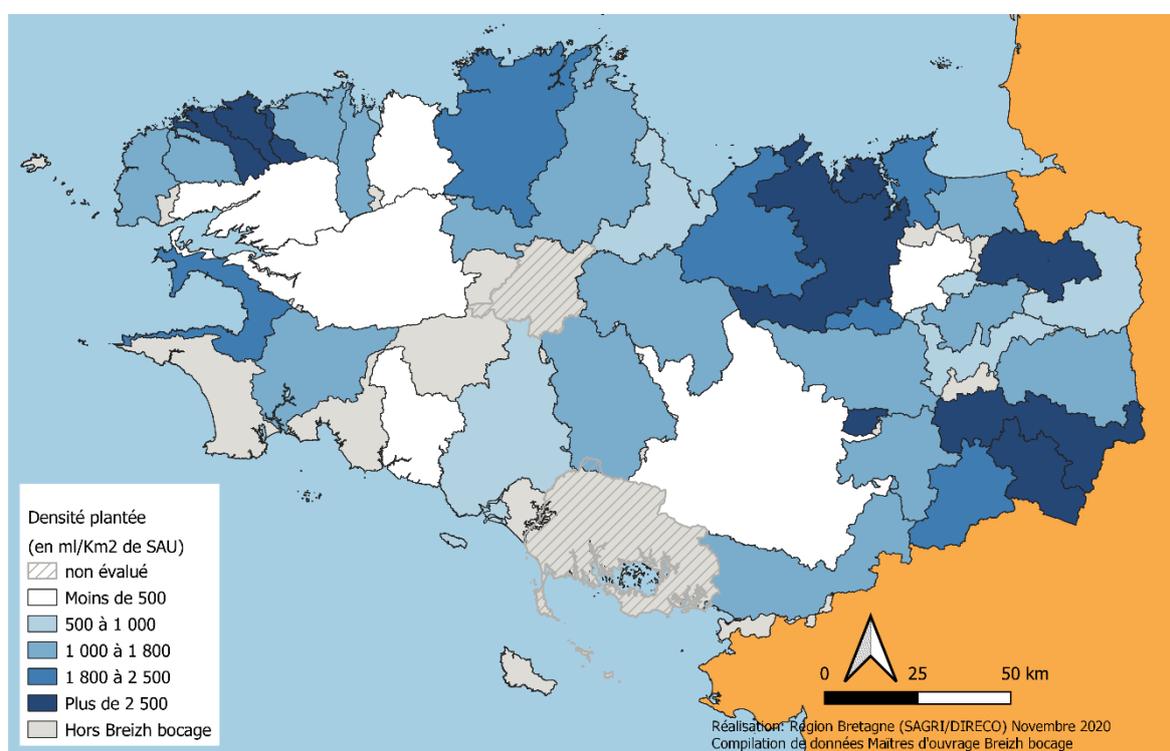
Source : OSIRIS et Géobretagne

2.4.2 Mise en œuvre du TO 441 (« Travaux ») sur la période 2014-2020

Parmi les 42 stratégies BB2, des aménagements bocagers ont été réalisés dans le cadre de 39 d'entre-elles⁶. Au total, 11,9 millions d'euros de soutien FEADER + cofinancement national et 3 M€ d'auto-financement par les maîtres d'ouvrage ont été programmés pour cette mesure, et 2,6 millions d'euros de soutien soldés entre 2014 et 2020, permettant la création de 2 032 km linéaires de haies et talus en Bretagne entre les hivers 2014/2015 et 2019/2020, soit 339 km linéaires par tranche de plantation annuelle. Le taux de chute⁷ estimé sur la base des premières années du programme est de 36% sur ce TO, portant le montant du solde estimé à 7,9 M€ pour le soutien et 2 M€ pour l'auto-financement par les maîtres d'ouvrage.

Comme l'illustre la figure 5, la densité des aménagements bocagers effectués varie de moins de 500 ml/km² SAU à plus de 2 500 ml/km² SAU. Dix territoires ont créé plus de 2 500 ml/km² SAU : six en Ille-et-Vilaine, un dans les Côtes d'Armor, et trois en Finistère.

Figure 5 : Efficacité du type d'opération 4.4.1 : densité des aménagements bocagers effectués sur la période 2014-2020



Source : élaboration Région Bretagne (données au 23/10/2020)

⁶ Les stratégies 999BVAV, 999OUTS et 221BCOS n'ont pas réalisé de linéaire de haies planté durant le programme.

⁷ Taux de projets programmés mais non soldés.

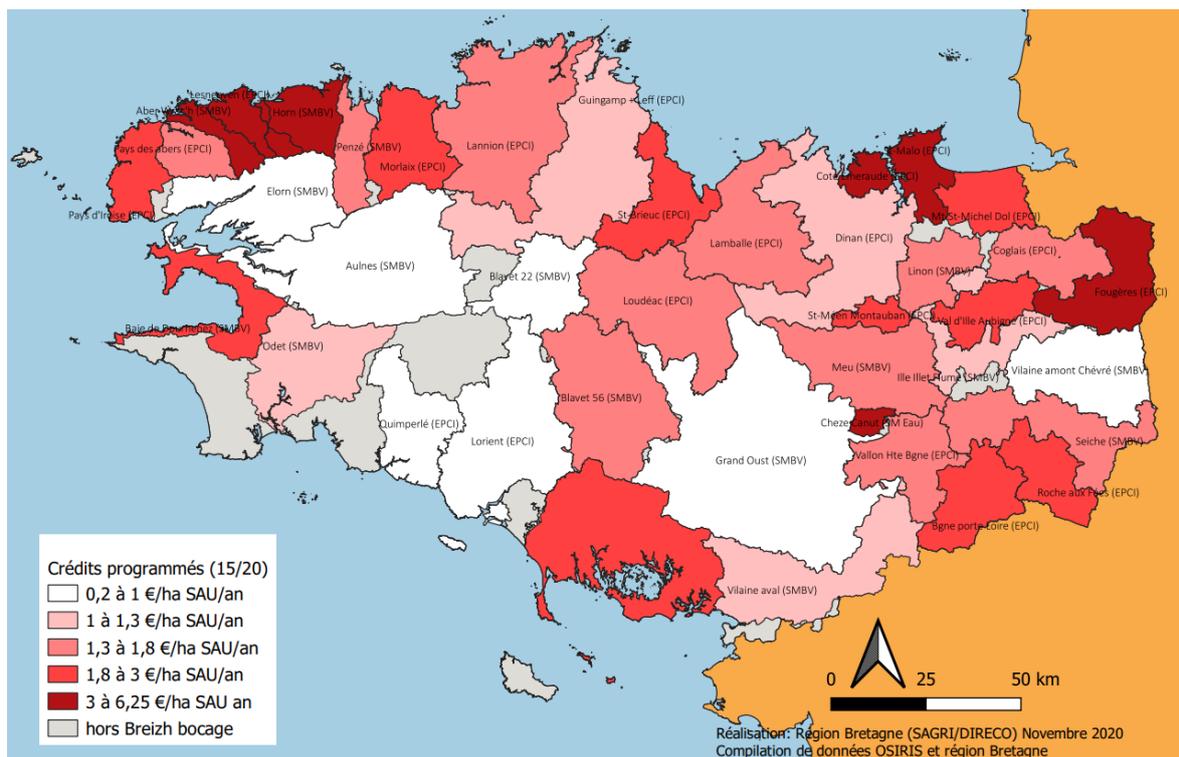
Comme l'illustre la figure 6, l'intensité financière des travaux d'aménagement bocager (montant programmé par ha de SAU par an) varie de 0,2 €/ha SAU/an à 6,25 €/ha SAU/an. Elle est supérieure à 5 €/ha SAU/an pour quatre stratégies : Communauté de communes de Lesneven, Territoire de Saint-Malo Agglomération, Bassin versant de l'Aber Wrach, Bassin versant de la Cheze Canut.

L'intensité financière des travaux d'aménagement bocager est inférieure à 0,5 €/ha SAU/an pour trois stratégies : Bassin versant du Trevelo élargi, Bassin versant du Blavet Costarmoricain, Bassin de l'Aulne.

Le taux de paiement moyen des travaux dans les stratégies bocagères est de 22%.

Le tableau suivant, élaboré à partir des données OSIRIS et Géobretagne, présente l'état d'avancement des réalisations de chaque stratégie bocagère sur la période 2014-2020, au titre du type d'opération 441 "Travaux bocagers" du programme Breizh-Bocage 2.

Figure 6 : Intensité financière du TO 4.4.1 du programme Breizh Bocage 2 – 2014-2020



Source : élaboration Région Bretagne (données au 23/10/2020)

Tableau 5 : Données financières par stratégie bocagère dans le cadre de BB2 pour le TO 441– montants au 23/10/2020

Identifiant stratégie	Nom stratégie en cours	Nom MO	Soutien engagé (€)	Auto-financement engagé (maîtres ouvrage) (€)	Soutien soldé (€)	Taux de paiement (soutien soldé / engagé)	Intensité financière soutien engagé / ha SAU / an (€/ha SAU/an)	Nb dossiers 441 engagés	Linéaire de haies et talus créé 2014-2020
222DIAG	Ensemble des stratégies du territoire de Dinan Agglomération	Dinan Agglomération	1 343 985 €	335 996 €	420 765	31%	3,6	15	208 062
222LTCO	Ensemble des stratégies de Lannion Trégor Communauté	Lannion Trégor Communauté	661 570 €	165 393 €	244 585	37%	1,7	17	145 924
222LATM	Ensemble des stratégies du territoire de Lamballe Terre et Mer	Lamballe Terre et Mer	616 027 €	154 007 €	99 411	16%	2,3	12	96 638
352CRAF	Territoire de la CC du Pays de la Roche aux Fées	Communauté de Communes PAYS DE LA ROCHE AUX FEES	572 103 €	143 026 €	-	0%	4,0	5	93 711
353MEU	BV du MEU Hors CC Saint-Méen-Montauban	Syndicat Mixte du Bassin Versant du MEU	546 598 €	136 649 €	191 487	35%	1,8	6	80 437
561BMOR	Bassin versant du BLAVET Morbihannais	Syndicat Mixte de la Vallée du Blavet	485 211 €	121 303 €	180 417	37%	1,5	5	86 649
561GBOU	Bassin versant du Grand Bassin de l'Oust	Syndicat Mixte Grand Bassin de l'Oust	441 143 €	110 286 €	71 468	16%	0,8	4	59 036
351SEIC	Bassin versant de la SEICHE	Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la SEICHE	436 196 €	109 049 €	135 636	31%	2,0	5	123 079
291ODET	Bassin versant de l'ODET	Quimper Communauté	433 616 €	108 404 €	-	0%	1,7	11	68 629
351VIAM	Bassin versant de la VILAINE AMONT	Syndicat Intercommunal de VILAINE Amont et du Chevré	413 728 €	103 432 €	62 878	15%	1,6	9	69 517
352CLOU	Territoire de LOUVIGNE Communauté	Fougère agglomération	358 480 €	89 620 €	104 712	29%	1,8	8	38 457
291ABWR	Bassin versant de l'ABER WRACH	Syndicat Mixte du Bas Léon	344 238 €	86 060 €	55 964	16%	6,0	4	49 787
221OULI	Bassin versant OUST AMONT – LIE	Loudéac Centre Bretagne Communauté	339 414 €	84 854 €	110 326	33%	1,0	6	77 896
291BDOU	Baie de DOUARNENEZ	Établissement Public de Gestion d'Aménagement de la Baie de Douarnenez	336 357 €	84 089 €	73 129	22%	2,7	9	46 282
293CLCL	Bassin versant du QUILLIMADEC ALANAN	Communauté de Lesneven Côte des Légendes	323 450 €	80 863 €	-	0%	6,9	8	69 148
352MVIS	Territoire de la CC Moyenne VILAINE et SEMNON	Bretagne Porte de Loire Communauté	310 007 €	77 502 €	142 888	46%	1,9	5	68 206
352CCOG	Territoire du COGLAIS communauté	Communauté de Communes du COGLAIS Marches de Bretagne	294 302 €	73 576 €	42 340	14%	2,1	8	62 069

Identifiant stratégie	Nom stratégie en cours	Nom MO	Soutien engagé (€)	Auto-financement engagé (maîtres ouvrage) (€)	Soutien soldé (€)	Taux de paiement (soutien soldé / engagé)	Intensité financière soutien engagé / ha SAU / an (€/ha SAU/an)	Nb dossiers 441 engagés	Linéaire de haies et talus créé 2014-2020
221ICLT	Bassin versant du Grand Trieux IC LEFF TRIEUX	Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération	290 429 €	72 607 €	53 535	18%	0,7	7	99 850
291TRMO	Bassins versants Rivière de Morlaix, Anse de Locquirec	Morlaix Communauté	234 418 €	58 605 €	52 053	22%	1,4	10	7 022
352SMAG	Territoire de Saint-Malo Agglomération	Saint-Malo Agglomération	229 514 €	57 379 €	-	0%	6,1	3	25 653
352CVHB	Territoire de la CC Vallons de Haute Bretagne	Vallons de haute Bretagne Communauté	228 623 €	57 156 €	-	0%	2,5	3	50 526
352CVIL	Territoire de la CC du VAL D'ILLE	Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné	228 287 €	57 072 €	79 356	35%	1,9	6	26 472
352CMSM	Baie du Mont-Saint-Michel	Communauté de Communes BAIE DU MONT SAINT MICHEL et Dol de Bretagne	225 862 €	56 466 €	25 167	11%	1,6	6	30 130
561SCOR	Bassin versant du SCORFF	Lorient Agglomération	215 919 €	53 980 €	99 179	46%	0,8	5	33 765
221GOAY	Bassins versants GOUET ANSE D'YFFINIAC	SAINT BRIEUC Armor agglomération	213 160 €	53 290 €	42 990	20%	1,4	6	23 657
291HORN	Bassin versant de l'HORN	Syndicat mixte de l'HORN	209 972 €	52 493 €	39 296	19%	1,9	11	31 467
291ELOR	Bassin versant de l'ELORN	Syndicat du Bassin de l'ELORN	172 531 €	43 133 €	10 630	6%	0,8	7	15 345
561LOSA	Bassin versant du LOCH et SAL	Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	163 822 €	40 956 €	17 544	11%	2,6	5	10 340
353LIL	BV ILLE ET ILLET hors Val d'Ille	Syndicat Mixte du bassin versant de l'Ille et Illet et de la Flume	160 423 €	40 106 €	32 506	20%	1,5	11	16 774
353LINO	BV LINON hors Val d'Ille	Syndicat Mixte du bassin versant du LINON	137 837 €	34 459 €	27 526	20%	1,1	6	10 091
352CSMM	Territoire de la CC de ST MEEN MONTAUBAN	Communauté de Communes SAINT MEEN MONTAUBAN	126 401 €	31 600 €	20 105	16%	2,8	5	16 160
293AULN	AULNE hors PNRA (24 communes)	Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin de l'Aulne	117 264 €	29 316 €	3 344	3%	0,2	7	20 822
352CEME	Territoire de la COTE D'EMERAUDE	Communauté de Communes de la Côte d'Émeraude	115 979 €	28 995 €	13 890	12%	3,5	7	31 832
561TREV	Bassin versant du TREVELO	Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vilaine	114 064 €	28 516 €	69 886	61%	0,4	6	58 546

Identifiant stratégie	Nom stratégie en cours	Nom MO	Soutien engagé (€)	Auto-financement engagé (maîtres ouvrage) (€)	Soutien soldé (€)	Taux de paiement (soutien soldé / engagé)	Intensité financière soutien engagé / ha SAU / an (€/ha SAU/an)	Nb dossiers 441 engagés	Linéaire de haies et talus créé 2014-2020
291ABBE	Bassin versant de l'ABER BENOIT	Communauté de Communes du Pays des Abers	109 583 €	27 396 €	4 797	4%	1,7	4	16 040
351CHCA	Bassin versant de la CHEZE CANUT	Collectivité Eau du bassin rennais	99 708 €	24 927 €	39 709	40%	5,0	5	18 825
291ABIL	Bassin versant de l'ABER ILDUT-KERMORVAN et côtiers	Communauté du Communes du Pays d'Iroise	97 265 €	24 316 €	-	0%	1,7	3	22 102
291PENZ	Bassin versant de la PENZE	Syndicat Mixte du HAUT LEON	89 915 €	22 479 €	-	0%	1,0	6	19 478
292PQUI	Territoire du Pays de QUIMPERLE	QUIMPERLE Communauté	50 143 €	12 536 €	-	0%	0,6	3	3 415
221BCOS	Bassin versant du BLAVET Costarmoricaïn	Syndicat Mixte KERNE UHEL	9 416 €	2 354 €	-	0%	0,3	1	0
TOTAL			11 896 964 €	2 974 241 €	2 567 517 €	22%	2,1	270	2 031 839

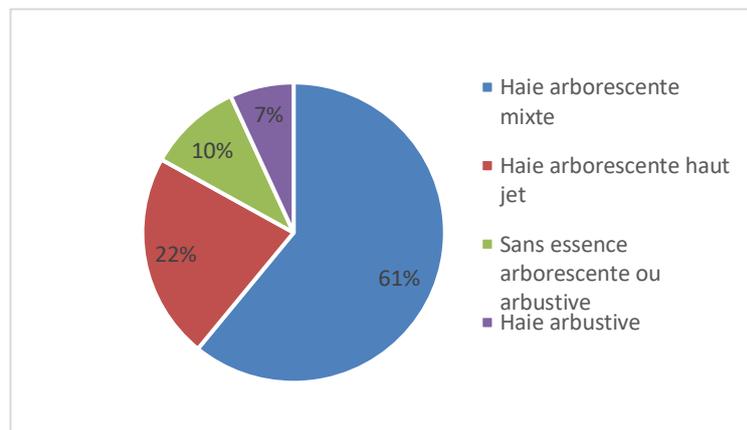
Source : OSIRIS et Géobretagne

2.5 Caractérisation des aménagements bocagers sur la période 2015-2019

2.5.1 Structure des haies plantées sur la période 2015-2019

Les données issues de Géobretagne permettent de caractériser la structure des haies plantées grâce à Breizh bocage sur la période 2015-2019, et montrent que la majorité des haies plantées (61%) sont des haies arborescentes mixtes. 22% des haies plantées sont des haies arborescentes haut jet, et 10% sont des haies sans essence arborescente ou arbustive.

Figure 7 : Structure des haies plantées sur la période 2015-2019 (linéaire concerné : 1 116 km)

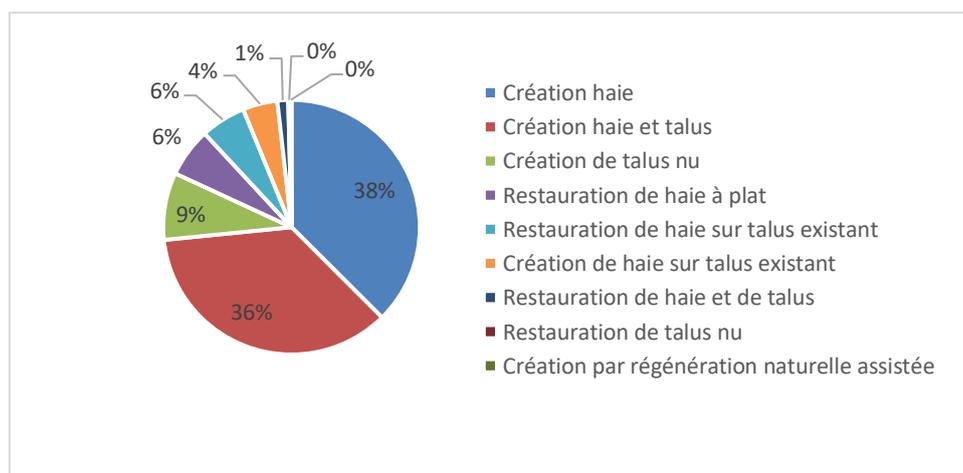


Source : d'après données Géobretagne

2.5.2 Caractérisation des types de travaux sur la période 2015-2019

Les données issues de Géobretagne permettent de caractériser les types de travaux réalisés grâce à Breizh bocage sur la période 2015-2019. Elles montrent que 38% des travaux consistent en la création de haies, et que 36% sont de la création de haie et talus. La création de talus nu représente 9% des types de travaux réalisés.

Figure 8 : Type de travaux réalisés sur la période 2015-2019 (linéaire concerné : 1 088 km)

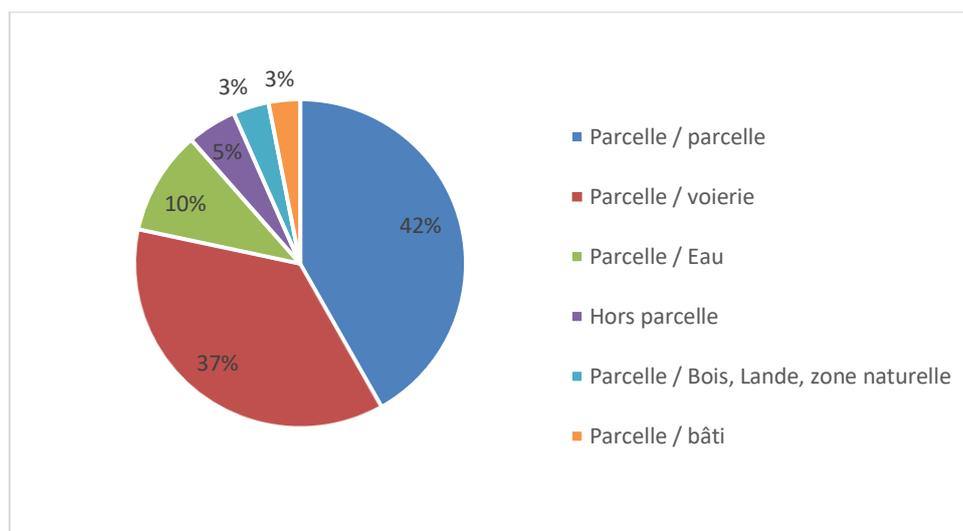


Source : d'après données Géobretagne

2.5.3 Caractérisation des interfaces d'aménagements bocagers sur la période 2015-2019

Les données issues de Géobretagne permettent de caractériser les interfaces d'aménagements bocagers réalisés sur la période 2015-2019. Elles montrent que 42% des interfaces d'aménagements bocagers sont des limites de parcelle à parcelle, et que 37% des aménagements sont situés en bordure de voirie. 10% des aménagements créés sont situés en bordure de cours d'eau, 5% sont hors parcelle, et 3% sont respectivement entre une parcelle et une zone naturelle ou un bâti.

Figure 9 : Interface des aménagements bocagers sur la période 2015-2019 (linéaire concerné : 1 101 km)

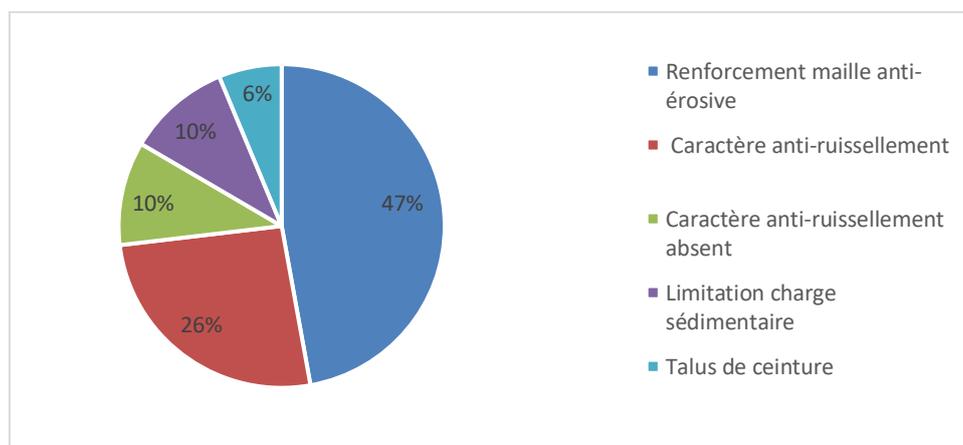


Source : d'après données Géobretagne

2.5.4 Caractérisation des aménagements bocagers par type de contribution à la lutte contre l'érosion sur la période 2015-2019

Les données issues de Géobretagne permettent de caractériser la contribution des aménagements bocagers créés à la lutte contre l'érosion. Elles montrent que 47% des aménagements bocagers créés contribuent au renforcement de la maille anti-érosive, que 26% des aménagements bocagers ont un caractère anti-ruisselant. 10% des aménagements bocagers ont un caractère anti-ruisselant absent.

Figure 10 : Lutte contre l'érosion période 2015-2019 (linéaire concerné : 1 076 km)

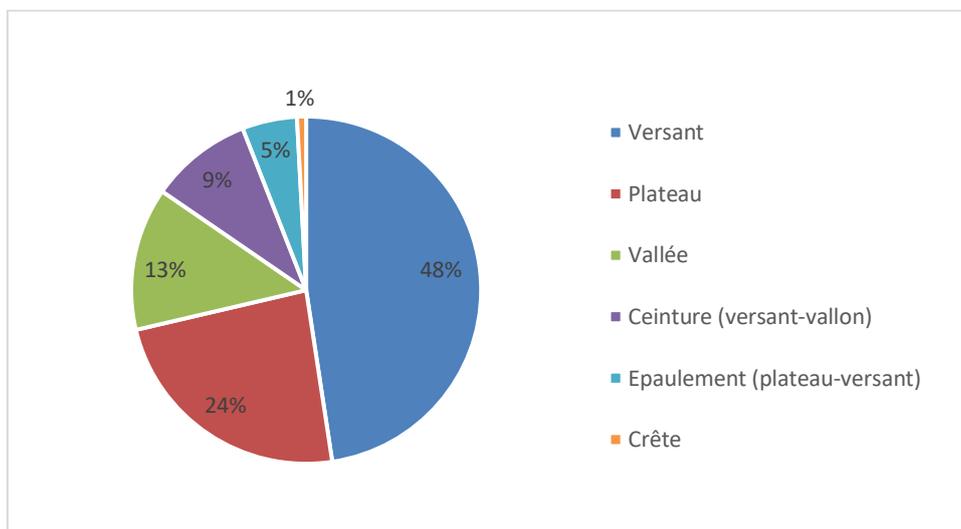


Source : d'après données Géobretagne

2.5.5 Topographie des aménagements bocagers sur la période 2015-2019

Les données issues de Géobretagne permettent de caractériser la topographie des aménagements bocagers sur la période 2015-2019. Elles montrent que 48% des aménagements bocagers sont situés sur un versant, que 24% des aménagements bocagers sont situés sur un plateau. 13% des aménagements bocagers sont en vallée, et 9% sont des linéaires de ceinture (versant – vallon).

Figure 11 : Topographie des travaux sur la période 2015-2019 (linéaire concerné : 1 081 km)



Source : d'après données Géobretagne

3 Réponse aux question évaluatives

Cette section propose une première réponse aux 8 questions évaluatives (QE) de l'étude :

- Question 1 : Dans quelle mesure le dispositif Travaux (TO 4.4.1) a-t-il permis de renforcer le maillage bocager en Bretagne et d'améliorer les fonctionnalités des haies et talus ?
- Question 2 : Dans quelle mesure le dispositif Animation (TO 7.6.3) a-t-il permis d'accompagner la mise en place de stratégies bocagères et d'améliorer la protection et la valorisation économique du bocage ?
- Question 3 : Dans quelle mesure la gouvernance du programme a-t-elle permis une sensibilisation environnementale des élus locaux autour du bocage, et une mise en œuvre administrative et financière efficace ?
- Question 4 : Dans quelle mesure les recommandations de l'évaluation du programme Breizh bocage 1 ont-elles été prises en compte dans le second programme et dans quelle mesure cela s'est-il traduit par des impacts ?
- Question 5 : Quel est le degré d'efficacité du programme BB2 ? Dans quelle mesure les résultats atteints auraient pu l'être avec des moyens inférieurs ?
- Question 6 : Dans quelle mesure le programme répond-t-il aux attentes des acteurs des territoires : collectivités, associations porteuses de projets sur les bassins versants, agriculteurs ? Dans quelle mesure les enjeux associés au contexte bocager ont-ils évolué depuis le début du programme ?
- Question 7 : Dans quelle mesure le dispositif est-il complémentaire et articulé avec d'autres programmes territoriaux de plantation de haies et de préservation de la qualité de l'eau, de gestion du foncier et d'aménagement du territoire ?
- Question 8 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du programme Breizh Bocage dans le cadre du FEADER apporte-t-elle une plus-value ? Quelles actions auraient été mises en œuvre par les territoires sans l'intervention du FEADER ? Quelles actions pourraient être mises en œuvre par la Région Bretagne en dehors du cadre du FEADER ?

3.1 EFFICACITE

3.1.1 Question 1 : Dans quelle mesure le dispositif Travaux (TO 4.4.1) a-t-il permis de renforcer le maillage bocager en Bretagne et d'améliorer les fonctionnalités des haies et talus ?

Conclusion de la question évaluative

Les données de l'enquête Teruti Lucas 2008, mises à jour en 2020 par la Région Bretagne et les maîtres d'ouvrage des stratégies bocagères, montrent une tendance à la stabilisation des linéaires de haies sur la période 2008-2020. L'évolution du bocage semble plus favorable dans les territoires Breizh Bocage que sur les territoires non animés par le programme, avec toutefois un changement du paysage bocager. Les haies dans les parcelles agricoles sont ainsi remplacées par linéaires davantage situés en bordure de route, et les haies anciennes dégradées, discontinues et sur talus disparaissent de façon plus importante.

Entre l'hiver 2014/2015 et 2020, le dispositif travaux a soutenu la création de 2 032 km linéaires d'aménagements bocagers mis en place à des localisations favorisant leur fonctionnalité environnementale, en particulier sur l'enjeu antiérosif qui a été mieux pris en compte dans BB2 que dans BB1. La mesure travaux a donc permis une amélioration de la fonctionnalité environnementale des haies et talus, en particulier dans leur contribution à la lutte contre l'érosion des sols et à l'amélioration de la qualité de l'eau. L'amélioration de la continuité physique et écologique des haies et talus a été favorisée dans une moindre mesure, l'objectif biodiversité n'étant pas prioritaire dans plusieurs stratégies bocagères. Par ailleurs, le manque d'outils de mesure de la continuité écologique rend difficile le suivi de son évolution au niveau des territoires.

L'entretien des haies, au sens de leurs travaux de conduite, reste un frein majeur à la plantation. Les MAEC bocagères, souscrites sur moins de 1% du linéaire bocager breton, ont contribué de manière limitée à améliorer l'entretien du bocage.

Le programme Breizh Bocage a permis d'amorcer des actions de sensibilisation des acteurs sur les possibilités de valorisation économique des haies. Les freins au développement des filières bois restent importants, et le linéaire valorisé encore faible à l'échelle régionale (estimé à 2,6% du linéaire total par l'association Coat Nerzh Breizh) par rapport à son potentiel.

Définition des termes clés

- **Dispositif Travaux** : il s'agit du type d'opération 4.4.1 portant sur les travaux bocagers (travaux neufs et travaux de restauration de haies et talus dégradés).
- **Maillage bocager en Bretagne** : le maillage bocager est constitué de de 114 500 km de haies arborées, haies arbustives et cordons boisés. Il s'agit à 60 % de haies de hauts jets à une, deux ou trois strates (zone herbacée, arbustive ou arborée).⁸
- **Renforcer le maillage bocager** : ce renforcement s'opère à travers la réhabilitation ou la création de connexions entre les linéaires de haies et talus (augmentation de la longueur des linéaires), ainsi que par l'augmentation de leur densité, grâce à des travaux de plantation.
- **Amélioration de la fonctionnalité des haies et talus** : il s'agit de la fonctionnalité environnementale (perméabilité, continuité de l'effet brise-vent) qui confère au bocage son rôle de refuge pour la biodiversité et de reconquête de la qualité de l'eau, ainsi que de la fonctionnalité économique à travers la valorisation du bois.

Compréhension de la question

Le périmètre de cette question est celui du TO 441, qui soutient les travaux neufs et travaux de restauration de haies et talus dégradés. Cette question vise à évaluer le niveau d'atteinte des objectifs du TO 441, c'est-à-dire, le renforcement du maillage bocager, et l'amélioration de sa fonctionnalité.

⁸ Source : Le bocage en Bretagne – dossier n°13 – mai 2018

Certains éléments sont directement quantifiables, tels que le nombre de mètres linéaires de haies plantés et talus créés ou restaurés grâce au programme ; d'autres, comme l'amélioration de la fonctionnalité environnementale des haies et talus, sont appréhendés à travers un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, collectés à l'échelle de la région ou des territoires.

Méthodologie

Trois sous-questions permettent d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs du TO 441.

La 1^{ère} sous-question « Dans quelle mesure le TO 441 a-t-il permis une augmentation de la longueur du linéaire bocager et une amélioration de sa continuité ? » s'attache à évaluer les impacts de la mesure travaux sur la longueur et la continuité du linéaire bocager. Nous utilisons pour cela des indicateurs quantitatifs : « Evolution de la taille du linéaire bocager sur la période 2008-2020 » (sur la base des données disponibles), « Longueur du linéaire planté sur la période 2014-2020 » et qualitatifs « Perception des animateurs et acteurs régionaux sur l'amélioration de la continuité du bocage ».

La 2^e sous-question « Dans quelle mesure le TO 441 a-t-il permis une pérennisation du bocage ? » s'attache à évaluer les impacts du programme sur la conduite des haies, à travers les indicateurs « Taux de haies plantées qui font l'objet d'un contrat MAEC » et « Perception des animateurs sur le taux de haies entretenues de manière adéquate ».

La 3^e sous-question « Dans quelle mesure le TO 441 a-t-il permis une amélioration de la fonctionnalité environnementale et économique du bocage ? » traite des impacts du programme en termes de fonctionnalité environnementale des haies et talus. Elle s'appuie sur une caractérisation environnementale des haies plantées et talus créés sur le programme Breizh Bocage 2, réalisée à partir des données Géobretagne et sur une comparaison avec les haies plantées et talus créés dans le cadre du programme Breizh Bocage 1. La fonctionnalité économique des haies et talus est étudiée à partir de l'indicateur quantitatif « Linéaires concernés par les modes de valorisation du bois, filières locales, autoconsommation ».

Les sources de données mobilisées pour répondre à cette question évaluative sont les suivantes :

- Données issues de Géobretagne,
- Enquête Région auprès des animateurs de stratégies,
- Enquête électronique AND auprès des animateurs de stratégies,
- Entretiens qualitatifs avec les acteurs régionaux,
- Etudes de cas.

La matrice d'évaluation est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Matrice d'évaluation pour la question évaluative

Sous-questions	Critères de jugement	Indicateur	Source
Dans quelle mesure le TO 441 a-t-il permis une augmentation de la longueur du linéaire bocager et une amélioration de sa continuité ?	La mesure travaux de Breizh bocage 2 a permis une augmentation de la longueur du linéaire bocager et une amélioration de sa continuité	Evolution de la taille et continuité du linéaire bocager sur la période 2008-2020 ; Longueur et continuité du linéaire bocager créé sur la période 2015-2019	Enquête haies DRAAF (avec les données disponibles) Géobretagne Référentiel IGN
		Comparaison de la taille du linéaire bocager créé entre les programmes Breizh Bocage 1 et Breizh Bocage 2	Données Région Géobretagne
		Perception des animateurs et acteurs régionaux sur l'amélioration de la continuité du bocage	Entretiens qualitatifs ; études de cas ; enquête socio
Dans quelle mesure le TO 441 a-t-il permis une pérennisation du bocage ?	La mesure travaux de Breizh bocage 2 a permis une pérennisation du bocage	Taux de haies plantées qui font l'objet d'un contrat MAEc	Enquête Région animateurs stratégies
		Perception des animateurs sur le taux de haies entretenues de manière adéquate	Etudes de cas ; enquêtes électroniques
Dans quelle mesure le TO 441 a-t-il permis une amélioration de la fonctionnalité environnementale et économique du bocage (biodiversité, qualité de l'eau, valorisation du bois) ?	La mesure travaux de Breizh bocage 2 a permis une amélioration de la fonctionnalité environnementale et économique du bocage (biodiversité, qualité de l'eau, valorisation du bois)	Caractérisation environnementale des haies plantées et talus créés (type de haies, type de travaux, écotone, emplacement topo, lutte contre l'érosion)	Géobretagne
		Comparaison de l'évolution de la fonctionnalité environnementale des haies plantées et talus créés entre BB1 et BB2	Géobretagne
		Linéaires concernés par les modes de valorisation du bois, filières locales, autoconsommation	Enquête Région animateurs stratégies
		Perception des animateurs et acteurs régionaux sur l'amélioration de la fonctionnalité environnementale et économique	Entretiens qualitatifs ; enquête électronique ; études de cas

Réponses à la question évaluative

Critère de jugement 1.1 : La mesure travaux de Breizh Bocage 2 a permis une augmentation de la longueur du linéaire bocager et une amélioration de sa continuité

Conclusion du critère de jugement
<p>La mesure travaux de Breizh Bocage 2 a soutenu la création de 2 032 kml de haies et talus entre l'hiver 2014/2015 et 2020, soit 339 kml/an, pour un montant total de soutien programmé de 11,9 M€ et un montant total d'auto-financement par les maîtres d'ouvrages programmé de 3,0 M€.</p> <p>Le rythme d'aménagement bocager par territoire a diminué de 18% par rapport au programme Breizh Bocage 1, du fait notamment d'une réorientation de Breizh Bocage 2 vers des actions de conduite des haies jusqu'à leur première taille de formation, ainsi que des actions de protection et de valorisation du bocage.</p> <p>Les plantations financées par les programmes Breizh Bocage 1 et 2 ont permis en première analyse de compenser à plus de 50% les arasements sur la période 2008-2017.</p> <p>71% des animateurs de stratégie bocagère considèrent que les haies et talus sont mis en place à des localisations pertinentes vis-à-vis de la continuité du bocage. Toutefois, l'abandon des diagnostics-actions (volet 2 de Breizh Bocage 1) semble avoir davantage favorisé une approche de la continuité à l'échelle de l'exploitation au détriment de l'échelle communale.</p>

- **Indicateur 1.1 : Evolution de la taille du linéaire bocager sur la période 2008-2020**

D'après les données de l'enquête Teruti Lucas 2008, mises à jour en 2020 par la Région Bretagne et les maîtres d'ouvrage des stratégies bocagères, l'évolution du bocage semble plus favorable dans les territoires Breizh Bocage (+0,3% de linéaire par rapport à 2008) que sur l'ensemble de la région (-0,3% de linéaire par rapport à 2008). Ils montrent ainsi une tendance à la stabilisation des linéaires de haies sur la période 2008-2020, avec un changement du paysage bocager : les haies dans les parcelles agricoles sont remplacées par de linéaires davantage situés en bordure de route. Les haies anciennes dégradées, discontinues et sur talus disparaissent de façon plus importante, laissant penser à une disparition par manque de renouvellement et de gestion plutôt qu'une volonté d'arasement. Ce manque d'entretien se confirme avec près de la moitié des haies qui ne seraient plus gérées.

- **Indicateur 1.2 : Longueur du linéaire bocager créé sur la période 2014-2020**

D'après les données issues de Géobretagne et transmises par les animateurs de stratégies bocagères, **le linéaire total créé sur Breizh Bocage 2 sur la période 2014-2020 est estimé à 2 032 kml**, dont 87% pour de la création de haie, et 13% pour de la restauration. Le rythme de plantation dans le cadre de Breizh Bocage 2 est donc en moyenne de 10 kml/tranche de plantation/territoire, et le linéaire moyen créé par tranche de plantation du programme de 339 kml.

Le linéaire sur lequel porte l'intervention de la mesure travaux de Breizh Bocage 2 représente 1,8% du linéaire bocager total (la référence considérée étant de 114 500 kml, d'après l'observatoire de l'environnement en Bretagne – dossier : le bocage en Bretagne – mai 2018).

Les 7 agriculteurs rencontrés lors des études de cas affirment qu'ils n'auraient pas réalisé leur projet de plantation sans l'appui du programme Breizh Bocage.

- **Indicateur 1.3 : Comparaison de la taille du linéaire bocager créé entre les programmes Breizh Bocage 1 et Breizh Bocage 2**

L'intervention de Breizh Bocage 1 portait sur 2 488 kml, soit sur 2,2% du linéaire bocager total, avec un rythme de création de 18 kml/tranche de plantation/territoire, et un linéaire moyen créé par année du programme de 355 kml.

Le rythme de création de linéaire de Breizh Bocage 2 par tranche et par territoire est donc en moyenne de 43% inférieur au rythme de création de Breizh Bocage 1. Sur la période de mise en œuvre de chaque programme (respectivement 2007-2013 et 2014-2020), le linéaire moyen créé par année est presque similaire entre les deux programmes. Cette différence entre rythme de création de linéaire par tranche et linéaire moyen créé par année s'explique par l'entrée progressive des territoires dans le programme

Breizh Bocage 1. De plus, la transition entre les deux programmes a pu marquer un coup de frein sur les plantations, certains animateurs ayant souhaité faire une pause pour réaliser leur stratégie, prendre le temps d'évaluer l'état des haies plantées, et mettre à jour l'empilement des programmes d'entretien issus de Breizh Bocage 1.

D'après les entretiens réalisés, la diminution du rythme de travaux entre les deux programmes s'explique d'une part par l'élargissement du spectre du programme à des actions d'animation en faveur de la protection, de l'entretien et de la valorisation du bocage (prise en compte dans les documents d'urbanisme, formations à la taille des haies, développement de la filière bois-énergie, etc.) au détriment de la plantation de haie et création de talus, et d'autre part par une plus grande difficulté à mobiliser des agriculteurs à planter puisque ceux davantage sensibilisés avaient déjà souscrit au 1er programme. De plus, la modification de la PAC avec l'entrée en vigueur de la BCAE7 a pu dissuader un certain nombre de candidats planteurs.

Le financement de l'animation représente ainsi 42% des montants engagés sur le programme.

Les stratégies analysées dans le cadre des études de cas montrent également que les objectifs de création d'aménagements bocagers visés dans Breizh Bocage 2 sont dans l'ensemble moins importants que ceux du 1er programme. Le territoire de la vallée du Blavet a par exemple divisé par trois les objectifs de linéaires créés entre Breizh Bocage 1 et 2. Par ailleurs, le démarchage à la plantation ou la création de talus dans Breizh Bocage 1 était vu comme plus offensif (coups de téléphone aux agriculteurs, réunions de présentation dans les mairies, ...), alors que dans Breizh Bocage 2 les animateurs s'orientent davantage vers une réponse à la demande, les dynamiques territoriales étant déjà bien enclenchées.

- **Indicateur 1.4 : Perception des animateurs et acteurs régionaux sur l'amélioration de la continuité du bocage**

D'après l'enquête électronique réalisée, 71% des animateurs de stratégie bocagère considèrent que les haies et talus sont mis en place à des localisations pertinentes vis-à-vis de la continuité du bocage.

L'objectif d'amélioration de la continuité du bocage a été intégré dans la définition des zones prioritaires de plusieurs stratégies bocagères. Ainsi, sur le territoire du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel la densité bocagère fait partie des trois paramètres retenus pour la définition des zones prioritaires d'intervention de Breizh Bocage 2⁹. Sur le bassin versant de l'Aulne, la continuité et la connectivité des haies ont été prises en compte dans la priorisation des communes pour les travaux de Breizh Bocage 2, et l'animatrice estime que les travaux favorisent généralement une reconnexion des haies anciennes à l'échelle de la parcelle.

Une diminution de la cohérence des travaux bocagers à l'échelle territoriale a toutefois été relevée par plusieurs acteurs régionaux, en lien avec l'abandon des diagnostics-actions (utilisés dans Breizh Bocage 1) qui visaient à constituer une ossature cohérente au niveau des communes ou bassins versants. La prise en compte du paramètre de continuité des haies dans les plantations de Breizh Bocage 2 a ainsi davantage eu lieu à l'échelle de l'exploitation agricole.

Enfin, beaucoup d'animateurs et d'acteurs régionaux rencontrés notent un manque d'outils de mesure de la continuité du bocage, un des seuls indicateurs utilisables étant la densité bocagère, qui ne rend pas compte de la continuité écologique. Le projet de recherche Léguer Bocage¹⁰ a entre autres objectifs de pallier ce manque d'outil.

⁹ Les deux autres paramètres retenus sont l'érosion des sols (facteur pente) et la qualité de l'eau.

¹⁰ Projet de recherche 2016-2019 de l'INRAE, en partenariat avec Lannion Trégor Communauté et la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor, sur la connaissance de la biodiversité liée au complexe bocager et les applications pratiques sur le bassin versant du Léguer.

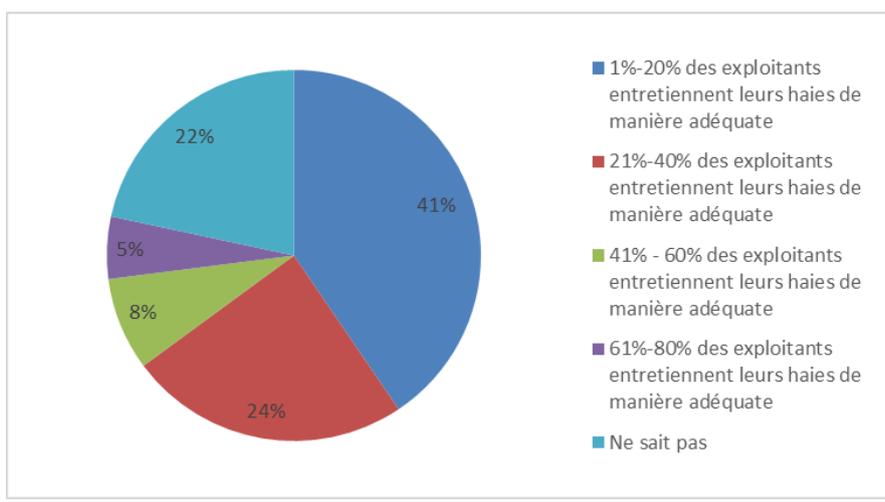
Critère de jugement 1.2 : La mesure travaux de Breizh Bocage 2 a permis une amélioration de la gestion du bocage

Conclusion du critère de jugement
<p>La prise en charge de la conduite des haies jusqu'à leur première taille de formation par Breizh Bocage pendant les premières années suivant la plantation (une à trois années suivant les territoires) permet une amélioration de la gestion du néo-bocage. En effet, 68% des animateurs de stratégie bocagère estiment que les haies sont bien entretenues pendant les années au cours desquelles le maître d'ouvrage en a la charge.</p> <p>Toutefois, la non-participation des agriculteurs à la plantation et à l'entretien de leurs haies les premières années peut entraîner des difficultés à les gérer par la suite, et accentuer le phénomène de désappropriation du bocage par les agriculteurs. Ainsi, 41% des animateurs estime que seuls 1% à 20% des agriculteurs bénéficiaires de Breizh Bocage 2 entretiennent leurs haies de manière adéquate.</p> <p>La faible souscription des MAEC HA01 et HA02 spécifiquement dédiées à l'entretien du néo-bocage montre que cet outil n'était pas forcément adapté aux besoins des agriculteurs et a constitué un rôle de relai limité du programme Breizh Bocage pour la conduite des haies suivant les 3 années après plantation. La MAEC HA03, dédiée à l'entretien des haies arborescentes, a permis une amélioration de l'entretien du bocage sur 0,66% du linéaire bocager breton.</p>

- **Indicateur 1.6 : Perception des animateurs sur le taux de haies entretenues de manière adéquate**

L'entretien des haies est aujourd'hui vu comme un des principaux facteurs bloquants pour planter des haies, les agriculteurs n'ayant pas le temps de les entretenir. En effet, d'après les travaux menés dans le cadre du projet AGFORWARD¹¹, le temps de travail atteint 10 voire 20 jours (de 5 heures) par an et par exploitation, toutes les bordures de champs (herbeuses ou haies) et tous travaux (déroussaillage, taille des arbres) confondus.

Figure 12 : Estimation de la proportion des exploitants agricoles bénéficiaires de Breizh Bocage 2 qui entretiennent leurs haies de manière adéquate (pas uniquement les haies plantées dans le cadre de Breizh Bocage 2) (N=37)



Source : AND International – enquête électronique auprès des animateurs de stratégies bocagères

41% des animateurs estiment que seuls 1% à 20% des exploitants bénéficiaires de Breizh Bocage entretiennent leurs haies de manière adéquate, 24% estiment que 21% à 40% des exploitants

¹¹ AGFORWARD (AGroFORestry that Will Advance Rural Development) est un projet de recherche de quatre ans, financé par le septième programme cadre de l'Union Européenne pour la recherche et le développement technologique sur la période 2014-2017.

entretiennent leurs haies de manière adéquate, et 13% estiment que plus de 41% des exploitants entretiennent leurs haies de manière adéquate. Plusieurs territoires de stratégies bocagères (par exemple Pays de Dol et Baie du Mont-Saint-Michel) ont fait le choix de prendre en charge la conduite des haies pendant les 3 premières années suivant la plantation, dans le but d'assurer un meilleur soin aux plants et de permettre ainsi une meilleure reprise des haies. En effet, 68% des animateurs de stratégie bocagère estiment que les haies plantées dans le cadre de Breizh Bocage 2 sont bien entretenues pendant les 3 années au cours desquelles le maître d'ouvrage en a la charge. D'autres territoires ont choisi de limiter la conduite des haies à 1 an, n'ayant pas la capacité d'assumer 3 ans de prise en charge, et dans le but de davantage responsabiliser les agriculteurs dans l'entretien des haies.

L'implication des agriculteurs dès la plantation est ainsi vue comme un facteur clé pour assurer un meilleur entretien et une meilleure appropriation des haies par la suite.

Par ailleurs, les communes, syndicats de voiries, services de l'Etat (Direction interdépartementale des routes ouest) ont également une responsabilité dans l'entretien des haies, étant gestionnaires de linéaires parfois importants. Les animateurs de stratégies bocagères et acteurs régionaux mentionnent souvent un déficit de formation des entreprises prestataires ou personnels dédiés à la gestion de ces haies.

• **Indicateur 1.5 : Taux de haies qui font l'objet d'un contrat MAEC**

Deux types d'opération existent pour l'entretien des haies bocagères en Bretagne :

- Le TO LINEA_01 « Entretien de haies localisées de manière pertinente » s'applique aux jeunes haies plantées depuis moins de 12 ans, et peuvent être contractualisées via les mesures HA01 (un entretien durant les cinq ans) et HA02 (deux entretiens durant les cinq ans). Ce type d'opération a été ouvert sur la période 2015-2019.
- Le TO LINEA_09 « Entretien de haies arborescentes » (mesure HA03) s'applique à l'entretien de haies adultes (de plus de douze ans) du type taillis, futaie ou taillis sous futaie. Ce type d'opération a été ouvert sur la période 2017-2019.

Tableau 7: Bilan de programmation des MAEC bocagères sur les territoires de stratégies bocagères

	Nb territoires BB2 avec au moins 1 dossier	% territoires BB2 avec au moins 1 dossier	Nb kml entretenus sur l'ensemble des territoires BB2	Nb bénéficiaires
HA01	25	60%	70	70
HA02	26	62%	57	81
HA03	38	90%	759	361

Source : données Région

Le type d'opération le plus souscrit est le TO LINEA_09 (mesure HA03), mis en œuvre sur 90% des territoires de stratégies bocagères, et sur 0,66% du linéaire bocager breton. L'objectif de cette opération est d'assurer un entretien des haies situées sur les territoires bocagers qui sont vieillissantes et en voie de dépérissement. Elle ne s'applique donc pas à l'entretien du néo-bocage, et par conséquent des haies plantées via le programme Breizh Bocage. Les mesures HA01 et HA02 qui concernaient les haies jeunes ont été peu ouvertes et souscrites car trop peu incitatives financièrement face à la charge administrative requise, et pas suffisamment adaptées aux pratiques de gestion en cours sur les territoires.

Les données disponibles ne permettent pas de déterminer la part des bénéficiaires des MAEC qui sont également bénéficiaires de Breizh Bocage. Toutefois, le nombre de bénéficiaires des MAEC HA01 et HA02 représente 2% du nombre de bénéficiaires de Breizh Bocage 2, et le linéaire entretenu représente respectivement 4% et 3% du linéaire créé avec l'appui de Breizh Bocage 2. On en déduit donc que la proportion de haies Breizh Bocage couvertes par une MAEC est négligeable au niveau de la région.

Par ailleurs, les données issues de l'enquête de la Région auprès des animateurs de stratégies bocagères indiquent que 450 diagnostics MAEC ont été réalisés, pour 299 engagements. Le linéaire

créé par les exploitations engagées dans une démarche de gestion (MAEC et Plan de gestion du bocage) est de 2% du linéaire créé, les démarches de gestion ne portant pas forcément sur ce linéaire.

Critère de jugement 1.3 : La mesure travaux de Breizh Bocage 2 a permis une amélioration de la fonctionnalité environnementale et économique du bocage (biodiversité, qualité de l'eau, valorisation du bois)

Conclusion du critère de jugement

Les aménagements bocagers réalisés avec le soutien de la mesure travaux ont été mis en place à des localisations favorisant leur fonctionnalité environnementale, en particulier sur l'enjeu antiérosif qui a été mieux pris en compte dans le 2nd programme. La mesure travaux a donc permis une amélioration de la fonctionnalité environnementale des haies et talus, en particulier dans leur contribution à la lutte contre l'érosion des sols et à l'amélioration de la qualité de l'eau.

La structuration des filières de valorisation du bois se poursuit à l'échelle régionale, mais touche encore un faible linéaire et nombre d'agriculteurs. Breizh Bocage 2 a contribué à faire émerger la question de la valorisation économique des haies dans certains territoires, mais la déconnexion temporelle forte entre plantation et récolte, et les freins au développement de la filière bois-énergie empêchent de faire de la valorisation économique une réelle incitation pour les agriculteurs à planter. La mesure travaux semble donc avoir contribué de manière secondaire à l'amélioration de la fonctionnalité économique du bocage.

- **Indicateur 1.7 : Caractérisation environnementale des haies et talus créés (type de haies, type de travaux, écotone, emplacement topo, lutte contre l'érosion)**

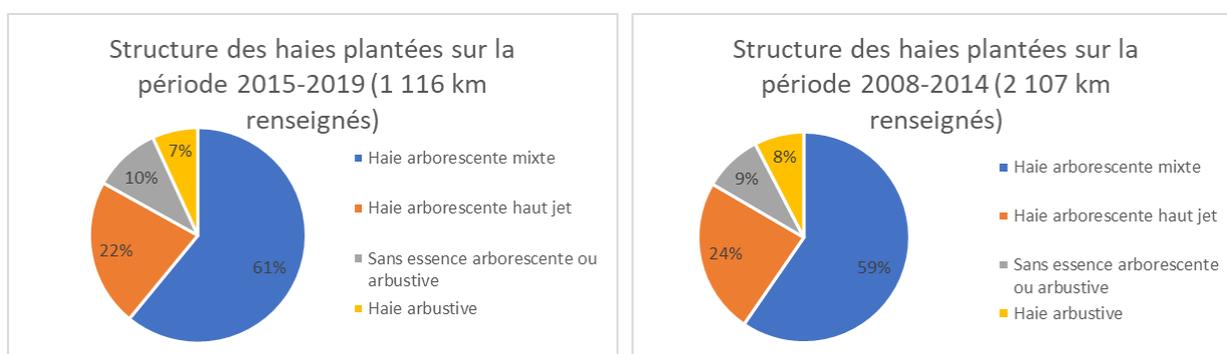
D'après les données issues de Géobretagne, le programme Breizh Bocage 2 a majoritairement soutenu la plantation de haies mixtes (61% des haies plantées), et la création de haies à plat (38% des aménagements) ou de haies et talus (36% des aménagements).

Le choix du type d'aménagement se fait sur décision concertée de l'animateur et du bénéficiaire, en cohérence avec les priorités définies au sein des territoires. Ainsi, dans un territoire à enjeu érosif fort tel que le Blavet morbihannais, la création de haies et talus et de talus nus constituent respectivement 61% et 12% des travaux réalisés. Sur le bassin versant de l'Aulne, l'emplacement des plantations est déterminé selon la pente moyenne, la surface drainée amont, l'occupation du sol, la densité bocagère, et la connectivité des haies et talus. Dans d'autres territoires tels que Lannion Trégor Communauté, le principal critère du choix de l'emplacement est le caractère agricole de la parcelle choisie.

- **Indicateur 1.8 : Comparaison de l'évolution de la fonctionnalité environnementale des haies plantées entre BB1 et BB2**

Les structures de haies plantées sont sensiblement les mêmes entre les 2 programmes. La part de haies arborescentes mixtes et de talus apparaît en légère augmentation sur le programme Breizh Bocage 2 (cf. graphes ci-dessous).

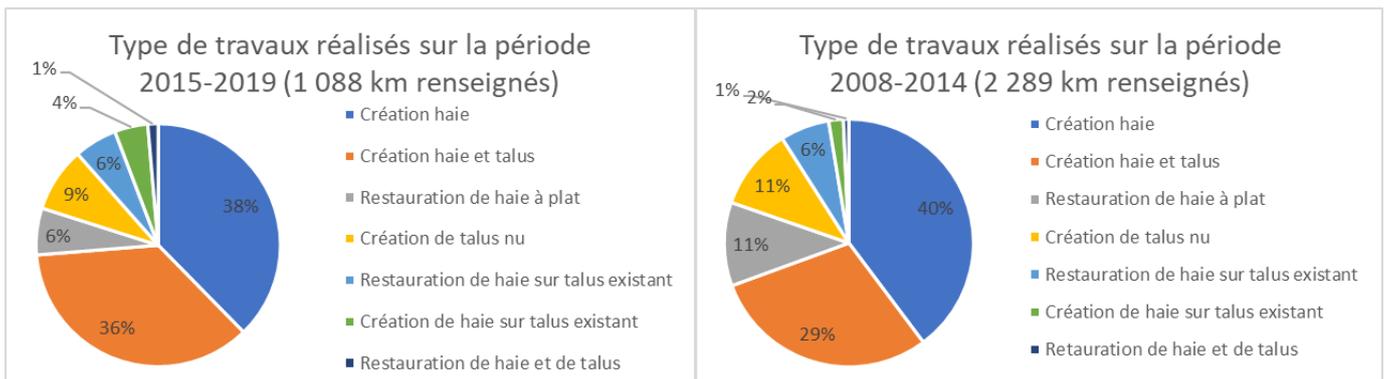
Figure 13 : Comparaison entre Breizh Bocage 1 et Breizh Bocage 2 des structures de haies plantées



Source : données Géobretagne

D'avantage de travaux de création de haies et talus et de création de haies sur talus existants ont été réalisés dans le cadre de Breizh Bocage 2 (respectivement +7 points de pourcentage (pp) et +2 pp par rapport à Breizh Bocage 1).

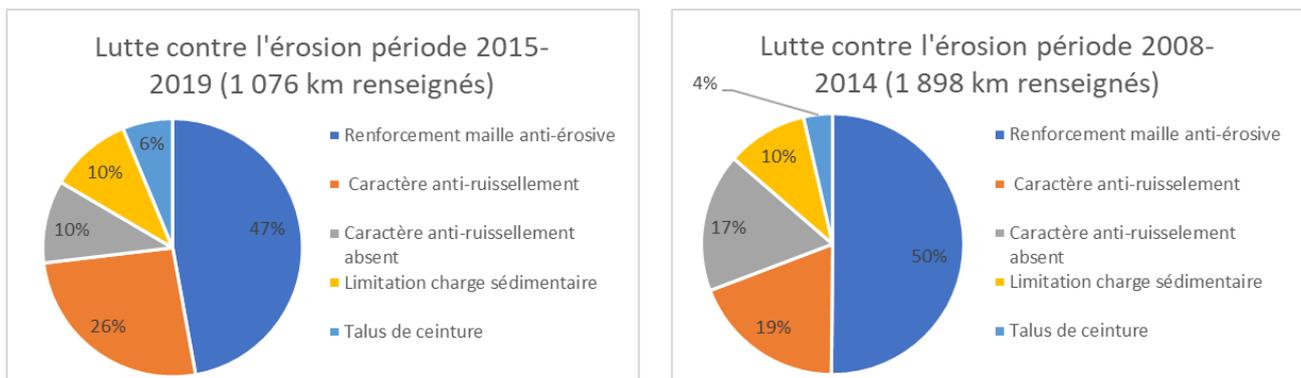
Figure 14 : Comparaison entre Breizh Bocage 1 et Breizh Bocage 2 des types de travaux réalisés



Source : Données Géobretagne

La part d'aménagements à caractère anti-ruissellement absent est en diminution de 7 pp entre Breizh Bocage 1 et Breizh Bocage 2. Il y a donc une augmentation de la part d'aménagements à objectif de lutte contre l'érosion entre les deux programmes, comme le démontre également l'augmentation des de la proportion d'aménagement de talus.

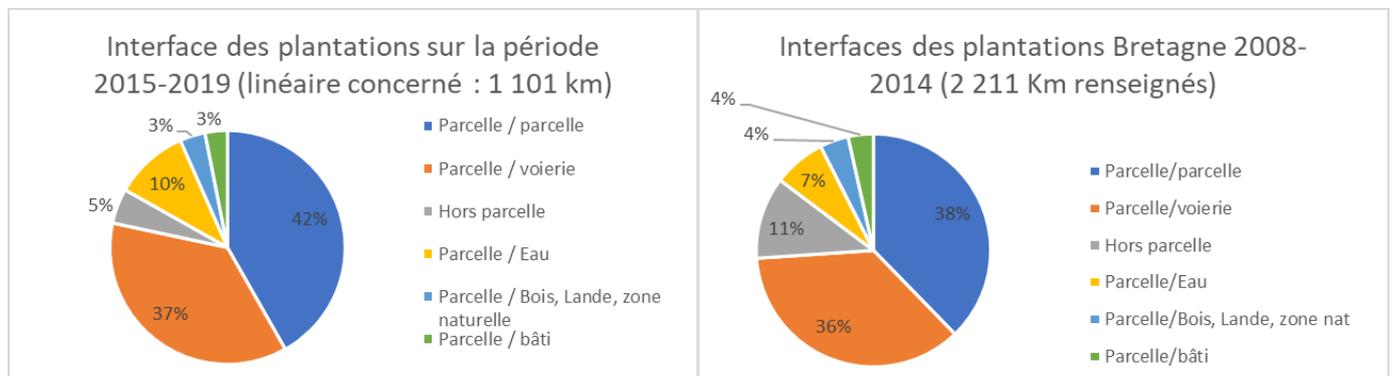
Figure 15 : Comparaison entre Breizh Bocage 1 et Breizh Bocage 2 du caractère antiérosif des aménagements réalisés



Source : Données Géobretagne

Sur la part totale de travaux réalisés, davantage d'interfaces de plantations parcelle/parcelle et parcelle/eau ont été réalisées dans le cadre de Breizh Bocage 2 (respectivement +4 pp et + 3 pp par rapport à Breizh Bocage 1), prenant ainsi mieux en compte l'enjeu de restauration de la qualité de l'eau.

Figure 16 : Comparaison entre Breizh Bocage 1 et Breizh Bocage 2 des interfaces de plantations réalisées



Source : Données Géobretagne

- **Indicateur 1.9 : Linéaires concernés par les modes de valorisation du bois, filières locales, autoconsommation**

D'après l'association Coat Nerzh Breizh, les six SCIC du territoire breton, valorisent en moyenne 10 000 tonnes de bois de bocage par an, soit 200 km de haies par an. Le linéaire total de haies entrant en gestion durable grâce à une valorisation bois-énergie est ainsi estimé à 3 000 km (avec un cycle moyen de 15 ans entre 2 récoltes), soit 2,6% du linéaire breton. Le niveau de développement des SCIC est inégal, tant en termes d'ETP que de volumes produits. Ainsi, la SCIC Bocagenèse, leader dans le développement du Label Haie, emploie 1,8 ETP et produit 4 000 tonnes de bois vert de bocage par an, tandis que la SCIC Argoat Bois Energie emploie 0,25 ETP et commercialise en moyenne 1 400 tonnes de bois de bocage par an. De même, la prise en compte de l'enjeu d'amélioration de la fonctionnalité économique des haies est très disparate suivant les stratégies bocagères, en lien avec le niveau de développement des filières de valorisation du bois. Ainsi, sur le territoire de Lannion Trégor Communauté, 5 000 tonnes de bois énergie sont déjà produites, avec un potentiel de 15 000 tonnes à terme, tandis que beaucoup de territoires (18%, d'après l'enquête de la Région auprès des animateurs de stratégies bocagères) n'ont pas encore développé d'action de valorisation.

La valorisation a principalement lieu sous forme de bois énergie, souvent vendu à des collectivités pour alimenter de petites chaudières à bois. Toutefois, le bois paillage peut représenter une forme de valorisation importante pour certaines SCIC comme le Collectif Bois Bocage 35, pour lequel le bois de paillage représente 50% de son chiffre d'affaires. Ainsi, en Ille et Vilaine, presque toutes les collectivités utilisent du bois paillage pour pailler les plantations BB.

Il existe encore d'importants freins au développement de la filière bois-énergie, qui souffre d'un déficit de demande et d'un manque de soutien politique. Le coût supplémentaire que représente le traitement du bois de bocage et l'adaptation de la chaudière à ce type de bois constituent deux freins techniques majeurs. En effet, les copeaux de bois de bocage s'avèrent parfois inadaptés aux exigences des petites chaufferies en termes de calibrage et de taux d'humidité, posant des problèmes de bourrage. Les critères des marchés publics font en outre parfois barrière à l'obtention de certains marchés.

Figure 17 : Estimation de la proportion d'exploitants ayant planté des haies et/ou créé des talus dans le cadre de Breizh Bocage 2 qui sont impliqués dans une démarche de valorisation économique des haies (par exemple dans la filière bois de chauffage)



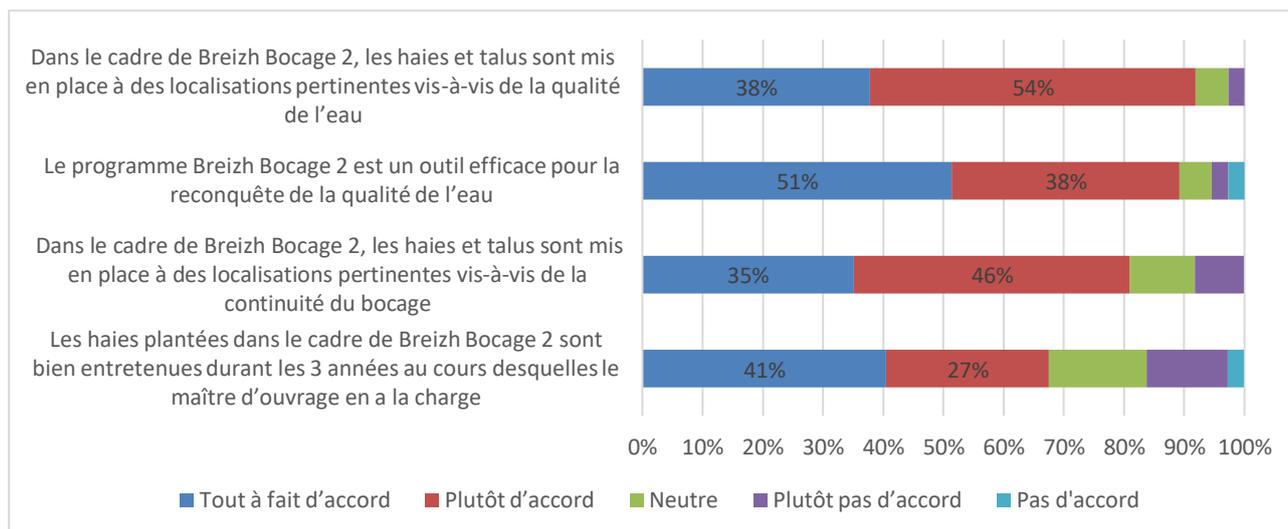
Source : AND International – enquête électronique auprès des animateurs de stratégies bocagères

D'après l'enquête électronique réalisée, la majorité (65% des animateurs de stratégie bocagère) estiment que 1% à 20% des exploitants bénéficiaires de Breizh Bocage 2 sont impliqués dans une démarche de valorisation économique des haies.

- **Indicateur 1.10 : Perception des animateurs et acteurs régionaux sur l'amélioration de la fonctionnalité environnementale et économique**

Breizh Bocage a d'abord été mis en place dans l'objectif de « réduire les transferts de polluants d'origine agricole vers les eaux superficielles dans un but clairement affiché d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ». L'amélioration de la qualité de l'eau reste un enjeu fort du programme Breizh Bocage 2, notamment lorsque le maître d'ouvrage est un syndicat de bassin versant.

Figure 18 : Opinion des techniciens Breizh Bocage sur la localisation des haies et talus créés avec le soutien de Breizh Bocage 2



Source : AND International – enquête électronique auprès des animateurs de stratégies bocagères

D'après l'enquête électronique AND-I, 92% des animateurs de stratégies bocagères considèrent que les haies et talus sont plutôt mis en place à des localisations pertinentes vis-à-vis de la qualité de l'eau, et 81% considèrent que les haies et talus sont plutôt mis en place à des localisations pertinentes vis-à-vis de la continuité du bocage. Une meilleure efficacité environnementale du programme pourrait être atteinte en agissant sur les pratiques agricoles de manière concomitante à l'implantation de haies ou de talus. En effet, si l'implantation de haies ou talus ne s'accompagne pas de pratiques agricoles adaptées (travail du sol perpendiculaire à la pente, ...), son efficacité environnementale est vouée parfois à décroître à long terme. Ainsi, sur certains points du territoire du Blavet Morbihannais, les talus se sont quasiment entièrement comblés, voyant leur efficacité menacée sur le long terme. Il n'y a par ailleurs aucune certitude que les agriculteurs ne remontent la terre accumulée en pied de talus dans leur parcelle. Par ailleurs, il apparaît que les critères de sélection de la mesure 4.4.1 ont été peu discriminants et n'ont pas amené à écarter de dossier de plantation sur des critères d'efficacité environnementale. Ceux-ci ne sont toutefois pas perçus par les acteurs comme l'outil adéquat pour améliorer la qualité environnementale des projets.

La fonctionnalité économique des haies a été peu voire pas prise en compte dans les projets de plantation du fait du faible développement des filières de valorisation économique et de l'importante déconnexion temporelle entre plantation et récolte (15 ans).

3.1.2 Question 2 : Dans quelle mesure le dispositif Animation (TO 7.6.3) a-t-il permis d'accompagner la mise en place de stratégie bocagère et d'améliorer la protection et la valorisation économique du bocage ?

Conclusion de la question évaluative

Le dispositif animation a contribué à la restauration, la protection et la valorisation du bocage, en rapport avec les importants moyens alloués aux actions d'animation (42% des engagements financiers sur le programme).

La prise en charge de l'ensemble des démarches administratives liées aux travaux d'aménagements bocagers et l'accompagnement des porteurs de projets dans la définition de la localisation des haies et talus a favorisé l'amélioration du maillage bocager, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif (haies et talus mis en place à des endroits pertinents par rapport aux enjeux environnementaux). Elles ont toutefois pu limiter l'appropriation des haies par les bénéficiaires.

De nombreuses actions de protection et pérennisation du bocage ont été réalisées par les animateurs en s'appuyant sur les outils mis à disposition par le code de l'urbanisme et la PAC (classement dans les PLU(i) et BCAE7). Bien qu'il ne soit pas possible de montrer de lien de cause à effet, ces actions sont à mettre en perspective du ralentissement de l'érosion du bocage observé depuis 2008.

L'animation du programme Breizh Bocage 2 a contribué à faire émerger la question de la valorisation économique des haies dans la plupart des territoires, et à conforter son développement dans les territoires les plus avancés sur cette question.

Définition des termes clés

- **Dispositif animation** : il s'agit du type d'opération 7.6.3, décomposé en deux volets. Le 1^{er} volet soutient l'élaboration de stratégies bocagères et le 2^e volet soutient l'animation de programmes annuels d'action en faveur du bocage.
- **Stratégie bocagère** : stratégie territoriale permettant d'identifier, de coordonner et d'articuler des moyens, des actions, des objectifs techniques cohérents à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de création d'un maillage bocager fonctionnel, d'augmentation du linéaire de haies et talus, de protection et d'amélioration de l'existant (lutte contre l'érosion du bocage, pérennisation)¹².

Compréhension de la question

Le périmètre de cette question est celui du type d'opération 7.6.3 du PDRB, qui soutient d'une part l'élaboration de stratégies bocagères et d'autre part l'animation de programmes annuels d'action en faveur du bocage. La question de l'accompagnement de la mise en place de stratégies bocagères fait référence d'une part à l'efficacité du volet 1 (nombre de stratégies bocagères aidées, couverture territoriale), et d'autre part à l'efficacité de la mise en œuvre des stratégies au niveau local. Elle traite des résultats obtenus grâce à l'animation des stratégies en matière d'amélioration et de protection du bocage ainsi que de valorisation économique.

¹² Cahier des charges Breizh bocage 2 – période 2015-2020

Méthodologie proposée

Deux sous-questions permettent d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs du TO 763 :

La 1ère sous-question « Dans quelle mesure le dispositif Animation (TO 7.6.3) a-t-il permis d'accompagner la mise en place de stratégie bocagère ? » traite des impacts du 1er volet du dispositif Animation « Soutien à la mise en place de stratégies bocagères ». Elle s'appuie sur le bilan physico-financier du programme qui alimente l'indicateur « Taux de couverture territoriale du programme », sur des éléments de perception de la mesure à partir des entretiens qualitatifs auprès des acteurs régionaux, ainsi que des études de cas.

La 2e sous-question « Dans quelle mesure le dispositif Animation a-t-il facilité l'amélioration du maillage bocager, la protection et la pérennisation du bocage, et sa valorisation économique ? » est ciblée sur les réalisations permises par la mise en œuvre des stratégies bocagères, notamment via les soutiens à l'animation. Les indicateurs « Appropriation par les bénéficiaires finaux » et « Perception des actions d'amélioration du maillage bocager par les acteurs » permettent d'évaluer de manière qualitative la contribution de l'animation territoriale à l'amélioration du maillage bocager. Les indicateurs « Caractérisation et degré de mise en œuvre des outils de protection du bocage » et « Perception des actions de protection par les acteurs » caractérisent en quoi l'animation a facilité la pérennisation et la protection du bocage. Enfin, les indicateurs « Caractérisation et degré de mise en œuvre des outils de valorisation du bocage » et « Perception des actions de valorisation économique du bocage par les acteurs » permettent d'évaluer en quoi l'animation a facilité la valorisation économique du bocage.

La réponse à cette question s'appuie sur un bilan de mise en œuvre approfondi du type d'opération 7.6.3, ainsi que sur une large enquête auprès des porteurs de stratégies bocagères.

Les sources de données mobilisées pour répondre à cette question évaluative seront les suivantes :

- Bilan de mise en œuvre de la mesure 7.6.3 (nombre de stratégies soutenues, nombre d'ETP financés, ...)
- Entretiens qualitatifs auprès des acteurs régionaux ;
- Etude des documents de mise en œuvre de la mesure (grilles de sélection des stratégies bocagères, documents de communication auprès du public, comptes-rendus de comités de pilotage, ...)
- Questionnaire électronique auprès des porteurs de projets Breizh-bocage (structures animatrices) ;
- Enquête réalisée par la Région Bretagne auprès des animateurs de stratégies bocagères ;
- Etudes de cas

La matrice d'évaluation est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 8 : Matrice d'évaluation pour la question évaluative

Sous-questions	Critères de jugement	Indicateur	Source
Dans quelle mesure le dispositif Animation (TO 7.6.3) a-t-il permis d'accompagner la mise en place de stratégie bocagère ?	Le programme Breizh bocage (volet animation) a soutenu la mise en place de stratégies territoriales en faveur du bocage	Taux de couverture territoriale du programme	Bilan physico-financier
		Perception de la mesure "Mise en place d'une stratégie territoriale" par les acteurs	Entretiens qualitatifs acteurs régionaux Etudes de cas
Dans quelle mesure le dispositif Animation a-t-il facilité l'amélioration du maillage bocager, la protection et la pérennisation du bocage, et sa valorisation économique ?	L'animation des stratégies bocagères a facilité l'amélioration du maillage bocager	Appropriation par les bénéficiaires finaux : Nb de bénéficiaires finaux participant à la plantation ou l'aménagement / Nb de bénéficiaires finaux participant aux investissements / linéaires concernés	Enquête Région animateurs stratégies Etudes de cas
		Perception des actions d'amélioration du maillage bocager par les acteurs (animateurs, élus locaux, agriculteurs)	Entretiens qualitatifs acteurs régionaux Etudes de cas
	L'animation des stratégies bocagères a facilité la pérennisation et la protection du bocage	Caractérisation et degré de mise en œuvre des outils de protection du bocage : Nb de PLU(i) accompagnés / Nb d'interventions de compensation/médiation / Linéaire créé en compensation	Enquête Région animateurs stratégies Etudes de cas
		Perception des actions de protection par les acteurs (animateurs, élus locaux, agriculteurs)	Entretiens qualitatifs acteurs régionaux Etudes de cas
	L'animation des stratégies bocagères a facilité la valorisation économique du bocage	Caractérisation et degré de mise en œuvre des outils de valorisation du bocage : Nb participants démarches valorisation du bois, filières locales / Linéaires concernés par ces modes de valorisation / Nb de partenaires impliqués dans l'action	Enquête Région animateurs stratégies Etudes de cas
		Perception des actions de valorisation économique du bocage par les acteurs (animateurs, élus locaux, agriculteurs)	Entretiens qualitatifs acteurs régionaux Etudes de cas

Réponses à la question évaluative par critères de jugement :

Critère de jugement 2.1 : Le programme Breizh bocage (volet animation) a soutenu la mise en place de stratégies territoriales en faveur du bocage

Conclusion du critère de jugement
Le programme Breizh Bocage a soutenu la définition d'objectifs partagés au niveau des territoires pour le soutien à la protection / restauration / entretien du bocage de 39 stratégies bocagères.

- **Indicateur 2.2 : Taux de couverture territoriale du programme**

Des stratégies bocagères ont été mises en place sur 24 000 km². Sur la base d'une superficie régionale de 27 209 km², 88% du territoire breton est couvert par une stratégie bocagère.

- **Indicateur 2.3 : Perception de la mesure "Mise en place d'une stratégie territoriale" par les acteurs**

La mesure de mise en place d'une stratégie bocagère a permis de constituer un état des lieux en début de programme pour caractériser le bocage du territoire et permettre de dégager les principaux enjeux de sa reconstitution et de sa préservation et de définir des objectifs quantitatifs et qualitatifs de reconstitution et préservation du bocage, en associant les différents acteurs du territoire.

Critère de jugement 2.2 : L'animation des stratégies bocagères a facilité l'amélioration du maillage bocager

Conclusion du critère de jugement
La majorité du temps d'animation du programme (66%) reste consacrée aux actions de plantation et d'aménagement. Le rôle de conseil des techniciens Breizh Bocage est essentiel pour définir des emplacements pertinents par rapport aux enjeux environnementaux, qui tiennent compte également des attentes et contraintes techniques des exploitants agricoles. La prise en charge du montage des dossiers par les animateurs et des coûts de plantation et de conduite des haies les premières années facilitent la mise en place de projets de plantation. Toutefois, le déficit d'implication des agriculteurs lors de la plantation et l'impossibilité d'en être maîtres d'ouvrage est également un facteur de désappropriation des haies, qui rend d'autant plus difficile leur pérennisation par une bonne gestion.

- **Indicateur 2.5 : Appropriation par les bénéficiaires finaux**

Les engagements des bénéficiaires du programme sont définis à travers un conventionnement avec le maître d'ouvrage. Ces conventions peuvent être tripartites (maître d'ouvrage, bénéficiaire, propriétaire ou exploitant) comme sur le territoire de Lannion Trégor Communauté, ou bipartites (maître d'ouvrage et bénéficiaire) comme sur les territoires du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel ou de la vallée du Blavet. Les durées et engagements définis sont variables suivant les territoires. Ainsi, la convention porte sur une durée de 10 ans sur le territoire de Lannion Trégor Communauté, sur une durée de 12 ans sur le territoire du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, et sur une durée de 40 ans sur le territoire de la vallée du Blavet. La convention peut également définir certains engagements particuliers. Par exemple, sur le Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, les bénéficiaires de Breizh Bocage s'engagent à mettre à disposition de l'entreprise les protections anti-gibiers préparées avant le début des travaux à partir de poches à huitres usagées, et sur le territoire du Blavet Morbihannais, les bénéficiaires s'engagent à réaliser le piquetage avant plantation.

Cette convention semble avoir toutefois une faible valeur juridique. En effet, sur le territoire de Lannion Trégor Communauté, celle-ci n'est pas forcément transmise en cas de cession de terre, ce qui montre son faible poids.

Une participation financière aux opérations est requise dans près de 50% des territoires, pour responsabiliser l'agriculteur dans l'entretien de ses haies. Sur les territoires de l'Aulne et de la Baie du

Mont-Saint-Michel, cette participation est comprise entre 0,5 €/ml et 1 €/ml selon le type de haie choisi (haie à plat, haie et talus, ...). Cette participation financière a lieu sur la TVA, ou sur les dépenses inéligibles à Breizh Bocage.

- **Indicateur 2.6 : Perception des actions d'amélioration du maillage bocager par les acteurs (animateurs, élus locaux, agriculteurs)**

D'après l'enquête réalisée par la Région auprès des animateurs de stratégies bocagères, les animateurs consacrent en moyenne 64% de leur temps à la plantation (démarchage, plantation, suivi, ...), qui reste l'objectif principal des stratégies bocagères.

D'après la réponse à la question évaluative n°1, les 2 032 kml d'aménagements bocagers soutenu par Breizh Bocage 2 ont permis une amélioration des fonctionnalités environnementales des haies et talus, dont 90% situés à des emplacements favorables pour la lutte contre l'érosion.

Le temps d'animation dédié a fortement contribué à l'atteinte de ces résultats. En effet, les animateurs jouent un rôle déterminant dans le choix de l'emplacement des haies et talus, garantissant la bonne fonctionnalité environnementale des haies plantées et talus créés. De plus, sans accompagnement, la plupart des bénéficiaires interrogés ne se seraient pas engagés dans le programme.

Néanmoins, bien que ce fonctionnement « clé en main » pour les agriculteurs ait permis d'atteindre des taux de plantation relativement importants, il ne favorise pas la bonne gestion des haies et peut limiter les services environnementaux rendus. En effet, d'après l'association Terres et Bocages, « Bien que propriétaires des terrains implantés, les agriculteurs ne se sentent pas propriétaires de la haie. Considérée comme un aménagement environnemental mis en place par la collectivité, ils l'entretiennent pour limiter son empiètement dans leur espace de production. Une telle logique qui dissocie environnement et production induit un entretien de stricte réduction d'emprise. Dès lors, le développement des arbres est entravé et la haie n'assure plus les fonctions environnementales associées, pour lesquelles son implantation a été financée. » »¹³

¹³ Thierry Guéhenneuc, Ré-intégrer le bocage dans les systèmes d'exploitation : l'expérience du collectif agricole Terres et Bocages, Sciences Eaux & Territoires –2019/4 (Numéro 30)

Critère de jugement 2.3 : L'animation des stratégies bocagères a facilité la pérennisation et la protection du bocage

Conclusion du critère de jugement

L'animation du programme Breizh Bocage 2 a permis la réalisation d'un nombre important d'actions de protection du bocage, via l'accompagnement de la révision de PLU(i), l'accompagnement de projets de compensation d'arasements dans le cadre de la BCAE7 ou du classement PLU(i), la médiation, ... Bien que non directement quantifiables en termes de résultats, ces actions participent d'une prise de conscience des élus et des agriculteurs sur l'intérêt de la protection des haies via la PAC (BCAE7) et les documents d'urbanisme. L'animation est également un moyen de sensibilisation des agriculteurs via les actions de compensation réalisées.

- **Indicateur 2.7 : Caractérisation et degré de mise en œuvre des outils de protection du bocage**

Outils de protection du bocage : urbanisme, BCAE7 :

D'après l'enquête réalisée par la Région auprès des animateurs de stratégies bocagères, le nombre total de PLU(i) accompagnés par les animateurs de stratégies bocagères est de 320, pour 9% en moyenne de temps dédié aux actions de protection du bocage (sensibilisation des élus et révision de PLU(i), accompagnement de démarches de compensation au titre des PLU(i) ou de la BCAE7, ...). Il s'agit du 2nd poste en termes de temps passé par les animateurs.

1 051 opérations de compensation, médiation (BCAE7, urbanisme, conflits de voisinage) ont été réalisées depuis le début du programme, soit en moyenne 27 opérations par territoire, pour un total de 2 164 interlocuteurs rencontrés et sensibilisés.

Les interventions de compensation ont concerné 77 119 ml, soit 5,1% du linéaire créé renseigné par les animateurs dans le questionnaire.

Outils de gestion du bocage : Plans de gestion du bocage (PGB), MAEC, séquences d'animation :

D'après l'enquête réalisée par la Région auprès des animateurs de stratégies bocagères, le nombre de diagnostics MAEC réalisé par les animateurs de stratégies bocagères est de 458, pour 306 engagements MAEC. Le nombre de plans de gestion accompagnés est de 216. Le linéaire ainsi géré est de 859 kml, soit 0,8% du linéaire bocager total.

Les animateurs ont également réalisé 359 séquences animation (démonstration de taille, animations grand public et scolaires, journées techniques auprès des techniciens et élus de collectivités, ...). Les animateurs de stratégies bocagères ont consacré en moyenne 8% de leur temps à ces actions de pérennisation du bocage. Il s'agit du 3^e poste en termes de temps passé par les animateurs.

Ces résultats montrent l'importance des moyens déployés dans l'objectif de pérennisation et protection du bocage.

- **Indicateur 2.8 : Perception des actions réalisées en faveur de la pérennité et de la protection du bocage**

Protection du bocage :

D'après l'enquête réalisée par la Région auprès des animateurs de stratégies bocagères, une animation pour la protection du bocage dans les documents d'urbanisme et la compensation des arasements a été mise en place dans tous les territoires, hormis un seul (38 répondants).

Le niveau de protection des haies dans les documents d'urbanisme est variable suivant les territoires. Ainsi, le bocage est classé en Loi Paysage sur l'ensemble du territoire de l'Oust amont – Lié ou de Lannion Trégor Communauté. Certains SAGE, comme le SAGE Blavet, incitent les communes à classer l'ensemble du bocage. A l'inverse, sur le territoire du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, les haies sont encore peu protégées dans les documents d'urbanisme : 4 des 19 communes du territoire ne disposent pas de PLU (soumises au RNU – Règlement National d'Urbanisme), et seules 7 communes sont considérées comme volontaires pour travailler à la protection des haies dans leurs

documents d'urbanisme. Dans ce contexte, le rôle de conseil du technicien bocage auprès des communes lors de la révision de PLU est vu comme fondamental par les acteurs du territoire.

La part du linéaire créé avant 2018 qui est protégé par la BCAE7 est en moyenne de 23% sur le territoire breton. Sur le territoire de l'Oust amont – Lié, la réglementation BCAE7 a permis de renforcer la démarche de protection dans le cadre du PLUi. Cette réglementation est vue comme nécessaire et aussi plus dissuasive auprès de la profession agricole que la seule protection Espace d'Intérêt Paysager (EIP).

Le nombre de demandes préalables dans le cadre des BCAE7 ou des PLU(i) a fortement augmenté sur de nombreux territoires de stratégies bocagères, où ces réglementations sont davantage connues. Les demandes de compensation sont vues comme une porte d'entrée pour sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de plantation. Ce temps d'animation permet d'aboutir à des projets de plantations difficiles à faire accepter en dehors d'une compensation et d'effectuer un suivi des demandes de suppressions afin de replanter à des endroits pertinents (haies de bas fond, sur talus, ...).

Pérennisation du bocage :

Les outils MAEC est Plans de gestion du bocage ont été souscrits pour moins de 1% du linéaire bocager total. Cette faible couverture territoriale s'explique d'une part par les difficultés administratives liées à l'outil MAEC, et une rémunération insuffisante pour constituer une réelle incitation pour les bénéficiaires. Les PGB sont perçus comme des outils intéressants pour la pérennisation du bocage, mais qui nécessitent beaucoup de temps d'animation. Les séquences d'animation sont un bon outil de sensibilisation des acteurs du territoire. Toutefois, les formations à l'entretien des haies ne touchent encore principalement que les agriculteurs déjà sensibilisés.

Critère de jugement 2.4 : L'animation des stratégies bocagères a facilité la valorisation économique du bocage

Conclusion du critère de jugement

L'animation du programme Breizh Bocage 2 a contribué à faire émerger la question de la valorisation économique des haies dans la plupart des territoires, et à conforter son développement dans les territoires les plus avancés. Le bois déchiqueté pour l'alimentation des chaudières apparaît comme la principale forme de valorisation du bois issu des rémanents de taille, mais d'autres modes de valorisation existent également tels que le Bois Raméal Fragmenté (BRF), les copeaux pour le paillage des plantations, la production de bois d'œuvre ou de bois bûche. Le développement du Label Haie et des Plans de Gestion Durable des Haies (PGDH) offre des perspectives intéressantes pour cette filière et peut constituer un levier dans le cadre des marchés publics.

- **Indicateur 2.9 : Caractérisation et degré de mise en œuvre des outils de valorisation du bocage**

D'après l'enquête réalisée par la Région auprès des animateurs de stratégies bocagères, le nombre de participants aux démarches de valorisation du bois, filières locales et autoconsommation est de 1 498, pour 215 séances d'animation (tous acteurs du territoire confondus). D'après les animateurs de stratégies bocagères, les linéaires concernés par ces modes de valorisation atteignent 1 412 kml, soit 1,2% du linéaire bocager breton¹⁴. En confrontant ce chiffre avec les données de Coat Nerzh Breizh, on en déduit une fourchette d'estimation comprise 1% et 2,5% du linéaire breton valorisé à travers des circuits organisés. Le nombre de partenaires (entreprises de travaux, CUMA, collectivités, SCIC, ...) impliqués dans l'action est estimé à 311 sur l'ensemble du territoire

- **Indicateur 2.10 : Perception par les acteurs (animateurs, élus locaux, agriculteurs) des actions réalisées pour le développement des filières de valorisation du bois de bocage**

Des actions de valorisation ont été réalisées sur 82% des territoires (animations de démonstration de taille manuelle, accompagnement de communes pour la mise en place de chaudières collectives, ...).

En moyenne, chaque animateur passe 3% de son temps de travail aux actions de valorisation du bois et des filières locales (la médiane de l'échantillon se situant à 2%, et le maximum de temps passé à 22%). Bien qu'encore faiblement mobilisé, cet outil commence à se mettre en place sur plusieurs territoires, et les animateurs notent un intérêt croissant des agriculteurs dans la recherche de solutions pour compenser les coûts d'entretien du bocage. Les outils tels que le Label Haie et les Plans de Gestion Durable des Haies (PGDH) sont très attendus pour développer cette filière en mettant en avant sa durabilité.

Le technicien bocage du bassin versant de l'Oust – Lié mentionne également d'autres valorisations possibles du bois de bocage, comme le paillage, le BRF, la litière animale, et reste prudent sur le développement de la filière bois-énergie au regard de la ressource bocagère du territoire et du marché actuel. Sur le territoire du bassin versant de l'Aulne, le Parc Naturel Régional d'Armorique s'est engagé au travers de sa Charte forestière à soutenir le développement de circuits locaux de bois d'œuvre, en incitant les collectivités à y recourir pour la réalisation de certains de leurs équipements, en partenariat avec le collectif Koad an Arvorig. Par ailleurs, la majorité du bois-énergie en Bretagne est traditionnellement consommé sous forme de bois-bûche issu de taillis feuillus et dans une moindre mesure de linéaire bocager. Le label bois-bûche actuellement développé par l'interprofession Abibois vise à promouvoir cette économie locale importante et potentiellement rémunératrice mais peu structurée.

Plusieurs acteurs rencontrés alertent sur le fait que la valorisation économique du bocage n'est pas le seul facteur d'acceptation des haies dans les exploitations, et que d'autres axes de communication et de sensibilisation sont également possibles et à rechercher tels que les bénéfices agronomiques, la conservation des sols et des cultures, la séquestration du carbone, etc.

¹⁴ Les SCIC estiment ce linéaire à 3 000 kml.

3.1.3 Question 3 : Dans quelle mesure la gouvernance du programme a-t-elle permis une sensibilisation environnementale des élus locaux autour du bocage, et une mise en œuvre administrative et financière efficace ?

Conclusion de la question évaluative

La gouvernance locale repose en grande partie sur les élus locaux, qui sont systématiquement impliqués dans la comitologie des stratégies bocagères. Ils constituent un relai essentiel pour la sensibilisation des conseils communaux et l'acceptation des projets par les agriculteurs (par exemple dans le cas de problèmes de coulées de boue). La représentation des parties prenantes du territoire (filiales agricoles, filiales de valorisation du bois, ...) dans la gouvernance démultiplie également la communication sur le programme et l'acceptation dans les fermes.

L'efficacité de la mise en œuvre du programme Breizh Bocage 2 a été limitée par les problèmes administratifs liés à l'instruction et la gestion des aides. La gouvernance du programme s'attache avant tout à résoudre ces problèmes, au détriment des discussions techniques sur les résultats et impacts du programme. Le suivi-évaluation mis en place par l'autorité de gestion fournit des indicateurs de pilotage pertinents qui gagneraient à être plus systématiquement et largement diffusés auprès des membres du comité régional Breizh Bocage.

Définition des termes clés

- **Gouvernance** : celle-ci sera étudiée au niveau régional et au niveau des territoires. La gouvernance régionale concerne les modalités de gestion et de financement du programme par l'autorité de gestion, les services instructeurs, et les différents financeurs. La gouvernance à l'échelle des stratégies concerne l'implication des différentes parties prenantes des territoires (élus locaux, associations, agriculteurs, ...) dans la mise en œuvre du programme au niveau local.
- **Sensibilisation environnementale en faveur du bocage** : elle est réalisée à travers l'accompagnement technique des gestionnaires du bocage, le renforcement du portage politique et de l'appropriation du programme par les acteurs du territoire et la communication auprès du grand public.

Compréhension de la question

Cette question permet d'aborder les aspects de gouvernance, qui sont un facteur clé dans l'appropriation du programme par les différents acteurs (élus locaux, gestionnaires de bocage, agriculteurs, ...).

Méthodologie proposée

Deux sous-questions permettent d'évaluer le niveau d'efficacité de la gouvernance du programme :

La 1^{ère} sous-question « Dans quelle mesure la gouvernance du programme a-t-elle permis une sensibilisation environnementale des élus locaux autour du bocage ? » traite de la gouvernance des stratégies au niveau local, et de la manière dont elles ont contribué à fédérer les acteurs autour de la question environnementale. Elle s'appuie sur une caractérisation de la gouvernance des stratégies, la perception de cette gouvernance par les acteurs, et les améliorations à y apporter. Ces éléments ont été collectés par le biais de 4 études de cas et de l'enquête électronique réalisée auprès des animateurs de stratégies.

La 2^e sous-question « Dans quelle mesure la gouvernance du programme a-t-elle permis une mise en œuvre administrative et financière efficace ? » traite de la gouvernance des stratégies au niveau régional. Elle s'appuie sur une caractérisation des outils de mise en œuvre, leur perception par les acteurs, et les améliorations à y apporter. Ces éléments ont été collectés par le biais d'une étude des documents de mise en œuvre du programme, d'entretiens qualitatifs avec les acteurs régionaux (autorité de gestion, financeurs) et des études de cas.

Les sources de données mobilisées pour répondre à cette question évaluative sont les suivantes :

- Entretiens qualitatifs auprès des acteurs régionaux ;
- Etude des documents de mise en œuvre de la mesure (grilles de sélection des stratégies bocagères, documents de communication auprès du public, comptes-rendus de comités de pilotage, ...)
- Questionnaire électronique auprès des porteurs de projets Breizh-bocage (structures animatrices) ;
- Etudes de cas pour approfondir l'impact de la gouvernance du programme et les retombées des actions de sensibilisation sur les territoires.

Tableau 9 : Matrice d'évaluation pour la question évaluative

Sous-questions	Critères de jugement	Indicateur	Source
Dans quelle mesure la gouvernance du programme a-t-elle permis une sensibilisation environnementale des élus locaux autour du bocage ?	La gouvernance des stratégies bocagères a permis une sensibilisation environnementale des élus locaux autour du bocage	Caractérisation de la gouvernance locale des stratégies bocagères	Enquête électronique animateurs stratégies Etudes de cas
		Perception des acteurs (animateurs, élus locaux)	Entretiens qualitatifs acteurs régionaux Etudes de cas
Dans quelle mesure la gouvernance du programme a-t-elle permis une mise en œuvre administrative et financière efficace ?	La gouvernance des stratégies bocagères a permis une mise en œuvre efficace d'un point de vue administratif et financier	Caractérisation des outils de mise en œuvre	Etude des documents de mise en œuvre Entretiens qualitatifs acteurs régionaux Etudes de cas
		Perception des acteurs (autorité de gestion, financeurs, élus locaux)	Entretiens qualitatifs acteurs régionaux Etudes de cas

Réponses à la question évaluative par critères de jugement :

Critère de jugement 3.1 : La gouvernance des stratégies bocagères a permis une sensibilisation environnementale des élus locaux autour du bocage

Conclusion du critère de jugement
La gouvernance locale repose en grande partie sur les élus locaux, qui sont systématiquement impliqués dans la comitologie des stratégies bocagères. Ils constituent un relai essentiel pour la sensibilisation des conseils communaux et l'acceptation des projets par les agriculteurs sur leur commune (notamment dans le cas de problèmes de coulées de boue). La représentation des parties prenantes du territoire (filiales agricoles, filiales de valorisation du bois, ...) dans la gouvernance démultiplie également la communication sur le programme et l'acceptation dans les fermes.

• **Indicateur 3.1 : Caractérisation de la gouvernance locale des stratégies bocagères**

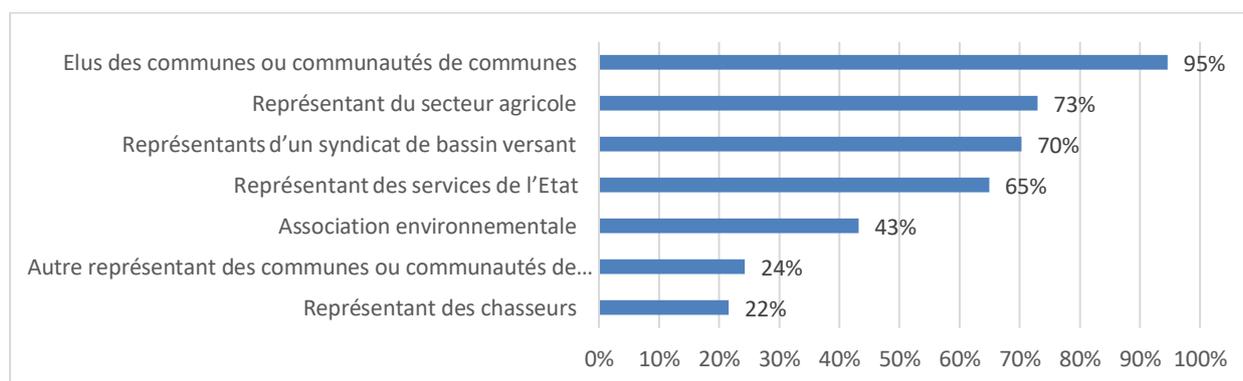
La gouvernance locale des stratégies bocagères s'appuie sur un comité de pilotage, dont la composition est définie dans les documents de stratégies bocagères validées en début de programme. Ce comité de pilotage comprend systématiquement les élus de la structure maître d'ouvrage du programme : élus des communautés de communes (95%) et/ou des syndicats de bassins versants (70%). Des représentants du secteur agricole sont présents dans la gouvernance de 73% des territoires. Par ailleurs, des associations environnementales et représentants des chasseurs sont associés dans respectivement 43% et 22% des territoires.

Suivant les territoires, d'autres acteurs peuvent également faire partie de la gouvernance, tels que les Pays et Parcs naturels régionaux, les représentants de la conchyliculture, les représentants de la recherche (Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes sur la Zone atelier de Pleine Fougères).

Sur le territoire de la vallée du Blavet, les prescripteurs (Chambre d'agriculture, techniciens de la coopérative Eureden, Contrôle laitier) sont bien associés à la mise en œuvre du programme, facilitant ainsi l'entrée des techniciens bocage chez les agriculteurs adhérents de ces structures. Certains élus souhaitent intégrer encore davantage les industriels légumiers du territoire dans la gouvernance du programme (Eureden, Altho) afin de renforcer les synergies d'actions.

Dans l'ensemble, les GUSI et Conseils départementaux assistent peu aux comités de pilotage. Cette absence peut compliquer la résolution de certaines interrogations financières, ou techniques durant les comités de pilotage.

Figure 19 : Acteurs impliqués dans la gouvernance de Breizh Bocage en pourcentage de stratégies (N=38)



Source : AND International – enquête électronique auprès des animateurs de stratégies bocagères

- **Indicateur 3.2 : Perception des acteurs (animateurs, élus locaux)**

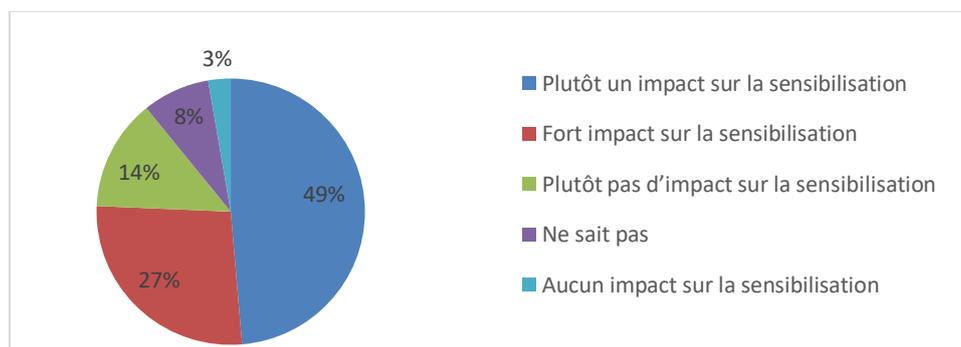
L'impact de l'implication des acteurs de la gouvernance sur la sensibilisation aux questions de bocage apparaît comme moyen à fort pour plus des trois quarts des animateurs de stratégies bocagères. Les élus disposent en effet de nombreux leviers d'actions pour protéger le bocage dans les documents d'urbanisme ou valoriser le bois de bocage via le développement des filières bois-énergie territoriales.

Sur le territoire de la vallée du Blavet, les techniciennes bocage sont très souvent accompagnées d'élus lors de leurs visites terrains auprès d'agriculteurs chez qui des points noirs ont été identifiés, facilitant ainsi l'acceptation des projets de plantation et d'aménagement bocager. De plus, des leviers réglementaires ont été identifiés et mis en place afin d'inciter les agriculteurs à réaliser des aménagements antiérosifs. La moitié des communes du territoire ont ainsi adopté un arrêté qui, en cas de coulée de boue provenant d'une exploitation ayant refusé la réalisation de travaux de talutage, oblige l'agriculteur à prendre en charge le coût du nettoyage.

Sur le territoire du Pays de Dol et Baie du Mont-Saint-Michel, un référent bocage est désigné sur chaque commune (élu ou ancien élu), afin de faire le relai du programme auprès des communes et des habitants. Ils sont formés et sensibilisés aux enjeux bocagers lors des comités de pilotage, notamment sur la législation autour des documents d'urbanisme. Ils sont ainsi en mesure de sensibiliser au sein des communes, et de remonter ce qui se passe sur le terrain (coulées de boues, arasements de haies, etc.). Ils constituent des relais et soutiens de l'animateur Breizh Bocage, notamment en cas de révision des PLU. La participation est fluctuante sur le territoire, mais il est clair que lorsque le référent est dynamique, il y a plus de facilité à avancer sur le terrain.

Enfin, les acteurs régionaux mentionnent un turnover important des animateurs du fait de la précarité des postes qui nuit à la pérennisation des dynamiques locales.

Figure 20 : Impact de l'implication des acteurs de la gouvernance sur la sensibilisation aux questions de bocage en pourcentage de stratégies (N=38)



Source : AND International – enquête électronique auprès des animateurs de stratégies bocagères

- **Indicateur 3.3 : Identification des améliorations à apporter**

Les améliorations à apporter couvrent :

- L'implication des élus, par exemple, en nommant des référents bocage dans chaque commune, ou en organisant des comités de pilotage à des échelles plus locales afin que les élus se sentent investis sur leur territoire ;
- L'implication des agriculteurs dans le programme, en leur laissant la possibilité d'accéder à la maîtrise d'ouvrage à travers des collectifs d'agriculteurs planteurs, comme par exemple, sur le territoire du Coglais, où les travaux étaient réalisés (jusqu'en 2018) au travers d'un partenariat avec une association intermédiaire du territoire avec participation quasi obligatoire des porteurs de projet ;
- La sensibilisation des filières de production agricole au-delà de la production de bois et de filière bois afin de résoudre les soucis de "non-acceptation" du bocage par exemple dans les secteurs légumiers, et en s'appuyant sur les conseillers des coopératives pour mettre en avant les avantages du bocage dans l'économie de production de l'exploitation et des filières ;
- La transversalité entre les salariés des structures maîtres d'ouvrage de Breizh Bocage, ou avec d'autres structures territoriales (maîtres d'ouvrage du SAGE, ...) afin de créer davantage de synergies entre les actions entreprises. Au sein des syndicats de bassin versant, un lien systématique est à établir entre les animateurs de stratégie bocagère et les animateurs agricoles pour a minima coordonner les actions chez les agriculteurs. Au sein des EPCI, la transversalité est à accentuer avec les services énergie.

Critère de jugement 3.2 : La gouvernance du programme Breizh Bocage 2 a permis une mise en œuvre efficace d'un point de vue administratif et financier

Conclusion du critère de jugement
L'efficacité de la mise en œuvre du programme Breizh Bocage 2 a été limitée par les problèmes administratifs liés à l'instruction et la gestion des aides. La gouvernance du programme s'attache avant tout à résoudre ces problèmes, au détriment des discussions techniques sur les résultats et impacts du programme. Le suivi-évaluation mis en place par l'autorité de gestion fournit des indicateurs de pilotage pertinents qui gagneraient à être plus systématiquement et largement diffusés auprès des membres du comité régional Breizh Bocage.

- **Indicateur 3.4 : Caractérisation des outils de mise en œuvre**

La comitologie du programme comprend :

- Le Comité régional Breizh Bocage, constitué des financeurs et des guichets uniques service instructeur (GUSI) ;
- Le Comité technique Breizh Bocage, mis en place depuis 2019 avec le lancement de l'évaluation du programme, constitué des membres du Comité régional, des représentants des maîtres d'ouvrage, des représentants agricoles (chambre régionale d'Agriculture), de la FRAB, des CIVAM, d'Eau et rivières de Bretagne, de FNBE (FNE en Bretagne), d'Agrocampus, de la Fédération des Chasseurs, d'associations de propriétaires fonciers, de Coat Nerzh Breizh.

Les principaux financements du programme sont apportés par le FEADER. Les contreparties nationales sont apportées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil régional de Bretagne (qui est également l'autorité de gestion du programme), les quatre Conseils départementaux bretons, et l'Agence de l'eau Seine-Normandie (qui n'intervient que sur le territoire de Fougères). Suivant les financeurs du programme, les décisions et paiements peuvent être joints ou disjoints. Le paiement a lieu en dissocié sur le Département 56, le Département 22, et l'Agence Eau Seine Normandie.

Deux appels à projets sont lancés par an, l'un pour la mesure animation (TO 7.6.3) et l'autre pour la mesure travaux (TO 4.4.1), permettant un dépôt annuel des dossiers animation et travaux.

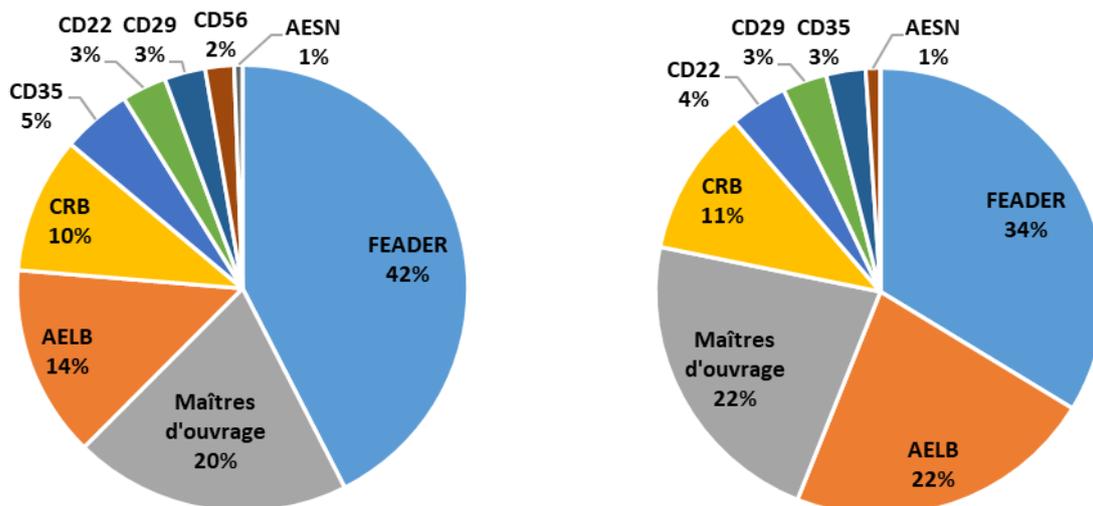
L'instruction des dossiers est réalisée en Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), sauf en Ile-et-Vilaine où cette mission est remplie par la Direction régionale de l'agriculture, l'alimentation et la forêt (DRAAF).

Le suivi-évaluation du programme est opéré par l'autorité de gestion, à travers plusieurs indicateurs définis en début de programme.

Figure 21 : Répartition des financements du programme pour les TO 441 et 763 sur la période 2015-2020

Répartition des contributions aux montants programmés pour le TO 441 sur la période 2015-2020, par type de financeur public

Répartition des contributions aux montants programmés pour le TO 763 sur la période 2015-2020, par type de financeur public



Source : d'après données OSIRIS (montants au 23/10/2020)

- **Indicateur 3.5 Perception des acteurs sur l'efficacité de la mise en œuvre au niveau administratif et financier (autorité de gestion, financeurs, partenaires régionaux, animateurs)**

Tous les acteurs régionaux déplorent la complexité de mise en œuvre inhérente aux fonds européens, qui focalise les débats autour des problématiques administratives et a généré une perte du niveau technique des discussions dans les instances de gouvernance telles que le comité régional Breizh Bocage.

Le déficit de moyens humains pour l'instruction des dossiers et le retard de livraison de l'outil OSIRIS par l'ASP sont les principales sources de dysfonctionnement, qui ont généré d'importants retards de paiement et un arrêt des travaux bocagers dans certains territoires. Le positionnement des DDTM/DRAAF comme simples services instructeurs sans gestion de crédits ne les incite pas à allouer des moyens supérieurs dans un contexte de pénurie de moyens humains pour l'instruction des aides FEADER.

La grille de sélection des dossiers de travaux bocagers n'a pas été suffisamment discriminante pour aboutir à une réelle sélection des projets de travaux, limitant ainsi l'efficacité des comités de sélection qui traitent davantage des problèmes administratifs que de la qualité des projets.

Au niveau local, l'absence de superposition géographique et temporelle des politiques territoriales et du programme Breizh Bocage (par exemple, avec les contrats de bassins versants) peut poser des difficultés de mise en œuvre lorsque les priorités d'intervention ne sont pas partagées entre les maîtres d'ouvrage (par exemple, acteurs qui interviennent sans logique hydrographique).

- **Indicateur 3.6 : Identification des améliorations à apporter**

D'après les éléments collectés et les analyses, les possibles améliorations à apporter couvrent :

- Le partage des informations de suivi-évaluation par l'autorité de gestion auprès des différents financeurs pour une meilleure visibilité des résultats du programme.
- L'échange d'informations entre GUSI, autorité de gestion et financeurs pour un meilleur suivi du programme en temps réel et éviter au maximum les doublons dans les demandes de remontées d'information pour l'alimentation des indicateurs de suivi du programme (répartition du temps passé, linéaires réalisés, ...) auprès des maîtres d'ouvrage de stratégies bocagères.
- Le partage des objectifs entre financeurs en début de programme, et la clarification des objectifs du programme.
- La clarification de la position de la DRAAF dans les instances de gouvernance (GUSI / ancienne autorité de gestion / animation des GUSI)
- La possibilité d'un financement pluriannuel pour l'animation.
- L'adaptation des ressources financières et humaines aux tâches requises (instruction, animation, ...).

3.1.4 Question 4 : Dans quelle mesure les recommandations de l'évaluation du programme Breizh Bocage 1 ont-elles été prises en compte dans le second programme et dans quelle mesure cela s'est-il traduit par des impacts ?

Conclusion de la question évaluative

L'orientation n°1 des recommandations de l'évaluation du programme Breizh Bocage 1 « Faire de Breizh Bocage le socle d'une politique intégrée en faveur du bocage » s'est presque entièrement traduite dans les objectifs et la mise en œuvre du programme Breizh Bocage 2. Cette orientation a notamment été prise en compte à travers la construction du programme autour du triptyque « prévention / restauration / entretien » et par l'intégration des outils réglementaires de protection dans le programme. Elle s'est également traduite par le renforcement des moyens dédiés à l'animation dans les projets financés, et la prise en compte de l'ensemble des actions dédiées au bocage dans l'animation (sensibilisation, communication, réglementation, accompagnement technique, ...).

Par voie de conséquence, l'orientation n°2 des recommandations de l'évaluation du programme Breizh Bocage 1 « Repositionner Breizh Bocage comme un outil au service de la politique de reconquête de la qualité de l'eau » a été peu prise en compte dans le second programme.

Définition des termes clés

- **Recommandations de l'évaluation du programme Breizh bocage 1** : l'évaluation du programme Breizh bocage 1 a donné lieu à la formulation de deux orientations stratégiques pour le programme suivant :
 - o Orientation 1 : Faire de BB le socle d'une politique intégrée en faveur du bocage
 - o Orientation 2 : Repositionner BB comme un outil au service de la politique de reconquête de la qualité de l'eau, développé en priorité sur les zones présentant un enjeu « eau » (objectifs DCE)
- **Prise en compte dans le second programme** : manière dont les orientations ont été traduites dans les objectifs et la mise en œuvre de Breizh bocage 2 (PDRB, cahier des charges, grilles de sélection, ...)
- **Traduit par des impacts** : Il s'agit des impacts tirés des recommandations de la précédente évaluation, c'est-à-dire de leur incidence sur :
 - o L'environnement :
 - Reconstitution du maillage bocager ;
 - Reconquête de la qualité de l'eau (il ne sera pas possible de quantifier l'impact direct sur la qualité de l'eau. Aussi, seule une analyse indirecte à partir des niveaux de plantations de haies et de création de talus pourra être établie).
 - o L'articulation avec les autres politiques publiques :
 - En faveur du bocage ;
 - Pour la reconquête de la qualité de l'eau.
 - o L'amélioration des outils de gestion et d'animation du programme :
 - Renforcement du suivi-évaluation des projets et mise en place d'une sélection ;
 - Simplification de la mise en œuvre administrative et technique des projets ;
 - Soutien de l'animation territoriale.

Compréhension de la question

Cette question permet d'appréhender dans quelle mesure les recommandations de l'évaluation du programme Breizh Bocage 1, qui concernaient d'une part la synergie du programme avec les autres politiques publiques en faveur du bocage et d'autre part son développement prioritaire sur les zones à enjeu eau, ont été suivies.

Méthodologie proposée

Deux sous-questions permettent de voir comment ces orientations se sont traduites dans les documents de mise en œuvre, et d'analyser les résultats du 2nd programme à la lumière des recommandations de la précédente évaluation :

La 1ère sous-question « Dans quelle mesure l'orientation n°1 « Faire de Breizh Bocage le socle d'une politique intégrée en faveur du bocage » a-t-elle été prise en compte dans les objectifs et la mise en œuvre du 2nd programme ? » vise à évaluer comment cette recommandation de Breizh Bocage 1 a été traduite dans les orientations et la mise en œuvre du programme Breizh Bocage 2.

La 2e sous-question « Dans quelle mesure l'orientation n°2 « Repositionner Breizh Bocage comme un outil au service de la politique de reconquête de la qualité de l'eau » a-t-elle été prise en compte dans les objectifs et la mise en œuvre du 2nd programme ? » vise à évaluer comment cette recommandation de Breizh Bocage 1 a été traduite dans les orientations et la mise en œuvre du programme Breizh Bocage 2.

Les sources de données mobilisées pour répondre à cette question évaluative seront les suivantes :

- Entretiens qualitatifs auprès de l'autorité de gestion du programme et de co-financeurs (Agences de l'eau, Conseils départementaux, ...)
- Etude des documents de cadrage et de mise en œuvre du programme (PDRB, cahier des charges, formulaire et notice, grilles de sélection des stratégies bocagères, ...)
- Données (si disponibles) sur l'évolution de la qualité de l'eau dans certains territoires de stratégies ;
- Réponses aux questions évaluatives 1, 2, 3, et 7 ;
- Etudes de cas.

Tableau 10 : Matrice d'évaluation pour la question évaluative

Sous-question	Critères de jugement	Indicateur	Source
Dans quelle mesure l'orientation n°1 « Faire de Breizh Bocage le socle d'une politique intégrée en faveur du bocage » issues de l'évaluation du programme Breizh Bocage 1 a-t-elle été prise en compte dans les objectifs et la mise en œuvre du 2nd programme ??	Niveau de prise en compte de l'orientation n°1 « Faire de Breizh Bocage le socle d'une politique intégrée en faveur du bocage » dans les objectifs et la mise en œuvre de Breizh Bocage 2	Modalités de prise en compte des recommandation et propositions en vue de l'orientation n°1 dans les objectifs et la mise en œuvre du programme Breizh Bocage 2	Réponses aux Questions évaluatives 1, 2, 3 et 7
Dans quelle mesure l'orientation n°2 « Repositionner Breizh Bocage comme un outil au service de la politique de reconquête de la qualité de l'eau » dans les objectifs et la mise en œuvre de Breizh Bocage 2 » issues de l'évaluation du programme Breizh Bocage 1 a-t-elle été prise en compte dans les objectifs et la mise en œuvre du 2nd programme ?	Niveau de prise en compte de l'orientation n°2 « Repositionner Breizh Bocage comme un outil au service de la politique de reconquête de la qualité de l'eau » dans les objectifs et la mise en œuvre de Breizh Bocage 2 »	Modalités de prise en compte des propositions de recommandation en vue de l'orientation n°2 dans les objectifs et la mise en œuvre du programme Breizh bocage 2	Réponses aux Questions évaluatives 1, 2, 3 et 7

Réponses à la question évaluative par critères de jugement :

Critère de jugement 4.1 : Niveau de prise en compte de l'orientation n°1 « Faire de Breizh Bocage le socle d'une politique intégrée en faveur du bocage » dans les objectifs et la mise en œuvre de Breizh Bocage 2

Conclusion du critère de jugement
La plupart des recommandations et propositions issues de l'orientation n°1 ont été prises en compte dans la définition et la mise en œuvre de Breizh Bocage 2, et se sont traduites par des résultats.

- **Indicateur 4.1 : Modalités de prise en compte des recommandation et propositions en vue de l'orientation n°1 dans les objectifs et la mise en œuvre du programme Breizh Bocage 2**

La recommandation « Faire de la reconstitution du maillage bocager l'objectif majeur et partagé du programme » s'est traduite à la fois dans les objectifs du programme Breizh Bocage 2 et des stratégies bocagères. La mise œuvre semble avoir toutefois davantage favorisé les projets contribuant à la lutte contre l'érosion que les projets multi-objectifs, qui n'ont pas fait l'objet de bonification.

La recommandation « Renforcer le lien entre Breizh Bocage et les autres politiques ayant un impact direct ou indirect sur le bocage (agriculture, eau, forêt, paysage) » a été bien prise en compte dans l'articulation stratégique des programmes d'aides ou schémas pilotés par la Région Bretagne (SRCE, MAEC, Plan Bois-Energie).

La recommandation « Améliorer l'efficacité des projets en les inscrivant dans une logique de résultats au long terme » s'est peu traduite dans la mise en œuvre de Breizh Bocage 2, hormis pour ce qui est du suivi-évaluation.

La recommandation « Simplifier la mise en œuvre administrative et technique des projets » n'a pas été suivie d'effet dans le second programme et s'est davantage complexifiée.

La recommandation « Soutenir l'animation des projets et leur appropriation au niveau local » a été bien prise en compte dans la définition et la mise en œuvre de Breizh Bocage 2, avec des moyens renforcés dédiés à l'animation, et l'élargissement du champ des actions éligibles.

Figure 22 : Grille d'analyse des modalités de prise en compte des recommandation et propositions en vue de l'orientation n°1 dans les objectifs et la mise en œuvre du programme Breizh Bocage 2

Recommandations stratégiques de l'évaluation du programme BB1	Propositions d'actions pour la définition du programme BB2 issues de l'évaluation du programme BB1	Prise en compte dans BB2	Modalités de prise en compte dans BB2
Faire de la reconstitution du maillage bocager l'objectif majeur et partagé du programme	Construire le programme autour d'un triptyque prévention / restauration / entretien	Oui	Ces objectifs ont été inscrits dans le cahier des charges des appels à projets et dans les stratégies bocagères. De nombreuses actions de prévention / restauration / entretien ont été réalisées dans le cadre du programme.
	Acter le principe de non-hiérarchisation des objectifs	En partie	A l'inverse du programme Breizh Bocage 1, le programme Breizh Bocage 2 n'affiche pas comme objectif premier de "réduire les transferts de polluants d'origine agricole vers les eaux superficielles dans un but clairement affiché d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques", et permet l'inscription d'autres objectifs tels que l'amélioration de la continuité du bocage dans les stratégies bocagères. Néanmoins, il s'agit toujours de la principale porte d'entrée du programme, notamment du fait que de nombreux maîtres d'ouvrage sont des syndicats de bassins versants, et que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne reste la principale contrepartie du FEADER
	Décliner les actions à un niveau plus opérationnel	Oui	Les stratégies bocagères ont permis une déclinaison opérationnelle des actions dans chaque territoire, avec des objectifs en termes de linéaires créés, un calendrier d'interventions géographiques, d'actions à réaliser pour l'entretien, la protection et la valorisation du bocage
	Bonifier les projets multi-objectifs	Non	
Renforcer le lien entre Breizh Bocage et les autres politiques ayant un impact direct ou indirect sur le bocage (agriculture, eau, forêt, paysage)	Intégrer les outils réglementaires de protection dans le programme	Oui	Le cahier des charges du programme prévoit bien "l'articulation du projet avec l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de gestion du foncier et d'aménagement du territoire, en particulier avec les documents d'Urbanisme (SCoT, PLUi, PLU)". Cette orientation est reprise dans les stratégies bocagères ainsi que dans les actions réalisées par les animateurs qui consacrent en moyenne 10% de leur temps à ce volet
	Articuler le programme avec la trame verte et bleue, le Plan Bois Energie, ...	En partie	Le cahier des charges du programme prévoit bien "l'articulation du projet avec d'autres démarches menées sur le territoire sur les thématiques de la gestion de l'espace rural, de l'agro-environnement et de la préservation des espaces naturels et de la biodiversité (Projet de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant, SAGE, Natura 2000, Projet Agro-Environnemental et Climatique, PNR et projet, programme d'actions local en faveur de la trame verte et bleue et démarches locales pertinentes en lien avec le bocage)". Par ailleurs, des volontés d'articulation stratégique sont démontrées par les programmes d'aides ou schémas pilotés par la Région Bretagne (SRCE, MAEC, Plan Bois-Energie), y compris sur l'identification des points de vigilance (Breizh Forêt Bois). Toutefois, il apparaît que le SRCE n'est pas suffisamment précis pour être pris en compte dans les projets d'aménagement bocager, et qu'il y a eu peu d'articulation des stratégies bocagères avec le Plan Bois Energie. L'articulation avec les dispositions du SAGE est variable suivant les territoires.
	Favoriser la conditionnalité dans les autres politiques	Non	

Améliorer l'efficacité des projets en les inscrivant dans une logique de résultats au long terme	Introduire des critères de conditionnalité / sélectivité des projets	En partie	Une grille de sélection des projets a été élaborée pour l'instruction par les GUSI. Cependant, elle n'est pas assez discriminante, dans un contexte où les enveloppes financières sont suffisantes pour accepter tous les projets. Une sélection des projets est parfois opérée par le technicien et les élus au niveau des territoires, mais celle-ci ne suit pas de grille de sélection précise
	Subordonner le versement des aides à l'atteinte des résultats	Non	
	Améliorer le ciblage des projets en fonction des objectifs de reconstitution du maillage bocager	Non	L'objectif de continuité semble avoir été davantage décliné au niveau de l'exploitation agricole qu'au niveau communal ou territorial, comme c'était le cas de Breizh Bocage 1
	Renforcer le suivi et l'évaluation des projets (indicateurs)	Oui	Un suivi-évaluation est réalisé au niveau régional par l'autorité de gestion du programme, ainsi qu'au niveau des stratégies bocagères
Simplifier la mise en œuvre administrative et technique des projets	Elaborer et diffuser un guide technique	Non	
	Définir un cadre juridique simplifié, partagé et contrôlable	En partie	Un circuit de gestion partagé et contrôlable existe ; néanmoins, celui-ci apparaît comme source d'une importante complexité
	Raccourcir les délais d'instruction	Non	Le retard de livraison de l'outil OSIRIS et le déficit de moyens humains alloués à l'instruction des dossiers dans les GUSI ont généré d'importants retards d'instruction et de paiement
Soutenir l'animation des projets et leur appropriation au niveau local	Renforcer les moyens dédiés à l'animation dans les projets financés	Oui	D'importants moyens financiers ont été dédiés à l'animation des stratégies bocagères, pour un montant total engagé de 10,9 M€ dont 8,5M€ de soutien et 2,4 M€ d'auto-financement par les maîtres d'ouvrage, soit 42% de l'enveloppe financière totale
	Prendre en compte l'ensemble des actions dédiées au bocage dans l'animation (sensibilisation, communication, réglementation, accompagnement technique, ...)	Oui	Ces actions sont inscrites comme éligibles dans le cahier des charges du programme

Critère de jugement n°2 : Niveau de prise en compte de l'orientation n°2 « Repositionner Breizh Bocage comme un outil au service de la politique de reconquête de la qualité de l'eau » dans les objectifs et la mise en œuvre de Breizh Bocage 2

Conclusion du critère de jugement

Les recommandations et propositions issues de l'orientation n°2 « Repositionner Breizh Bocage comme un outil au service de la politique de reconquête de la qualité de l'eau » ont été peu suivies, dans la mesure où l'orientation choisie a été de « Faire de Breizh Bocage le socle d'une politique intégrée en faveur du bocage », au-delà des enjeux de reconquête de la qualité de l'eau. Une partie des aides a toutefois été priorisée sur les territoires à enjeu eau.

- **Indicateur 4.2 : Modalités de prise en compte des propositions de recommandation en vue de l'orientation n°2 dans les objectifs et la mise en œuvre du programme Breizh bocage 2**

La recommandation « Faire de la reconquête de la qualité de l'eau l'objectif majeur et partagé du programme » n'a pas été prise en compte dans les objectifs du programme. Les financements de l'Agence de l'Eau ont toutefois été ciblés sur cet objectif.

La recommandation « Définir la place de Breizh Bocage parmi les outils de la politique de l'eau » n'a pas été suivie, hormis dans l'articulation avec certaines autres politiques, outils et réglementation de la politique eau.

La recommandation « Améliorer l'efficacité des projets en les inscrivant dans une logique d'amélioration de la qualité de l'eau sur le long terme » a été en partie prise en compte dans la définition de critères de sélection des projets de travaux.

De même que pour l'orientation n°1, la recommandation « Simplifier la mise en œuvre administrative et technique des projets » n'a pas été suivie d'effets dans le programme Breizh Bocage 2.

La recommandation « Soutenir l'animation territoriale » a pu faire l'objet d'une prise en compte lorsque la maîtrise d'ouvrage du programme était portée par un syndicat de bassin versant.

Figure 23 : Grille d'analyse des modalités de prise en compte des recommandation et propositions en vue de l'orientation n°2 dans les objectifs et la mise en œuvre du programme Breizh Bocage 2

Recommandations stratégiques de l'évaluation du programme BB1	Propositions d'actions pour la définition du programme BB2 issues de l'évaluation du programme BB1	Prise en compte dans BB2	Modalités de prise en compte dans Breizh Bocage 2
Faire de la reconquête de la qualité de l'eau l'objectif majeur et partagé du programme	Prioriser les financements dans les zones à enjeu "eau"	En partie	L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a ciblé ses financements sur les zones à enjeu "eau", sans être suivie par les autres financeurs. L'Agence de l'Eau aurait souhaité être davantage suivie, afin de constituer un effet levier sur ces territoires
Définir la place de Breizh Bocage parmi les outils de la politique de l'eau	Intégrer Breizh Bocage au sein d'un "CTEMAB"	Non	
	Confier l'instruction de l'animation du programme à l'Agence de l'Eau	Non	
	Articuler le programme avec les autres politiques, outils et réglementation de la politique eau (Plan Algues Vertes, ICPE, Phosphore, MAEC, ...)	En partie	
Améliorer l'efficacité des projets en les inscrivant dans une logique d'amélioration de la qualité de l'eau sur le long terme	Sélectionner / bonifier les projets au regard de la pertinence de leur stratégie pour reconquérir la qualité de l'eau (positionnement des haies et talus, travaux hydrauliques, ...)	En partie	Pour les opérations de travaux la grille de sélection comporte plusieurs critères liés à la qualité de l'eau : "nombre d'aménagements de travaux hydrauliques", "part de linéaire participant à la limitation des transferts sédimentaires sans stockage réel", "part (en % de la longueur totale) de linéaire directement antiérosif avec stockage sédimentaire". D'après l'Agence de l'Eau, un peu plus de 50% des aménagements répondent à l'enjeu de lutte contre l'érosion. Sur certains territoires, des projets peuvent être refusés s'ils ne répondent pas directement à un objectif de qualité de l'eau
	Subordonner le versement des aides à l'atteinte des résultats	Non	
	Renforcer le suivi et l'évaluation des projets (indicateurs)	Oui	Un suivi-évaluation est réalisé au niveau régional par l'autorité de gestion du programme, ainsi qu'au niveau des stratégies bocagères
Simplifier la mise en œuvre administrative et technique des projets	Elaborer et diffuser un guide technique	Non	
	Définir un cadre juridique simplifié, partagé et contrôlable	En partie	Un circuit de gestion partagé et contrôlable existe ; néanmoins, celui-ci apparaît comme source d'une importante complexité
	Raccourcir les délais d'instruction	Non	Le retard de livraison de l'outil OSIRIS et le déficit de moyens humains alloués à l'instruction des dossiers dans les GUSI ont généré d'importants retards d'instruction et de paiement
Soutenir l'animation territoriale	Fusionner animation CRE / CT et animation Breizh Bocage	Non	Certains syndicats de bassin versant ont toutefois intégré Breizh Bocage dans leurs contrats territoriaux, à l'instar du Syndicat de la vallée du Blavet

3.2 EFFICIENCE

3.2.1 Question 5 : Quel est le degré d'efficacité du programme BB2 ? Dans quelle mesure les résultats atteints auraient pu l'être avec des moyens inférieurs ?

Conclusion de la question évaluative
<p>Le programme Breizh Bocage 2 a permis la mise en œuvre d'une quarantaine de stratégies bocagères et la création de 2 032 km de haies et talus sur la période 2014-2020. Les montants programmés sont de 25,9 M€ dont 20,4 M€ de soutien et 5,4 M€ d'auto-financement par les maîtres d'ouvrage.</p> <p>Le coût moyen de création de haie et talus tend à diminuer entre BB1 et BB2, en lien avec une optimisation des coûts de travaux et une montée en compétences des animateurs. Le coût par ml était de 6,8 €/ml pour BB1 et de 7,4 €/ml pour BB2. Le montant BB1 intègre les dépenses liées aux diagnostics-actions (V2) ; le montant BB2 intègre l'auto-financement des maîtres d'ouvrage ainsi que les dépenses liées à l'animation, au prorata du temps dédié aux actions de plantation.</p> <p>L'efficacité du TO travaux est jugée bonne car les travaux sont mis en œuvre à travers une procédure de marchés publics, qui garantit la mise en concurrence des prestataires. Cependant, dans la plupart des territoires, les exploitants bénéficiaires ne fournissent aucune contribution financière pour les travaux. Une meilleure efficacité pourrait être atteinte avec une moindre participation des fonds publics (le niveau de plantation serait cependant inférieur).</p> <p>Concernant le TO animation, l'analyse de l'efficacité est plus complexe car les impacts des actions sont plus difficilement mesurables et l'efficacité dépend fortement du contexte local (densité bocagère, intérêt local pour la haie), de la volonté politique locale et de la stratégie de démarchage auprès des exploitants. D'une manière générale, les techniciens bocage mobilisent la majorité de leur temps sur les travaux (près des deux tiers), ce qui est un indicateur positif vis-à-vis de l'efficacité. D'un point de vue qualitatif, certains acteurs ont identifié des faiblesses sur l'organisation de l'animation, avec par exemple des doublons sur le terrain entre les animateurs BB2 et des animateurs de bassin versant ou de conseil. De plus, le fort turnover des techniciens bocage et le besoin de formation de ces techniciens face aux multiples facettes de leur poste (aspects techniques, administratifs, relationnel, animation) sont des freins à l'efficacité et donc à l'efficacité du programme.</p>

Définition des termes clés

- **Degré d'efficacité** : l'efficacité du programme s'apprécie au regard de l'utilisation de moyens proportionnés aux résultats obtenus. Le degré d'efficacité permet de conclure quant à une utilisation optimale des moyens et de déterminer si des résultats similaires auraient pu être obtenus à moindre coût (humain, physique et financier).
- **Atteinte des résultats avec des moyens inférieurs** : les moyens mobilisés pour atteindre les objectifs peuvent revêtir un caractère financier, humain, matériel, et organisationnel. L'optimisation de chacun de ces critères permet d'améliorer l'efficacité d'un dispositif.

Compréhension de la question

Cette question vise à mettre en parallèle les résultats observés (mise en œuvre physique de travaux forestiers, animation du dispositif) et les moyens financiers, matériels et humains déployés pour atteindre ces résultats. L'objectif d'un tel travail est d'analyser l'efficacité des deux TO impliqués dans le déploiement du programme Breizh Bocage 2. L'analyse de l'efficacité fera la distinction entre les volets « animation » et « travaux ».

La réponse à cette question s'appuie notamment sur le bilan physique et financier qui permet de comparer les résultats des stratégies bocagères entre elles et les études de cas qui permet d'apprécier qualitativement l'efficacité du programme.

Méthodologie proposée

La matrice d'évaluation est proposée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Matrice d'évaluation pour la question évaluative

Critères de jugement	Indicateur	Source
Critère de jugement 5.1 : Les évolutions de coûts / ml créés sont justifiés	Indicateur 5.1 : Bilan des réalisations sur la mesure travaux, comparaison avec BB1	QE efficacité
	Indicateur 5.2 : Bilan des réalisations sur la mesure animation	QE efficacité
	Indicateur 5.3 : Bilan des réalisations, ratios sur les montants moyens par ml, comparaison avec BB1	Bilan physique et financier Entretiens qualitatifs
Critère de jugement 5.2: les mêmes résultats auraient pu être atteints avec des moyens inférieurs	Indicateur 5.4 : identification des pistes d'amélioration de l'efficacité	Bilan physique et financier Entretiens qualitatifs

Analyses

Critère de jugement 5.1 : Les évolutions de coûts / ml créés sont justifiés

- **Indicateur 5.1 : Bilan des réalisations sur la mesure travaux, comparaison avec BB1**

Comme cela a été développé dans le cadre de la QE 1, le dispositif travaux a soutenu la création de 2 032 kml de haies et talus, dont 90% situés à des emplacements favorables pour la lutte contre l'érosion. L'amélioration de la continuité physique et écologique des haies et talus a été favorisée dans une moindre mesure, du fait d'une approche davantage à l'échelle de l'exploitation que de la commune, et du manque d'outils de mesure de la continuité écologique.

L'entretien des haies reste un frein majeur à la plantation, et un faible nombre d'exploitants bénéficiaires de Breizh Bocage les entretiennent de manière adéquate.

Le programme Breizh Bocage a permis d'amorcer des actions de sensibilisation des acteurs sur les possibilités de valorisation économique des haies, mais les freins au développement des filières bois restent très importants, et le linéaire valorisé encore faible à l'échelle régionale (estimé à 2,6% du linéaire total).

- **Indicateur 5.2 : Bilan des réalisations sur la mesure animation**

Comme cela a été développé dans le cadre de la QE 2, le TO animation a contribué à la restauration, la protection, et la valorisation du bocage, en rapport avec les importants moyens alloués aux actions d'animation.

La prise en charge de l'ensemble des démarches administratives liées à l'aménagement bocager et l'accompagnement des porteurs de projets dans la définition de la localisation des haies et talus ont favorisé l'amélioration du maillage bocager, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

De nombreuses actions de protection et pérennisation du bocage ont été réalisées par les animateurs en s'appuyant sur les outils mis à disposition par le code de l'urbanisme et la PAC (classement dans les PLU(i) et BCAE7). Bien qu'il ne soit pas possible de montrer de lien de cause à effet, ces actions sont à mettre en perspective du ralentissement de l'érosion du bocage observé depuis 2008.

De plus, l'animation du programme Breizh Bocage 2 a contribué à faire émerger la question de la valorisation économique des haies dans la plupart des territoires, et à conforter son développement dans les territoires les plus avancés.

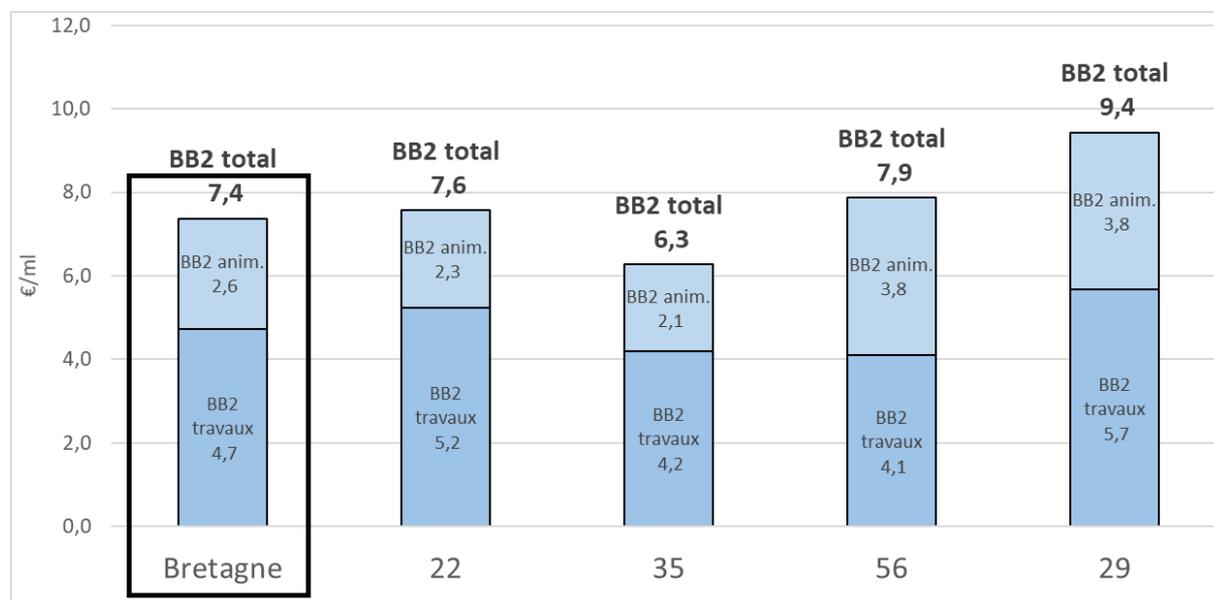
Sur le TO animation, des éléments qualitatifs indiquent un manque de pérennisation des postes de techniciens bocage sur certains territoires en raison, entre autres, de la programmation annuelle des budgets qui n'offre pas une visibilité suffisante aux maîtres d'ouvrage pour pérenniser ces postes. Cela a donc un impact sur la continuité du travail (postes précaires en CDD avec un turnover important) et impacte négativement l'efficacité et l'efficience du programme. De plus, le poste de technicien bocage requiert un large éventail de compétences (connaissances techniques, administratives, relationnelles, d'animation). Des formations sont mises en place par l'ATBVB mais l'offre de formation pour les techniciens bocage pourrait être étoffée pour couvrir l'ensemble des compétences nécessaires.

- **Indicateur 5.3 : Bilan des réalisations, ratios sur les montants moyens par ml, comparaison avec BB1**

Au niveau du programme BB2, le coût total estimé par ml (autofinancement inclus) est de 7,4 €/ml sur la période 2014-2020 : 4,7 €/ml pour la mesure travaux et 2,6 €/ml pour la mesure animation¹⁵. Sur le programme BB1, le montant était de 6,8 €/ml, sans tenir compte de l'autofinancement, soit un niveau légèrement supérieur au coût de BB2 sans autofinancement (6,2 €/ml). Notons cependant que la comparaison du coût par ml entre BB1 et BB2 présente des limites car ce ratio a été estimé pour BB2 (prise en compte des ml réalisés et des montants programmés, en estimant un taux de chute), il conviendra donc de mettre à jour ce ratio avec les données finales du programme en évaluation ex-post, quand tous les projets auront été soldés. Ces ratios suggèrent cependant une amélioration de l'efficience entre BB1 et BB2, cela pourrait s'expliquer en première analyse par la montée en compétence des animateurs de stratégies bocagères, une meilleure connaissance des fournisseurs de plants et entreprises de travaux et une optimisation des coûts de plantation grâce aux marchés publics. Cependant, le renforcement de l'animation sur BB2 par rapport à BB1 suggérerait à l'inverse une augmentation du coût / ml créé. Ces éléments seront donc à confirmer en ex-post.

En termes de coûts par mètre linéaire, on observe une amplitude de 3,2 €/ml entre les départements. Au niveau départemental, l'efficience est la plus forte en Ille-et-Vilaine avec 6,3 €/ml, suivie des Côtes d'Armor (7,6 €/ml), du Morbihan (7,9 €/ml), et du Finistère (9,4 €/ml).

Figure 24 : Coûts par mètre linéaire (€/ml) pour BB2 (détail pour TO animation et TO travaux), autofinancement inclus (basé sur une estimation du réalisé total)

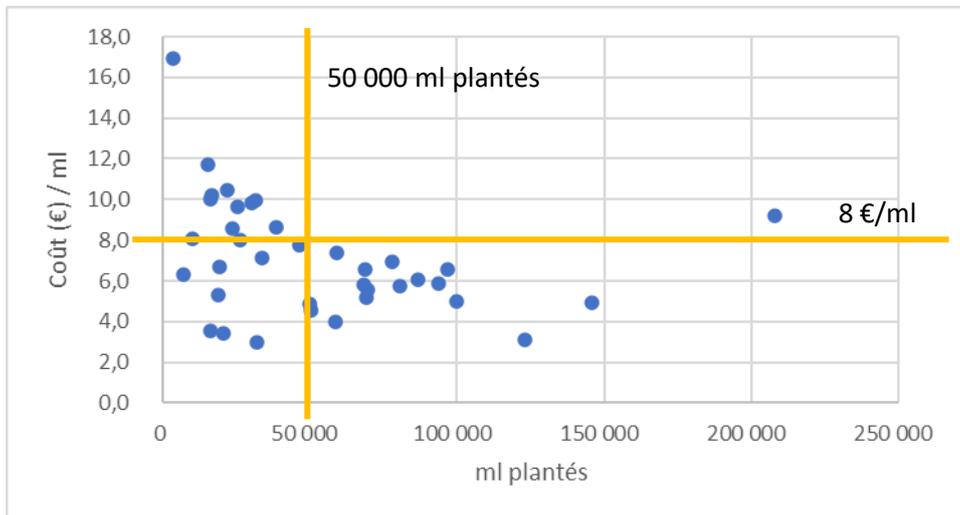


Source : élaboration propre sur la base de données de suivi de la Région Bretagne (données au 23/10/2020)

¹⁵ Le coût total est estimé à partir d'une projection du solde du programme (animation + travaux) sur la base du taux de chute des premières années de programmation, rapporté au linéaire total connu réalisé sur la période 2014-2020.

Au niveau des stratégies, nous observons une tendance à la réduction des coûts / ml pour quand le nombre de ml créé augmente, cela suggère une certaine économie d'échelle. Ainsi que les coûts restent inférieurs à 8 €/ml pour les territoires ayant créé au moins 50 000 ml (exception faite du cas de Dinan Agglomération). Sur les 22 territoires avec moins de 50 000 ml de travaux bocagers, le coût / ml est inférieur à 8 €/ml pour la moitié d'entre eux et supérieur à 8 €/ml pour l'autre moitié.

Figure 25 : Relation entre création de linéaire (ml) et coût moyen /ml (€/ml)



Source : élaboration propre sur la base de données de suivi de la Région Bretagne (données au 23/10/2020)

Critère de jugement 5.2 : les mêmes résultats auraient pu être atteints avec des moyens inférieurs

• Indicateur 5.4 : identification des pistes d'amélioration de l'efficience

Nous pouvons distinguer plusieurs aspects qui permettraient de renforcer encore l'efficience.

- L'efficacité des mesures d'animation vis-à-vis des plantations de haies et créations de talus

Les mesures d'animation visent à démarcher les exploitants agricoles pour la création de haie et talus, à suivre les travaux et à mener d'autres actions, par exemple la sensibilisation des différents acteurs concernant le bocage. Certaines de ces tâches sont donc directement liées au volume de travaux et d'autres ont un lien plus indirect, étant des actions de long terme.

D'après l'enquête de la Région Bretagne le temps des animateurs se répartit ainsi :

- 66% pour les travaux (de 10% à 99%),
- 9% pour la compensation (0% à 28%),
- 8% pour la gestion (PGDH, MAEC) (0% à 22%),
- 3% pour la valorisation (0% à 21%),
- 14% pour d'autres tâches (0% à 82%).

Les animateurs se consacrent donc aux travaux de manière prioritaire, cela représente près des deux tiers de leur temps. Sur l'ensemble des territoires, nous n'observons pas de corrélation entre le pourcentage de temps passé par les animateurs sur les travaux et le coût par mètre linéaire. Par exemple, les coûts de travaux par ml sont faibles (inférieurs à 4 €/ml) sur des territoires consacrant une partie faible du temps d'animation aux travaux (moins de 40% du temps d'animation consacrés aux travaux sur les territoires de la Côte d'Emeraude, et du Coglais Marches de Bretagne) et sur des territoires consacrant une partie importante du temps d'animation aux travaux (plus de 60% dans le Pays des Abers et sur le bassin versant de la Seiche).

Tel que cela a été identifié dans les études de cas et les entretiens qualitatifs, d'autres facteurs entrent en jeu concernant l'efficacité des mesures d'animation vis-à-vis des ml d'aménagements bocagers créés : notamment la densité en haie du territoire, l'intérêt des exploitants pour la plantation, la stratégie de démarchage auprès des exploitants. Par exemple :

- dans une zone peu bocagère, le démarchage peut nécessiter du temps car la plantation des haies et la création de talus est à contre-courant de la culture locale ;
- dans une zone très bocagère (par exemple le BV du Léguer dans la zone Lannion-Trégor), les zones de nouvelles plantations sont limitées.

Au-delà du temps passé sur l'animation, les entretiens qualitatifs ont également pointé des possibles doublons sur le terrain concernant l'animation : animateurs de bassins versants, conseillers agricoles et conseillers bocagers opérant sur le même territoire avec des missions pouvant parfois se superposer. Cette organisation peut limiter l'efficience globale du dispositif.

- Le coût des aménagements bocagers

Les travaux sont mis en œuvre à travers des marchés publics. Les marges d'amélioration sont donc faibles pour une diminution des coûts sur ce point.

- La participation financière des exploitants agricoles

Dans la plupart des territoires, aucune participation n'est demandée aux exploitants agricoles, le taux d'aide publique maximal est mobilisé sur le TO 441. Un taux inférieur pourrait être appliqué. Ainsi, un taux de 75% d'aide publique (au lieu de 100%) permettrait de ne pas dépenser 3 M€ sur le programme. Cela aurait cependant certainement un impact sur le niveau de création de linéaire, nous ne pouvons donc pas considérer que le niveau d'efficacité serait le même.

3.3 PERTINENCE

3.3.1 Question 6 : Dans quelle mesure le programme répond-t-il aux attentes des acteurs des territoires : collectivités, associations porteuses de projets sur les bassins versants, agriculteurs ? Dans quelle mesure les enjeux associés au contexte bocager ont-ils évolué depuis le début du programme ?

Conclusion de la question évaluative

Au terme de Breizh Bocage 1, l'absence constatée d'une garantie de pérennisation pour le néo-bocage et le bocage ancien a amené Breizh Bocage 2 à s'élargir pour intégrer un important dispositif de soutien à l'animation. Ce volet est aujourd'hui amplement déployé, et a permis la constitution d'un solide réseau de techniciens bocage au niveau de la région.

Les maîtres d'ouvrage (collectivités et syndicats) mobilisent ces moyens humains pour répondre à leurs problématiques territoriales vis-à-vis du bocage : la coordination des travaux d'aménagement bocager par le biais des programmes d'action annuels et des appels à projet est ainsi prioritairement orientée, en fonction des territoires, selon des enjeux de reconquête de qualité de l'eau, de lutte contre l'érosion, de connectivité écologique, etc. Face au constat partagé d'un manque d'appropriation de la haie, qui menace l'avenir de l'existant, les porteurs de projet consacrent également des efforts à la sensibilisation et la formation des agriculteurs sur l'entretien et les fonctionnalités de la haie. Sur ce plan, la continuité du suivi des travaux et le renforcement des compétences techniques sont toutefois fragilisées par le caractère annuel des moyens d'animation attribués par les maîtres d'ouvrage dans le cadre de Breizh Bocage 2, qui génère de l'incertitude au sein des structures.

La majorité des maîtres d'ouvrage poursuivent en outre des objectifs de pérennisation par l'accompagnement de la prise en compte du bocage dans les documents d'urbanisme. L'identification d'un « référent bocage » sur le territoire facilite leur capacité à se rapprocher des communes pour réaliser leur inventaire bocager, les orienter sur un outil de protection et encadrer les dossiers de compensation des haies classées. Avec l'introduction de la BCAE7 et l'augmentation des procédures réglementaires instruites par les structures porteuses, ce rôle est amené à se conforter.

Le dispositif « Travaux » offre un accompagnement « clé-en-main » attractif et personnalisé auprès d'agriculteurs qui n'auraient pas nécessairement été volontaires ou en capacité pour y dédier du temps et des moyens. Certaines collectivités choisissent néanmoins de faire planter les arbres par les agriculteurs, voire de leur demander une contribution financière, afin d'assurer une meilleure appropriation des aménagements réalisés.

Une part significative des territoires engagés exprime une attente grandissante vis-à-vis des filières de valorisation économique du bois (bois de chauffage, bois d'œuvre), et souhaite s'investir pour leur structuration. Les techniciens bocage sont notamment identifiés pour l'accompagnement technique au Label Haie, au Label bas-carbone, et aux Plans de gestion bocagers, ainsi qu'à l'établissement de passerelles avec les autres dispositifs régionaux de valorisation économique du bois local (Breizh Forêt Bois, Plan Bois-Energie). La pertinence de ce débouché pour développer l'attractivité du programme est toutefois nuancée par les résultats de l'enquête sociologique d'Agrocampus. En effet, le bois déchiqueté à destination de plaquettes de chauffage représente un mode de valorisation minoritaire d'après les exploitants interrogés, et sa commercialisation demeure très marginale. Inversement, la majorité d'entre eux déclare valoriser leur bois en bois-bûche, très largement auto-consommé.

La multiplicité des enjeux couverts par le programme Breizh Bocage, et la diversité des objectifs recherchés par les financeurs et maîtres d'ouvrage engendrent un manque de lisibilité dans la logique d'intervention du programme. Certains maîtres d'ouvrage s'interrogent par exemple sur la qualification des « actions éligibles » et les priorités d'intervention. Ces questions se soulèvent d'autant plus au regard de leurs nouvelles attentes.

Définition des termes clés

- **Attentes des acteurs des territoires** : celles-ci sont à distinguer en fonction des objectifs visés par chacun des acteurs :

- Pour les collectivités : le soutien à la reconstitution du maillage bocager répond-t-il à un besoin des collectivités pour la gestion environnementale et l'aménagement de leur territoire ?
- Pour les agriculteurs : sont-ils en attente d'un soutien public pour planter/entretenir leurs haies ? Quelles sont leurs attentes vis-à-vis du bocage sur leur exploitation ?
- Pour les syndicats (de Bassin Versant, d'eau, d'aménagement) : le programme Breizh Bocage répond-t-il aux enjeux des syndicats sur la reconquête de la qualité de l'eau ?
- **Evolution des enjeux associés au contexte bocager** : certains enjeux associés au maillage bocager ont pu apparaître ou se renforcer depuis la conception du programme : urgence climatique et compensation carbone, préservation de la biodiversité, maintien de la qualité de l'eau, transmission du foncier, évolutions **réglementaires**, PAC (et notamment la PAC 2014-2020, intégrant la BCAE 7), émergence de filières économiques, etc. faisant ainsi évoluer les attentes des acteurs des territoires et l'adéquation des objectifs du programme avec les besoins prioritaires du territoire.

Compréhension de la question

Il s'agit de mettre en perspective les objectifs du programme BB2 avec les attentes des territoires et des bénéficiaires, et de voir dans quelle mesure :

- Le programme répond à ces attentes ;
- Les enjeux associés au contexte bocager ont évolué depuis le lancement du programme en 2014, faisant ainsi évoluer les attentes.

La réponse à cette question s'appuie principalement sur des retours terrain, collectés auprès des différents acteurs. Une enquête mail a été envoyée à chaque structure animatrice de stratégie bocagère. Cette enquête a permis de toucher un grand nombre de bénéficiaires de la mesure « animation » et d'en tirer des enseignements à l'échelle régionale. Des études de cas visant à approfondir les retours de ces enquêtes (correspondance entre BB2 et les principales attentes des acteurs), ont servi à caractériser les éventuelles évolutions des enjeux associés au contexte bocager depuis le début du programme, faisant ainsi émerger de nouvelles attentes des structures porteuses (collectivités, syndicats, ...) vis-à-vis du programme. Afin de recueillir les attentes des bénéficiaires de la mesure « travaux », des entretiens qualitatifs auprès d'agriculteurs ont été menés dans le cadre des études de cas.

Trois critères de jugement permettront de répondre à cette question :

- La mesure Animation du programme correspond aux besoins des différents types de bénéficiaires vis-à-vis des fonctionnalités du bocage
 - collectivités,
 - syndicats et associations porteuses de projets sur les bassins versants,
 - agriculteurs.
- La mesure Travaux du programme correspond aux besoins des acteurs vis-à-vis des fonctionnalités du bocage
 - collectivités,
 - syndicats et associations porteuses de projets sur les bassins versants,
 - agriculteurs.
- Il n'y a pas eu d'évolutions de contexte majeures sur les questions bocagères depuis la définition du programme.

Méthodologie proposée

Nous proposons trois critères de jugement pour cette question évaluative. Les sources de données mobilisées pour répondre à cette question évaluative sont les suivantes :

- Entretiens qualitatifs auprès de l'autorité de gestion du programme ;
- Enquête électronique AND-I auprès des porteurs de projets Breizh-bocage (structures animatrices) pour un premier retour sur la capacité du programme à répondre à leurs attentes, et l'identification d'éventuelles nouvelles attentes vis-à-vis du programme induites par des évolutions contextuelles des enjeux bocagers ;
- Etudes de cas pour identifier les attentes des acteurs sur les questions bocagères,
- Recherches bibliographiques pour identifier les évolutions des enjeux associés au contexte bocager breton entre 2014 et 2020.
- La réponse à la question évaluative 7 portant sur la cohérence du programme pour analyser dans quelle mesure certains dispositifs existants répondent déjà aux besoins des acteurs.

Tableau 12 : Matrice d'évaluation pour la question évaluative

Question	Critères de jugement	Indicateur	Source
Dans quelle mesure le programme répond-t-il aux attentes des acteurs des territoires : collectivités, associations porteuses de projets sur les bassins versants, agriculteurs ? Dans quelle mesure les enjeux associés au contexte bocager ont-ils évolué depuis le début du programme ?	La mesure Animation du programme correspond aux besoins des acteurs vis-à-vis des fonctionnalités du bocage	Identification des besoins des collectivités, des associations porteuses de projets sur les bassins versants, des agriculteurs	Enquête en ligne Etudes de cas Entretiens qualitatifs Diagnostic initial des besoins (si existant) QE Cohérence (réponse aux besoins par rapport à l'existant)
	La mesure Travaux du programme correspond aux besoins des acteurs vis-à-vis des fonctionnalités du bocage	Identification des besoins des collectivités, des associations porteuses de projets sur les bassins versants, des agriculteurs	Enquête en ligne Etudes de cas
	Il n'y a pas eu d'évolutions de contexte majeures sur les questions bocagères depuis la définition du programme	Evolution des enjeux liés au contexte bocager (qualité de l'eau, filière-bois, mesure BCAE 7 de la PAC 2014-2020...) entre 2014-2020	Recherche biblio Etudes de cas

Réponses à la question évaluative par critères de jugement :

Critère de jugement n°1 : La mesure Animation du programme correspond aux besoins des acteurs vis-à-vis des fonctionnalités du bocage

Conclusion du critère de jugement
<p>Le dispositif animation a été fortement mobilisé, en rapport avec les importants moyens alloués aux actions d'animation (42% des engagements financiers sur le programme).</p> <p>Les maîtres d'ouvrage expriment des attentes fortes sur une multiplicité d'actions. L'un des besoins majeurs demeure la coordination des travaux de plantation auprès des agriculteurs, 1^{er} poste d'activité des techniciens. La réponse aux enjeux de reconstitution du maillage bocager identifiés par chaque territoire, conditionnée à la coopération des exploitants, est en effet facilitée par la prise en charge de l'ensemble des démarches administratives liées à l'aménagement bocager et la définition d'un plan d'aménagement. Cette mobilisation des agriculteurs repose aussi sur des actions de sensibilisation et de reconnaissance des multifonctionnalités de la haie. Toutefois, la programmation annuelle des moyens d'animation au sein des structures porteuses n'est pas toujours adaptée à la continuité que requiert le suivi d'un bénéficiaire.</p> <p>Outre la création, les besoins se situent sur la pérennisation des haies, face au constat de la dégradation de l'existant dû à l'absence de gestion ou à des pratiques inadéquates. Les techniciens souhaitent s'investir dans la formation à l'entretien pour encourager les pratiques durables, mais également dans le soutien aux filières de valorisation du bois-énergie, davantage attractives que les MAEC bocagères.</p>

- **Indicateur 6.1 : Identification des besoins des collectivités, des associations porteuses de projets sur les bassins versants, des agriculteurs**

L'évaluation à mi-parcours du programme Breizh Bocage 2007-2013 (Planète Publique, 2013) avait conclu à « une efficacité avérée [du programme] en termes de réalisations, mais incertaine et conditionnée à une pérennisation de l'action concernant les impacts ». L'une des recommandations émises proposait donc de « renforcer les moyens dédiés à l'animation » et de « prendre en compte l'ensemble des actions dédiées au bocage dans l'animation (sensibilisation, communication, règlementation, accompagnement, technique...). Breizh Bocage 2 a largement intégré ces nouvelles orientations, traduites dans son Cahier des Charges et la grille de sélection des stratégies territoriales candidates au TO 763. Il apparaît alors particulièrement intéressant d'analyser l'adéquation du nouveau dispositif d'Animation avec les besoins de ses bénéficiaires.

D'après l'enquête en ligne, les animateurs de stratégies expriment à l'unanimité des attentes fortes de leur territoire pour le soutien à la coordination des travaux de plantation et d'entretien des haies (97% d'assentiment), et le soutien à la sensibilisation des agriculteurs à l'intérêt de planter des haies (95%). Les animateurs consacrent en moyenne 64% de leur temps à la plantation (démarchage, plantation, suivi, ...), qui reste ainsi l'objectif principal des stratégies bocagères (source : enquête Région).

Du point de vue des agriculteurs, la nature des enjeux associés à la haie, à son entretien et à l'intégration de ses fonctionnalités dans le système d'exploitation sera caractérisée en détail par l'étude sociologique menée par Agrocampus. Néanmoins, les entretiens réalisés dans le cadre des études de cas font état d'un fort besoin d'encourager l'appropriation de la haie en communiquant autour de ses services écosystémiques et en valorisant ses multiples fonctionnalités pour l'exploitation. En ce sens, les projets de PSE (Paiements pour Services Environnementaux) sont perçus comme une opportunité intéressante de reconnaissance (source : enquête en ligne et entretiens régionaux), nécessitant des recherches complémentaires pour évaluer les services rendus par la haie. L'enjeu est en effet de surmonter la perception toujours majoritairement répandue de l'arbre comme une contrainte pour le système agricole, qui se traduit par d'importantes destructions de linéaires au moment des transformations structurelles des exploitations¹⁶, ou par un entretien inadéquat. La chargée de mission Breizh Bocage

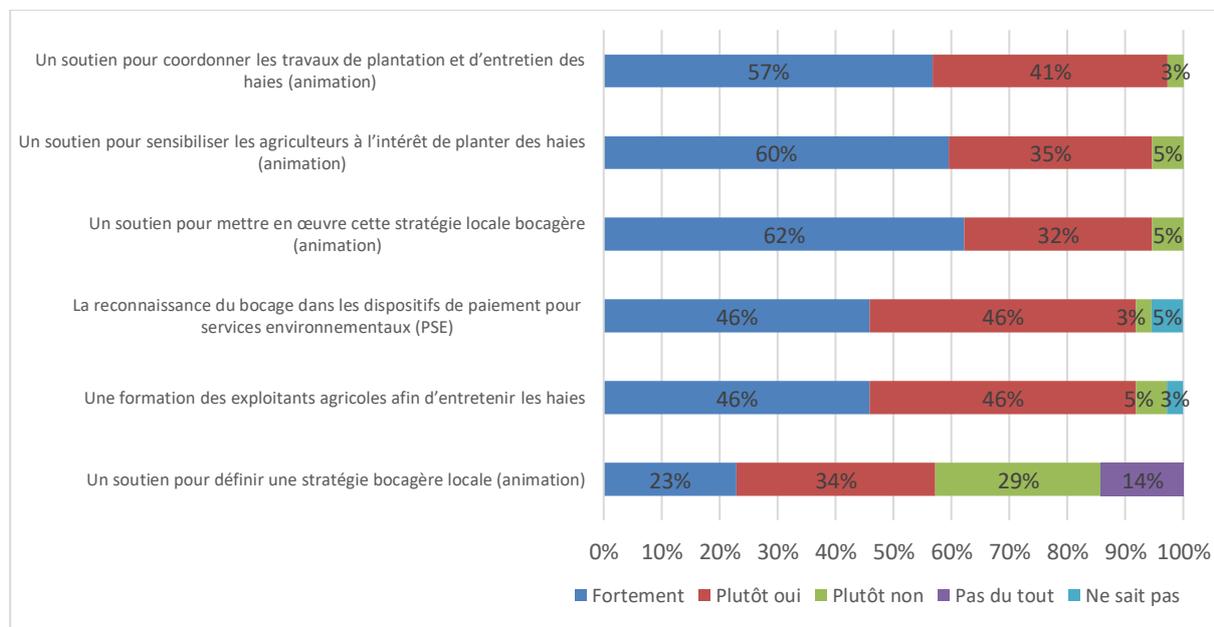
¹⁶ Thibaut Preux. De l'agrandissement des exploitations agricoles à la transformation des paysages de bocage. Analyse comparative des recompositions foncières et paysagères en Normandie. Géographie. Normandie Université, Université Caen Normandie, 2019.

sur le bassin de l'Aulne estime ainsi que l'opposition des agriculteurs propriétaires représente le frein principal à l'engagement des locataires de parcelles dans le programme. Plusieurs partenaires alertent toutefois sur le rôle d'animation qu'assurent déjà les techniciens agricoles au sein des structures de bassins versants, en possible redondance avec les techniciens Breizh Bocage auprès de ce public-cible. Certains interlocuteurs (techniciens, agricultrice de l'Aulne, Chambre d'agriculture de Bretagne) appellent par ailleurs à la diversification des formes d'accompagnement, telles que les collectifs d'agriculteurs, afin de favoriser l'effet démonstrateur et le partage d'expérience.

Quelques animateurs (sources : enquête en ligne et études de cas) rapportent spécifiquement un besoin de soutien de leur territoire pour le développement d'une filière locale de valorisation du bois issu de l'entretien (bois d'œuvre, bois d'énergie, stockage carbone), pour accompagner l'achat de bois de bocage, et pour développer la production de plants forestiers de qualité en Bretagne. Les actions identifiées sont ainsi l'animation des plans de gestion durable des haies, et parfois également la communication autour du Plan Breizh Forêt Bois. L'AFAC-Agroforesteries partage cette attente, et souligne le besoin d'un changement de système inhérent au changement des pratiques agricoles, citant la stratégie fructueuse de Lannion-Trégor Communauté, dont les élus ont choisi d'allouer autant de moyens à la valorisation et la structuration d'une filière-bois-énergie qu'aux travaux d'aménagement bocager. Sur le bassin de l'Aulne, c'est le manque de débouchés qui empêche de répondre aux attentes des agriculteurs en matière de valorisation de leur bois de bocage, témoignant d'un besoin de sensibilisation des collectivités et d'articulation avec le Plan Bois-Energie.

Outre l'incitativité financière des filières de valorisation, des porteurs de projet et des élus interrogés identifient Breizh Bocage comme un important outil de pérennisation de l'existant via la sensibilisation des collectivités à la protection réglementaire du bocage dans les documents d'urbanisme. L'accompagnement des techniciens peut passer par la mise à jour ou réalisation d'état des lieux du bocage, et l'animation auprès des élus pour l'intégration du bocage dans les documents sous l'angle d'une stratégie Trame verte et bleue notamment. Il s'agit ainsi du 2nd poste dans le temps d'animation des techniciens (source : Enquête Région). Le niveau de couverture des territoires par ces documents est néanmoins variable, et les porteurs de projet manquent parfois de maîtrise sur les processus d'élaboration. Certains techniciens regrettent en outre ne pas être suffisamment identifiés par les collectivités comme référents territoriaux pour la connaissance et la protection du bocage, mais davantage pour le volet « plantation ».

Figure 26 : Expression des besoins en animation des territoires de stratégies vis-à-vis des fonctionnalités du bocage



Source : AND International – enquête électronique auprès des animateurs de stratégies bocagères

Critère de jugement n°2 : La mesure Travaux du programme correspond aux besoins des acteurs vis-à-vis des fonctionnalités du bocage

Conclusion du critère de jugement

Le dispositif Travaux satisfait les attentes exprimées par les porteurs de projet souhaitant cibler des actions de reconstitution du maillage bocager sur leur territoire. Il offre en effet un accompagnement « clé-en-main » attractif et personnalisé auprès d'agriculteurs qui n'auraient pas nécessairement été volontaires pour y dédier du temps et des moyens. Néanmoins, certaines collectivités font le choix de faire planter les arbres par les agriculteurs, voire de leur demander une contribution financière. Elles estiment que cette participation assure une meilleure appropriation de la haie.

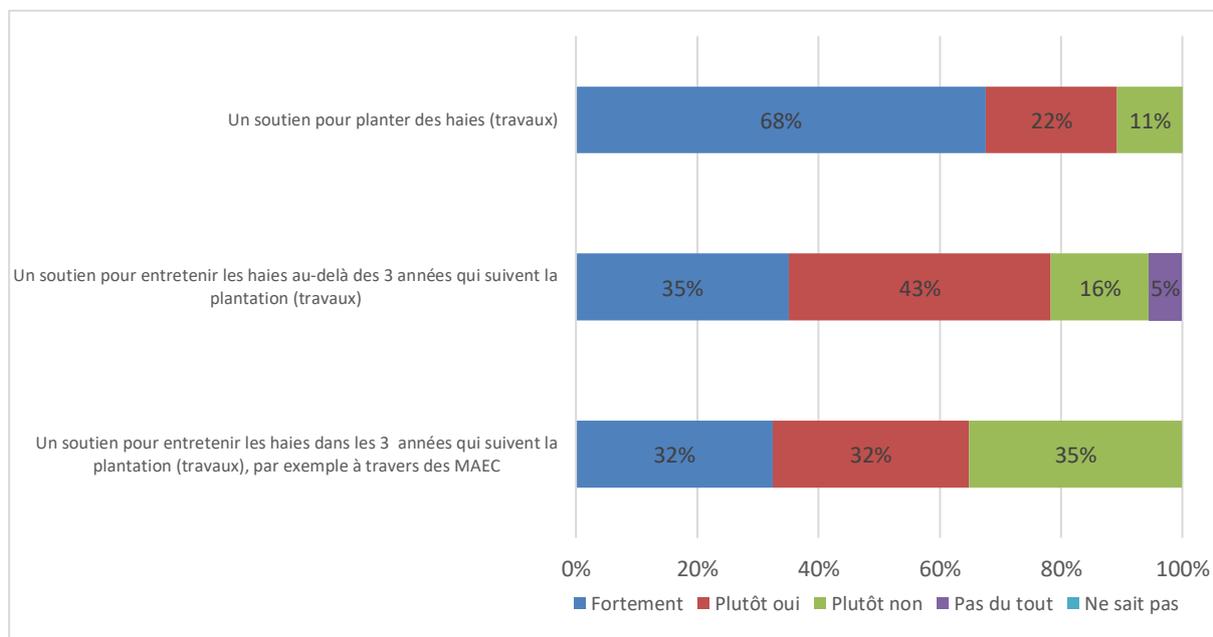
Les animateurs de stratégies expriment aussi majoritairement des besoins en matière de soutien à la conduite des haies au-delà des 3 ans de plantation éligibles à Breizh Bocage, lorsque la haie nécessite une gestion plus lourde à laquelle l'agriculteur n'est pas toujours formé, tandis que les MAEC bocagères ne sont pas perçues comme suffisamment attractives.

- **Indicateur 6.2 : Identification des besoins des collectivités, des associations porteuses de projets sur les bassins versants, des agriculteurs**

Les besoins vis-à-vis du bocage diffèrent selon le contexte territorial. Au sein même d'un territoire de stratégie bocagère, la densité bocagère, l'historique de remembrement, les profils agronomiques et les caractéristiques topographiques sont parfois contrastés, tel que dans le Blavet Morbihannais ou le Bassin de l'Aulne. Dans le bassin de l'Aulne, de nombreuses demandes spontanées émergent de la part d'agriculteurs en installation de systèmes laitiers herbagers sur des secteurs sévèrement remembrés par le passé. Ailleurs, dans les Monts d'Arrée au maillage bocager relativement préservé, le PNRA et ses élus expriment des besoins faibles en matière de plantation (les campagnes Travaux de Breizh Bocage n'ont été ouvertes qu'une année sur deux) tandis que leur priorité se situe sur la lutte contre les arasements et la préservation des continuités écologiques. Dans le Blavet, la stratégie de plantation a été réorientée en 2017 pour prioriser les « points noirs » d'érosion des sols, face aux problématiques de coulées de boues rencontrées par les communes. Les maîtres d'ouvrage peuvent ainsi fortement orienter les projets soutenus en fonction de leurs enjeux territoriaux : sur le bassin de la Flume, tous les travaux sont sélectionnés pour leur caractère antiérosif, tandis que le PNRA conçoit des aménagements bocagers fortement axés sur la biodiversité (micro-parcelles).

Le premier besoin en matière de travaux d'après l'enquête en ligne, exprimé par la majorité des animateurs de stratégies (89%), porte sur la plantation de haies. Moins fortement, ils ont aussi des attentes pour un soutien à l'entretien des haies au-delà des 3 ans qui suivent la plantation (77% dont 43% de « plutôt oui »). Enfin, les territoires manifestent des attentes plus hétérogènes vis-à-vis d'un soutien pour entretenir les haies dans les 3 années qui suivent la plantation : un tiers d'entre eux ne ressentent pas ce besoin, un autre tiers modérément, le dernier tiers fortement.

Figure 27 : Expression des besoins en aménagements bocagers des territoires de stratégies vis-à-vis des fonctionnalités du bocage



Source : AND International – enquête électronique auprès des animateurs de stratégies bocagères

Quelques agriculteurs bénéficiaires interrogés dans le cadre des études de cas se disent globalement satisfaits de la prise en charge intégrale des travaux d'aménagement bocager sur leurs parcelles, et de l'absence de gestion administrative associée, à la différence des dossiers de MAEC. Leur engagement est motivé par l'effet brise-vent de la haie sur les troupeaux, la réduction des transferts de sols sur les terrains en pente, la disparition d'un vis-à-vis, l'esthétique paysagère. Certains déclarent qu'ils n'auraient pu consacrer du temps et des moyens à ce projet sans le dispositif Breizh Bocage, qui répond donc à un réel besoin d'accompagnement « clé-en-main ». L'identification des besoins des agriculteurs bénéficiaires vis-à-vis des fonctionnalités de la haie sera approfondie grâce à l'étude sociologique d'Agrocampus.

L'association Terres & Bocages estime que la poursuite des travaux bocagers serait plus pertinente sur des territoires n'ayant pas mis en œuvre le programme.

La conduite des haies est prise en charge entre 1 à 3 ans après la plantation selon les maîtres d'ouvrage. Dans ces premières années, les agriculteurs rapportent peu de charges de gestion, qui se limitent au maintien des gaines de protection anti-gibier et au déplacement des clôtures électriques. Leur attente porte parfois sur un accompagnement pour le remplacement des plants en cas de surmortalité (exemple : sécheresse). Certains territoires font volontairement le choix de limiter l'accompagnement à la première année pour favoriser l'appropriation des haies par les agriculteurs.

Au-delà des 3 ans après la plantation, il y a un réel besoin de soutien à l'entretien des haies pour assurer leur pérennisation. L'AFAC-Agroforesteries souligne l'état alarmant des haies résultant de pratiques de gestion très dégradantes, constat partagé par les techniciens bocage sur le terrain, qui estiment que la majorité des haies sont taillées au lamier. L'AFAC corrèle ce phénomène à « un problème culturel (place donnée à la haie dans l'exploitation), un problème technique (mauvaise utilisation des outils) et un problème de main d'œuvre (pour les agriculteurs) ». Les agriculteurs interrogés dans le Blavet Morbihannais confirment leur perception de l'entretien (taille au lamier, débroussaillage mécanique et chimique) comme chronophage. Une attente forte des acteurs repose donc sur un changement de paradigme visant à davantage d'incitation et de responsabilisation des agriculteurs vis-à-vis de la gestion des haies, incluant l'information sur les opérateurs existants pour déléguer cet entretien.

Actuellement les MAEC bocagères ne répondent pas à cette attente puisque leur dispositif paraît inadapté aux jeunes haies (moins de 15 ans) en raison de leurs conditionnalités, leur manque d'incitativité financière et leur lourdeur administrative. Elles ont été dans l'ensemble très faiblement mobilisées sur les territoires de stratégies bocagères.

Critère de jugement n°3 : Il n'y a pas eu d'évolutions de contexte majeures sur les questions bocagères depuis la définition du programme

Conclusion du critère de jugement
<p>Depuis le lancement de Breizh Bocage 2, l'introduction de la BCAE7, non connue au moment de l'élaboration du programme, a significativement augmenté le nombre de demandes d'arasements traitées par les techniciens bocage. Cette évolution semble renforcer leur mission d'accompagnement des procédures réglementaires pour la protection des haies sur le territoire. Les animateurs expriment également une attente forte vis-à-vis de la sensibilisation des élus à la protection du bocage dans leur PLU(i), en s'appuyant sur les outils du Code de l'Urbanisme (Loi Paysage).</p> <p>Ces dernières années ont également vu émerger le développement de filières locales bois-énergie et bois-forêt à des stades plus ou moins avancés selon les territoires (installation de chaufferies-bois dans certaines collectivités, expérimentation du Label Haie...) qui présagent de nouvelles orientations à intégrer par Breizh Bocage.</p>

- **Indicateur 6.3 : Evolution des enjeux liés au contexte bocager (qualité de l'eau, filière-bois, mesure BCAE 7 de la PAC 2014-2020...) entre 2014-2020**

D'après l'ensemble des réponses recueillies auprès des animateurs de stratégies bocagères, environ la moitié n'observe pas ou peu d'évolution des besoins vis-à-vis du bocage depuis 2015, mais plus d'un tiers d'entre eux rapporte une évolution forte de ces besoins.

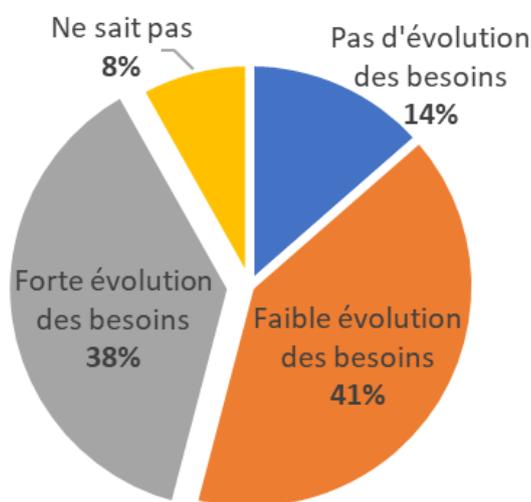
Plusieurs interlocuteurs relèvent que de nouveaux enjeux sont venus récemment s'ajouter aux fonctionnalités du bocage, tels que le changement climatique (stockage de carbone par les arbres) et la gestion quantitative de la ressource en eau pour la lutte contre les inondations (un maillage bocager reconstitué permet le ralentissement des crues).

Des problématiques nouvelles influencent concrètement la motivation de certains agriculteurs et l'orientation prise par les territoires engagés, d'après les études de cas : des éleveurs laitiers déclarent rechercher davantage le bénéfice de l'ombre des haies sur le troupeau dans un contexte d'augmentation de la fréquence des vagues de chaleur, et les élus du Blavet Morbihannais se mobilisent contre l'érosion des parcelles qui causent d'importantes coulées de boues depuis 2017/18. Les évolutions récentes du contexte agricole jouent aussi dans la perception du bocage : un élu rapporte qu'avec l'augmentation moyenne de la superficie des exploitations, les agriculteurs sont plus enclins à en dédier une partie à des aménagements non productifs (bandes enherbées, haies). Sur le territoire de l'Aulne, la technicienne Breizh Bocage constate l'émergence d'un nouveau profil d'agriculteurs, récemment installés, et sensibles à l'intérêt des pratiques vertueuses pour l'environnement (agroforesterie, agriculture biologique).

Sur le plan réglementaire, la PAC 2014-2020 a introduit une nouvelle conditionnalité des aides, la BCAE7, qui édicte des règles pour le maintien des particularités topographiques des parcelles déclarées, parmi lesquelles figurent les haies. La destruction des haies est depuis soumise à déclaration et compensation, accompagnée par un instructeur technique agréé. Cette évolution n'avait pas été anticipée au moment de l'élaboration du programme. De nombreux maîtres d'ouvrages Breizh Bocage possèdent l'agrément BCAE7 (délivré par l'AFAC-Agroforesteries) et les techniciens observent diverses répercussions de la réglementation. Comme le relève la Question Evaluative d'Efficacité, le nombre de demandes préalables dans le cadre des BCAE7 a fortement augmenté sur de nombreux territoires de stratégies bocagères, où ces réglementations sont davantage connues. Les demandes de compensation sont vues comme une porte d'entrée pour sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de plantation. Ce temps d'animation permet d'aboutir à des projets de plantations difficiles à faire accepter en dehors d'une compensation et d'effectuer un suivi des demandes de suppressions afin de replanter à des endroits pertinents (haies de bas fond, sur talus, ...).

Ces dernières années ont également vu émerger de nouvelles filières de valorisation économique du bois de bocage (bois-plaquette ou bois-bûche pour le bois-énergie, bois d'œuvre) pour lesquelles les acteurs du programme expriment unanimement un besoin de soutien à la structuration. Ils estiment en effet qu'elles représentent une réelle opportunité d'attractivité à la plantation et à la gestion durable des haies pour les agriculteurs, et contribuent à la réappropriation « culturelle » du bocage, dans la droite ligne des ambitions du programme Breizh Bocage sur la pérennisation du bocage. Cette perspective est ainsi résumée par la déclaration du directeur de l'association l'Arbre Indispensable : « l'entretien des haies ne doit pas être une charge mais un produit ». A ce stade, ces filières prometteuses manquent toutefois d'acteurs identifiés, de débouchés, de sensibilisation et de formation technique pour être déployées sur l'ensemble du territoire breton. Du point de vue de certains acteurs, Breizh Bocage doit s'emparer de ce nouveau besoin, en s'articulant avec les autres dispositifs de soutien aux filières (Plan Bois-Energie, Breizh Forêt Bois, Label Haie, Charte forestière du PNRA...) et en intégrant le soutien à la valorisation dans ses moyens d'intervention (accompagnement d'un diagnostic et plan de gestion bocager, formation à l'entretien des haies, sensibilisation des élus et agriculteurs sur l'équipement en chaudières-bois...). De manière générale, le programme Breizh Bocage 3 est fortement attendu sur les moyens alloués à l'entretien des haies pour l'amélioration qualitative de l'existant.

Figure 28 : Evolution des besoins depuis la mise en place de Breizh Bocage 2 en 2015



Source : AND International – enquête électronique auprès des animateurs de stratégies bocagères

3.4 COHERENCE

3.4.1 Question 7 : Dans quelle mesure le dispositif est-il complémentaire et articulé avec d'autres programmes territoriaux de plantation de haies et de préservation de la qualité de l'eau, de gestion du foncier et d'aménagement du territoire ?

Conclusion de la question évaluative

Les orientations et objectifs de Breizh Bocage 2 en matière de création, protection et restauration du maillage bocager et de prise en compte de ses bénéfices environnementaux (qualité de l'eau, préservation de la biodiversité et des continuités écologiques, lutte contre l'érosion) convergent globalement avec les principaux autres dispositifs régionaux de plantation de haies, de préservation de la qualité de l'eau, de gestion du foncier et d'aménagement du territoire. Des volontés d'articulation stratégique sont démontrées par les programmes d'aides ou schémas pilotés par la Région Bretagne (SRCE, MAEC, Plan Bois-Energie), y compris sur l'identification des points de vigilance (Breizh Forêt Bois). A l'échelle des bassins versants, les outils de déclinaison des politiques sur l'eau identifient clairement les actions de Breizh Bocage 2 comme un moyen d'intervention au service de leur stratégie de lutte contre le transfert des polluants agricoles.

Au niveau de la mise en œuvre, les logiques d'intervention des dispositifs manquent plus significativement de mise en cohérence. Malgré la fréquente prise en compte des zonages à enjeux prioritaires définis par les programmes sur l'eau régionaux (SDAGE, Programme d'Actions Régional Nitrates) dans les stratégies bocagères, les travaux bocagers se définissent souvent dans les faits en fonction de logiques territoriales plus diverses. En outre, bien que Breizh Bocage soit souvent identifié comme un outil d'intervention au service des orientations du SAGE, des disparités d'échelle géographique et temporelle entravent une coordination financière et opérationnelle optimale. Le cloisonnement sectoriel interne aux structures de bassin versant est relevé comme un frein à la synchronisation des moyens d'animation entre techniciens bocage / techniciens milieux aquatiques ou techniciens agricoles.

Les attentes grandissantes exprimées par certains acteurs publics pour un soutien à la structuration des filières locales de valorisation du bois de bocage appellent à un renforcement des synergies entre Breizh Bocage, Breizh Forêt-Bois et le Plan Bois-Energie, en particulier concernant la sensibilisation des collectivités sur les débouchés et l'accompagnement des diagnostics bocagers sur les exploitations (label Haie, label bas-carbone, PGDH).

L'articulation des actions d'animation Breizh Bocage avec l'élaboration des documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi) et les autres plans portés par les EPCI (PCAET) représente un important levier de prise en compte et de protection de l'existant bocager au niveau des communes, notamment via les inventaires bocagers, mais les maîtres d'ouvrage manquent parfois d'attributions pour être impliqués dans le processus.

Enfin, dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles vers des systèmes plus vertueux pour l'environnement, des passerelles restent à définir avec les dispositifs qui se développent en lien avec le bocage, la forêt et l'agroforesterie, aux niveaux local ou national : Plan national de développement de l'agroforesterie (prochaine programmation), Fonds pour l'Arbre (programme « Plantons en France »), futur Fonds régional de plantation forestière.

La notion de cohérence est fondamentale pour Breizh Bocage car l'objectif du second cycle du programme était de se poser comme le socle d'une politique intégrée en faveur du bocage. Cependant, Breizh Bocage 2 apparaît davantage comme un dispositif territorial d'intervention à mobiliser par d'autres programmes. En ce sens, la multi-transversalité de ses actions doit être clarifiée.

Définition des termes clés

- **Complémentaire et articulé** : les programmes territoriaux en faveur du bocage peuvent être considérés comme complémentaires et articulés si :
 - Les objectifs spécifiques des différents programmes ou dispositifs sont alignés ou tout du moins ne sont pas en contradiction,
 - La mise en œuvre des différents programmes est articulée en termes de gestion, et des lignes de démarcation entre les programmes sont clairement définies (absence de double-financement),
- **Autres programmes territoriaux de mise en place bocagère** : dispositifs qui contribuent à la reconstitution, au maintien, ou à l'entretien du maillage bocager. Ceux-ci peuvent être soutenus dans le cadre du FEADER (MAEC, Natura 2000, actions en faveur des continuités écologiques), d'autres politiques publiques (contrats territoriaux AELB), ou d'outils règlementaires de protection du bocage en matière d'urbanisme (SCoT, PLU, ...).
- **Autres programmes territoriaux de préservation de la qualité de l'eau** : politiques publiques de protection du bocage en raison de sa contribution à la reconquête de la qualité de l'eau (programmes des agences de l'eau, SAGE, ...).

Compréhension de la question

Il s'agit ici d'évaluer la cohérence externe du programme Breizh bocage avec les autres actions publiques en faveur du bocage en Bretagne. Nous analyserons cette cohérence au regard des objectifs et de la mise en œuvre des différents programmes. L'analyse croisée des objectifs permettra de déterminer si ceux-ci sont alignés, complémentaires ou en contradiction. L'analyse de l'articulation entre la mise en œuvre de BB2 et celle des autres programmes (modalités de gestion des dossiers, critères de sélection, lignes de partage, règles des financements, ...) permettra d'établir leur degré de cohérence, et s'il existe des synergies. La réponse à cette question évaluative fournira des éléments essentiels pour déterminer si BB2 a bien été le socle d'une politique intégrée en faveur du bocage.

Méthodologie proposée

Une unique sous-question permet d'évaluer le niveau d'intégration de Breizh Bocage 2 avec les autres programmes existants : « Dans quelle mesure le dispositif Breizh Bocage est-il cohérent avec les autres dispositifs territoriaux de soutien et de planification pour la plantation de haies et de préservation de la qualité de l'eau, de gestion du foncier et d'aménagement du territoire ? »

Pour chaque dispositif comparé, deux critères de jugement permettent de répondre à cette question :

- Les objectifs et orientations des programmes convergent ;
- La mise en œuvre des programmes est complémentaire et articulée en termes de modalités de gestion et de lignes de partage entre dispositifs.

Le premier critère s'appuie principalement sur l'étude des documents stratégiques de chaque programme, tandis que le second critère leur combine aussi la perception des acteurs sur le degré de complémentarité des modalités de mise en œuvre, recueillie au moyen d'entretiens qualitatifs, d'études de cas et de l'enquête en ligne auprès des animateurs territoriaux.

L'inventaire pré-établi des programmes territoriaux à considérer est précisé dans le tableau suivant.

Tableau 13 : Liste des dispositifs entrant dans le champ de la QE sur la cohérence

Programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole
SDAGE 2016 – 2021 du bassin Loire-Bretagne
SAGE
Projet de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant
Contrats de Bassins Versants
Trame verte et bleue
Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
PCAET
Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) / Breizh Cop
Breizh Forêt Bois
Plan Bois Energie Bretagne
Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)
Plan local d'urbanisme (PLU ou PLUi)
Natura 2000
PNR
MAEC dans le cadre du PDRB (FEADER)
Autres mesures du PDRB (FEADER) – Hors MAEC
Label haie
Programme Bocage du conseil départemental du Finistère
Plan Paysage
Agriculture Ecologiquement performante (AEP)
Fermes DEPHY (Ecophyto)
Mesures liées au Conservatoire du Littoral
Plan biodiversité
Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
Agenda 21
Dispositif « Plantons » de la Fondation Yves Rocher

Les sources de données mobilisées pour répondre à cette question évaluative sont les suivantes :

- Diagramme logique d'intervention du programme BB2, énoncé par le Cahier des Charges du programme et le Programme de Développement Rural breton 2014-2020
- Recherche bibliographique et inventaire des dispositifs en faveur du bocage ;
- Entretiens qualitatifs auprès de l'autorité de gestion du programme, pour comprendre l'articulation et la complémentarité des programmes en termes d'objectifs et de mise en œuvre ;
- Etudes de cas pour identifier et comprendre les complémentarités et synergies au niveau local ;
- Enquête électronique AND auprès des animateurs de stratégies
- Enquête de la Région Bretagne auprès des animateurs de stratégies
- Réponse à la question 1.

Tableau 14 : Matrice d'évaluation pour la question évaluative

Sous-question	Critères de jugement	Indicateur	Source	
Dans quelle mesure le dispositif Breizh Bocage est-il cohérent avec les autres dispositifs territoriaux de soutien et de planification pour la plantation de haies et de préservation de la qualité de l'eau de gestion du foncier et d'aménagement du territoire ?	Les objectifs et orientations des autres dispositifs territoriaux sont cohérents avec ceux de BB2	Comparaison des objectifs et orientations	Cahier des charges BB2 PDRB Recherche bibliographique sur les autres dispositifs territoriaux	
	Les modalités de mise en œuvre des autres dispositifs territoriaux sont complémentaires et articulées avec celles des actions Animation et Travaux de BB2	Analyse croisée des modalités de mise en œuvre (complétude des actions soutenues et des critères d'éligibilité)	Perception des animateurs et acteurs territoriaux sur la complémentarité des dispositifs	Cahier des charges BB2 Recherche bibliographique sur les autres programmes territoriaux
				Etudes de cas Enquête en ligne Entretiens qualitatifs

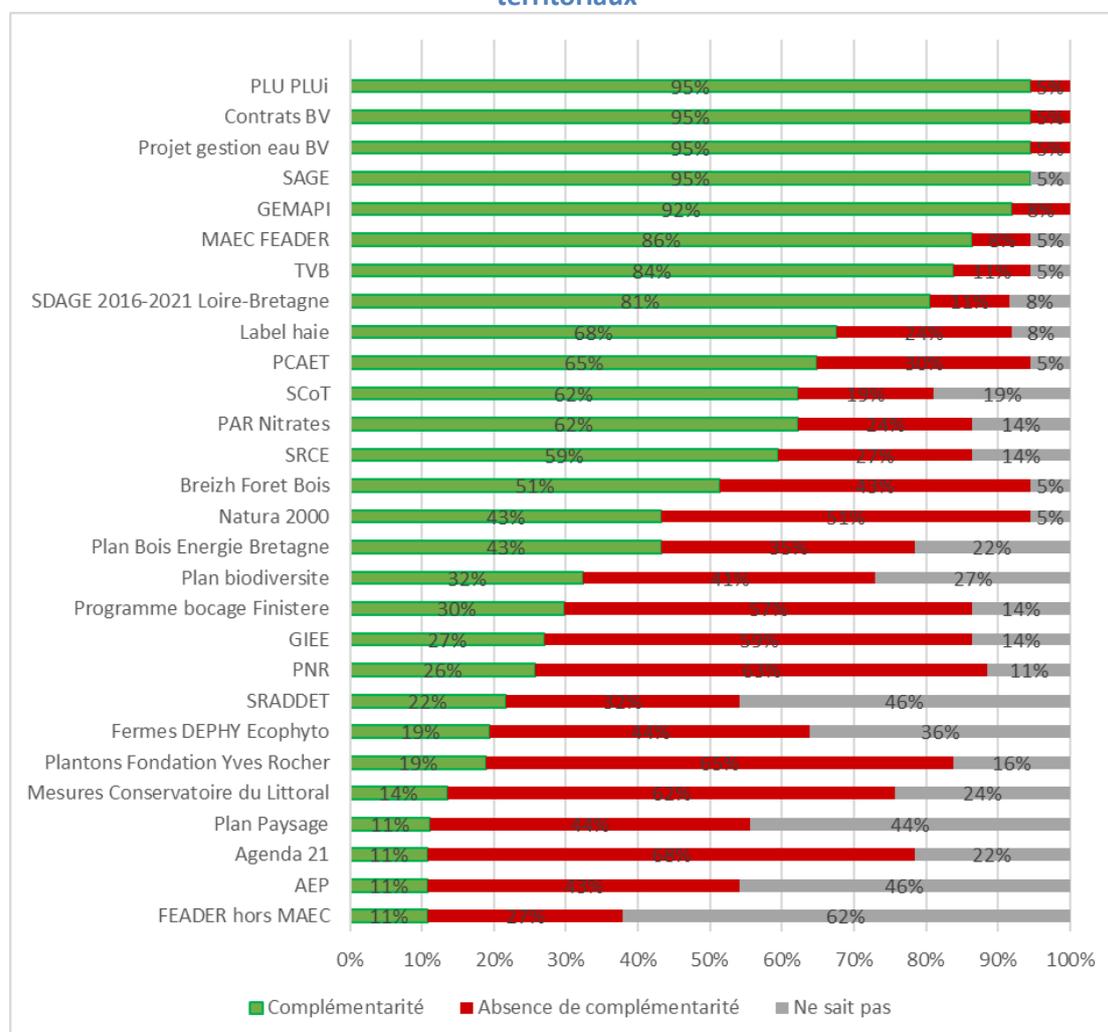
Réponses à la question évaluative par critères de jugement :

Critère de jugement 7.1 : Les objectifs et orientations des autres dispositifs territoriaux convergent avec ceux de BB2

- **Indicateur 7.1 : Perception des animateurs sur la complémentarité des dispositifs**

54% des dispositifs analysés sont jugés davantage « complémentaires » que « non-complémentaires » à la stratégie locale de Breizh Bocage 2 par les animateurs¹⁷. Les dispositifs perçus comme les plus complémentaires sont les documents d'urbanisme (PLU, PLUi et SCoT), les programmes de planification et de gestion sur l'eau (Contrats de Bassin Versant, Projets de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant, SAGE, SDAGE, Programme d'Actions Nitrates), les MAEC, la Stratégie Trame Verte et Bleue et le SRCE, le Label Haie, le PCAET, le Plan Breizh-Forêt-Bois, le Plan Bois-Energie Bretagne). A noter que les résultats obtenus concernant le Programme départemental du Finistère pour le Bocage et les Parcs Naturels Régionaux (majorité de réponses négatives) peuvent être biaisés par la localisation des répondants, puisqu'il s'agit de dispositifs territorialisés.

Figure 29 : Niveau de complémentarité perçu entre Breizh Bocage 2 et les autres dispositifs territoriaux

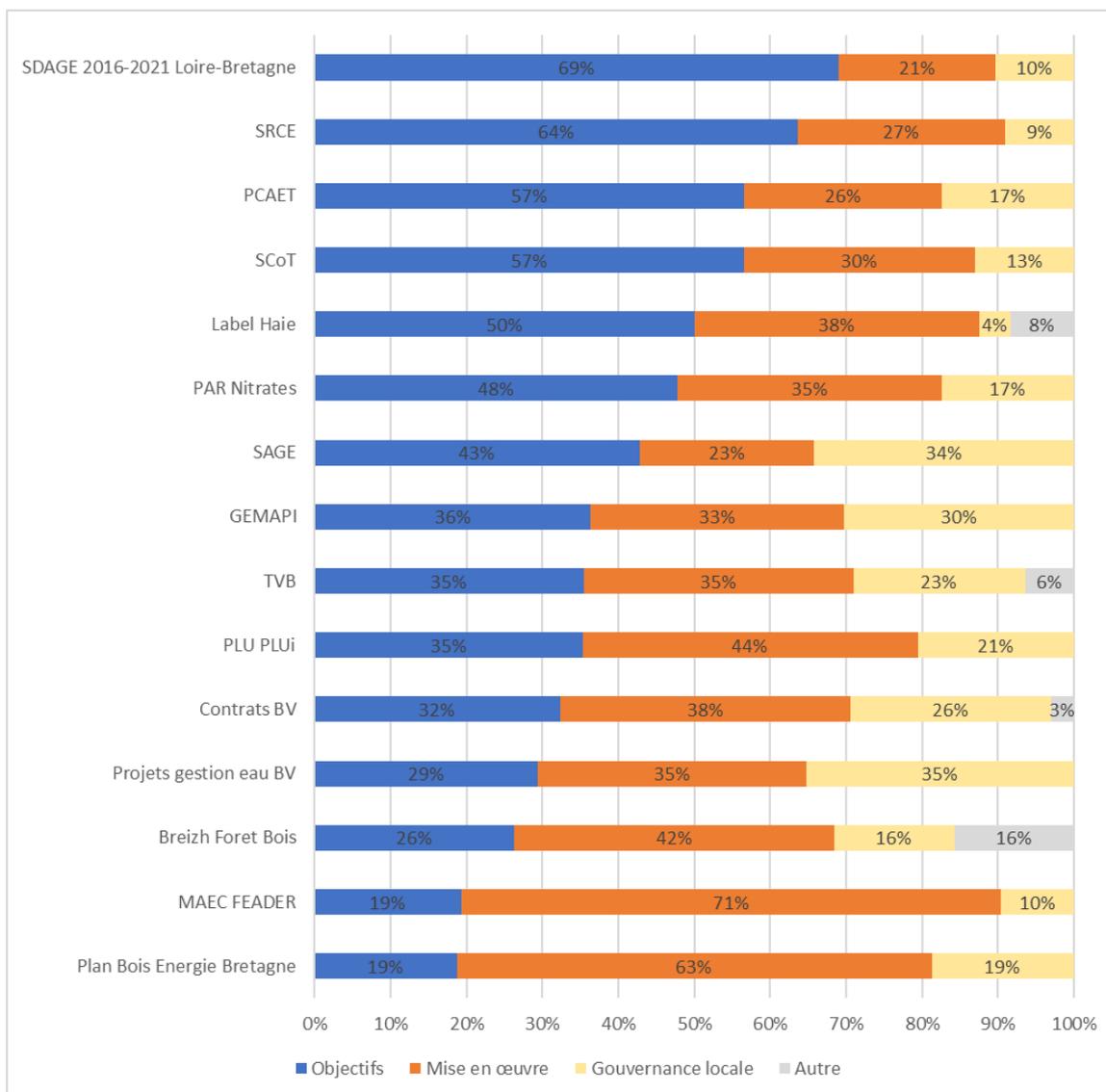


Source : AND International – enquête électronique auprès des animateurs de stratégies bocagères

¹⁷ Taux de réponses « oui » supérieur au taux de réponses « non » à la question « Existe-t-il une complémentarité dans la mise en œuvre de la stratégie locale de Breizh Bocage 2 avec le dispositif suivant ? »

En moyenne sur les 15 dispositifs territoriaux identifiés comme les plus complémentaires avec la stratégie locale Breizh Bocage 2, le volet d'articulation avec Breizh Bocage 2 porte principalement sur les objectifs (41%), puis la mise en œuvre (37%) et enfin la gouvernance (19%). Les dispositifs dont les objectifs sont jugés particulièrement cohérents avec ceux de Breizh Bocage 2¹⁸ sont les programmes sur l'eau (SDAGE Loire-Bretagne, SAGE, Programme d'Actions Nitrates), le SRCE et la Trame Verte et Bleue, le PCAET, les SCoT et le Label Haie.

Figure 30 : Volet sur lequel porte l'articulation entre Breizh Bocage 2 et chacun des 15 dispositifs territoriaux identifiés comme « les plus complémentaires »



Objectifs : « Une réflexion pour définir des objectifs cohérents et complémentaires entre le programme Breizh Bocage et les autres dispositifs »

Mise en œuvre : « Une articulation dans la mise en œuvre de Breizh Bocage et les autres dispositifs (ligne de partage entre dispositifs, prise en compte des autres dispositifs dans la définition de la stratégie locale Breizh Bocage, ...) »

Gouvernance locale : « L'implication d'acteurs communs dans la gouvernance locale de Breizh Bocage et des autres dispositifs »

Source : AND International – enquête électronique auprès des animateurs de stratégies bocagères

¹⁸ Dispositifs pour lesquels la réponse « Une réflexion pour définir des objectifs cohérents et complémentaires entre le programme Breizh Bocage et les autres dispositifs » est la première réponse.

- **Indicateur 7.2 : Comparaison des objectifs et orientations**

Outils de planification sur l'eau

L'ambition historique de Breizh Bocage, réaffirmée lors de son deuxième cycle, est de se constituer au service de la « reconquête de la qualité de l'eau » en réduisant le transfert des polluants d'origine agricole (phosphores, nitrates, pesticides) dans les milieux aquatiques par le renforcement du maillage bocager.

- Le SDAGE 2016-2021 du Bassin Loire-Bretagne identifie dans sa disposition 3B-1 une liste de 22 plans d'eau prioritaires pour la prévention des apports de phosphore diffus. Sa disposition 1C-4 établit explicitement que sur les bassins versants de ces plans d'eau prioritaires, ainsi que sur les zones fortement vulnérables à l'érosion, le SAGE puisse établir un plan d'action mobilisant des dispositifs tampons pérennes (haies, talus, bandes enherbées). Ces aménagements peuvent aussi être intégrés dans les rapports de recommandations que doivent suivre les programmes d'actions régionaux sur les zones prioritaires Nitrates d'après la disposition 2B-3.
- Le 6^{ème} Programme d'Actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole rend obligatoire « l'implantation ou le maintien d'une bande enherbée ou boisée d'une largeur minimale de 5 mètres » en bordure des cours d'eau, et prévoit des dispositions plus importantes dans les Zones d'Actions Renforcées.
- Les SAGE déclinent à l'échelle de leur bassin versant les grandes orientations du SDAGE et doivent s'y conformer. Le territoire breton est intégralement couvert par 21 SAGE. Pour exemple, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE du bassin versant de l'Aulne intègre explicitement Breizh Bocage comme dispositif d'action au service de son orientation C4 « Limiter les risques de transfert de produits phytosanitaire ».
- Les contrats de bassin versant et les projets de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant sont des outils de contractualisation permettant la mise en œuvre des actions prévues par le SAGE.

Le cahier des charges de Breizh Bocage 2 inclue notamment parmi les actions de pérennisation du bocage éligibles dans les programmes annuels des stratégies bocagères, « l'articulation du projet avec [...] un Projet de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant, un SAGE... ».

SRCE et Trame Verte et Bleue

Le Plan d'Action Stratégique du SRCE de Bretagne¹⁹ identifie explicitement Breizh Bocage comme un outil mobilisable pour son orientation 1 « Accompagner la mise en œuvre du SRCE » (Actions Mobilisation A 1.2 et A 1.4), son orientation 2 « Conforter et faire émerger des projets de territoire en faveur de la trame verte et bleue » (Action Mobilisation A 2.1), son orientation 4 « Améliorer la cohérence des autres politiques sectorielles, en faveur de la TVB » (Action Cohérence A 4.1), son orientation 6 « Poursuivre et affiner l'identification des milieux contributifs de la TVB » (Action Connaissances B 6.4), son orientation 9 « « Préserver ou restaurer la continuité écologique des cours d'eau et les fonctionnalités liées aux interfaces TVB », son orientation 10 « Préserver, améliorer, ou restaurer les mosaïques de milieux liés à l'agriculture ».

La Trame Verte et Bleue de Bretagne identifie le Bocage comme une sous-trame, associée à des corridors écologiques et des réservoirs régionaux de biodiversité.

Le cahier des charges de Breizh Bocage 2 mentionne notamment parmi les actions de pérennisation du bocage éligibles dans les programmes annuels des stratégies bocagères, « l'articulation du projet avec un programme d'actions local en faveur de la trame verte et bleue ».

PCAET

Le Schéma Régional Climat Air Énergie de Bretagne 2013-2018 fournit un cadre régional aux collectivités engagées dans un PCAET. Parmi les pistes potentielles d'économies d'énergie et de réduction des émissions de GES dans le secteur agricole, il rappelle l'impact de la plantation de forêts

¹⁹ SRCE de Bretagne, Plan d'action stratégique, DREAL et Région Bretagne, 2015

et de haies dans le stockage de carbone et mentionne Breizh Bocage comme un dispositif permettant d'atteindre cet objectif.

Le Cahier des Charges de Breizh Bocage 2 mentionne l'intérêt d'une articulation des actions des stratégies bocagères avec le PCAET.

Label Haie

Le label Haie, lancé en 2019 et développé par l'AFAC-Agroforesteries, vise à endiguer l'érosion bocagère par la valorisation des pratiques de gestion durables des haies et le soutien aux filières économiques de production de bois éthiques, durables et locales. Son élaboration a bénéficié entre autres de financements de la Région Bretagne, et du GAL Pays du Trégor. La région Bretagne est l'un des 3 territoires-pilotes sur lesquels sera déployé le label pour sa première année de mise en application. Le label identifie explicitement le réseau Breizh Bocage comme cible de mobilisation pour atteindre ses objectifs de déploiement d'ici 2024.

Plan Bois-Energie-Bretagne

Le dispositif d'aide à l'investissement des chaufferies bois à la ferme prévu par le Plan Bois Energie Bretagne (2015-2020) intègre dans ses critères d'éligibilité une gestion durable de la ressource boisée, encourage l'exploitation du bocage et mentionne Breizh Bocage comme un dispositif d'aide à la plantation.

Le Cahier des Charges de Breizh Bocage 2 propose dans ses actions de pérennisation du bocage, l'intervention comme interlocuteur-relais pour les acteurs de la filière bois-énergie.

Breizh Forêt Bois

Le programme de (re)plantation forestière Breizh Forêt Bois 2015-2020 vise à pérenniser et à développer la surface forestière productive en Bretagne. Il rejoint certaines orientations de Breizh Bocage 2 sur la promotion et le soutien à la structuration des filières économiques locales, dont la filière bois-énergie, ainsi que l'intégration des fonctionnalités environnementales des peuplements forestiers (préservation de la biodiversité, protection de la ressource en eau). Son guide des bonnes pratiques prévoit la conservation des éléments bocagers dans les projets de boisement ou transformation.

MAEC

Le PDRB 2014-2020 retient la mesure 10 pour répondre à l'ensemble des enjeux environnementaux (eau, biodiversité/paysage, zones humides, sol, climat, risques naturels). En particulier, il décline les enjeux « reconquête de la qualité de l'eau et des sols » ainsi que « préservation et restauration de la biodiversité » par l'orientation 3 « Préserver et gérer le maillage bocager ». La mobilisation des TO associés (LINEA_01, LINEA_02, LINEA_05, LINEA_09) doit être ciblée en fonction de cet enjeu, et vient s'articuler en parallèle de Breizh Bocage 2, notamment pour pérenniser les créations réalisées durant Breizh Bocage 1.

Documents d'urbanisme (carte communale, PLU, PLUi, SCoT)

Ces documents sont régis par le Code de l'Urbanisme, et le SCoT vise la mise en cohérence de l'ensemble des politiques sectorielles. Ces projets d'aménagement fortement territorialisés, lorsqu'ils sont élaborés, intègrent des orientations spécifiques aux communes concernées. Leur articulation avec Breizh Bocage 2 sera donc davantage analysée sous l'angle de leurs modalités de mise en œuvre.

Critère de jugement n°2 : Les modalités de mise en œuvre des autres dispositifs territoriaux sont complémentaires et articulées avec celles des actions Animation et Travaux de BB2

- **Indicateur 3.3 Perception des animateurs sur la complémentarité des dispositifs**

Comme illustré par la figure précédente, la mise en œuvre n'est généralement pas identifiée comme le premier volet de cohérence entre Breizh Bocage 2 et les autres dispositifs. Les dispositifs dont la mise en œuvre est jugée particulièrement articulée avec celle de Breizh Bocage 2²⁰ sont le Plan Bois-Energie Bretagne, les MAEC, les PLU/PLUi, le plan Breizh Forêt Bois, les contrats de bassin versant, et la Trame Verte et Bleue.

- **Indicateur 3.2 : Analyse croisée des modalités de mise en œuvre (complétude des actions soutenues et des critères d'éligibilité)**

Dispositifs de planification sur l'eau (SDAGE, Programme d'Actions régional Nitrates, SAGE, Contrat de bassin versant)

Les stratégies bocagères font le plus souvent figurer les enjeux d'amélioration de la qualité de l'eau et de lutte contre l'érosion des sols dans leurs priorités.

Le calendrier des opérations de maillage bocager défini par les stratégies bocagères dans le cadre de Breizh Bocage 2 doit s'appuyer sur la définition de Zones d'Intervention Prioritaires (ZIP), basée sur une méthodologie objective (cf Cahier des Charges BB2 et Grille de sélection du TO 763). D'après les études de cas réalisées, ces ZIP intègrent le plus souvent des critères vis-à-vis des enjeux eau et érosion : zones à moins de 200m d'un cours d'eau, zones à pente significative, zones à enjeux prioritaires Azote/Phosphore/Erosion définies par le SAGE selon les orientations du SDAGE et du PAR etc. En outre, la grille de sélection des travaux proposées dans le cadre de Breizh Bocage – TO 441 attribue des points supplémentaires aux talus et billons perpendiculaires à la pente et au linéaire intra-parcellaire (dont bord de l'eau).

La mise en œuvre opérationnelle des stratégies bocagères apparaît également fortement articulée avec les outils de la politique sur l'eau, puisque les SAGE prévoient des actions sur le bocage voire intègrent la stratégie bocagère dans leurs moyens d'action de réduction des transferts et d'amélioration de l'autoépuration des eaux. Le SAGE ou le contrat territorial de bassin se positionne alors en stratégie coordinatrice des opérations Breizh Bocage, et peut désigner sa structure porteuse comme pilote de la stratégie bocagère sur le bassin versant. La complémentarité s'observe ainsi au niveau des orientations stratégiques, de la gouvernance, des moyens et du périmètre géographique.

Néanmoins, l'articulation de Breizh Bocage 2 avec le 6e PAR Nitrates et le SDAGE est jugée insuffisamment opérationnelle au niveau des Zones prioritaires Phosphores et des Baies Algues Vertes, où les forts enjeux de lutte contre les transferts de nitrates nécessiteraient de travailler prioritairement sur les ceintures de bas-fonds (protection des cours d'eau par un talus et une bande enherbée). Des incohérences sont aussi relevées entre les périodes d'intervention des contrats territoriaux de bassins versants (outil de politique de l'eau de l'AELB) et des stratégies bocagères, ce qui entrave la coordination financière, d'actions et d'évaluation entre les deux dispositifs. En outre, les contrats de bassins versant dont l'engagement porte sur 3 à 5 ans sont un outil intéressant pour pérenniser l'animation autour du bocage, mais il existe une incohérence d'échelle avec Breizh Bocage puisque sur un même Bassin versant peuvent parfois intervenir 3 EPCI. Une meilleure corrélation est donc à rechercher entre les actions d'animation agricole (diagnostics phosphores, ...) et d'animation bocagère.

SRCE et Trame Verte et Bleue

Le SRCE est davantage perçu comme un dispositif stratégique régional qu'opérationnel à l'échelle des territoires de stratégies bocagères. En outre, lorsque le maître d'ouvrage Breizh Bocage n'est pas personne publique associée, il ne peut prendre part à la gouvernance et la mise en œuvre du SRCE.

En cours d'élaboration au moment de la définition des stratégies, seul le projet de diagnostic-action du SRCE a pu être intégré dans les études territoriales. Certaines stratégies bocagères ont ainsi pris en compte les enjeux identifiés par la Trame Verte et Bleue régionale en matière de maintien et restauration

²⁰ Dispositifs pour lesquels la réponse « Une articulation dans la mise en œuvre de Breizh Bocage et les autres dispositifs (ligne de partage entre dispositifs, prise en compte des autres dispositifs dans la définition de la stratégie locale Breizh Bocage,...) » est la première réponse.

des continuités écologiques dans la priorisation de leurs zones d'intervention, mais le niveau de précision de la cartographie est jugé insuffisant pour en faire un outil fonctionnel. Localement, des démarches ont été menées pour définir un plan d'action Trame Verte et Bleue (exemple du Parc Naturel Régional d'Armorique), qui peut alors devenir une réelle stratégie de coordination des actions bocagères territoriales en complémentarité de Breizh Bocage, avec un angle d'intervention davantage axé sur la préservation de la biodiversité.

Documents d'urbanisme

Les SCoT validés sur les territoires de stratégies bocagères recommandent généralement la préservation du maillage bocager ainsi que l'amélioration de sa connaissance, et le soutien aux filières de valorisation bois-énergie (source : études de cas). Néanmoins, lorsque le maître d'ouvrage Breizh Bocage n'est pas personne publique associée (exemple : syndicat de bassin versant), il n'est pas associé à la gouvernance et la mise en œuvre des SCoT, ce qui empêche une bonne coordination dans la mise en œuvre.

Les documents d'urbanisme (SCoT, PLU en l'absence de SCoT, cartes communales) doivent « être compatibles ou, si nécessaire, rendus compatibles » avec les dispositions des normes qui leur sont hiérarchiquement supérieures, telles que les SAGE ou chartes de PNR. Ces dispositions imposent parfois le classement de toutes les haies, et la structure en charge du SAGE ou PNR émet un avis sur les documents. Mais dans les faits, tous les PLU n'appliquent pas le classement des haies, et certains territoires de stratégies bocagères sont pauvrement dotés en PLU/PLUi.

Les techniciens bocage sont parfois associés en fin de processus d'élaboration ou de révision des documents, et leur action peut être limitée par plusieurs facteurs : lorsque la structure n'est pas personne qualifiée pour la protection de la nature (PQPN), ou lorsqu'elle interprète la réalisation de l'inventaire bocager comme un temps d'animation inéligible aux aides Breizh Bocage pour son caractère réglementaire. Les techniciens Bocage sont également sollicités pour des demandes d'arasements de haies inscrites dans les PLU.

MAEC

L'efficacité du couplage procuré par les MAEC bocagères au programme pour la pérennisation des jeunes plantations et l'entretien du bocage vieillissant diffère selon le type de haies ciblées. Le TO LINEA_01 « Entretien de haies localisées de manière pertinente », pensé comme un relai de Breizh Bocage pour l'entretien du néo-bocage suivant les 3 années post-plantation, a été très faiblement souscrit sur les territoires de stratégies. Selon les opérateurs, cela s'explique par son manque d'incitativité financière face à la charge administrative requise, l'inadéquation des critères d'entretien avec les pratiques de gestion existantes, l'absence de personnel qualifié, et son inéligibilité aux financements d'animation Breizh Bocage. En revanche, le TO LINEA_09 « Entretien de haies arborescentes » (mesure HA03) s'appliquant à l'entretien de haies adultes (plus de douze ans) affiche un niveau de mobilisation significatif, sur 90% des territoires de stratégies bocagères. Cette mesure constitue donc un soutien complémentaire aux plantations de Breizh bocage intéressant pour la préservation du bocage vieillissant et en voie de dépérissement. Sa portée a néanmoins pu être limitée par la rapidité de consommation des crédits alloués à la mesure, entraînant la fermeture du TO dans le PDRB après les campagnes 2018-2019.

Label Haie

Le Label Haie a été lancé fin 2019 et est actuellement en phase de déploiement. Mais son processus d'élaboration témoigne déjà d'une forte implication de la région Bretagne -à l'initiative de sa création, et de certains acteurs communs à Breizh Bocage (Conseil Régional, SCIC, maîtres d'ouvrage BB). De nombreux techniciens Breizh Bocage, adhérents à titre individuel à l'AFAC-Agroforesteries, se montrent intéressés pour accompagner la mise en œuvre du label. Certains ont suivi le développement de l'outil via le réseau de l'ATVTB, et les structures porteuses prévoient d'ores et déjà de dédier du temps d'animation à la mise en œuvre du label dans les années à venir. Le Label est perçu comme un outil à fort potentiel pour la valorisation de la gestion durable des haies, et un réel levier d'articulation entre les dispositifs de soutien à la plantation bocagère (BB) et à la valorisation énergétique du bois (Plan Bois Energie Bretagne).

Plan Bois-Energie-Bretagne

Le 4^e Plan Bois-Energie Bretagne (2015-2020) implique des financeurs communs à Breizh Bocage : Région Bretagne, Départements d'Ille-et-Vilaine et du Finistère. La gouvernance des deux dispositifs n'est toutefois pas articulée au-delà de l'information mutuelle dans le cadre des comités de pilotage. Des efforts supplémentaires d'articulation sont démontrés actuellement par les pilotes dans le cadre de la conception du 5^e Plan Bois-Energie et de Breizh Bocage 3. Sur le plan de l'animation, la promotion locale des chaudières-bois en milieu agricole et des chaufferies dans les collectivités que coordonnent l'ADEME et l'Association Aile associent très peu les techniciens Breizh Bocage, en raison du cloisonnement des secteurs. La future mise en place des PCAET dans les EPCI est perçue comme une possible passerelle pour provoquer un dialogue interne entre ces sujets. Par ailleurs, il existe des freins techniques et financiers à l'utilisation du bois de bocage dans les chaufferies, que pourraient lever des dispositifs incitatifs à l'approvisionnement local des collectivités (Label Haie, charte forestière de PNR).

L'AFAC-Agroforesteries suggère même d'associer le Plan Bois-Energie Bretagne et Breizh Bocage 2 en un « Plan Bois » unique, afin de disposer d'une politique intégrée de la haie.

Breizh-Forêt-Bois

Le programme régional de replantation forestière 2015-2020 et Breizh Bocage 2 sont complémentaires mais fortement dissociés malgré la volonté affichée de BFB de « construire des convergences et articulations » avec BB2. Les deux programmes répondent à un enjeu identique (notamment l'alimentation de la filière bois-énergie). BFB est un programme désormais indépendant de tout financement européen, et repose uniquement sur des fonds régionaux. A l'inverse de BB2, BFB ne bénéficie d'aucun moyen d'animation. Des synergies pourraient être recherchées à ce niveau, en confiant par exemple la responsabilité de communiquer sur BFB aux techniciens Breizh Bocage. Les public-cibles diffèrent également : BFB s'adresse à des propriétaires forestiers, BB2 à des exploitants agricoles, bien qu'ils se croisent parfois lorsque des agriculteurs souhaitent reboiser leurs terres. Les actions de plantation des deux dispositifs ne se rejoignent pas puisque Breizh Bocage 2 ne soutient pas les investissements productifs et n'intègre pas les essences résineuses dans sa liste d'essences éligibles. Il y aurait nécessité de combler certains « trous » dans les lignes de partage des 2 dispositifs, tel que le petit bosquet de superficie inférieure à 0,5 ha qui n'est pris en compte par aucun des programmes malgré ses potentielles fonctionnalités environnementales.

Programme départemental du Finistère pour le Bocage

Depuis 1991, le Conseil départemental du Finistère met en œuvre un programme de subventions pour des travaux d'aménagements bocagers similaires à ceux prévus par Breizh Bocage. A la différence de Breizh Bocage toutefois, l'agriculteur bénéficiaire est maître d'ouvrage des travaux (création du talus, plantation de haie) et avance les frais, dont les coûts peuvent être couverts par le programme à hauteur maximale de 80%. L'instruction administrative et budgétaire des projets est assurée par le CD 29, l'instruction technique et le contrôle du service fait par la Chambre d'Agriculture du Finistère. Ce programme est complémentaire à Breizh Bocage : principalement proposé à des exploitants en l'absence de stratégie bocagère BB, ou lorsque le projet n'est pas éligible à Breizh Bocage (commune non prioritaire, échéance de l'appel à projets Travaux dépassée, budgets de l'année consommés). L'animatrice Breizh Bocage de la vallée de l'Aulne rapporte ainsi que la majorité des subventions a soutenu des exploitants dans le Sud du département, zone blanche de stratégie bocagère. Le cahier des charges du Programme départemental prévoit une concertation préalable aux travaux avec le porteur SAGE et le PNRA pour leur mise en cohérence. Entre 2015 et 2020, ce programme a soutenu la création de 69 382 ml de talus et haies auprès de 126 bénéficiaires finistériens pour un montant total d'environ 200 000€.

Programme Plantons de la fondation Yves Rocher :

Lancé en 2010, ce programme national financé par la fondation Yves Rocher et coordonné par l'AFAC-Agroforesteries s'inscrit dans un programme mondial de la fondation, et soutient spécifiquement en France de actions sur la haie (intra-parcellaire), définies en fonction des enjeux de l'exploitation. Les fonds sont distribués aux agriculteurs par l'intermédiaire de structures porteuses, via des appels à projets. Ils financent une partie des plants et de l'animation. Comparativement à Breizh Bocage, l'agriculteur apporte la majorité du financement, et accompagne la plantation. En Bretagne, les opérateurs ont fait très peu appel à ce programme en raison de l'existence de Breizh Bocage. Le programme Plantons est en phase de réflexion pour s'ouvrir à de nouveaux financements privés, et intégrer des critères d'entretien et de gestion. L'une de ses conditions actuelles prévoit déjà que 50% des plants financés soient labellisés Végétal Local.

Plan national de développement de l'agroforesterie (2015-2020)

Ce plan national est piloté par le Ministère de l'Agriculture, et ne prévoit aucune déclinaison régionale. L'articulation avec Breizh Bocage est donc inexistante. L'AFAC-Agroforesteries, désigné pour coordonner le futur Plan national, émet actuellement des propositions pour intégrer les régions dans une co-construction de ce futur plan, prévoir une articulation de l'échelon national avec l'échelon régional, et soumettre une maquette générique de programme de développement régional autour de l'arbre afin d'identifier les articulations minimales à assurer au niveau des Régions. Des passerelles seraient donc à établir avec Breizh Bocage 3 par le biais de l'invitation des Régions aux réflexions sur la co-construction du futur Plan.

GIEE

Sur certains territoires (exemple : l'Elorn), les agriculteurs membres d'un GIEE sensibilisent leurs collègues à la question du bocage et informent de l'existence du programme Breizh Bocage animé par le Syndicat de bassin versant.

3.5 VALEUR AJOUTEE DU FEADER

3.5.1 Question 8 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du programme Breizh Bocage dans le cadre du FEADER apporte-t-elle une plus-value ? Quelles actions auraient été mises en œuvre par les territoires sans l'intervention du FEADER ? Quelles actions pourraient être mises en œuvre par la Région Bretagne en dehors du cadre du FEADER ?

Conclusion de la question évaluative

Près de la moitié de la maquette du programme BB2 (hors auto-financement des maîtres d'ouvrage) est liée au FEADER (49%), soit 10,1 M€ sur 20,5 M€²¹. La part de FEADER est plus élevée sur le TO travaux que sur le TO plantation (respectivement 53% et 43%).

Le FEADER implique une grande complexité sur la mise en œuvre du programme, délai de paiement, utilisation du logiciel OSIRIS, lourdeur des procédures, ...

D'autres sources de financement existent, elles priorisent en général la plantation et non l'animation. Certaines limites sont cependant identifiées vis-à-vis de la mobilisation de ces autres ressources financières, en termes d'objectifs, de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

Ainsi, la valeur ajoutée du FEADER sur l'animation (3,7 M€ de FEADER engagés sur 2015-2020) est plus forte que sur les travaux bocagers (6,4 M€ engagés sur 2015-2020²²).

Définition des termes clés

- **Plus-value du FEADER** : il s'agit du type d'avantages conférés par la mise en œuvre de Breizh Bocage dans le PDRB. Ceux-ci peuvent par exemple être d'ordre économique (co-financement par l'Europe) ; politique (meilleure articulation avec d'autres dispositifs PDRB – type MAEC – ou politiques publiques sectorielles ; meilleure visibilité à l'échelle régionale) ; administratif (gestion harmonisée au niveau régional). La mise en œuvre dans le cadre du FEADER peut également conférer certains désavantages tels qu'une augmentation de la complexité administrative, un allongement des délais de paiement, ...
- **Actions mises en place par les territoires et la Région Bretagne sans le FEADER** : programmes politiques de soutien au bocage qui auraient pu être mis en place par les différents acteurs (Etat, Région Bretagne, Conseils départementaux, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Chambres d'Agriculture, Collectivités locales) sans co-financement européen, à l'instar des aides qui étaient octroyées avant la mise en place de Breizh bocage en 2007 (dispositif Harmonie, contrats de bassins versants, ...), ou d'autres programmes régionaux.

Compréhension de la question

Cette question vise à analyser si le FEADER est l'outil le plus pertinent pour intervenir sur les questions de bocage en Bretagne. Pour cela, nous proposons de mettre en perspective les avantages et inconvénients liés aux financements FEADER pour le programme Breizh bocage et d'identifier les autres sources de financement possibles, publiques et privées.

Méthodologie proposée

Deux critères de jugement permettent de répondre à cette question :

- Le FEADER apporte une plus-value pour le soutien à l'entretien et la restauration du bocage
- Les autres dispositifs qui pourraient être mis en œuvre en dehors du PDRB seraient moins efficaces et efficients.

²¹ Le montant pris pour référence provient ici du Tableau 1 « Montants programmés du programme Breizh Bocage 2 par financeur sur la période 2014-2020 (EUROS) »

²² Dont 0,4 M€ ont été désengagés

Nous proposons la mobilisation des sources suivantes :

- Entretiens qualitatifs auprès de l'autorité de gestion du programme ;
- Analyse documentaire des dispositifs préalables à Breizh bocage ;
- Etudes de cas et entretiens qualitatifs auprès d'experts régionaux ;
- Réponses aux questions évaluatives 1 à 6.

Le tableau ci-dessous présente la matrice d'évaluation.

Tableau 15 : Matrice d'évaluation pour la question évaluative

Sous-question	Critères de jugement	Indicateur	Source
8.1 Dans quelle mesure le FEADER a une plus-value sur les actions d'animation ?	CJ 8.1. Les avantages liés à la mobilisation du FEADER sont supérieurs aux inconvénients pour les actions d'animation	8.1. Identification des avantages liés aux FEADER pour les actions d'animation et de travaux	- Bilan financier
		8.2. Identification des difficultés liées à la mobilisation du FEADER pour les mesures animation et travaux	- Entretiens qualitatifs - Etude de cas - Enquête en ligne
	CJ 8.2. Il n'existe pas d'autres sources de financements (privé / public) pour les actions d'animation et travaux	8.3. Identification des différentes sources de financement pour les actions d'animation et de travaux (privé, public)	- Recherche bibliographique - Entretiens qualitatifs

Analyse

Critère de jugement 8.1 : Les avantages liés à la mobilisation du FEADER sont supérieurs aux inconvénients pour les actions d'animation

- **Indicateur 8.1 : Identification des avantages liés aux FEADER pour les actions d'animation et de travaux**

Le principal atout de la mobilisation du FEADER pour le programme Breizh Bocage est l'enveloppe financière. Ainsi, d'après le bilan financier, le FEADER représente 49% des montants de soutien public programmés (hors auto-financement par les maîtres d'ouvrage) sur les deux TO 441 et 763 (10,1 M€ de FEADER pour 20,6 M€ de montant de soutien public programmé sur 2015-2020) :

- 43% des montants programmés sur le TO 763 – animation (3,7 M€ de FEADER pour 8,7 M€ de montant de soutien public programmé sur 2015-2020) ;
- 53% des montants programmés sur le TO 441 - travaux (6,4 M€ de FEADER pour 12,0 M€ de montant de soutien public programmé sur 2015-2020).

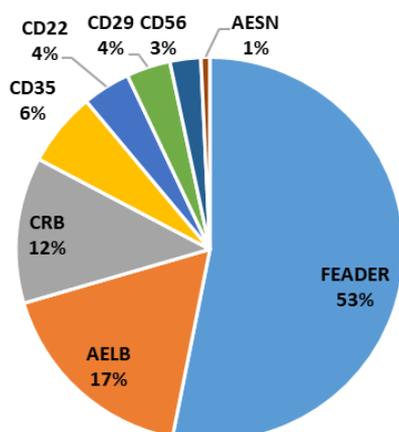
Tableau 16 : Part du FEADER dans les montants de soutiens publics programmés (2015-2020)

	Animation (TO 763)	Travaux (TO 441)	Total
FEADER	3,72	6,36 ²³	10,08
Autres fonds publics	4,86	5,62	10,48
Total	8,58	11,98	20,55
% FEADER	43%	53%	49%

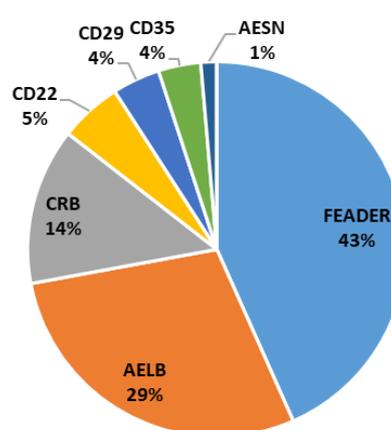
Source : d'après données Région Bretagne, données au 23/10/2020

Figure 31 : Répartition des financements au soutien public du programme (FEADER et cofinancement national) pour les TO 441 et 763 sur la période 2015-2020

Répartition des contributions au soutien public programmé pour le TO 441 sur la période 2015-2020, par type de financeur



Répartition des contributions au soutien public programmé pour le TO 763 sur la période 2015-2020, par type de financeur



Source : Données Région

²³ Ce montant ne tient pas compte des déprogrammations, qui s'élèvent à 431 000€

Au-delà des avantages financiers, la mise en œuvre de BB2 à travers le PDRB permet de s'adosser sur un dispositif administratif existant : règlements, procédures et gouvernance du FEADER.

- **Indicateur 8.2 : Identification des difficultés liées à la mobilisation du FEADER pour les mesures animation et travaux**

De nombreuses difficultés ont été identifiées dans la mise en œuvre du programme Breizh Bocage, en lien avec la mobilisation du FEADER :

- Mise en œuvre de programmes annuels, qui entraîne un manque de visibilité pour les porteurs de stratégie bocagère,
- Mise en œuvre à travers des structures de portage (EPCI et syndicats de BV) dans un souci de contrôlabilité,
- Lourdeur administrative :
 - engagement et paiement joints ou dissociés,
 - utilisation du logiciel OSIRIS,
 - lourdeur des procédures pour assurer la contrôlabilité des TO (les animateurs BB doivent par exemple conserver tous leurs agendas) ;
- Délais de paiement (paiement de la campagne 2015 en cours dans le Finistère par exemple).

Critère de jugement 8.2 : Il n'existe pas d'autres sources de financements (privé / public) pour les actions d'animation

- **Indicateur 8.3 : Identification des différentes sources de financement pour les actions d'animation et de travaux (privé, public)**

Des sources de financement autres que ceux du FEADER sont disponibles :

- d'une part issues des financeurs publics actuels du programme :
 - Région Bretagne,
 - Conseils départementaux,
 - Agence de l'Eau Loire Bretagne,
 - Agence de l'Eau Seine Normandie.
- d'autre part des financeurs privés :
 - Dispositif « Plantons ! » d'Yves Rocher
 - Autres sources de financements dans le cadre notamment de plan de compensation carbone.

D'une manière générale, ces différentes sources de financement priorisent la plantation et non l'animation, que ce soit du point de vue des financeurs de BB2 (qui considèrent généralement qu'il faut prioriser les plantations sur l'animation) ou des autres sources de financement (qui mettent l'accent sur la plantation).

De plus, face au développement d'actions de compensation carbone par les entreprises, une certaine vigilance est nécessaire en raison de la grande diversité des projets et de la possible complexité en termes d'objectifs, de mise en œuvre (quelles règles d'éligibilité, montant maximum par projet), de périmètre (quels territoires géographiques ? quelle période ?) et de suivi-évaluation (quelle remontée de donnée sur les projets ?).

4 Recommandations pour le programme Breizh Bocage 3

Cette partie présente des recommandations pour la mise en œuvre d'un programme Breizh Bocage 3, basée sur les analyses et les réponses aux questions évaluatives. Nous présentons 9 recommandations articulées autour des thèmes suivants :

- mise en œuvre et efficacité,
- gouvernance,
- cohérence,
- efficacité.

4.1 Mise en œuvre et efficacité

	1. Clarifier les objectifs et la logique d'intervention du programme
QE associées	QE 4, 5, 6
Justification	<p>La multiplicité des enjeux couverts par le programme Breizh Bocage, et la diversité des objectifs recherchés par les financeurs et maîtres d'ouvrage engendrent un manque de lisibilité dans la logique d'intervention du programme.</p> <p>De plus, cette logique d'intervention pourrait intégrer des attentes émergentes des acteurs (telles que le développement de la filière bois énergie).</p>
Recommandation	<p>Nous recommandons de définir clairement les objectifs du programme et sa logique d'intervention.</p> <p>Sur la base de cette logique d'intervention et en fonction de l'adéquation entre les ressources financières et les objectifs du programme, une modulation du taux d'aide pourrait être mise en place. Cette modulation pourrait être mise en œuvre de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonification des taux d'aides pour les aménagements réalisés sur zones à enjeu prioritaire ; - Bonification des taux d'aide pour les projets de plantation qui intègrent des changements dans les pratiques agricoles sur l'exploitation (par exemple, en cas de souscription d'une MAEC en parallèle du projet de plantation) ; - Bonification en cas d'implication dans la filière bois énergie ; - Bonification en cas d'existence d'un plan de gestion durable des haies sur l'exploitation ; - Bonification en cas d'implication dans une démarche collective ; - Bonification des taux d'aide pour les plantations labellisées "Végétal local".

2. Simplifier la mise en œuvre du programme Breizh Bocage 3	
QE associée	QE 3, 6, 8
Justification	<p>La mise en œuvre du programme Breizh Bocage 2 est complexe en raison de la mobilisation du FEADER mais aussi en raison de la multiplicité des financeurs avec des procédures et objectifs différents.</p> <p>Le FEADER représente environ la moitié des ressources financières du programme Breizh Bocage (49%). Il implique cependant une grande complexité sur la mise en œuvre du programme, délais de paiement, utilisation du logiciel OSIRIS, lourdeur des procédures, ...</p> <p>D'autres sources de financement existent, elles priorisent en général la plantation et non l'animation. Certaines limites sont cependant identifiées vis-à-vis de la mobilisation de ces autres ressources financières, en termes d'objectifs, de mise en œuvre et de suivi-évaluation.</p>
Recommandations	<p>Nous recommandons tout d'abord de mettre en œuvre l'option de coûts simplifiés pour l'animation financée dans le cadre du FEADER et la définition de barèmes pour les aménagements bocagers.</p> <p>Nous recommandons de simplifier la gestion administrative et financière du programme Breizh Bocage à travers une approche globale des différents programmes environnementaux (par exemple entre Breizh Bocage et les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)). La diminution du nombre de financeurs de Breizh Bocage simplifierait la mise en œuvre du programme, en concentrant l'intervention de chaque financeur sur des programmes spécifiques.</p> <p>Nous recommandons également de considérer différents scénarios vis-à-vis de la mobilisation du FEADER et des autres sources de financement dans le cadre du programme Breizh Bocage 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • scénario 1 - <i>Statu quo</i> : mise en œuvre de l'animation et des travaux bocagers avec une participation du FEADER ; • scénario 2 - <i>Statu quo</i> sur le TO animation / sortie du FEADER pour les aménagements bocagers et mobilisation d'autres sources de financement sur les plantations (Agence de l'Eau, fondations privées, plan de relance,...) ; • scénario 2 bis – <i>Statu quo</i> sur le TO animation / financement des plantations via le PCAEA avec maîtrise d'ouvrage des agriculteurs ; • scénario 3 - 100% hors FEADER : sortie complète du programme Breizh Bocage du FEADER. <p>La sortie du FEADER nécessiterait cependant la définition de nouveaux circuits de gestion.</p>

	3. Pérenniser les postes de technicien bocage et leur montée en compétences
QE associées	QE 2, 6, 7
Justification	<p>Un important turnover sur les postes de technicien bocage a été relevé lors des entretiens régionaux et études de cas, attribué au caractère annuel des moyens alloués par le programme.</p> <p>L'incertitude ainsi générée au sein des structures des maîtres d'ouvrage fragilise la mise en œuvre du programme (continuité des tâches et professionnalisation des techniciens bocage). Les contrats de bassins versants apparaissent parfois plus pertinents pour offrir une animation pérenne sur 3-4 ans.</p> <p>De plus sur certains territoires, les missions des animateurs couvrent une palette d'actions large sur des territoires étendus. Cela n'est pas nécessairement en cohérence avec les moyens d'animation mis en œuvre. Sur certains territoires, d'autres acteurs que les animateurs BB2 peuvent également intervenir sur le bocage auprès des exploitants agricoles.</p> <p>Les animateurs sont en réseau via l'ATBVB. Cette mise en réseau est largement appréciée et elle pourrait être largement amplifiée.</p> <p>Les postes d'animateurs couvrent des compétences très larges, en termes de de technique agricole et forestière, d'animation, de passation de marché publics, etc. Des besoins de formation ont été identifiés sur ces thématiques complexes.</p>
Recommandations	<p>Nous recommandons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mettre en place un financement pluriannuel des postes d'animation ; - de mettre en adéquation les moyens humains et financiers avec les objectifs et la taille du territoire - d'accroître la synergie de l'animation Breizh Bocage avec les actions agricoles des contrats de bassins versants (par exemple, animation Breizh Bocage à intégrer dans le contrat de bassin versant si la maîtrise d'ouvrage est portée par un Syndicat de bassin versant) ; - de favoriser la professionnalisation des postes de technicien bocage par la mise en place de formations, la mise à disposition d'outils d'animation des comités de pilotage, ... - de renforcer la mise en réseau des animateurs de stratégies bocagères.

4.2 Gouvernance

	4. Mobiliser davantage les élus, acteurs économiques, et société civile des territoires
QE associées	QE 3, 6
Justification	<p>La gouvernance locale repose en grande partie sur les élus locaux, qui constituent un relai essentiel pour la sensibilisation des conseils communaux et l'acceptation des projets par les agriculteurs. Certains territoires rencontrent toutefois des difficultés à impliquer les élus dans le programme.</p> <p>La représentation des parties prenantes du territoire (filières agricoles, filières de valorisation du bois, ...) dans la gouvernance n'est pas systématique. Elle démultiplie cependant la communication sur le programme et l'acceptation dans les fermes.</p>
Recommandations	<p>Nous recommandons de mobiliser davantage les élus et acteurs des territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lorsque cela est pertinent, en adaptant l'échelle de la gouvernance pour favoriser l'implication des élus, par exemple en mettant en place des comités de pilotage à l'échelle communale (dans les communes où cela est pertinent) ou en désignant des "référents bocage" dans chaque commune des territoires ; - En mettant en place des formations à destination des élus en charge du bocage ; - En élargissant la gouvernance du programme aux acteurs économiques des territoires (filières agricoles et agro-alimentaires, filières de valorisation du bois, filières conchylicoles / ostréicoles, ...) et société civile (écoles, associations de randonneurs, ONG environnementales, ...) ; - En développant des actions spécifiques sur les « zones blanches » de BB2.

	5. Améliorer la diffusion des informations et la mise en réseau, et renforcer le pilotage technique du programme
QE associées	QE 3, 6
Justification	<p>Les problèmes administratifs liés à l'instruction et la gestion des aides ainsi que la diffusion aléatoire des données de suivi-évaluation ont limité l'efficacité de la gouvernance du programme. Cette gouvernance s'est prioritairement attachée à résoudre les problèmes administratifs au détriment des discussions techniques sur les résultats et impacts du programme.</p> <p>Un grand nombre de données pertinentes sont collectées mais certaines données manquent au niveau régional (par exemple l'identification des bénéficiaires finaux du TO 441).</p>
Recommandations	<p>Nous recommandons d'améliorer le partage d'information entre les différents acteurs (DDTM / Région / maîtres d'ouvrage) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Systématiser le remplissage et la diffusion des indicateurs de suivi du programme ; - Disposer d'un suivi (reporting) régional des bénéficiaires aidés. <p>Nous recommandons également de favoriser un partage d'information plus systématique sur les réalisations et impacts du programme auprès des financeurs et maîtres d'œuvre.</p>

4.3 Cohérence

	6. Renforcer l'articulation de Breizh Bocage avec les programmes territoriaux et les dispositifs en faveur de l'arbre
QE associée	QE 7
Justification	<p>Malgré la fréquente prise en compte dans les stratégies bocagères des zonages à enjeux prioritaires définis par les programmes sur l'eau régionaux (SDAGE, Programme d'Actions Régional Nitrates), les travaux bocagers se définissent souvent dans les faits en fonction de logiques territoriales. En outre, bien que Breizh Bocage soit souvent identifié comme un outil d'intervention au service des orientations du SAGE, des disparités d'échelle géographique et de période de programmation entravent une coordination financière et opérationnelle optimale.</p> <p>De plus, de nombreux dispositifs se développent en lien avec le bocage et l'agroforesterie, aux niveaux local ou national. Il conviendrait de renforcer leur articulation avec Breizh Bocage.</p>
Recommandations	<p>Nous recommandons :</p> <ul style="list-style-type: none">- de renforcer l'articulation de Breizh Bocage avec les programmes territoriaux de mise en œuvre des SAGE (temporalité, territorialité), le SRCE et les EPCI ;- d'améliorer l'articulation du programme Breizh Bocage avec les initiatives nationales :<ul style="list-style-type: none">✓ Futur Plan national de développement de l'agroforesterie,✓ Fonds pour l'Arbre,✓ Label Haie,✓ Marque Végétal Local,✓ Label bas-carbone issu du projet Carbocage.- de promouvoir le programme Breizh Bocage dans le cadre du parcours à l'installation agricole. L'accès au dispositif national d'aides à l'installation intègre le suivi d'actions de formation, qui pourraient constituer un relai d'information intéressant pour Breizh Bocage, auprès du public agricole.

4.4 Efficacité

7. Orienter les plantations en faveur de la connectivité du bocage	
QE associées	QE 1, 7
Justification	<p>Les plantations de haie et créations de talus réalisés dans le cadre de Breizh Bocage 2 ont davantage favorisé les enjeux érosion et qualité de l'eau que la biodiversité et la connectivité des aménagements bocagers.</p> <p>D'après les entretiens régionaux et études de cas, cette moindre prise en compte des enjeux biodiversité et connectivité des haies s'explique par :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'abandon des diagnostics-actions (volet 2 de Breizh Bocage 1), qui semble avoir davantage favorisé une approche de la continuité à l'échelle de l'exploitation au détriment de l'échelle communale ;- Le manque de prise en compte des enjeux biodiversité et connectivité du bocage dans la mise en œuvre de plusieurs stratégies bocagères ;- Le manque d'outils de mesure de la continuité écologique, qui rend difficile le suivi de son évolution au niveau des territoires.
Recommandations	<p>Nous recommandons de favoriser l'approche multifonctionnelle de la haie, en permettant une meilleure prise en compte de l'enjeu "continuité écologique" dans les projets de plantations et en favorisant les synergies avec les outils de suivi de la biodiversité à l'échelle des territoires :</p> <ul style="list-style-type: none">- Repenser la structuration paysagère et les projets de plantations à l'échelle communale et territoriale (diagnostics-actions, ...) ;- S'appuyer sur les outils territoriaux mis en place pour favoriser la prise en compte des enjeux paysagers et de la biodiversité (TVB, Natura 2000, Atlas de la Biodiversité Communale etc.) dans la planification locale et les projets d'aménagement locaux (cf. Plan d'action Trame Verte et Bleue du PNRA) ou dans les exploitations (déploiement des Plans de Gestion Durables des Haies) ;- Encourager les transferts avec les programmes de recherche autour de la connectivité du bocage

	8. Favoriser l'appropriation des haies par les agriculteurs dans le but d'améliorer leur entretien
QE associées	QE 1, 2, 6
Justification	<p>L'entretien des haies (néo-bocage et bocage ancien) reste une problématique prégnante sur les territoires, bien que celui-ci soit pris en charge par le programme les trois premières années suivant la plantation. En effet, d'après le questionnaire électronique, 41% des animateurs estime que seuls 1% à 20% des agriculteurs bénéficiaires de Breizh Bocage 2 entretiennent leurs haies de manière adéquate.</p> <p>D'après les entretiens régionaux et études de cas, la non-participation des agriculteurs à la plantation et à la conduite de leurs haies les premières années peut entraîner des difficultés à les gérer par la suite, et accentuer le phénomène de désappropriation du bocage par les agriculteurs. De plus, les haies apparaissent encore insuffisamment intégrées aux systèmes de production. Les solutions qui existent aujourd'hui pour accompagner les agriculteurs dans l'entretien et la gestion de leurs haies (MAEC mais aussi le Label Haie et les plans de gestion durable des haies) ne concernent encore qu'une faible proportion du linéaire bocager, et gagneraient à être adaptées et déployées.</p> <p>Des éléments qualitatifs suggèrent des trajectoires variées liées à l'implication dans la gestion du bocage et sa valorisation économiques, L'enquête sociologique d'Agrocampus montre par exemple que certains profils sont surreprésentés dans les bénéficiaires Breizh Bocage, notamment les nouveaux installés en élevage bio. A contrario, des exploitants installés depuis une plus longue période mobilisent moins Breizh Bocage même s'ils plantent des haies sur leur exploitation. Le dispositif « clé en main » ne correspond peut-être pas à tous les profils d'exploitants, certains cherchant plus d'implication dans la mise en place d'aménagements bocagers sur leur exploitation.</p>
Recommandations	<p>Nous recommandons de favoriser l'appropriation des aménagements bocagers par les bénéficiaires finaux et d'adapter le dispositif à chaque profil d'exploitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en impliquant davantage les exploitants dans le processus de plantation, par exemple en encourageant une participation physique ou financière aux travaux par les exploitants ; - en ouvrant la maîtrise d'ouvrage du programme à des collectifs d'agriculteurs- planteurs, afin de leur concéder davantage de responsabilité dans la plantation puis l'entretien, - en adaptant la mise en œuvre du programme aux différents profils d'exploitants, tels que mis en avant par l'enquête sociologique d'Agrocampus. <p>Nous recommandons d'accompagner la conduite des haies et leur intégration dans les systèmes de production grâce aux actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler avec les filières agricoles pour identifier les freins à la plantation et à l'entretien du bocage ; trouver des leviers pour intégrer davantage les haies dans les systèmes de production ; - Identifier les trajectoires des exploitants qui s'impliquent dans l'entretien de leurs haies voire de leur valorisation économique ; - Adapter les aides à l'entretien (MAEC) pour une meilleure adéquation avec les besoins des bénéficiaires ; - Valoriser et communiquer les résultats des travaux réalisés ainsi que des témoignages de participants (presse locale, presse spécialisée agricole, événements « médiatiques », ...) ; - Déployer les outils de gestion durable des haies : Label haie, Plans de gestion durable des haies, ... <p>La reconnaissance du « service environnemental » des haies dans le cadre de la PAC serait également un atout.</p>

	9. Soutenir la structuration des filières de valorisation économique du bois de bocage
QE associées	QE 1, 2, 6, 7
Justification	<p>Les filières de valorisation du bois de bocage se développent à l'échelle régionale, mais touchent encore une faible proportion du linéaire et des agriculteurs. L'enquête sociologique d'Agrocampus a notamment montré que la valorisation du bois se faisait le plus fréquemment en autoconsommation pour le chauffage. Breizh Bocage 2 a contribué à faire émerger la question de la valorisation économique des haies dans certains territoires. Les freins identifiés pour la valorisation économique sont, d'une part, la déconnexion temporelle entre plantation et récolte (15-20 ans de délai) et, d'autre part, des freins techniques et organisationnels : entretien, collecte et transformation du bois, adaptation technique des chaudières, implication des élus des collectivités.</p> <p>La valorisation économique du bois peut être un levier pour développer les plantations. Cependant, les différents entretiens menés (dans le cadre de cette étude et de l'enquête sociologique) suggèrent que, à l'heure actuelle, cela ne constitue pas un argument suffisant pour enclencher des plantations chez de nouveaux exploitants qui n'avaient pas de haies sur leur exploitation. Cette valorisation économique est réalisée par des exploitants disposant déjà d'un certain linéaire de haies sur l'exploitation.</p> <p>Des outils existent pour les opérateurs : le Label haie, les plans de gestion durables du bocage, ... Des programmes régionaux couvrent également ce secteur : Breizh Forêt Bois, Plan Bois Energie, Breizh Bocage.</p> <p>L'enquête sociologique d'Agrocampus définit également des profils d'exploitants en fonction de leur spontanéité à planter et leurs pratiques de valorisation.</p>
Recommandations	<p>Nous recommandons de favoriser la structuration des filières de valorisation économique du bois de bocage notamment à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accentuation des synergies avec les autres programmes (plan Bois énergie, ...) et initiatives locales de valorisation du bois (bois d'œuvre, bois de paillage et bois énergie) - Le soutien au développement des modes de gestion durable des haies : Label haie, Plans de gestion durable des haies, ... - la reconnaissance des haies au titre des paiements pour services environnementaux - L'intégration des objectifs de valorisation dans le choix des espèces plantées. - L'analyse des dynamiques à l'œuvre dans les territoires « moteurs » des filières de valorisation, pour en déduire des leviers d'action. <p>Le développement des filières de valorisation du bois permettrait d'améliorer l'entretien et développer de nouvelles plantations chez des exploitants ayant déjà des haies sur leur exploitation. Cette recommandation ne vise pas directement à convaincre des exploitants non-planteurs.</p>

5 Annexes

5.1 Entretien réalisés

Etudes de cas

Territoire d'étude de cas	Structure	Fonction	Nom
Pays de Dol et Baie du Mont Saint Michel	Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel	Technicien bocage	Timothée NOLOT
	Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel	Elu (VP Environnement)	M. HERRY
	Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne	Technicien rivière et responsable SBC Dol	Fabien HYACINTHE & Elodie BOUCHER
	Eau du Pays de Saint Malo	Animatrice bassin versant	Bérangère HENNACHE
	Exploitation agricole du Lycée agricole de Dol-de-Bretagne	Responsable d'exploitation	M. LECONTE
	Exploitation agricole sur la commune de Saint-Broladre	Chef d'exploitation	Jean-Claude JUHEL
	Exploitation agricole sur la commune de Baguer Morvan	Chef d'exploitation	M. MABILLE
	Zone atelier de Pleine Fougère	Chargée de recherche en écologie	Audrey ALIGNIER
Blavet Morbihannais	Syndicat de la Vallée du Blavet	Technicienne bocage	Caroline SOURISSEAU
	Syndicat de la Vallée du Blavet	Président	Benoît ROLLAND
	Syndicat de la Vallée du Blavet / Mairie de Pluméliau	Elu et agriculteur	Jean-Luc EVEN
	Syndicat de la Vallée du Blavet / Mairie de Neulliac	Elu et agriculteur	Jean-Pierre LE PONNER
	Pontivy Communauté / Mairie de Radenac	Président	Bernard LE BRETON
	SCIC Argoat / Chambre d'agriculture du Morbihan	Technicien	Samuel LE PORT
	Directrice	SAGE Blavet	Annie LE LURON
Bassin versant de l'Aulne	Etablissement Public Territorial de Bassin de l'Aulne (EPAGA)	Chargé de mission Breizh Bocage	Anne-Sophie RIOS

	PNR d'Armorique	Directeur	Jérémie BOURDOULOUS
	PNR d'Armorique	Chargé de mission Agriculture Forêt	Louis-Marie GUILLON
	Guingamp - Paimpol Agglomération	Technicien biodiversité	Guillaume JOUAN
	Commune de Pont-de-Buis-lès-Quimerç'h / Mairie de Pont-de-Buis-lès-Quimerç'h	Maire de la commune	Pascal PRIGENT
	Commune de Rosnoen	Maire de la commune	Mickael KERNEIS
	Exploitation agricole sur la commune de Pleyben	Cheffe d'exploitation	Florence DEMEURE
Lannion Trégor	Lannion Trégor Communauté	Cheffe de service	Julie BERTILLON
	Lannion Trégor Communauté	Technicien bocage - Jaudy	Maël SPINEC
	Lannion Trégor Communauté	Technicien bocage - Léguer	Ronan TASSEL
	Exploitation agricole - Ploubezre	Exploitant agricole - bénéficiaire	Guy RAOUL
	SCIC Bocagénèse	Directrice et Coordinatrice technique de la SCIC	Lucie LE BRETON

Entretiens régionaux

Structure	Fonction	Nom
AFAC	Directeur et responsable Projets & Responsable administrative et projets	Baptiste SANSON & Catherine MOREL
Agence Eau Loire Bretagne	Chargé de mission "agriculture"	Yvan HURVOIS
ATBVB	Référent bocage	Yann GOUEZ
Association Terres et Bocages	Animateur	Thierry GUEHENNEUC
CD 22	Chargée de mission" Climat et Biodiversité"	Françoise KERYER
CD 29	Responsable du Service des Politiques Territoriales de l'Eau	Lenaig SAOUT
CD 35	Cheffe du service SAET Coordinatrice de la politique agricole Technicien conseil foncier	Mme CHUPIN Mme TUAL M. DE TANOUARN
CD 56	Chargé de missions "Fonction observation – Référent bocage"	Jean-Louis BELLONCLE
CEDAPA	Animateur	François LERAY
Chambre d'agriculture de Bretagne	Conseillère agro-foresterie et biodiversité	Isabelle SENEGAS
Coat Nerzh Breizh	Animateur	Pierric CORDOUEN
Fédération des chasseurs du Morbihan	Chargé de missions Habitats et Biodiversité	David ROLLAND
DRAAF	Cheffe du pôle Forêt-Bois	Christèle GERNIGON
DRAAF	Technicien instructeur Breizh Bocage pour l'Ille-et-Vilaine	Sébastien MOREL
DREAL	Chargé de mission Biodiversité Natura 2000	Pierre-Jean BERTHELOT
Koad an Arvorig	Charpentier formateur et membre fondateur du collectif	Jean-Luc Leroux
Région Bretagne	Chargée des politiques de valorisation de la biomasse	Sandrine METIER

5.2 Questionnaire en ligne auprès des animateurs de stratégie

Gouvernance

Quels acteurs sont impliqués dans la gouvernance locale du programme Breizh Bocage ?

- Elus des communes ou communautés de communes
- Autre représentant des communes ou communautés de communes
- Représentants d'un syndicat de bassin versant
- Association environnementale
- Représentant du secteur agricole
- Représentant des chasseurs
- Représentant des services de l'Etat
- Autre(s), préciser :

Dans quelle mesure considérez-vous que l'implication de ces acteurs dans la gouvernance ait permis de les sensibiliser aux questions de bocage ?

- Aucun impact sur la sensibilisation
- Plutôt pas d'impact sur la sensibilisation
- Plutôt un impact sur la sensibilisation
- Fort impact sur la sensibilisation
- Ne sais pas

Dans quelle mesure considérez-vous que le bocage soit pris en compte dans les politiques locales sur le territoire d'action de la stratégie Breizh Bocage ?

- Très faiblement pris en compte
- Plutôt pas pris en compte
- Plutôt pris en compte
- Fortement pris en compte

Analyse des besoins

Quels sont les objectifs liés à la stratégie locale Breizh Bocage ?

	Fortement	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout	Ne sais pas
Qualité de l'eau	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
Biodiversité	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
Conservation et qualité des sol	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
Paysage	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
Développement d'une filière bois	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ

Quels sont les besoins du territoire vis-à-vis du bocage ?

	Fortement	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout	Ne sait pas
Un soutien pour définir une stratégie bocagère locale (animation)	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
Un soutien pour mettre en œuvre cette stratégie locale bocagère (animation)	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
Un soutien pour sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt de planter des haies (animation)	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
Un soutien pour coordonner les travaux de plantation et d'entretien des haies (animation)	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
Un soutien pour planter des haies (travaux)	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
Un soutien pour entretenir les haies dans les 3 années qui suivent la plantation (travaux), par exemple à travers des MAEC	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
Un soutien pour entretenir les haies au-delà des 3 années qui suivent la plantation (travaux)	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
Une formation des exploitants agricoles afin d'entretenir les haies	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
La reconnaissance du bocage dans les dispositifs de paiement pour services environnementaux (PSE)	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
Autre, préciser :.....	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ

Dans quelle mesure ces besoins ont évolué depuis la mise en place du programme Breizh Bocage 2 en 2015 ?

Υ Pas d'évolution des besoins depuis 2015

Υ Faible évolution des besoins depuis 2015

Υ Forte évolution des besoins depuis 2015

Υ Ne sais pas

Cohérence avec d'autres dispositifs

Existe-t-il une complémentarité dans la mise en œuvre de la stratégie locale de Breizh Bocage 2 avec les dispositifs suivants ?

	Oui	Non	Ne sais pas
Programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole	Y	Y	Y
SDAGE 2016 – 2021 du bassin Loire-Bretagne	Y	Y	Y
Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) / Breizh Cop	Y	Y	Y
Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)	Y	Y	Y
Trame verte et bleue	Y	Y	Y
Plan Paysage	Y	Y	Y
Breizh Forêt Bois	Y	Y	Y
Plan Bois Energie Bretagne	Y	Y	Y
MAEC dans le cadre du PDRB (FEADER)	Y	Y	Y
Mesures hors MAEC du PDRB (FEADER)	Y	Y	Y
SAGE	Y	Y	Y
Agriculture Écologiquement performante (AEP)	Y	Y	Y
Fermes DEPHY (Ecophyto)	Y	Y	Y
Mesures liées au Conservatoire du Littoral	Y	Y	Y
Plan biodiversité	Y	Y	Y
Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)	Y	Y	Y
Agenda 21	Y	Y	Y
Plan paysage	Y	Y	Y
Projet de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin versant	Y	Y	Y
Contrats Bassins Versants	Y	Y	Y
Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)	Y	Y	Y
Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)	Y	Y	Y
Plan local d'urbanisme (PLU ou PLUi)	Y	Y	Y
Natura 2000	Y	Y	Y
PNR	Y	Y	Y
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)	Y	Y	Y
Label haie	Y	Y	Y
Dispositif « Plantons » de la Fondation Yves Rocher	Y	Y	Y
Dispositif de soutien au bocage dans le Finistère	Y	Y	Y
Autre, préciser :	Y	Y	Y

Si la réponse est oui à la question précédente, cette articulation porte sur :

- Une réflexion pour définir des objectifs cohérents et complémentaires entre le programme Breizh Bocage et les autres dispositifs
- Une articulation entre la mise en œuvre de Breizh Bocage et des autres dispositifs (ligne de partage entre dispositifs, prise en compte des autres dispositifs dans la définition de la stratégie locale Breizh Bocage,...)
- L'implication d'acteurs communs dans la gouvernance locale de Breizh Bocage et des autres dispositifs
- Autre : préciser

Est-ce que l'animateur (ou l'un des animateurs) de la stratégie Breizh Bocage locale est également agréé pour la BCAA7 ?

Y oui Y non Y Ne sais pas

Si oui, depuis quelle année ?

Efficacité du programme

Veillez indiquer votre niveau opinion vis-à-vis des affirmations suivantes

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Neutre	Plutôt pas d'accord	Tout à fait d'accord	Ne sais pas
Le programme Breizh Bocage 2 est un outil efficace pour la reconquête de la qualité de l'eau	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
Dans le cadre de Breizh Bocage 2, les haies et talus sont mis en place à des localisations pertinentes vis-à-vis de la qualité de l'eau	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
Dans le cadre de Breizh Bocage 2, les haies et talus sont mis en place à des localisations pertinentes vis-à-vis de la continuité du bocage	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
Les haies plantées dans le cadre de Breizh Bocage 2 sont bien entretenues pendant les 3 années au cours desquelles le maître d'ouvrage en a la charge	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ

Quels facteurs sont des freins pour la dynamique de plantation à travers Breizh Bocage 2 ?

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Neutre	Plutôt pas d'accord	Tout à fait d'accord	Ne sait pas
La mise en œuvre par un maître d'ouvrage unique sur le territoire	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
La rigidité du dispositif par rapport à la stratégie définie au début du programme	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
La lourdeur des procédures pour les maîtres d'ouvrage	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
Problème de financement de la part du maître d'ouvrage	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
Les critères de sélection des projets par le maître d'ouvrage	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
La lourdeur des procédures pour l'exploitant agricole	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
Les délais de paiements	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
Le manque de moyens d'animation	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
Le manque de moyen pour les travaux	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
La réticence des exploitants agricoles pour planter des haies	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
Le manque de soutien politique au niveau local sur les questions de bocage	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
Les coûts et le temps nécessaires pour entretenir les haies par les exploitants après les 3 premières années	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
Les compétences nécessaires pour entretenir les haies après les 3 premières années	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
La BCAE 7 qui implique un maintien du bocage sur l'exploitation						
Le manque de structuration d'une filière bois énergie	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ
Autre, préciser :	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ	Υ

Pouvez-vous estimer la proportion des exploitants agricoles bénéficiaires de Breizh Bocage 2 qui entretiennent leurs haies de manière adéquate (pas uniquement les haies plantées dans le cadre de Breizh Bocage 2) ?

- 0% des exploitants entretiennent leurs haies de manière adéquate
- 1%-20% des exploitants entretiennent leurs haies de manière adéquate
- 21%-40% des exploitants entretiennent leurs haies de manière adéquate
- 41% - 60% des exploitants entretiennent leurs haies de manière adéquate
- 61%-80% des exploitants entretiennent leurs haies de manière adéquate
- 81-100% des exploitants entretiennent leurs haies de manière adéquate
- Ne sais pas

Pouvez-vous estimer la proportion d'exploitants ayant planté des haies dans le cadre Breizh Bocage 2 qui sont impliqués dans une démarche de valorisation économique des haies (par exemple dans la filière bois de chauffage) ?

- 0%
- 1%-20%
- 21%-40%
- 41% - 60%
- 61%-80%
- 81-100%
- Ne sais pas

5.3 Résultats de l'enquête en ligne auprès des animateurs de stratégie

3. Quels acteurs sont impliqués dans la gouvernance locale du programme Breizh Bocage ?

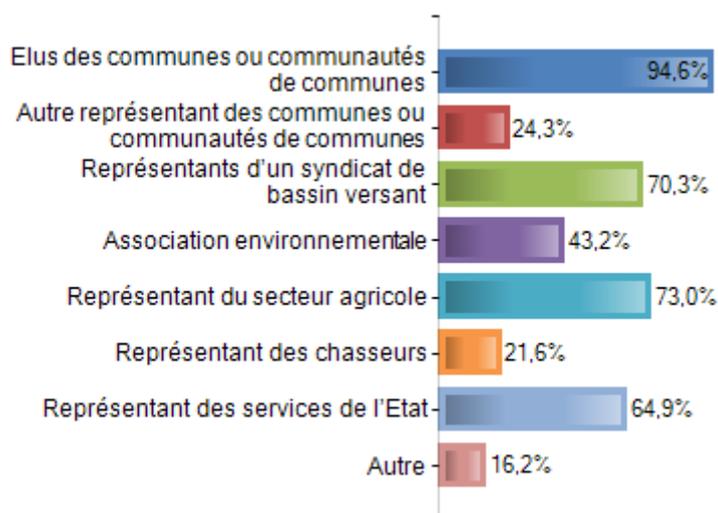
	Effectifs	% Obs.
Elus des communes ou communautés de communes	35	94,6%
Autre représentant des communes ou communautés de communes	9	24,3%
Représentants d'un syndicat de bassin versant	26	70,3%
Association environnementale	16	43,2%
Représentant du secteur agricole	27	73%
Représentant des chasseurs	8	21,6%
Représentant des services de l'Etat	24	64,9%
Autre	6	16,2%
Total	37	

Réponses effectives : 37

Non-réponse(s) : 0

Taux de réponse : 100%

Modalités les plus citées : Elus des communes ou communautés de communes; Représentant du secteur agricole; Représentants d'un syndicat de bassin versant



4. Quels autres acteurs sont impliqués dans la gouvernance locale du programme Breizh Bocage ?

GMB, ONF, Asso des moulins (uniquement BV Léguer). Idem, représentants asso environnementales, monde agricole, services de l'état : uniquement sur le BV du Léguer.

Financeurs et SCIC

Zone atelier de Pleine-fougère (OSUR Rennes - scientifique)

PNR, Pays.

SAGE PAYS SAINT BRIEUC et SAGE ARGUENON BAIE DE LA FRESNAYE

Syndicats d'eau, Représentant de la conchyliculture

5. Dans quelle mesure considérez-vous que l'implication de ces acteurs dans la gouvernance ait permis de les sensibiliser aux questions de bocage ?

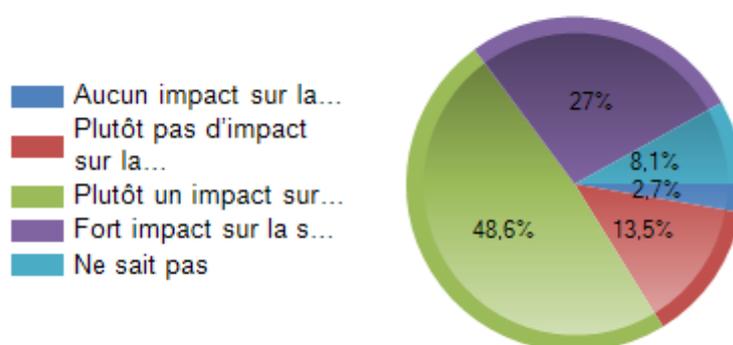
	Effectifs	% Obs.
Aucun impact sur la sensibilisation	1	2,7%
Plutôt pas d'impact sur la sensibilisation	5	13,5%
Plutôt un impact sur la sensibilisation	18	48,6%
Fort impact sur la sensibilisation	10	27%
Ne sait pas	3	8,1%
Total	37	100%

Réponses effectives : 37

Non-réponse(s) : 0

Taux de réponse : 100%

Modalités les plus citées : Plutôt un impact sur la sensibilisation; Fort impact sur la sensibilisation; Plutôt pas d'impact sur la sensibilisation



6. Dans quelle mesure considérez-vous que le bocage soit pris en compte dans les politiques locales sur le territoire d'action de la stratégie Breizh Bocage ?

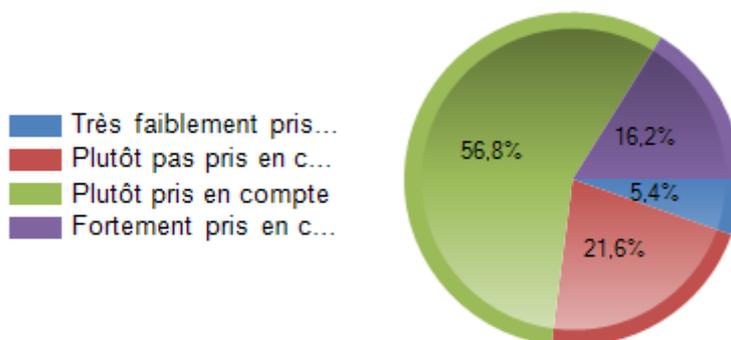
	Effectifs	% Obs.
Très faiblement pris en compte	2	5,4%
Plutôt pas pris en compte	8	21,6%
Plutôt pris en compte	21	56,8%
Fortement pris en compte	6	16,2%
Total	37	100%

Réponses effectives : 37

Non-réponse(s) : 0

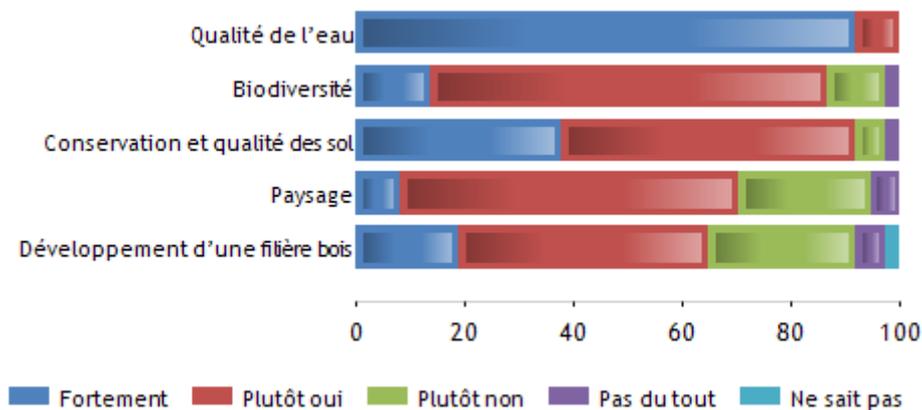
Taux de réponse : 100%

Modalité la plus citée : Plutôt pris en compte



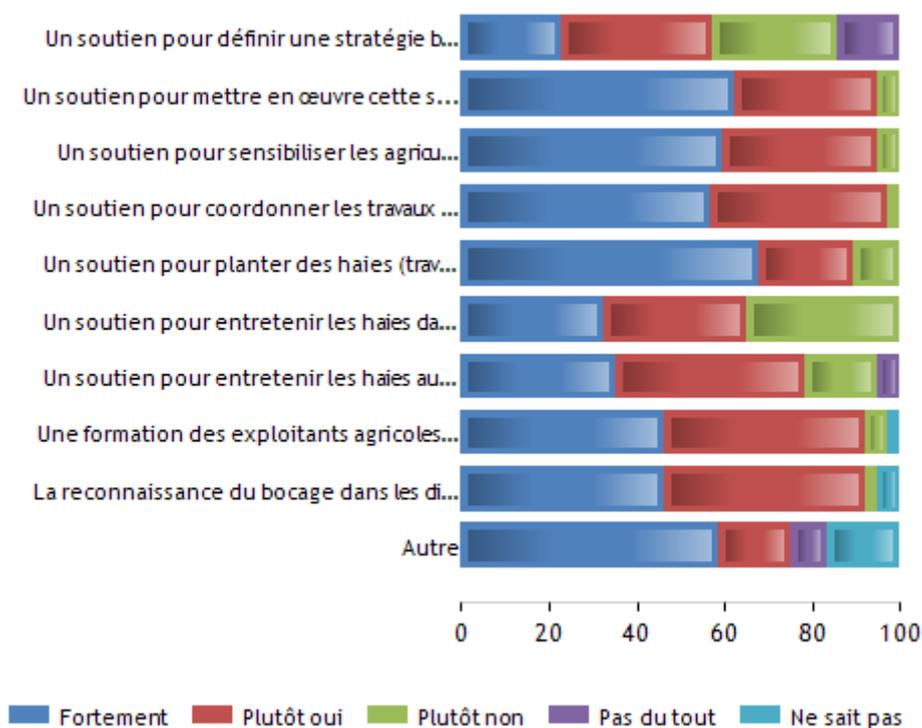
Quels sont les objectifs liés à la stratégie locale Breizh Bocage ?

	Fortement		Plutôt oui		Plutôt non		Pas du tout		Ne sait pas		Total	
	Eff.	%	Obs.	Eff.	%	Obs.	Eff.	%	Obs.	Eff.	%	Obs.
Qualité de l'eau	34	91,9%	3	8,1%	0	0%	0	0%	0	0%	37	100%
Biodiversité	5	13,5%	27	73%	4	10,8%	1	2,7%	0	0%	37	100%
Conservation et qualité des sol	14	37,8%	20	54,1%	2	5,4%	1	2,7%	0	0%	37	100%
Paysage	3	8,1%	23	62,2%	9	24,3%	2	5,4%	0	0%	37	100%
Développement d'une filière bois	7	18,9%	17	45,9%	10	27%	2	5,4%	1	2,7%	37	100%
Total	63	34,1%	90	48,6%	25	13,5%	6	3,2%	1	0,5%	185	100%



Quels sont les besoins du territoire vis-à-vis du bocage ?

	Fortement		Plutôt oui		Plutôt non		Pas du tout		Ne sait pas		Total	
	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.
Un soutien pour définir une stratégie b...	8	22,9%	12	34,3%	10	28,6%	5	14,3%	0	0%	35	100%
Un soutien pour mettre en œuvre cette s...	23	62,2%	12	32,4%	2	5,4%	0	0%	0	0%	37	100%
Un soutien pour sensibiliser les agricu...	22	59,5%	13	35,1%	2	5,4%	0	0%	0	0%	37	100%
Un soutien pour coordonner les travaux ...	21	56,8%	15	40,5%	1	2,7%	0	0%	0	0%	37	100%
Un soutien pour planter des haies (trav...	25	67,6%	8	21,6%	4	10,8%	0	0%	0	0%	37	100%
Un soutien pour entretenir les haies da...	12	32,4%	12	32,4%	13	35,1%	0	0%	0	0%	37	100%
Un soutien pour entretenir les haies au...	13	35,1%	16	43,2%	6	16,2%	2	5,4%	0	0%	37	100%
Une formation des exploitants agricoles...	17	45,9%	17	45,9%	2	5,4%	0	0%	1	2,7%	37	100%
La reconnaissance du bocage dans les di...	17	45,9%	17	45,9%	1	2,7%	0	0%	2	5,4%	37	100%
Autre	7	58,3%	2	16,7%	0	0%	1	8,3%	2	16,7%	12	100%
Total	165	48,1%	124	36,2%	41	12%	8	2,3%	5	1,5%	343	100%



Autres :

Un soutien pour le développement d'une filière locale bois
Un soutien pour sensibiliser les élus à l'intérêt environnemental, patrimonial et cadre de vie du bocage et à l'intérêt de l'activité agricole dans ces domaines et dans l'activité économique du territoire
Un soutien pour accompagner l'achat de bois de bocage + un soutien pour développer la production de plants forestiers de qualité en Bretagne
Un soutien pour l'intégration du bocage dans les documents d'urbanisme (animation)
PGDH, intégration du bocage dans le TVB (PLUi par exemple), entretien des haies sous les lignes et bord de voirie
L'organisation de la filière bois de bocage (ce qui doit être fait par d'autres acteurs que le Syndicat de Bassin)
Le plan de gestion du bocage à l'échelle des exploitations agricoles, et soutien à la multi valorisation (bois d'œuvre, bois énergie, stockage carbone)
Accompagnement à la structure de filières de valorisation du bois issue de l'entretien
Soutien pour la mise à jour ou la réalisation d'état des lieux du bocage manquants sur certains territoires

23. Dans quelle mesure ces besoins ont-ils évolué depuis la mise en place du programme Breizh Bocage 2 en 2015 ?

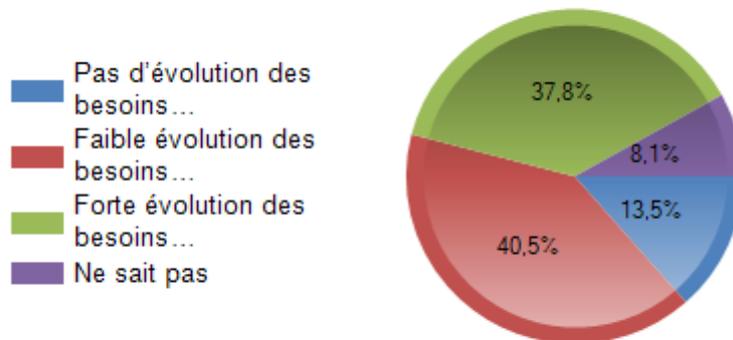
	Effectifs	% Obs.
Pas d'évolution des besoins depuis 2015	5	13,5%
Faible évolution des besoins depuis 2015	15	40,5%
Forte évolution des besoins depuis 2015	14	37,8%
Ne sait pas	3	8,1%
Total	37	100%

Réponses effectives : 37

Non-réponse(s) : 0

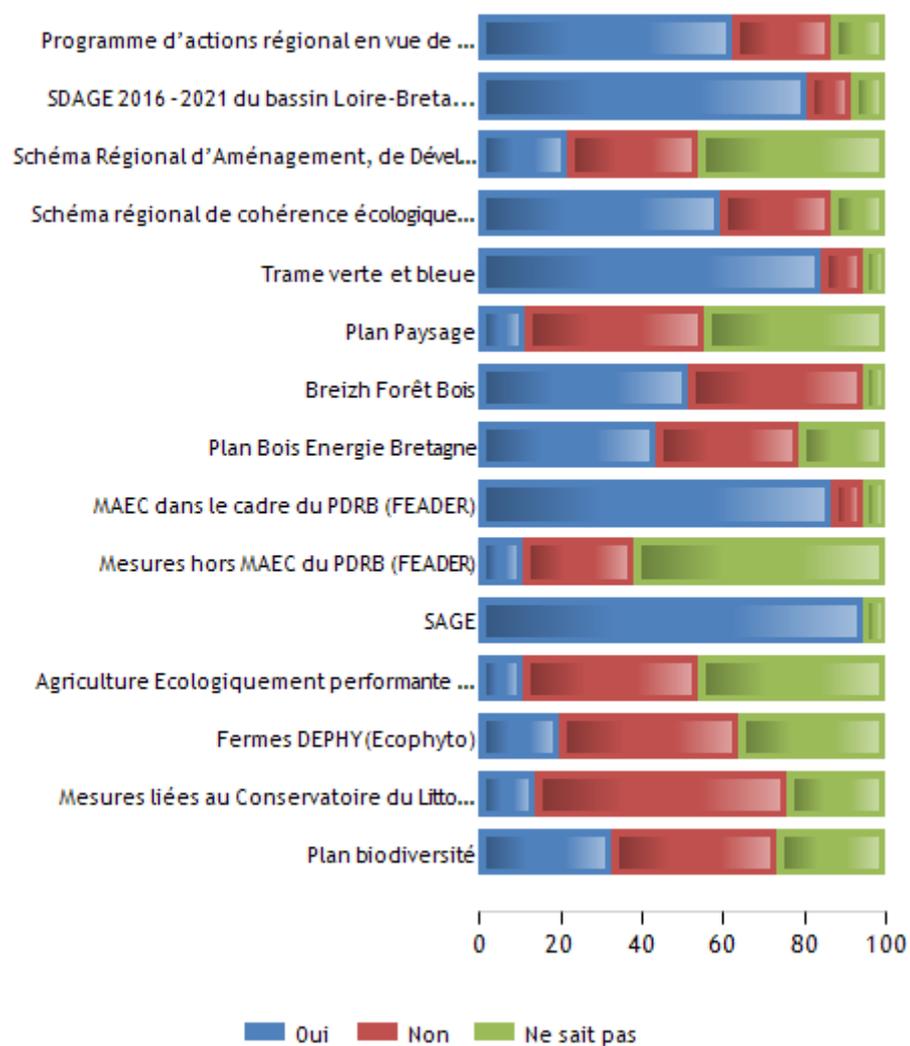
Taux de réponse : 100%

Modalité la plus citée : Faible évolution des besoins depuis 2015



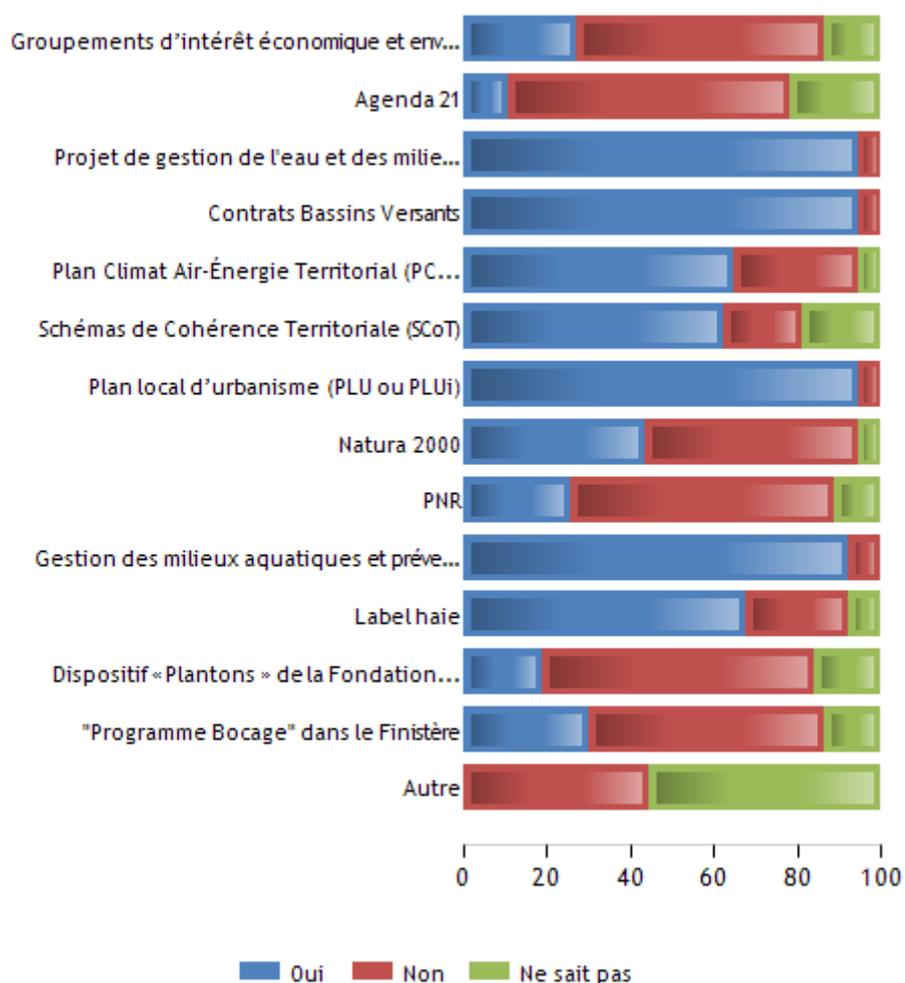
Existe-t-il une complémentarité dans la mise en œuvre de la stratégie locale de Breizh Bocage 2 avec les dispositifs suivants

	Oui		Non		Ne sait pas		Total	
	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.
Programme d'actions régional en vue de ...	23	62,2%	9	24,3%	5	13,5%	37	100%
SDAGE 2016 – 2021 du bassin Loire-Breta...	29	80,6%	4	11,1%	3	8,3%	36	100%
Schéma Régional d'Aménagement, de Dével...	8	21,6%	12	32,4%	17	45,9%	37	100%
Schéma régional de cohérence écologique...	22	59,5%	10	27%	5	13,5%	37	100%
Trame verte et bleue	31	83,8%	4	10,8%	2	5,4%	37	100%
Plan Paysage	4	11,1%	16	44,4%	16	44,4%	36	100%
Breizh Forêt Bois	19	51,4%	16	43,2%	2	5,4%	37	100%
Plan Bois Energie Bretagne	16	43,2%	13	35,1%	8	21,6%	37	100%
MAEC dans le cadre du PDRB (FEADER)	32	86,5%	3	8,1%	2	5,4%	37	100%
Mesures hors MAEC du PDRB (FEADER)	4	10,8%	10	27%	23	62,2%	37	100%
SAGE	35	94,6%	0	0%	2	5,4%	37	100%
Agriculture Ecologiquement performante ...	4	10,8%	16	43,2%	17	45,9%	37	100%
Fermes DEPHY (Ecophyto)	7	19,4%	16	44,4%	13	36,1%	36	100%
Mesures liées au Conservatoire du Litto...	5	13,5%	23	62,2%	9	24,3%	37	100%
Plan biodiversité	12	32,4%	15	40,5%	10	27%	37	100%
Total	251	45,5%	167	30,3%	134	24,3%	552	100%



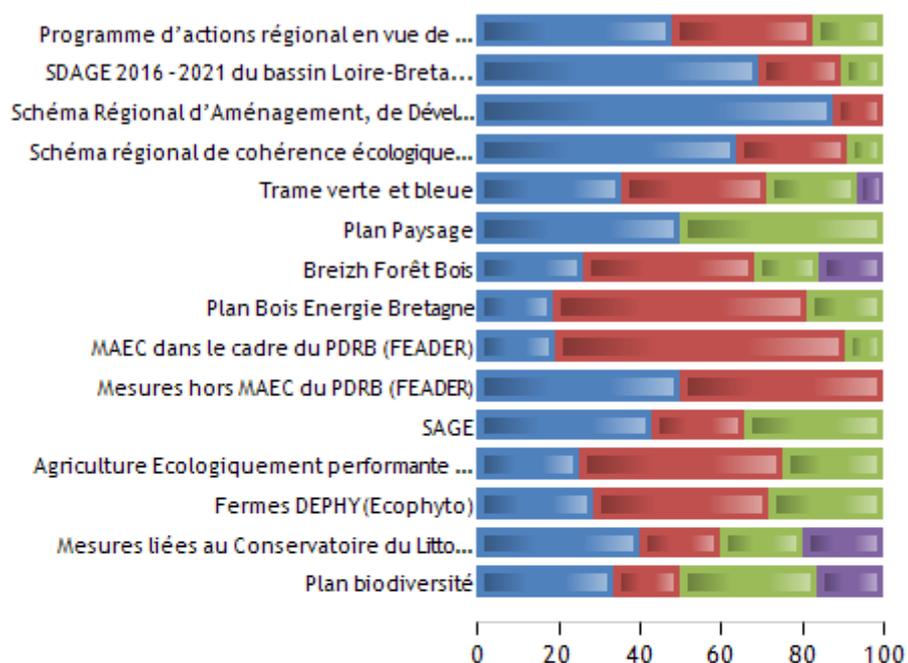
**Existe-t-il une complémentarité dans la mise en œuvre de la stratégie locale de Breizh Bocage 2 avec les dispositifs suivants ?
(suite)**

	Oui		Non		Ne sait pas		Total	
	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.
Groupements d'intérêt économique et env...	10	27%	22	59,5%	5	13,5%	37	100%
Agenda 21	4	10,8%	25	67,6%	8	21,6%	37	100%
Projet de gestion de l'eau et des milie...	35	94,6%	2	5,4%	0	0%	37	100%
Contrats Bassins Versants	35	94,6%	2	5,4%	0	0%	37	100%
Plan Climat Air-Énergie Territorial (PC...	24	64,9%	11	29,7%	2	5,4%	37	100%
Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)	23	62,2%	7	18,9%	7	18,9%	37	100%
Plan local d'urbanisme (PLU ou PLUi)	35	94,6%	2	5,4%	0	0%	37	100%
Natura 2000	16	43,2%	19	51,4%	2	5,4%	37	100%
PNR	9	25,7%	22	62,9%	4	11,4%	35	100%
Gestion des milieux aquatiques et préve...	34	91,9%	3	8,1%	0	0%	37	100%
Label haie	25	67,6%	9	24,3%	3	8,1%	37	100%
Dispositif « Plantons » de la Fondation...	7	18,9%	24	64,9%	6	16,2%	37	100%
"Programme Bocage" dans le Finistère	11	29,7%	21	56,8%	5	13,5%	37	100%
Autre	0	0%	8	44,4%	10	55,6%	18	100%
Total	268	53,9%	177	35,6%	52	10,5%	497	100%



**Pour chaque dispositif pour lequel il existe une complémentarité,
veuillez préciser sur quoi cette articulation porte :**

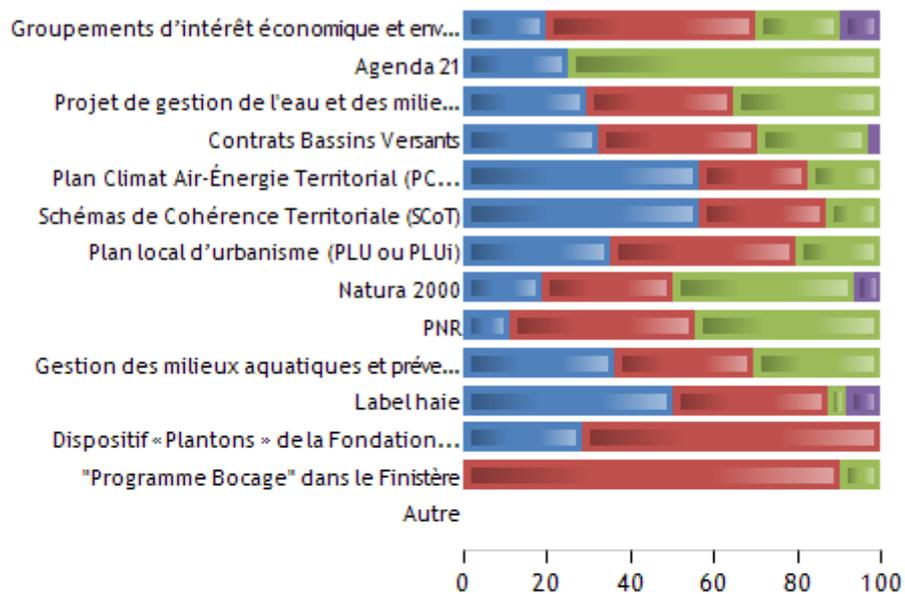
	Une réflexion pour définir des objectifs cohérents et complémentaires entre le programme Breizh Bocage et les autres dispositifs		Une articulation dans la mise en œuvre de Breizh Bocage et les autres dispositifs (ligne de partage entre dispositifs, prise en compte des autres dispositifs dans la définition de la stratégie locale Breizh Bocage,...)		L'implication d'acteurs communs dans la gouvernance locale de Breizh Bocage et des autres dispositifs		Autre		Total	
	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.
Programme d'actions régional en vue de ...	11	47,8%	8	34,8%	4	17,4%	0	0%	23	100%
SDAGE 2016 – 2021 du bassin Loire-Breta...	20	69%	6	20,7%	3	10,3%	0	0%	29	100%
Schéma Régional d'Aménagement, de Dével...	7	87,5%	1	12,5%	0	0%	0	0%	8	100%
Schéma régional de cohérence écologique...	14	63,6%	6	27,3%	2	9,1%	0	0%	22	100%
Trame verte et bleue	11	35,5%	11	35,5%	7	22,6%	2	6,5%	31	100%
Plan Paysage	2	50%	0	0%	2	50%	0	0%	4	100%
Breizh Forêt Bois	5	26,3%	8	42,1%	3	15,8%	3	15,8%	19	100%
Plan Bois Energie Bretagne	3	18,8%	10	62,5%	3	18,8%	0	0%	16	100%
MAEC dans le cadre du PDRB (FEADER)	6	19,4%	22	71%	3	9,7%	0	0%	31	100%
Mesures hors MAEC du PDRB (FEADER)	2	50%	2	50%	0	0%	0	0%	4	100%
SAGE	15	42,9%	8	22,9%	1 2	34,3%	0	0%	35	100%
Agriculture Ecologiquement performante ...	1	25%	2	50%	1	25%	0	0%	4	100%
Fermes DEPHY (Ecophyto)	2	28,6%	3	42,9%	2	28,6%	0	0%	7	100%
Mesures liées au Conservatoire du Litto...	2	40%	1	20%	1	20%	1	20%	5	100%
Plan biodiversité	4	33,3%	2	16,7%	4	33,3%	2	16,7%	12	100%
Total	105	42%	90	36%	4 7	18,8%	8	3,2%	250	100%



- Une réflexion pour définir des objectifs cohérents et complémentaires entre le programme Breizh Bocage et les autres dispositifs
- Une articulation dans la mise en œuvre de Breizh Bocage et les autres dispositifs (ligne de partage entre dispositifs, prise en compte des autres dispositifs dans la définition de la stratégie locale Breizh Bocage,...)
- L'implication d'acteurs communs dans la gouvernance locale de Breizh Bocage et des autres dispositifs
- Autre

**Pour chaque dispositif pour lequel il existe une complémentarité,
veuillez préciser sur quoi cette articulation porte (suite) :**

	Une réflexion pour définir des objectifs cohérents et complémentaires entre le programme Breizh Bocage et les autres dispositifs		Une articulation dans la mise en œuvre de Breizh Bocage et les autres dispositifs (ligne de partage entre dispositifs, prise en compte des autres dispositifs dans la définition de la stratégie locale Breizh Bocage,...)		L'implication d'acteurs communs dans la gouvernance locale de Breizh Bocage et des autres dispositifs		Autre		Total	
	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.
Groupements d'intérêt économique et env...	2	20%	5	50%	2	20%	1	10%	10	100%
Agenda 21	1	25%	0	0%	3	75%	0	0%	4	100%
Projet de gestion de l'eau et des mille...	10	29,4%	12	35,3%	12	35,3%	0	0%	34	100%
Contrats Bassins Versants	11	32,4%	13	38,2%	9	26,5%	1	2,9%	34	100%
Plan Climat Air-Énergie Territorial (PC...	13	56,5%	6	26,1%	4	17,4%	0	0%	23	100%
Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)	13	56,5%	7	30,4%	3	13%	0	0%	23	100%
Plan local d'urbanisme (PLU ou PLUi)	12	35,3%	15	44,1%	7	20,6%	0	0%	34	100%
Natura 2000	3	18,8%	5	31,2%	7	43,8%	1	6,2%	16	100%
PNR	1	11,1%	4	44,4%	4	44,4%	0	0%	9	100%
Gestion des milieux aquatiques et préve...	12	36,4%	11	33,3%	10	30,3%	0	0%	33	100%
Label haie	12	50%	9	37,5%	1	4,2%	2	8,3%	24	100%
Dispositif « Plantons » de la Fondation...	2	28,6%	5	71,4%	0	0%	0	0%	7	100%
"Programme Bocage" dans le Finistère	0	0%	9	90%	1	10%	0	0%	10	100%
Autre	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Total	92	35,2%	101	38,7%	63	24,1%	5	1,9%	261	100%



- Une réflexion pour définir des objectifs cohérents et complémentaires entre le programme Breizh Bocage et les autres dispositifs
- Une articulation dans la mise en œuvre de Breizh Bocage et les autres dispositifs (ligne de partage entre dispositif, prise en compte des autres dispositifs dans la définition de la stratégie locale Breizh Bocage,...)
- L'implication d'acteurs communs dans la gouvernance locale de Breizh Bocage et des autres dispositifs
- Autre

84. Est-ce que l'animateur (ou l'un des animateurs) de la stratégie Breizh Bocage locale est également agréé pour la BCAE7 ?

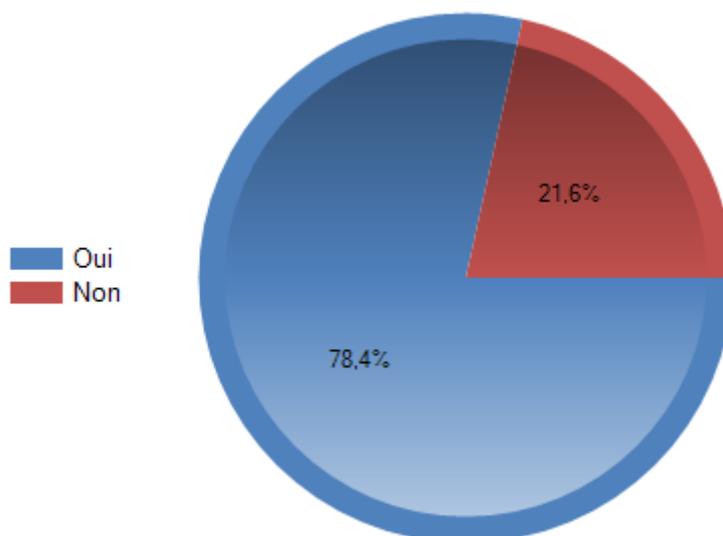
	Effectifs	% Obs.
Oui	29	78,4%
Non	8	21,6%
Ne sais pas	0	0%
Total	37	100%

Réponses effectives : 37

Non-réponse(s) : 0

Taux de réponse : 100%

Modalité la plus citée : Oui



85. Si oui, depuis quelle année ?

	Nb Occurrences	% Rep.
2017	8	28,6%
2018	6	21,4%
2020	6	21,4%
2016	3	10,7%
2015	1	3,6%
2019	1	3,6%
agréments	1	3,6%
début	1	3,6%
sais	1	3,6%

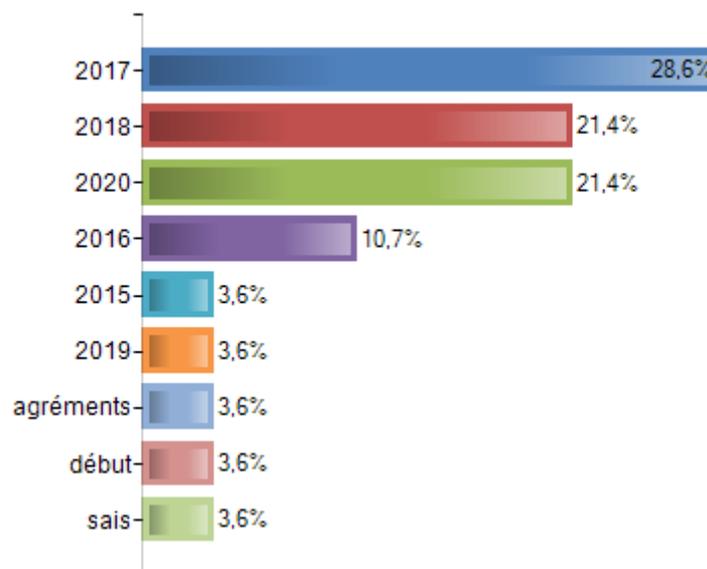
Les mots surlignés représentent les mots remarquables parmi les plus cités.

Réponses effectives : 28

Non-réponse(s) : 1

Taux de réponse : 96,6%

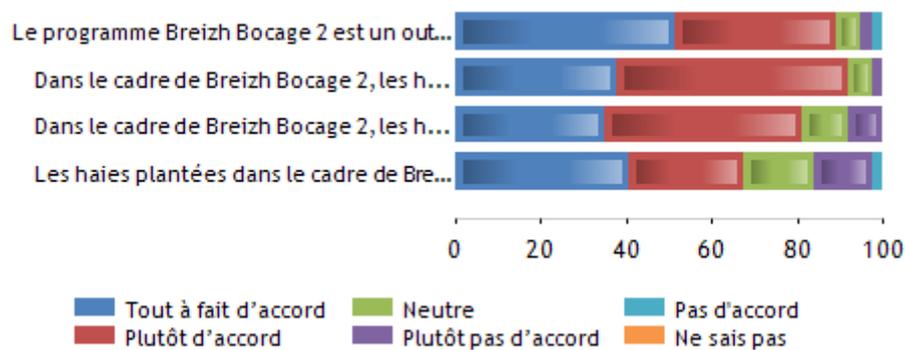
Corpus (nombre total de mots) : 33 ; Lexique (nombre de mots différents) : 9 ; Mot le plus cité : 2017



Veillez indiquer votre opinion vis-à-vis des affirmations suivantes

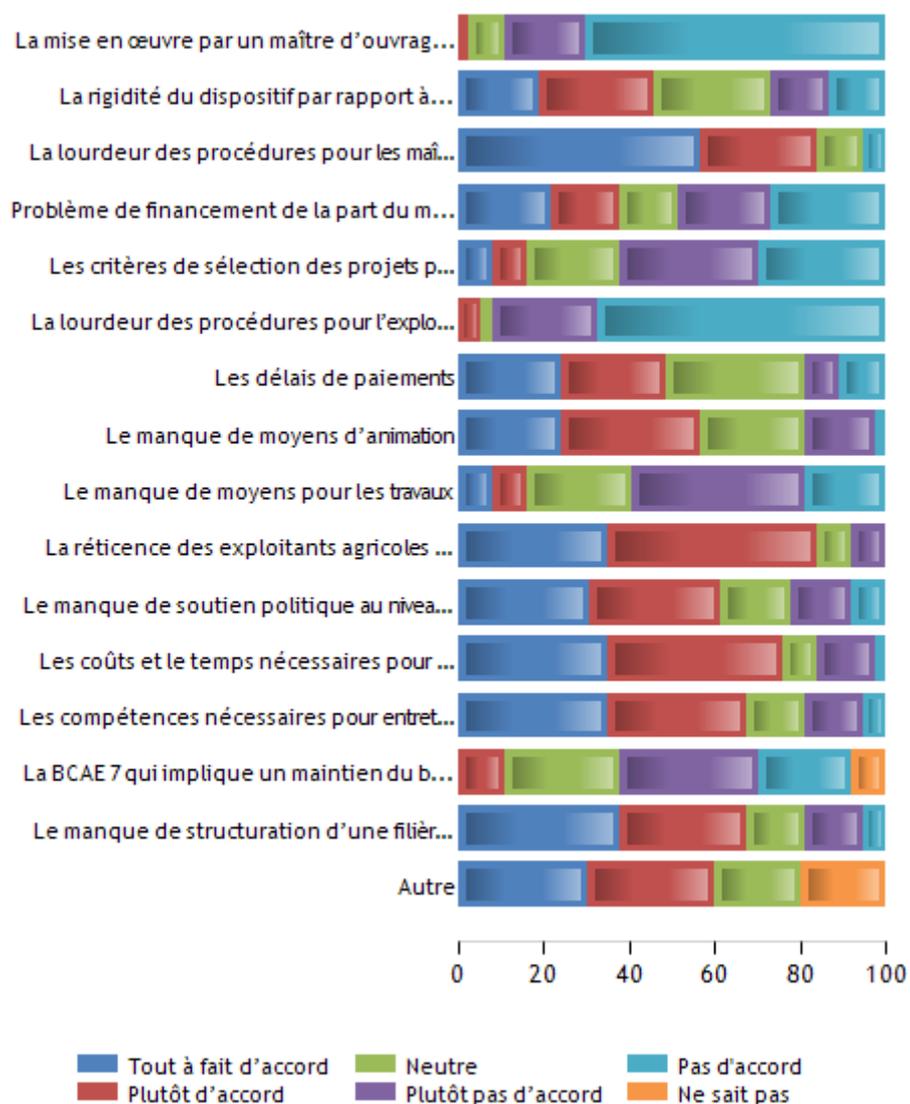
:

	Tout à fait d'accord		Plutôt d'accord		Neutre		Plutôt pas d'accord		Pas d'accord		Ne sais pas		Total	
	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.	Eff.	% Obs.
Le programme Breizh Bocage 2 est un out...	19	51,4%	14	37,8%	2	5,4%	1	2,7%	1	2,7%	0	0%	37	100%
Dans le cadre de Breizh Bocage 2, les h...	14	37,8%	20	54,1%	2	5,4%	1	2,7%	0	0%	0	0%	37	100%
Dans le cadre de Breizh Bocage 2, les h...	13	35,1%	17	45,9%	4	10,8%	3	8,1%	0	0%	0	0%	37	100%
Les haies plantées dans le cadre de Bre...	15	40,5%	10	27%	6	16,2%	5	13,5%	1	2,7%	0	0%	37	100%
Total	61	41,2%	61	41,2%	14	9,5%	10	6,8%	2	1,4%	0	0%	148	100%



Quels facteurs sont des freins pour la dynamique de plantation à travers Breizh Bocage 2 ?

	Tout à fait d'accord		Plutôt d'accord		Neutre		Plutôt pas d'accord		Pas d'accord		Ne sait pas		Total	
	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.	Eff.	% Rep.
La mise en œuvre par un maître d'ouvrag...	0	0%	1	2,7%	3	8,1%	7	18,9%	26	70,3%	0	0%	37	100%
La rigidité du dispositif par rapport à...	7	18,9%	10	27%	10	27%	5	13,5%	5	13,5%	0	0%	37	100%
La lourdeur des procédures pour les maî...	21	56,8%	10	27%	4	10,8%	0	0%	2	5,4%	0	0%	37	100%
Problème de financement de la part du m...	8	21,6%	6	16,2%	5	13,5%	8	21,6%	10	27%	0	0%	37	100%
Les critères de sélection des projets p...	3	8,1%	3	8,1%	8	21,6%	12	32,4%	11	29,7%	0	0%	37	100%
La lourdeur des procédures pour l'explo...	0	0%	2	5,4%	1	2,7%	9	24,3%	25	67,6%	0	0%	37	100%
Les délais de paiements	9	24,3%	9	24,3%	12	32,4%	3	8,1%	4	10,8%	0	0%	37	100%
Le manque de moyens d'animation	9	24,3%	12	32,4%	9	24,3%	6	16,2%	1	2,7%	0	0%	37	100%
Le manque de moyens pour les travaux	3	8,1%	3	8,1%	9	24,3%	15	40,5%	7	18,9%	0	0%	37	100%
La réticence des exploitants agricoles ...	13	35,1%	18	48,6%	3	8,1%	3	8,1%	0	0%	0	0%	37	100%
Le manque de soutien politique au nivea...	11	30,6%	11	30,6%	6	16,7%	5	13,9%	3	8,3%	0	0%	36	100%
Les coûts et le temps nécessaires pour ...	13	35,1%	15	40,5%	3	8,1%	5	13,5%	1	2,7%	0	0%	37	100%
Les compétences nécessaires pour entret...	13	35,1%	12	32,4%	5	13,5%	5	13,5%	2	5,4%	0	0%	37	100%
La BCAE 7 qui implique un maintien du b...	0	0%	4	10,8%	10	27%	12	32,4%	8	21,6%	3	8,1%	37	100%
Le manque de structuration d'une filière...	14	37,8%	11	29,7%	5	13,5%	5	13,5%	2	5,4%	0	0%	37	100%
Autre	3	30%	3	30%	2	20%	0	0%	0	0%	2	20%	10	100%
Total	127	22,5%	130	23%	95	16,8%	100	17,7%	107	19%	5	0,9%	564	100%



107. Pouvez-vous estimer la proportion des exploitants agricoles bénéficiaires de Breizh Bocage 2 qui entretiennent leurs haies de manière adéquate (pas uniquement les haies plantées dans le cadre de Breizh Bocage 2) ?

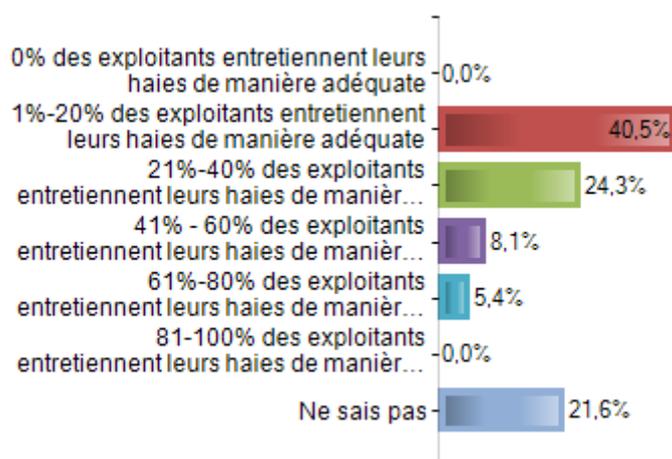
	Effectifs	% Obs.
0% des exploitants entretiennent leurs haies de manière adéquate	0	0%
1%-20% des exploitants entretiennent leurs haies de manière adéquate	15	40,5%
21%-40% des exploitants entretiennent leurs haies de manière adéquate	9	24,3%
41% - 60% des exploitants entretiennent leurs haies de manière adéquate	3	8,1%
61%-80% des exploitants entretiennent leurs haies de manière adéquate	2	5,4%
81-100% des exploitants entretiennent leurs haies de manière adéquate	0	0%
Ne sais pas	8	21,6%
Total	37	100%

Réponses effectives : 37

Non-réponse(s) : 0

Taux de réponse : 100%

Modalités les plus citées : 1%-20% des exploitants entretiennent leurs haies de manière adéquate; 21%-40% des exploitants entretiennent leurs haies de manière adéquate; Ne sais pas



108. Pouvez-vous estimer la proportion d'exploitants ayant planté des haies dans le cadre Breizh Bocage 2 qui sont impliqués dans une démarche de valorisation économique des haies (par exemple dans la filière bois de chauffage) ?

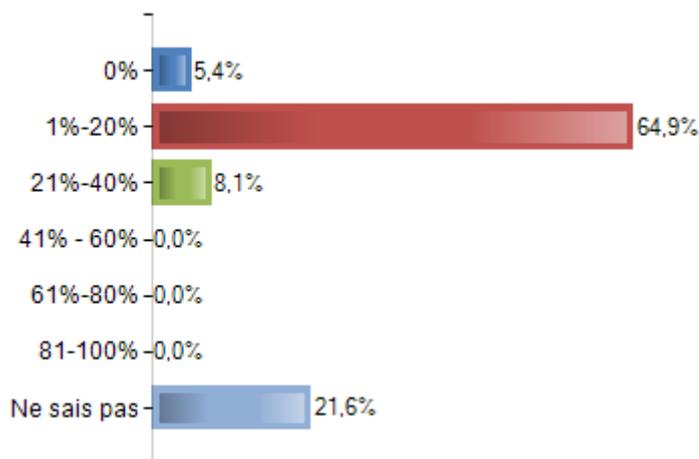
	Effectifs	% Obs.
0%	2	5,4%
1%-20%	24	64,9%
21%-40%	3	8,1%
41% - 60%	0	0%
61%-80%	0	0%
81-100%	0	0%
Ne sais pas	8	21,6%
Total	37	100%

Réponses effectives : 37

Non-réponse(s) : 0

Taux de réponse : 100%

Modalités les plus citées : 1%-20%; Ne sais pas; 21%-40%



5.4 Etudes de cas

Etude de cas Pays de Dol et Baie du Mont-Saint-Michel

Liste des entretiens

Structure	Fonction	Nom	Date d'entretien
Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel	Technicien bocage	Timothée NOLOT	03/09/20
Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel	Elu (VP Environnement)	M. HERRY	03/09/20
Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne	Technicien rivière et responsable SBC Dol	Fabien HYACINTHE & Elodie BOUCHER	03/09/20
Eau du Pays de Saint Malo	Animatrice bassin versant	Bérangère HENNACHE	02/09/20
Exploitation agricole du Lycée agricole de Dol-de-Bretagne	Responsable d'exploitation	M. LECONTE	02/09/20
Exploitation agricole sur la commune de Saint-Broladre	Chef d'exploitation	Jean-Claude JUHEL	04/09/20
Exploitation agricole sur la commune de Baguer Morvan	Chef d'exploitation	Bertrand MABILLE	04/09/20
Zone atelier de Pleine Fougère	Chargée de recherche en écologie	Audrey ALIGNIER	15/09/20

Contexte local

Présentation du territoire

Le territoire d'action correspond aux limites de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel, et s'étend sur une superficie de 32 168 ha au nord-est du département d'Ille-et-Vilaine, à la limite entre la Bretagne et la Normandie. Ce territoire, à 70% en SAU, regroupe 23 991 habitants (INSEE, 2014).

La grande diversité de paysage favorise une agriculture très diverse (céréales, légumes, bovins lait et viande). Le linéaire bocager est constitué de 1 803 km de haie. La densité bocagère est très hétérogène, allant de 24 ml/ha dans les marais et polders au nord du territoire à 96 ml/ha sur le massif granitique de Bonnemain au sud du territoire.

Lors de l'élaboration du diagnostic de la stratégie bocagère, la destruction de haies était estimée à 15,5 km/an sur l'ensemble du territoire. L'historique des plantations sur le territoire (6,5 km/an en moyenne) a permis de compenser en partie la réduction du bocage à 9 km, portant l'érosion du bocage à 0,4% par an.

Carte du territoire d'actions :



Source : Stratégie territoriale 2017-2020 Pays de Dol Baie du Mont-Saint-Michel

Enjeux territoriaux

La stratégie bocagère identifie 3 principaux enjeux, à partir desquels ont été définies les zones d'action prioritaires du programme Breizh Bocage 2 :

- Amélioration de la qualité de l'eau,
- Réduction de l'érosion des sols,
- Amélioration de la connectivité du bocage (biodiversité).

Ces zones prioritaires couvrent 37,5% du territoire.

L'enjeu de qualité des eaux brutes est vu comme particulièrement important du fait des activités ostréicoles et mytilicoles sur le bassin côtier.

Historique de mise en œuvre du programme Breizh Bocage sur le territoire

La stratégie territoriale Breizh Bocage 2 fait suite à la fusion en 2017 de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Communauté de communes de la Baie du Mont-St-Michel. Ces deux collectivités ont participé à la replantation de haies à partir de 2007, en ayant recours à un maître d'œuvre qui se chargeait de la mise en place du programme Harmonie²⁴, financé par le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine. Seule la partie Pleine-Fougères a intégré le programme Breizh Bocage en 2011, tandis que la partie Dol-de-Bretagne a maintenu l'ancien fonctionnement jusqu'en 2016.

Gouvernance et mise en œuvre

Gouvernance de la stratégie bocagère

Les acteurs impliqués dans la stratégie bocagère sont les membres du comité de pilotage Breizh Bocage, soit :

- Les élus de la commission environnement de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel,
- Des représentants : de la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine, du Conseil départemental des SAGE Bassin Côtier de la région de Dol-de-Bretagne et du Couesnon, du syndicat mixte du Couesnon aval, d'Eau du Pays de St Malo, de l'Université de Rennes 1 et de la Zone atelier d'Armorique.

Depuis 2013, un référent bocage est désigné sur chaque commune (élu ou ancien élu), afin de faire le relai du programme auprès des communes et des habitants. Ils sont formés et sensibilisés aux enjeux bocagers lors des comités de pilotage, notamment sur la législation autour des documents d'urbanisme. Ils sont ainsi en mesure de sensibiliser au sein des communes, et de remonter ce qui se passe sur le terrain (coulées de boues, arasements de haies, ...). Ils constituent des relais et soutiens de l'animateur Breizh Bocage, notamment en cas de révision des PLU. La participation est fluctuante sur le territoire, mais il est clair que lorsque le référent est dynamique, il y a plus de facilité à avancer sur le terrain.

Convention de travaux bocagers

Cette convention est conclue sur une période de 12 ans, entre le bénéficiaire des travaux et la communauté de communes. Le bénéficiaire certifie sur l'honneur avoir obtenu l'accord du propriétaire ou du locataire.

La collectivité s'engage à réaliser l'ensemble des travaux, de la préparation du terrain à l'entretien des nouvelles lignes de plantation pendant les trois ans. Elle s'engage également à regarnir la haie de manière à maintenir une densité de 70% par rapport au projet initial.

Le bénéficiaire s'engage notamment à régler une contribution forfaitaire, préparer les protections anti-gibiers, faire les regarnis des haies s'il est responsable de la mortalité des plants, maintenir pendant au moins 12 ans les talus et haies créés ou restaurés et les entretenir de manière à assurer leur bon état de conservation, accepter l'inscription des talus et haies au Plan Local d'Urbanisme.

²⁴ Dispositif mis en place par la Région Bretagne dès 1994 pour soutenir la réalisation d'études préalables pour des aménagements bocagers et paysagers sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre de ce dispositif, les Départements et les Chambres d'Agriculture prenaient en charge le financement et la mise en œuvre des travaux ainsi planifiés.

Bilan de mise en œuvre du programme Breizh Bocage

Bilan de programmation du territoire pour les programmes Breizh Bocage 1 et 2 :

	Breizh Bocage 1 (2007-2013)	Breizh Bocage 2 (2014-2020)
Nombre de bénéficiaires	55	67
dont nombre d'agriculteurs	25	47
Linéaire planté (ml)	18 166	30 130
Coût par mètre linéaire	46,51 €/ml ²⁵	8,03 €/ml
Linéaire planté / ha de SAU	0,76 ml/ha SAU	1,26 ml/ha SAU

Source : d'après données Région Bretagne

Le linéaire réalisé sur la période 2007-2013 est de 18 166 ml de haies et talus. Sur la période 2014-2020, le linéaire réalisé s'élève à 14 164 ml, ce qui correspond à un montant réalisé estimé de 8€ par mètre linéaire de haie ou talus créé, de 30% supérieur à la moyenne régionale qui est estimée à 6,2 €/ml. Le nombre de mètres linéaires réalisés par hectare de SAU est de 1,26ml/ha, soit 89% de la moyenne régionale. La communauté de communes prend en charge l'entretien des haies pendant 3 ans après la plantation et demande une contribution financière de 0,5€/ml à 1€/ml selon le type de haie.

Cohérence avec d'autres politiques en lien avec la qualité de l'eau, la biodiversité et les haies

SAGE

Le territoire d'action est situé sur les bassins versants du Couesnon et sur les bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne. La stratégie bocagère est conforme au **SAGE Dol** et au **SAGE Couesnon**, dont les deux Plans d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) incluent des actions sur le bocage pour améliorer la qualité de la ressource en eau par la réduction des transferts et l'amélioration de l'autoépuration des eaux.

Contrat territorial des bassins côtiers de Dol-de-Bretagne

De plus, le **Contrat territorial des bassins côtiers de Dol-de-Bretagne** « vient compléter et encadrer l'ensemble des actions menées sur le territoire parmi lesquelles on peut citer les MAE, Breizh bocage, le PCAE, le programme Ecophyto, (...) selon une stratégie partagée par le comité de pilotage et l'amélioration des systèmes d'assainissement prioritaires » (source : Contrat territorial des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne).

Opération d'aménagement foncier

Une opération d'**aménagement foncier agricole, forestier et environnemental** (AFAFE) est en cours sur le territoire, sur le bassin versant de Landal, portée par le Syndicat « Eau du Pays de Saint-Malo ». Cette opération, qui sera réalisée dans les cinq prochaines années, générera de nombreux déplacements de haies. A l'heure actuelle, la maîtrise d'ouvrage du programme Breizh Bocage n'est pas associée à la gouvernance de l'AFAFE.

²⁵ Cette valeur manque de cohérence avec les données du programme BB1, dont le coût moyen s'élève à 6,8 €/ml

PLU et PLUi

Les haies sont encore peu protégées dans les documents d'urbanisme du territoire. 4 des 19 communes du territoire ne disposent pas de PLU (soumises au RNU – Règlement National d'Urbanisme), et il n'y a pas de volonté de mise en place d'un PLUi sur le territoire.

Le PAGD du SAGE des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne indique que « les documents de planification relatifs à l'urbanisme (SCoT, PLU en l'absence de SCoT, cartes communales) doivent être compatibles ou, si nécessaire, rendus compatibles avec l'objectif de préservation de la fonctionnalité hydraulique que jouent les éléments bocagers ».

MAEC

Les **MAEC bocagères** ont été très peu mises en œuvre sur le territoire du fait de l'absence de qualification du personnel de la structure porteuse pour effectuer les diagnostics. Le technicien Breizh Bocage, pourtant le plus à même de réaliser cette mission, n'a pu effectuer ces actions, entre autres car elles n'étaient pas éligibles aux financements Breizh Bocage.

Programme libre de la Communauté de communes du Pays de Dol

En 2015, la Communauté de communes du Pays de Dol a mis en place un « programme libre » pour soutenir la plantation d'arbres, qui finance uniquement l'acquisition de plants. La mise en place de ce programme a fait suite à l'arrêt du financement des plantations de bosquets et de bordures de bâtiments par le programme Breizh Bocage. Ce programme permet également de financer des plants pour du regarni de haies Breizh Bocage plantées depuis plus de 3 ans. L'enveloppe annuelle du programme est de 3 000 €.

Résultats et impacts

Emplacement vis-à-vis des enjeux eau, érosion et biodiversité

Ces éléments entrent dans la définition des zones prioritaires du territoire. Entre 50% et 65% des plantations ont lieu en zone prioritaire.

Entretien des haies (néo-bocage et bocage ancien)

L'entretien des haies est globalement bon grâce au suivi réalisé et pris en charge par le programme Breizh Bocage pendant les trois années suivant la plantation. Par la suite, le technicien Breizh Bocage voit l'entretien comme fluctuant. La possibilité de financer les plants pour du regarni de haie via le programme libre permet de réaborder la question de l'entretien avec l'exploitant.

Par ailleurs, des formations sont organisées par la Communautés de communes pour l'entretien des haies, à travers des démonstrations ouvertes au public sur les principales techniques de taille.

Sur l'ensemble du territoire, le technicien Breizh Bocage estime que deux tiers de haies sont bien entretenues d'un point de vue environnemental. Seuls 25% à 30% des exploitants taillent les arbres après les 3 premières années d'implantation.

Continuité physique et écologique

Sur la zone de Pleine-Fougère, une amélioration de la connectivité physique du bocage est observée depuis une dizaine d'années (source : Zone Atelier de Pleine Fougère). Cette donnée sera mesurée sur l'ensemble du territoire dans le cadre de l'évaluation de la stratégie bocagère prévue en 2021.

Impacts sur la qualité de l'eau

L'effet du bocage et du programme Breizh Bocage sur la qualité de l'eau ne sont pas directement mesurables. Les pratiques agricoles peuvent notamment avoir un impact important sur les taux de pesticides mesurés dans les eaux de surface.

Protection dans les documents d'urbanisme

Peu de plans locaux d'urbanisme ont été révisés depuis le début du programme Breizh Bocage du fait de l'attente de la validation du SCoT et du Plan de submersion marine. Seule une carte communale a été révisée en 2012, et 2 PLU sont en cours de révision.

L'investissement dans la protection des haies très fluctuant suivant les communes. Seules 7 communes sur 19 sont considérées comme volontaires pour travailler à la protection des haies dans leurs documents d'urbanisme. Le rôle de conseil du technicien bocage auprès des communes lors de la révision de PLU est vu comme fondamental par les acteurs du territoire. Un des leviers du technicien est de posséder les données cartographiques sur le bocage, nécessaires à la révision des PLU.

Valorisation via la filière bois-énergie

Il n'existe pas de filière bois-énergie structurée sur le territoire.

Quelques exploitants agricoles sont en lien avec la SCIC énergie renouvelable du Pays de Dinan qui approvisionne les chaudières de Broualan et Sougéal (sud et sud-est du territoire). Il existe également une chaudière à bois à Dol-de-Bretagne, qui se fournit auprès d'une entreprise de bois forestier située à Combourg, et d'un agriculteur du territoire, mais ne possède pas de plan de gestion précis.

Le principal débouché du bois de coupe des haies est le paillage des plantations Breizh Bocage, en lien avec l'entreprise retenue pour les travaux de plantation. Certaines communes du territoire ont mis en place une plateforme pour les produits de la taille des arbres, à laquelle des agriculteurs peuvent faire don de branches, qui servent à réaliser le broyat. Dix exploitants disposent de chaudières à bois individuelles.

Les agriculteurs bénéficiaires du programme Breizh Bocage plantent rarement pour la filière bois énergie. Depuis le début du programme, seuls deux agriculteurs ont planté dans cet objectif, dont l'un possède sa propre chaudière.

Difficultés et bonnes pratiques identifiées

Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées au niveau de l'animation sont avant tout le temps consacré à la gestion du programme (suivi du temps passé, appels de fonds, ...).

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre portent sur :

- La perception des haies qui sont encore majoritairement vues comme une contrainte par les agriculteurs ;
- L'absence de portage politique dans certaines communes pour protéger les haies et pérenniser un approvisionnement local des chaudières à bois ;
- L'incohérence entre les outils règlementaires et financiers au niveau des territoires d'actions (PLU communaux plutôt que PLUi porté par la Communauté de communes, plusieurs SAGE sur le territoire, ...).

Bonnes pratiques identifiées

- La désignation d'un **référent bocage dans chaque commune** ;

- L'importante **synergie entre les actions du contrat de territorial milieux aquatiques et du programme Breizh Bocage**, grâce à une mise en œuvre coordonnée sur le terrain. Le technicien Breizh Bocage et le technicien rivière travaillent de manière étroite ce qui permet une amélioration des projets soutenus (comme par exemple, la mobilisation du programme Breizh Bocage dans le cadre de projets de travaux de restauration en lit mineur ou de remise en fond de vallée).

Etude de cas Bassin de l'Aulne

Liste des entretiens

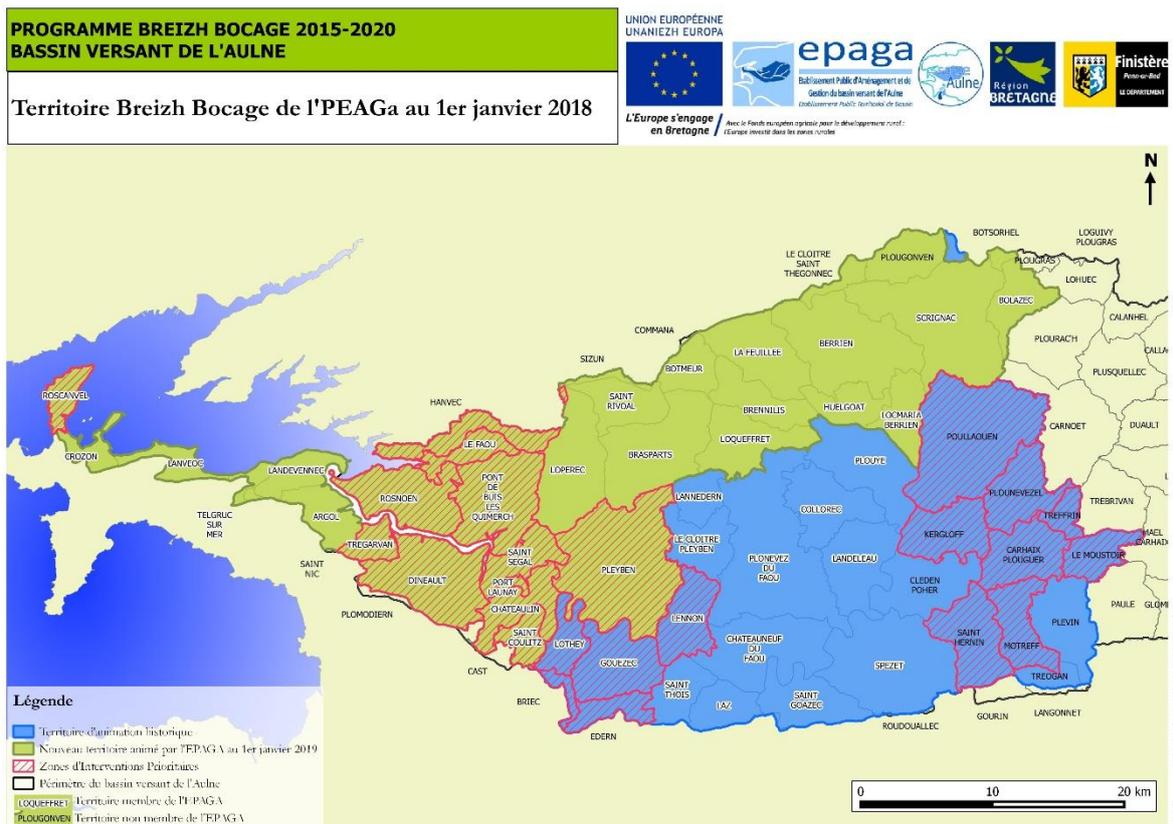
Structure	Fonction	Nom	Date d'entretien
Etablissement Public Territorial du Bassin de l'Aulne (EPAGA)	Chargée de mission Breizh Bocage	Anne-Sophie RIOS	25/08/2020
PNR d'Armorique	Directeur	Jérémie BOURDOULOUS	26/08/2020
PNR d'Armorique	Chargé de mission Agriculture Forêt	Louis-Marie GUILLON	25/08/2020
Guingamp - Paimpol Agglomération	Technicien biodiversité	Guillaume JOUAN	03/09/2020
Mairie de Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h	Maire de la commune	Pascal PRIGENT	25/08/2020
Mairie de Rosnoën	Maire de la commune	Mickaël KERNEIS	10/09/2020
Exploitation agricole sur la commune de Pleyben	Cheffe d'exploitation	Florence DEMEURE	26/08/2020

Contexte local

Présentation du territoire

Le territoire d'action de l'Etablissement Public Territorial du Bassin de l'Aulne (EPAGA) regroupe 61 communes réparties sur les EPCI Pleyben-Châteaulin-Porzay, Presqu'île de Crozon-Aulne maritime, Monts d'Arrée communauté, Haute Cornouaille, Poher communauté, Morlaix communauté, Pays de Landivisiau, Pays de Landerneau-Daoulas, Quimper Bretagne occidentale²⁶. Avant le 1^{er} janvier 2019, le territoire d'animation Breizh Bocage de l'EPAGA ne comptait que 28 communes, auxquelles sont venues s'ajouter 33 communes historiquement animées par le Parc Naturel Régional d'Armorique.

Carte du territoire d'actions :



Enjeux territoriaux

Les enjeux principaux identifiés par la stratégie territoriale 2015-2020 de l'EPAGA étaient la restauration de la qualité de l'eau par la lutte contre le ruissellement des intrants agricoles (azote et phosphore), la favorisation des corridors écologiques dans les réservoirs biologiques du territoire (gîtes à chiroptères) et la lutte contre les inondations par ruissellement. Ces enjeux s'inscrivaient dans les priorités définies par le SAGE Aulne sur le bassin versant. Sur le secteur du PNRA, au maillage bocager plus préservé, l'enjeu portait davantage sur la préservation de l'existant que la restauration du linéaire.

L'état des lieux bocager réalisé précédemment dans le cadre de Breizh Bocage 1 avait permis de définir des territoires prioritaires pour les travaux de reconstitution du bocage. Ces analyses ont été croisées avec la prise en compte des documents planificateurs du territoire, et l'identification de dynamiques locales favorables. Une telle logique d'opportunité faisait suite au constat que les travaux menés entre 2011 et 2014 manquaient d'appropriation par les agriculteurs démarchés. La concertation a ainsi permis de dégager 13 communes prioritaires sur lesquelles seraient menées des actions en faveur du bocage, tout en laissant la possibilité à des agriculteurs de communes non-prioritaires mais volontaires de s'engager dans le Programme.

Afin d'améliorer l'efficacité des travaux de reconstitution par rapport à la période 2011-2014, l'EPAGA a initialement choisi de concentrer ses efforts sur les axes « sensibilisation/communication » en leur allouant une part importante du temps d'animation. A l'issue de Breizh Bocage 1, la structure avait en effet identifié la nécessité de développer une animation plus solide auprès du public agricole sur un territoire n'ayant auparavant jamais disposé de structure locale de bassin versant. En outre, le territoire comptait peu de PLU et PLUi. En cours de programmation, l'EPAGA a toutefois ré-orienté une partie de son temps d'animation vers l'accompagnement à la plantation.

Désormais, avec le transfert du territoire d'animation du PNRA vers l'EPAGA en 2019, les travaux se concentrent dans le secteur de la commune de Pleyben, en zone d'intervention prioritaire, où de nombreuses demandes ont émergé (dossiers en attente depuis 2018 suite à l'interruption des campagnes de travaux par le PNRA).

En 2020, un violent épisode de coulées de boues sur une commune de l'ex-territoire d'animation du PNRA a poussé le maire à solliciter l'appui technique de l'EPAGA. Un diagnostic est donc en cours pour cibler des travaux de plantation sur la parcelle de l'exploitant concerné.

Historique de mise en œuvre du programme Breizh Bocage sur le territoire

Le programme Breizh Bocage a démarré sur le bassin versant de l'Aulne en 2011, sous l'impulsion du PNRA déjà engagé sur le bassin versant limitrophe de l'Aber (presqu'île de Crozon) dans le cadre d'un programme expérimental conjoint avec Parc Naturel Marin d'Iroise sur la réduction des effluents et le rôle épuratoire du bocage pour les masses d'eau côtière. La CLE (Commission Locale de l'Eau), en charge du SAGE Aulne, a ainsi mandaté plusieurs structures pour porter le programme Breizh Bocage sur les 90 communes du bassin versant, et a désigné l'EPAGA sur le territoire orphelin de tout maître d'ouvrage. Une étude territoriale (volet 1) a été réalisée par chaque structure porteuse, puis une campagne de travaux en 2013 sur 6 communes identifiées comme prioritaires. L'année 2014 a marqué la transition avec le programme Breizh Bocage 2, ainsi que l'interruption du programme par la communauté de communes de Callac-Argoat, dont les élus ne souhaitent plus contribuer financièrement. Cette ComCom assurait également l'animation du programme par convention sur le territoire de la ComCom du Kreiz Breizh.

Suite à la restructuration territoriale de 2017, c'est Guigamp-Paimpol Agglomération qui a récupéré la maîtrise d'ouvrage Breizh Bocage sur le territoire de Callac-Argoat et a donc relancé le programme, avec une nouvelle campagne de travaux en 2019. La ComCom du Kreiz Breizh est restée orpheline de maîtrise d'ouvrage. En outre, l'EPAGA ne parvient pas à mettre en œuvre Breizh Bocage sur le territoire prioritaire de Poher communauté car la ComCom ne souhaite pas adhérer à l'Etablissement.

En 2019, l'EPAGA est devenu l'opérateur Breizh Bocage sur les 33 communes auparavant animées par le PNRA, et communes au bassin de l'Aulne. La stratégie territoriale du PNRA continue d'être appliquée par l'EPAGA sur ce secteur.

Gouvernance et mise en œuvre

Gouvernance de la stratégie bocagère

Chaque structure porteuse du programme Breizh Bocage sur le bassin versant de l'Aulne organise son COPIL local. Le PNRA a principalement réuni son COPIL au lancement de la programmation 2015-2020. Ainsi, le diagnostic bocager sur le bassin de l'Aulne a été présenté en COPIL commun EPAGA/PNRA en 2014, puis la stratégie bocagère a été approuvée lors d'un Bureau Syndical constitué de 17 élus du PNRA en 2015. L'animation de Breizh Bocage par le PNRA sur son territoire jusqu'en 2019 s'inscrivait dans le cadre d'un accord-cadre entre le PNRA et l'EPAGA pour la mise en œuvre de certaines actions sur le bassin versant de l'Aulne (Natura 2000, Breizh Bocage, TVB).

Sur le secteur de Callac-Argoat, la réflexion sur le programme Breizh Bocage a été relancée en 2017, avec la fusion et la constitution de Guingamp-Paimpol Armor Argoat Agglomération. Il n'existe pas d'instance formellement dédiée à sa gouvernance : les décisions budgétaires sont validées par la commission Environnement du conseil communautaire, et le programme est présenté annuellement devant les financeurs avec les autres sujets relatifs à la qualité de l'eau (zones humides, aménagements des cours d'eau). Les techniciens traitent directement avec les élus locaux et les agriculteurs volontaires.

Sur le territoire de l'EPAGA, les acteurs impliqués dans la stratégie bocagère sont les membres du comité de pilotage Breizh Bocage, soit :

- Les membres du groupe de travail « Stratégie Breizh Bocage 2015-2020 »
- Les élus des communes incluses dans le périmètre du SAGE Aulne
- Les représentants des intercommunalités : Pays Centre-Ouest Bretagne, Poher Communauté, ComCom de la Région de Pleyben, ComCom du Kreiz-Breizh, Monts d'Arrée Communauté, Quimper Bretagne occidentale, Syndicat Mixte de l'Aulne, ComCom de Haute-Cornouaille,

- Les représentants et techniciens des structures voisines porteuses du programme Breizh Bocage sur le bassin versant de l'Aulne : PNRA, Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération
- Les financeurs et services instructeurs du programme : le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Général du Finistère, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les DDTM (22 et 29) ;
- Les partenaires de l'EPAGA et associations de protection de l'environnement : la Chambre d'agriculture du Finistère, le Groupe Mammalogique Breton, Eaux et Rivières de Bretagne.

Le COPIL est réuni deux fois par an, la première pour valider le programme de travaux, la seconde pour valider le programme d'animation de l'année suivante. L'animatrice Breizh Bocage constate une démobilisation progressive des élus, avec environ 10/15 personnes présentes sur la soixantaine invitée. Elle relève avoir suivi le modèle de gouvernance indiqué par le cahier des charges du programme, mais s'interroge sur l'intérêt de réunir des COPIL plus localisés, à l'échelle d'un sous-bassin versant ou du territoire d'une communauté de communes, afin de sensibiliser davantage les élus sur leurs enjeux locaux.

L'animatrice note l'absence de la DDTM du Finistère au COPIL depuis plusieurs années, et de nombreux changements de personnel à l'instruction des dossiers, qui ont entraîné une longue période de vacance. La communication à distance est perçue comme malaisée, notamment sur des points techniques requis par le GUSI et qui sont précisément discutés durant les COPIL.

Le Conseil départemental du Finistère n'assiste également plus aux COPIL depuis 2018, date de suppression du poste de chargé de mission sur le bocage, qui intervenait auparavant activement à l'échelle départementale (élaboration d'un guide réglementaire, organisation de réunions techniques etc.). Cette absence de financeurs complique la résolution de certaines interrogations financières durant les COPIL.

L'EPAGA organise 2 à 5 fois par an un groupe de travail « Stratégie Breizh Bocage 2015-2020 » avec quelques élus volontaires pour préparer les réunions du COPIL.

Convention de travaux bocagers

Cette convention est conclue sur une période de 6 ans, entre l'EPAGA, le propriétaire et le locataire et exploitant agricole des parcelles cadastrées concernées par les travaux. En cas de transmission, de vente ou de nouvelle mise en location avant la fin de la durée d'engagement, les engagements doivent être repris par le nouveau propriétaire ou locataire.

L'EPAGA s'engage à réaliser les travaux conformément au projet défini, à les mettre en œuvre l'année suivante si des circonstances n'ont pas permis leur réalisation, à assurer l'entretien la première année suivant la plantation et à notifier le calendrier d'intervention au bénéficiaire avant le début des travaux.

Le propriétaire et le locataire de(s) parcelle(s) bénéficiaire(s) s'engagent entre-autres à autoriser la pose d'un panneau d'information sur certains ouvrages, à protéger et pérenniser les talus et plantations (paillage, protection des arbres de haut-jet contre le gibier), à faire les regarnis à leurs frais à hauteur de 80% au moins du nombre total de plants installés initialement, à maintenir les aménagements en bon état d'entretien et de conservation sur la durée d'engagement de la convention (6 ans), à accepter l'intégration des talus et haies au Plan Local d'Urbanisme et à rembourser le montant des travaux réalisés par l'EPAGA en cas de non-respect des engagements.

Lorsque les jeunes plants approchent 20% de perte (c'est le cas notamment des châtaigniers, sensibles à la sécheresse), l'EPAGA s'efforce d'accompagner l'exploitant pour le regarnissage, via un pépiniériste par exemple.

Bilan de mise en œuvre du programme Breizh Bocage

Bilan de programmation du territoire pour les programmes Breizh Bocage 1 et 2 :

	Breizh Bocage 1 (2007-2013)	Breizh Bocage 2 (2014-2020)
Nombre d'agriculteurs bénéficiaires	39	35
Linéaire planté (ml)	9 912	20 822
Coût par mètre linéaire	53,56€/ml	6,27€/ml
Linéaire planté / ha SAU	0,12ml/ha SAU	0,25ml/ha SAU

Source : d'après données Région Bretagne et étude de cas

Le linéaire réalisé sur la période 2007-2013 est de 9 912 ml de haies et talus. Sur la période 2014-2020, le linéaire réalisé s'élève à 20 822 ml, ce qui correspond à un montant engagé de 6,27€ par mètre linéaire de haie et talus créé, équivalent à la moyenne régionale qui est de 6,21€/ml. Le nombre de mètres linéaires réalisés par hectare de SAU est de 0,25ml/ha, soit 14% de la moyenne régionale. L'EPAGA prend en charge l'entretien des haies l'année suivant la plantation et ne demande aucune contribution financière aux bénéficiaires.

Cohérence avec d'autres politiques en lien avec la qualité de l'eau, la biodiversité et les haies

SAGE

La stratégie bocagère de l'EPAGA est en forte cohérence avec les orientations et la mise en œuvre du SAGE Aulne qui préconise notamment dans deux dispositions de son PAGD la restauration/création de maillage bocager pour réduire les phénomènes de ruissellement et d'érosion, et la protection des éléments bocagers dans les documents d'urbanisme. Le SAGE Aulne intègre le programme Breizh Bocage, et précise que « L'EPAGA, le Parc Naturel Régional d'Armorique et les Communautés de communes de Callac-Argoat et du Kreiz-Breizh assurent la mise en œuvre du programme Breizh Bocage, sous pilotage de la structure porteuse du SAGE pour le compte de la CLE ». L'EPAGA étant la structure porteuse du SAGE, il est également reconnu comme le maître d'ouvrage coordinateur de Breizh Bocage sur le Bassin versant, et c'est dans ce sens que le PNRA lui a confié le pilotage du programme sur son territoire en 2019. Cette étroite articulation se manifeste par l'intégration des zones à enjeux prioritaires Azote/Phosphore/Erosion du SAGE dans la définition de la stratégie bocagère de l'EPAGA, des échanges internes à l'EPAGA sur des volets techniques, et un accord-cadre entre le PNRA et l'EPAGA pour la mise en œuvre de certaines actions sur le bassin versant de l'Aulne (Natura 2000, Breizh Bocage-volet 1, TVB).

Néanmoins, l'étendue du périmètre du SAGE (90 communes, 1892 km²) complexifie la coordination territoriale entre les différentes structures porteuses et alourdit l'animation du programme Breizh bocage pour un porteur unique. L'EPAGA rencontre notamment des difficultés de mobilisation sur le territoire de Poher-communauté qui n'adhère pas à l'Etablissement, et des problèmes de légitimité auprès du public agricole en tant qu'acteur de la gestion de l'eau.

SRCE et Trame Verte et Bleue

Le SRCE était en cours d'élaboration au moment de la définition de la stratégie bocagère 2015-2020, qui a néanmoins pu s'appuyer sur son document-projet au stade de l'étude territoriale. Les actions de préservation et de reconstitution du bocage sont identifiées comme actions à mener dans le SRCE, au niveau du recueil de connaissances comme des actions de création et de gestion. Les prescriptions territorialisées de la Trame Verte et Bleue régionale à l'échelle du territoire de stratégie bocagère ont été rappelées mais l'insuffisance de leur niveau de précision n'a pas permis de les intégrer dans la priorisation des communes. La stratégie de l'EPAGA prévoyait de mettre en œuvre ces prescriptions sur les communes prioritaires, et d'ouvrir le bénéfice du programme BB à des communes non prioritaires mais concernées par les réservoirs biologiques et corridors écologiques. L'animatrice perçoit davantage

le SRCE comme un dispositif régional stratégique qu'opérationnel, sentiment partagé par le technicien Biodiversité de Guigamp-Paimpol Agglomération qui estime la TVB insuffisamment précise pour représenter un outil articulé avec la mise en œuvre de BB2.

En revanche, le PNRA dispose d'un Plan d'action dédié sur la Trame Verte et Bleue²⁷, et mène majoritairement ses actions sur le bocage sous l'angle « Trame verte » de ce programme, qui lui apparaît complémentaire à Breizh Bocage. L'approche TVB permet au PNRA d'insister sur les enjeux écologiques associés à la restauration du maillage bocager, et d'intervenir sur des secteurs où les problématiques de préservation des milieux naturels diffèrent des compétences des EPTB (Monts d'Arrée et têtes de bassins versants). Concrètement, le sujet du bocage est actuellement porté par la Chargée de mission TVB du PNRA, dont le poste bénéficie de financements TVB.

SCoT, PLUi et PLU

5 territoires disposent d'un SCoT validé sur le périmètre du bassin versant : l'Odet, la Communauté de communes de Pleyben-Porzay, le Pays de Brest, le Léon et Morlaix-Communauté. En outre, le SCoT du Pays Centre-Ouest Bretagne est en cours d'élaboration. Chacun de ces SCoT prévoit la préservation (voire la restauration ou le renforcement) du maillage bocager ainsi que l'amélioration de sa connaissance, et le soutien aux filières de valorisation bois-énergie. Le SCoT du Pays de Brest mentionne Breizh Bocage.

Les documents locaux d'urbanisme que sont les SCoT et les PLU(i) doivent être compatibles avec les objectifs et orientations du SAGE Aulne (incluant les dispositions sur le bocage), et le SAGE spécifie que toutes les haies doivent être classées dans les documents d'urbanisme. L'EPAGA en tant que structure porteuse du SAGE émet donc un avis sur les documents. De même, le PNRA en tant que personne publique associée est associé par les collectivités réalisant leur document d'urbanisme (SCoT, PLU, Carte communale) sur son territoire et vérifie leur compatibilité avec la Charte du parc. Le PNRA estime avoir accompagné 5 à 10 PLU à des degrés plus ou moins élevés, notamment par la réalisation d'inventaires bocagers subventionnés par le volet Animation de Breizh Bocage.

Néanmoins, peu de communes du territoire de stratégie bocagère de l'EPAGA disposent d'un PLU approuvé. L'EPAGA est souvent associé en fin de processus d'élaboration ou de révision des PLU, et regrette ne pas être davantage identifié par les élus comme la structure de référence pour la connaissance du bocage. En outre, l'action de l'EPAGA est limitée : il ne peut financer la réalisation d'un inventaire bocager par le biais de Breizh Bocage car il s'agit d'une procédure réglementaire.

MAEC

Depuis 2016, la structure animatrice des MAEC est l'EPAGA, ce qui facilite la communication des mesures bocagères auprès des agriculteurs, en particulier des bénéficiaires de Breizh Bocage. La stratégie bocagère de l'EPAGA prévoit ainsi du temps d'animation sur les MAEC bocagères, tout comme le PNRA. Les dispositifs sont complémentaires, mais en pratique les MAEC sont davantage adaptées à l'entretien du bocage existant (haies arborées de plus de 15 ans) qu'aux jeunes plantations, pour lesquelles l'attractivité financière des aides est insuffisante par rapport à la charge administrative associée. En outre, la modification rétroactive du TO LINEA 01 en cours de programmation a engendré une complexification de l'entretien, qui apparaît principalement attractif pour des exploitants valorisant leur bois en bois-bûche ou plaquette.

Un autre frein à leur mise en œuvre est la fermeture du TO Linéa 09 dans le PDRB depuis 2019, qui décourage les agriculteurs s'étant engagés dans la démarche. L'animatrice relève que ce type de modification des aides affecte la crédibilité générale de sa structure, y compris dans son rôle de mobilisation sur Breizh Bocage. Le chargé de mission Agriculture-Forêt au PNRA, responsable des MAEC bocagères, confirme que la rapidité de consommation des crédits n'a permis que 2 années d'ouverture des mesures (2018-2019) et une renégociation annuelle du PNRA.

²⁷ *La Trame Verte et Bleue du PNRA*, Document de synthèse du plan d'action trame verte et bleue du parc naturel régional d'Armorique - Avril 2019

PAEC

Le territoire de stratégie bocagère de l'EPAGA (hors PNRA) ne dispose pas de PAEC.

Le PNRA a déposé un PAEC en 2015 afin de mettre en place des MAEC sur son territoire, et l'identifie dans sa stratégie bocagère comme l'un des outils au service de la conservation du bocage. Le projet propose, pour répondre aux enjeux Eau et Biodiversité, de retenir les mesures favorisant le maillage bocager sur tout le territoire du PNRA : les MAEC Linéa 1, Linéa 2, et Linéa 5.

PNRA (Charte), PNM d'Iroise

La charte du paysage et de l'architecture 2009-2021 du PNRA²⁸ identifie parmi ses 5 enjeux principaux celui de « maintenir des paysages agricoles fonctionnels et durables, spécifiques au territoire du Parc ». Cet enjeu est notamment décliné par les orientations 1.1 « Maintenir un maillage bocager fonctionnel » et 1.2 « Restructurer le maillage bocager dans les secteurs à risques ». Breizh Bocage figure dans les actions répondant à ces orientations, en tant qu'outil de connaissance et d'identification des secteurs à risque, puisque le Parc portait jusqu'en 2019 deux stratégies bocagères : l'une sur la « Vallée de l'Aulne » et l'autre sur les « bassins versants de l'Aber et du Kerloc'h en presqu'île de Crozon ». Dans sa stratégie territoriale bocagère 2015-2020, le PNRA explicite que le lancement de ces deux programmes Breizh Bocage répond à sa « mission d'accompagnement des porteurs de programmes de bassin versant » sur les actions de restauration du bocage, mais qu'ils ne résument pas son champ d'interventions, qui intègre aussi, hors subventions Breizh Bocage, des études sociologiques, la valorisation du bois-énergie, les avis portés sur les sites inscrits et documents planificateurs, l'élaboration de la TVB etc. En effet, le maillage bocager relativement préservé du territoire du PNRA soulève davantage des problématiques de protection/préservation que de restauration. La méthode de priorisation des zones d'intervention employée par le PNRA diffère de celle de l'EPAGA, jugée inadaptée à ses spécificités territoriales, et a mis en évidence le versant Nord des coteaux de l'Aulne maritime et les affluents en rive droite comme zones prioritaires. En raison des contraintes budgétaires et des orientations du Parc, l'appel à projets pour le volet « Travaux » n'a été ouvert qu'une année sur deux, et l'unique campagne réalisée en 2018 s'est concentrée sur la commune de Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h. En revanche, les efforts portés sur les actions d'animation ont permis de toucher l'ensemble des communes du Parc. Les communes identifiées comme prioritaires ont été fortement accompagnées pour l'identification et la préservation des éléments bocagers dans leur document d'urbanisme.

Breizh Forêt Bois

L'EPAGA ne dispose pas de moyen d'animation sur ce programme.

Le chargé de mission Agriculture-Forêt du PNRA confirme que le programme Breizh Forêt Bois, à l'inverse de Breizh Bocage, ne prévoit aucun dispositif d'animation, et que les deux programmes ne présentent aucune articulation sur le territoire de l'Aulne. Cela s'explique en partie par le fait que Breizh Bocage ne soutienne pas les investissements productifs, et n'intègre pas d'arbres résineux dans sa liste d'essences éligibles. En outre, le dimensionnement des subventions proposées par BFB n'apparaît pas adapté à la structuration de la production forestière bretonne, caractérisée par de petits îlots boisés et du linéaire bocager.

Plan Bois Energie Bretagne

L'animatrice Breizh Bocage à l'EPAGA a été associée à la réflexion menée par le Pays de Centre-Ouest Bretagne et l'association AILE (Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement) pour mettre en œuvre ce plan. L'EPAGA était en effet pressenti pour accompagner le plan communal d'une commune candidate, dont l'engagement aurait été communiqué via des panneaux plantés le long des routes sur les parcelles des agriculteurs ayant mis en place une gestion durable de leurs haies. Ce travail a notamment permis d'identifier les acteurs de la filière sur le territoire. Le projet ne s'est pas cependant pas concrétisé car il n'a pas été sélectionné par les financeurs. L'animatrice constate que

²⁸ « Pour des paysages d'Armorique choisis » 2009-2021 (PNRA, 2009)

les structures de type « Pays » sont encore très cloisonnées du programme Breizh Bocage, malgré qu'elles bénéficient parfois de fonds Leader et portent certains programmes avec lesquels des synergies pourraient être recherchées. Le chargé de mission Agriculture-Forêt du PNRA suggère que la filière nécessiterait des dispositifs incitatifs auprès des collectivités pour un approvisionnement local, sur le modèle de la Charte forestière du territoire du Parc d'Armorique²⁹.

Natura 2000

Le territoire de la stratégie bocagère de l'EPAGA comporte trois sites Natura 2000 : la Vallée de l'Aulne, les montagnes noires et les Monts d'Arrée. Ils ont été pris en compte dans la définition initiale des zones d'intervention prioritaires, notamment pour l'enjeu de qualité de l'eau associé à certaines espèces d'intérêt patrimonial (mulette perlière) et l'enjeu de maintien des continuités écologiques pour les gîtes à chiroptères prioritaires. La prise en compte opérationnelle de l'enjeu chiroptères est facilitée par les échanges internes à l'EPAGA entre l'animatrice Breizh Bocage et le chargé de mission Natura 2000. Néanmoins, les parcelles agricoles n'étant pas éligibles aux contrats Natura 2000, les deux dispositifs se croisent peu. La majorité des problématiques sur les travaux autorisés sur les haies portent sur des habitats de ripisylve.

Programme Bocage du CD 29

Depuis 1991, le conseil départemental du Finistère met en œuvre un Programme de subventions pour des travaux d'aménagements bocagers similaires à BB. A la différence de Breizh Bocage toutefois, l'agriculteur bénéficiaire est maître d'ouvrage des travaux (création du talus, plantation de haie) et avance les frais, dont les coûts peuvent être couverts par le programme à hauteur maximale de 80%. L'instruction administrative et budgétaire des projets est assurée par le CD 29, l'instruction technique et le contrôle du service fait par la Chambre d'Agriculture du Finistère. Ce programme est complémentaire à Breizh Bocage : principalement proposé à des exploitants en l'absence de stratégie bocagère BB, ou lorsque le projet n'est pas éligible à Breizh Bocage (commune non prioritaire, échéance de l'appel à projets Travaux dépassée, budgets de l'année consommés). L'animatrice BB de la vallée de l'Aulne rapporte ainsi que la majorité des subventions a soutenu des exploitants dans le Sud du département, zone blanche de stratégie bocagère. Le cahier des charges (2010) prévoit une concertation préalable aux travaux avec le porteur SAGE et le PNRA pour leur mise en cohérence.

Label Haie

Le label Haie coordonné par l'AFAC est en cours de mise en œuvre. L'EPAGA se montre fortement intéressé pour développer la démarche, et prévoit de lui dédier du temps d'animation dans le cadre de sa stratégie Breizh Bocage en 2021. L'animatrice, adhérente à l'AFAC, a participé aux réunions de réflexion et de démonstration de l'outil. Des échanges sont en cours avec la SCIC de Coat Bro Montroulez pour identifier les structures à conseiller sur le label, notamment dans l'idée d'étendre le territoire d'intervention des SCIC au Centre Finistère, secteur dépourvu d'acteur sur la filière bois-énergie. Le Label est perçu comme un important levier de valorisation du bois bocager géré durablement dans les marchés publics des collectivités souhaitant approvisionner leurs chaudières à bois.

Résultats et impacts

Emplacement vis-à-vis des enjeux eau, érosion et biodiversité

Les communes prioritaires pour les interventions de la stratégie bocagère de l'EPAGA ont été définies selon des critères de pente, densité bocagère, connectivité, pourcentage de prairies et continuités, combinés aux enjeux identifiés par les documents planificateurs : réservoirs biologiques identifiés par le SAGE, sites Natura 2000, priorisations Azote et Phosphore du SAGE, et résultats de l'étude Stucky (PAPI). Les dynamiques locales ont aussi été prises en compte selon une logique d'opportunité. Plus

²⁹ Charte forestière du territoire du Parc d'Armorique / Programme d'action 2017-2019, PNRA, 2017

ponctuellement, l'EPAGA a également répondu à la sollicitation du maire d'une commune ayant souffert de coulées de boues.

La méthode de priorisation employée par le PNRA sur son territoire, et récupérée par l'EPAGA lors du transfert d'animation en 2018/19, diffère légèrement, pour répondre aux enjeux de qualité de l'eau (limitation du ruissellement, lutte contre l'érosion des sols et amélioration de l'auto-épuration des eaux) et Biodiversité. Les paramètres pris en compte sont la pente moyenne, la surface drainée amont, l'occupation du sol, la densité bocagère, la connectivité des haies et talus.

D'après les données transmises à la Région, 77% des travaux ont concerné la création de nouveaux talus ou billons plantés, les linéaires reconstitués sont principalement situés entre deux parcelles agricoles ou en bord de voirie et la quasi-totalité d'entre-eux contribuent à la lutte contre l'érosion (caractère anti-ruissellement, renforcement maille anti-érosive, limitation charge sédimentaire). La grande majorité des haies plantées est connectée à au moins deux autres linéaires (données BB1).

Entretien des haies (néo-bocage et bocage ancien)

Seule la première année d'entretien est prise en charge par l'EPAGA pour des contraintes budgétaires, et la structure prend le parti de faire planter les arbres par les bénéficiaires eux-mêmes, dans un objectif d'appropriation de la haie. La chargée de mission Breizh Bocage estime que ce choix est efficace et garantit un meilleur suivi des plantations qui se traduit par un niveau de perte approximatif de 10/15% des plants, inférieur au seuil de 20% exigé par les financeurs du programme. Une bénéficiaire récemment engagée (premiers travaux réalisés en 2020) juge favorablement la prise en charge de la première année d'entretien et ne perçoit pas la gestion des jeunes plants comme une charge lourde.

La chargée de mission Breizh bocage note également que les bénéficiaires de BB2 ont souvent des attentes vis-à-vis des bénéfices de leurs haies pour la biodiversité (oiseaux, insectes) et sont donc motivés par la diversité des essences éligibles, plantant souvent davantage que le seuil minimum des 3 essences requis par l'EPAGA et ne traitant pas leurs haies.

Néanmoins, d'après les premiers résultats de l'étude sur les haies commandée par la Région, 50% des haies du Bassin de l'Aulne seraient entretenues au lamier, et 10% des haies seraient surexploitées.

Continuité physique et écologique

Les paramètres de continuité et de connectivité ont été pris en compte dans la priorisation des communes pour les travaux de Breizh Bocage 2, tant sur le territoire de l'EPAGA que du PNRA. Toutefois, l'échelle des orientations définies par le projet de SRCE et sa trame verte et bleue n'ont pas permis d'intégrer des enjeux territorialisés dans la hiérarchisation. La chargée de mission Breizh Bocage rapporte ainsi que ce critère n'a pas été considéré dans la sélection des projets. A l'échelle de la parcelle néanmoins, elle estime que les travaux favorisent généralement une reconnexion des haies anciennes.

Impacts sur la qualité de l'eau

L'effet du bocage et du programme Breizh Bocage sur la qualité de l'eau ne sont pas directement mesurables. Le directeur du PNRA relève que les impacts sont positifs à l'échelle des grandes parcelles redécoupées par le bocage, mais faibles à l'échelle communale. A l'échelle du bassin de l'Aulne, il y a eu globalement une augmentation des concentrations de nitrates (sauf pour l'Aulne sauvage amont et aval) entre 2012 et 2018, tandis que la qualité des masses d'eau mesurées par rapport au phosphore et aux orthophosphates reste entre très bonne et bonne (DCE)³⁰. Aucune amélioration n'est constatée pour les pesticides, puisque toutes les masses d'eau présentent au moins une fois des concentrations en produits phytosanitaires supérieures à 0.1 µg/L, ce qui les classe en état mauvais selon la DCE. Certains secteurs du bassin sont aussi touchés par des problématiques bactériologiques (E.coli).

³⁰ La qualité des cours d'eau du bassin versant de l'Aulne – Bilan de l'année 2018, EPAGA

De l'avis du technicien Biodiversité de Guigamp-Paimpol Agglomération (ex-technicien Bocage sur le secteur de Callac-Argoat), les programmes bocagers n'ont pas eu d'impact sur l'amélioration de la qualité de l'eau, et les améliorations s'expliquent essentiellement par les évolutions réglementaires.

Protection dans les documents d'urbanisme

Dix collectivités du bassin de l'Aulne ont été accompagnées dans la révision de leur plan local d'urbanisme depuis le début du programme Breizh Bocage 2 (territoire EPAGA et PNRA).

Le programme Breizh Bocage n'a pas à proprement parler permis la protection des haies dans les documents d'urbanisme, puisqu'il s'agit d'une orientation incombant au SAGE et à la Charte du PNRA. Le temps d'animation financé via Breizh Bocage a permis toutefois, pour l'EPAGA comme pour le PNRA, de dialoguer activement avec les communes pour les inciter à intégrer les problématiques bocagères, bien que le champ d'action de l'EPAGA soit limité par son orientation de ne pas réaliser l'inventaire bocager sur du temps d'animation Breizh Bocage, au titre que l'inventaire est une démarche réglementaire. L'EPAGA et le PNRA sont sollicités par les communes pour fournir les données numérisées sur les linéaires de haies (mais souvent en fin de processus d'élaboration du document d'après la chargée de mission Breizh Bocage), et pour les demandes d'arasement des haies classées dans les PLU ou au titre de la BCAE7. Le PNRA s'étant désengagé de Breizh Bocage depuis 2018, il poursuit son rôle d'animation sur le bocage et d'accompagnement des inventaires communaux dans le cadre de sa Stratégie Trame Verte et Bleue.

Valorisation via la filière bois-énergie

La filière bois-énergie peine à se structurer sur le bassin de l'Aulne, malgré l'intérêt d'un nombre significatif d'agriculteurs pour la production de bois déchiqueté et l'existence de deux SCIC dédiées (SCIC Coat Bro Montroulez et SCIC Energies Bois Sud Cornouailles) dans le Nord et le Sud du Finistère.

Les débouchés sont insuffisants et se limitent à l'ébauche de petits projets de chaufferies depuis 2015, tel qu'à la Communauté de communes de Haute-Cornouailles et dans des lycées agricoles. La chargée de mission Breizh Bocage estime que les collectivités bénéficient de l'accompagnement technique suffisant via l'AILE et l'ALECOB, mais manquent de volonté politique. De tels projets se réalisent en effet dans la durée (4 ans) et nécessitent un réel investissement des équipes municipales. Les critères des marchés publics font en outre parfois barrière à l'obtention de certains marchés.

Le PNRA rapporte avoir échoué à mobiliser localement un collectif d'agriculteurs pour alimenter sa petite chaufferie bois. De plus, les copeaux de bois de bocage se sont avérés inadaptés aux exigences de la chaufferie en termes de calibrage et de taux d'humidité, posant des problèmes de bourrage. Après s'être tourné vers les déchets industriels, il est désormais approvisionné par du bois de Ouessant issu du bocage et des forêts. La chaufferie de Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h rencontre les mêmes freins techniques pour exploiter le broyat du boisement d'une aire de captage communale.

Outre le bois-plaquette, d'autres filières de valorisation présentes sur le territoire mériteraient d'être encouragées selon le PNRA. Ainsi, la majorité du bois-énergie en Bretagne est traditionnellement consommé sous forme de bois-bûche issu de taillis feuillus et dans une moindre mesure de linéaire bocager. Le label bois-bûche actuellement développé par l'interprofession Abibois vise à promouvoir cette économie locale importante et potentiellement rémunératrice mais peu structurée. Par ailleurs, le Parc s'est engagé au travers de sa Charte forestière³¹ à soutenir le développement de circuits locaux de bois d'œuvre, en incitant les collectivités à y recourir pour la réalisation de certains de leurs équipements. Cette démarche est menée en partenariat avec le collectif Koad an Arvorig.

³¹ Charte Forestière du Territoire du Parc Naturel Régional d'Armorique, 1ère partie : état des lieux, PNRA, 2020

Difficultés et bonnes pratiques identifiées

Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées au niveau de l'animation sont avant tout la lourdeur de la gestion administrative et financière du programme (appels de fonds, échanges avec le GUSI pour l'instruction technique des dossiers, répercussion des changements réguliers au niveau des modalités de subventions...). Par ailleurs, le manque de ressources humaines au GUSI du Finistère a entraîné des retards de paiement conséquents (3 ans) qui fragilisent la trésorerie de l'EPAGA. Sur le territoire du PNRA, l'animation a été assurée par 3 personnes successives entre 2015 et 2020, entrecoupées de périodes « blanches », ce qui a complexifié le suivi technique des dossiers.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre portent sur :

- L'opposition de certains propriétaires de parcelles agricoles à la plantation, notamment en raison de l'historique de remembrement ou de pratiques agricoles divergentes, qui bloque la possibilité d'engagement du locataire dans le programme ;
- Le regroupement des parcelles et l'absence d'animation foncière sur le territoire ;
- Le manque de moyens d'animation de l'EPAGA pour le programme (< 1 ETP), sur un vaste territoire récemment étendu au périmètre du PNRA (total : 61 communes). L'animatrice rapporte tout juste parvenir à accompagner les demandes de travaux spontanées, d'autant que certaines demandes sur le territoire du PNRA ont été retardées par l'absence de campagne de plantations depuis 2018 ;
- Le manque de légitimité de l'EPAGA dans le milieu agricole, et l'opposition politique rencontrée sur certains secteurs prioritaires du bassin où les communes ne souhaitent pas adhérer à l'Etablissement.
- La faible implication, voire démobilitation des élus dans la gouvernance du programme, à l'exception d'un petit noyau d'élus-moteurs. Le PNRA rapporte à l'inverse bénéficier d'élus pro-actifs, sensibles à la protection du maillage bocager sur leur commune, notamment pour sa dimension patrimoniale dans les Monts d'Arrée ;
- Le manque de communication autour du programme, auprès des élus et des agriculteurs ;
- La faible structuration de la filière bois-énergie sur le territoire ;

Bonnes pratiques identifiées

- L'implication des quelques élus-moteurs dans la mise en œuvre du programme (participation au groupe de travail Bocage ; sollicitation spontanée face à des enjeux de coulées de boues ; engagement volontaire dans des démarches environnementales type chaufferie-bois ou vergers conservatoires...);
- La délégation de la plantation aux bénéficiaires, facilitant l'appropriation et le suivi des haies par les agriculteurs selon les propos de l'animatrice ;
- Les dynamiques spontanées et volontaires des agriculteurs du territoire, y compris sur des secteurs fortement marqués par le remembrement. Ces exploitants se caractérisent souvent par un profil de nouvelles installations, en agriculture biologique ou culture mixte biologique/agroforesterie, sensibles aux questions de biodiversité et de bien-être animal. Le programme bénéficie également de sa notoriété grandissante, et de l'influence de la démonstration des résultats obtenus dans la motivation de nouveaux participants.
- L'utilisation de l'ATBVB par les structures porteuses comme outil de mise en réseau à l'échelle régionale, permettant des échanges d'informations, l'émergence de réflexions durant les journées d'animation et séminaires sur le bocage. Cette participation a notamment encouragé l'EPAGA à développer l'association avec le Label Haie.
- L'approche intégrée de Breizh Bocage mise en œuvre par le PNRA dans le cadre d'une stratégie bocagère plus large, en articulation avec des enjeux Biodiversité (Stratégie Trame Verte et Bleue du Parc), Paysage (Charte paysagère du Parc, accompagnement des documents d'urbanisme), et Filières de valorisation (Charte forestière du parc).

Etude de cas Blavet Morbihannais

Liste des entretiens

Structure	Fonction	Nom	Date d'entretien
Syndicat de la Vallée du Blavet	Technicienne bocage	Caroline SOURISSEAU	07/09/20
Syndicat de la Vallée du Blavet	Président	Benoît ROLLAND	07/09/20
Syndicat de la Vallée du Blavet / Mairie de Pluméliau	Elu et agriculteur	Jean-Luc EVEN	08/09/20
Syndicat de la Vallée du Blavet / Mairie de Neulliac	Elu et agriculteur	Jean-Pierre LE PONNER	09/09/20
Pontivy Communauté / Mairie de Radenac	Président	Bernard LE BRETON	09/09/20
SCIC Argoat / Chambre d'agriculture du Morbihan	Technicien	Samuel LE PORT	08/09/20
Directrice	SAGE Blavet	Annie LE LURON	18/09/20

Contexte local

Présentation du territoire

Le territoire d'action du Syndicat de la Vallée du Blavet regroupe 33 communes réparties sur les EPCI Auray Quiberon Terre Atlantique, Centre Morbihan Communauté, Pontivy Communauté³². Avant le départ de Lorient Agglomération en juillet 2018, le Syndicat de la Vallée du Blavet exerçait la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) sur 50 communes.

Ce territoire, dont la densité bocagère moyenne s'établissait à 54ml/ha en 2018, est très contrasté entre la rive gauche du Blavet à l'Est et la rive droite du Blavet à l'Ouest. La partie Est, de faible densité bocagère (entre 10 et 40ml/ha sur la plupart des communes), a subi d'importants remembrements dans les années 1960. Elle est le siège d'une production légumière intensive, grâce à des sols d'excellente qualité. La partie Ouest, aux sols granitiques peu profonds et de moindre valeur agronomique, est orientée vers les activités d'élevage (bovin et avicole). La densité bocagère y est plus importante (entre 65 et 100ml/ha sur la plupart des communes), les aménagements fonciers ayant eu lieu plus tardivement.

³² Avant le départ de Lorient Agglomération en juillet 2018, le Syndicat de la Vallée du Blavet exerçait la compétence de gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur 50 communes, parmi lesquelles 27 avaient été définies comme territoires prioritaires pour programmer les actions de plantation.

Carte du territoire d'actions³³ :



Enjeux territoriaux

L'enjeu principal sur le territoire en 2015 était la restauration de la qualité de l'eau et la limitation de l'érosion des parcelles, l'enjeu biodiversité étant vu comme secondaire. Un calendrier d'intervention géographique a été défini sur 27 communes définies comme prioritaires pour programmer les actions de plantation avec l'objectif de réaliser 20 km d'aménagements par an, tout en laissant la possibilité de réaliser des interventions ponctuelles sur les zones non prioritaires.

En 2017, un nouveau modèle de déroulé du diagnostic-action a été mis en place pour répondre à cette stratégie en associant plus étroitement les communes. Puisque le SVB avait déjà sollicité les exploitants lors du premier programme, il a établi avec les communes une carte des points sensibles érosion du territoire dans le but de prioriser les appels vers les agriculteurs ayant subi des coulées de boue.

³³ La partie aval du territoire a été tronquée avec la reprise des compétences gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations par Lorient Agglomération. Le Syndicat n'exerce plus ses missions que sur la partie amont.

En 2018, de nombreuses coulées de boues ont eu lieu sur le territoire et le Syndicat de la vallée du Blavet s'est saisi de cette problématique en se rendant disponible auprès des communes demandeuses d'un appui technique sur le bocage. Ainsi, beaucoup de visites ont eu lieu sur des parcelles ciblées comme point noir, et la gestion des coulées de boues est devenue l'enjeu principal du programme Breizh Bocage.

Aujourd'hui, un des nouveaux enjeux identifiés pour lutter contre les coulées de boues est d'élargir le champ d'action du programme Breizh Bocage en englobant les pratiques et systèmes agricoles dans la gestion des phénomènes d'érosion et de colmatage.

Historique de mise en œuvre du programme Breizh Bocage sur le territoire

Le programme Breizh Bocage a démarré en 2008 par la réalisation d'un premier diagnostic complet sur le sous bassin versant du Tarun, étendu en 2009 sur le restant du bassin versant de l'Ével. Des zones prioritaires ont ainsi pu être définies dans chaque commune : zones à moins de 200m d'un cours d'eau ayant une pente supérieure à 3% et une densité inférieure à 65ml/ha SAU.

Le Syndicat mixte de la Sarre à l'Evel était le maître d'ouvrage du programme Breizh Bocage de 2008 à 2011. En 2012, et après fusion avec le Syndicat de la vallée du Blavet, c'est ce dernier qui a repris la maîtrise d'ouvrage et qui, aujourd'hui, continue de l'exercer pour le deuxième programme.

Gouvernance et mise en œuvre

Gouvernance de la stratégie bocagère

Les acteurs impliqués dans la stratégie bocagère sont les membres du comité de pilotage Breizh Bocage, soit :

- Les élus de la commission bocage du SVB ;
- Les intercommunalités : Auray Communauté, Baud Communauté, Locminé Communauté, Moréac et Pontivy Communauté ;
- Les partenaires du SVB et acteurs du bocage : SCIC Argoat Bois Énergie, la Chambre d'agriculture du Morbihan, la fédération départementale de la pêche, la fédération départementale de la chasse et le SAGE Blavet ;
- Les financeurs et services instructeurs du programme : la Région Bretagne, le Conseil Général du Morbihan, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la DDTM ;
- Les structures porteuses des SCoTs du territoire : les Syndicats Mixtes du Pays d'Auray et du Pays de Pontivy.

Les prescripteurs (Chambre d'agriculture, techniciens de la coopérative Eureden, Contrôle laitier) sont bien associés à la mise en œuvre du programme, facilitant ainsi l'entrée des techniciens bocage chez les agriculteurs adhérents de ces structures. Certains élus souhaitent intégrer encore davantage les industriels légumiers du territoire dans la gouvernance du programme (Eureden, Altho) afin de renforcer les synergies d'actions.

Enfin, il y a une forte implication des élus du SVB dans la mise en œuvre du programme Breizh Bocage pour la lutte contre les coulées de boues. Les techniciennes bocage sont très souvent accompagnées d'élus lors de leurs visites terrains auprès d'agriculteurs chez qui des points noirs ont été identifiés, facilitant ainsi l'acceptation des projets de plantation. De plus, des leviers réglementaires ont été identifiés et mis en place afin d'inciter les agriculteurs à réaliser des aménagements antiérosifs. La moitié des communes du territoire ont ainsi adopté un arrêté qui, en cas de coulée de boue provenant d'une exploitation ayant refusé la réalisation de travaux de talutage, oblige l'agriculteur à prendre en charge le coût du nettoyage.

Convention de travaux bocagers

Cette convention est conclue sur une période de 40 ans, entre le bénéficiaire des travaux et le Syndicat de la vallée du Blavet. Le bénéficiaire certifie sur l'honneur avoir obtenu l'accord du propriétaire ou du locataire.

Le Syndicat de la vallée du Blavet s'engage à suivre la réalisation des travaux et réaliser l'entretien la première année suivant la plantation. Il s'engage également à prendre en charge la partie administrative et financière des travaux, et à remplacer les plants une unique fois en cas de mortalité importante ne relevant pas du bénéficiaire.

Le bénéficiaire s'engage entre-autres à réaliser un piquetage préalable aux travaux, à protéger et entretenir les talus et plantations et faire les regarnis à ses frais à hauteur de 80% au moins du nombre total de plants, à ne pas désherber chimiquement, à maintenir les aménagements en bon état d'entretien et de conservation jusqu'à l'âge de maturité de la haie, estimée à 40 ans, et à accepter l'inscription des talus et haies aux Documents d'Urbanisme.

Bilan de mise en œuvre du programme Breizh Bocage

Bilan de programmation du territoire pour les programmes Breizh Bocage 1 et 2 :

	Breizh Bocage 1 (2007-2013)	Breizh Bocage 2 (2014-2020)
Nombre de bénéficiaires	415	177
dont nombre d'agriculteurs	375	177
Linéaire planté (ml)	194 611	86 649
Coût par mètre linéaire	5,56 €/ml	5,29 €/ml
Linéaire planté / ha SAU	3,1ml/ha SAU	1,3ml/ha SAU

Source : d'après données Région Bretagne

Le linéaire réalisé sur la période 2007-2013 est de 194 611 ml de haie et talus. Sur la période 2014-2020, le linéaire réalisé s'élève à 86 649 ml, ce qui correspond à un montant réalisé estimé de 5,29 € par mètre linéaire de haie et talus créé, de 15% inférieur à la moyenne régionale qui est estimée à 6,2 €/ml. Le nombre de mètres linéaires réalisés par hectare de SAU est de 1,3ml/ha, soit 93% de la moyenne régionale. Le SVB prend en charge l'entretien des haies l'année suivant la plantation et ne demande aucune contribution financière aux bénéficiaires.

Cohérence avec d'autres politiques en lien avec la qualité de l'eau, la biodiversité et les haies

SAGE

La stratégie bocagère du SVB est en cohérence avec les orientations du SAGE Blavet qui préconise notamment dans son PAGD la protection du réseau bocager dans les documents d'urbanisme, la mise en œuvre d'une politique de création et restauration du bocage, et de favoriser l'émergence d'une filière économique de valorisation du bois de bocage. Le SAGE Blavet précise en outre que « la CLE sollicite les structures de bassin versant ou tout autre maître d'ouvrage potentiel à mettre en œuvre une politique de création et de restauration du bocage. »

Néanmoins, il existe d'importants dysfonctionnements dans la mise en œuvre des actions portées par chacune de ces structures qui ne communiquent pas entre elles du fait de conflits de personnes.

Contrat de bassin versant du Blavet Morbihannais

Breizh Bocage est intégré au Contrat territorial de bassin versant comme un volet à part entière. La maîtrise d'ouvrage de ces deux dispositifs est assurée par le SVB, ce qui garantit une cohérence à la fois dans leurs objectifs et leur mise en œuvre.

SRCE

Les actions de reconstitution du bocage sont identifiées comme actions à mener dans le SRCE, au niveau du recueil de connaissances comme des actions de création et de gestion. Néanmoins, le SVB n'étant pas personne publique associée, il n'est pas associé à la gouvernance et la mise en œuvre du SRCE, ce qui empêche une bonne coordination dans la mise en œuvre.

SCoT, PLUi et PLU

3 pays « Loi Voynet » ont leur SCoT sur le territoire du bassin versant : le Pays d'Auray, le Pays de Lorient, et le Pays de Pontivy. Chacun de ces SCoT recommande la préservation des éléments bocagers et du continuum écologique du territoire. Néanmoins, le SVB n'étant pas personne publique associée, il n'est pas associé à la gouvernance et la mise en œuvre des SCoT, ce qui empêche une bonne coordination dans la mise en œuvre.

Il est spécifié dans le SAGE que toutes les haies doivent être classées dans les documents d'urbanisme, ce qui n'est pas le cas pour tous les PLU du territoire. Les techniciens bocage sont sollicités pour des demandes d'arasements de haies inscrites dans les PLU. Le SVB est associé par certaines communes lors de la révision de leur PLU. Son action est toutefois limitée, n'étant pas personne qualifiée pour la protection de la nature (PQPN).

MAEC

Les MAEC bocagères ont été très peu mises en œuvre sur le territoire (5-6 dossiers) du fait de leur manque d'attractivité financière par rapport à la charge administrative qu'elles représentent. En outre, la modification rétroactive du TO LINEA 01 en cours de programmation a engendré de très grosses difficultés de gestion, et généré un arrêt de la publicité sur ces mesures.

Résultats et impacts

Emplacement vis-à-vis des enjeux eau, érosion et biodiversité

Les points noirs et zones prioritaires de la stratégie bocagère ont été définis par rapport aux enjeux de restauration de la qualité de l'eau et de limitation de l'érosion des parcelles (coulées de boues).

D'après le rapport d'évaluation du contrat de bassin versant du Blavet Morbihannais 2014-2018³⁴, 75 % des aménagements sont de type antiérosif (talus ou billons) ; 94% du linéaire est perpendiculaire ou oblique par rapport à la pente, et une majorité d'aménagements est réalisée en inter-parcellaire et en bord de voirie.

Entretien des haies (néo-bocage et bocage ancien)

L'entretien des haies est principalement réalisé au lamier avec une taille au gabarit. La débroussailleuse est passée au pied des haies avec un traitement au garlon pour éviter la prolifération de ronces et chardons. Cet entretien est perçu comme très chronophage par les bénéficiaires du programme. Seule la 1^{ère} année d'entretien est prise en charge par le SVB dans le but de responsabiliser les bénéficiaires, et permettre une meilleure appropriation de la haie. Néanmoins, la technicienne Breizh Bocage estime que seules 10% à 20% des haies plantées via Breizh Bocage sont bien entretenues.

En outre, une part importante des aménagements réalisés sont des talus nus (24% des projets de plantation et 18% des linéaires plantés entre 2014 et 2018), qui répondent bien à l'enjeu érosion, en étant moins contraignants à entretenir que lorsqu'ils sont plantés.

³⁴ Syndicat de la Vallée du Blavet – Evaluation du contrat de Bassin Versant du Blavet Morbihannais 2014-2018, CEREG Contrechamp, avril 2019

Continuité physique et écologique

Il n'existe pas de donnée d'évaluation de la continuité physique et écologique du bocage sur le territoire. Seule l'évolution de la densité bocagère a été mesurée dans le temps. Cette dernière a augmenté d'1ml/ha SAU entre 2014 et 2018. Par ailleurs, la biodiversité n'étant pas une priorité d'action de la stratégie bocagère, certains projets de plantation portant sur cet enjeu peuvent être refusés s'ils n'associent pas l'enjeu érosion ou qualité de l'eau.

Impacts sur la qualité de l'eau

L'effet du bocage et du programme Breizh Bocage sur la qualité de l'eau ne sont pas directement mesurables. A l'échelle du territoire, il y a eu une diminution des taux de nitrates et de phosphores dans les eaux, mais aucune amélioration constatée pour ce qui est des pesticides.

Protection dans les documents d'urbanisme

Deux communes ont été accompagnées dans la révision de leur plan local d'urbanisme depuis le début du programme Breizh Bocage 2.

Le programme Breizh Bocage n'a pas à proprement parler permis la protection des haies dans les documents d'urbanisme, puisqu'il s'agit d'une orientation incombant au SAGE. Le Syndicat de la vallée du Blavet est sollicité par les communes pour fournir les données numérisées sur les linéaires de haies, et pour les demandes d'arasement des haies classées dans les PLU ou au titre de la BCAE7.

Valorisation via la filière bois-énergie

La filière bois-énergie peine à se structurer sur le territoire malgré l'existence d'une SCIC dédiée depuis 2013. Cette SCIC, dont le champ d'action a été élargi au département en 2015, compte une quarantaine d'adhérents dont 25 agriculteurs. Elle commercialise 2000 tonnes de bois à l'année uniquement en bois déchiqueté dont 70% est issu de l'entretien des haies. Les travaux sont réalisés en prestation, et le stockage a lieu principalement chez l'agriculteur, la SCIC ne possédant que 2 plateformes tampon.

Les principaux clients sont des petites chaufferies bois non alimentées par les gros opérateurs. La SCIC est actuellement en situation de fragilité financière ce qui rend les collectivités frileuses à s'y engager. En outre, les écarts de prix sur la matière première et la non-adaptation de certaines chaudières au type de copeaux produits par la SCIC ont également constitué des freins à l'engagement des collectivités.

Les critères des marchés publics ont parfois fait barrière à l'obtention de certains marchés. Aujourd'hui, il n'y a pas assez de débouchés pour permettre l'entrée de nouveaux adhérents dans la SCIC.

Difficultés et bonnes pratiques identifiées

Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées au niveau de l'animation sont avant tout le temps consacré à la gestion du programme (suivi du temps passé, appels de fonds, ...), qui est néanmoins vu comme nécessaire.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre portent sur :

- La prédominance des systèmes de production pommes de terre et légumes de plein champ pour lesquels la haie constitue encore une contrainte trop importante ;
- Le ciblage de la stratégie sur les aspects qualité de l'eau et érosion, qui amène à refuser certains projets axés sur la biodiversité ;
- Le manque de coordination entre les actions du SAGE et du SVB ;
- La faible structuration de la filière bois-énergie sur le territoire.

Bonnes pratiques identifiées

- L'implication des élus dans la mise en œuvre du programme (accompagnement des techniciennes sur le terrain, adoption d'arrêtés municipaux pour inciter à la réalisation d'aménagements antiérosifs, ...)
- Le travail partenarial avec les acteurs des filières agricoles (coopératives, contrôle laitier, industriels) facilitant l'acceptation du programme et des haies par les agriculteurs.

Etude de cas Lannion-Trégor

Liste des entretiens

Structure	Fonction	Nom	Date d'entretien
Lannion Trégor Communauté	Cheffe de service	Julie BERTILLON	10/09/20
Lannion Trégor Communauté	Technicien bocage - Jaudy	Maël SPINEC	10/09/20
Lannion Trégor Communauté	Technicien bocage - Léguer	Ronan TASSEL	10/09/20
Exploitation agricole - Ploubezre	Exploitant agricole - bénéficiaire	Guy RAOUL	10/09/20
SCIC Bocagène	Directrice et Coordinatrice technique de la SCIC	Lucie LE BRETON	17/09/20

Contexte local

Présentation du territoire

Le territoire de Lannion-Trégor Communauté (LTC) est composé de 57 communes dans les Côtes-d'Armor (cf. carte ci-dessous).

Figure 32 : Carte de Lannion Trégor Communauté



Source : Lannion-Trégor Communauté

Enjeux territoriaux

Le territoire de LTC est composé de trois bassins, aux contextes variés :

- **Lieue de Grève et Douron Costarmoricaïn** : il s'agit d'une zone assez bocagère, notamment au nord. Il s'agit également d'un bassin « algues vertes ». Ce territoire touche un peu le département du Finistère (Douron).
- **Bassin du Léguer** : le territoire est très bocager avec environ 150 ml de haie / ha. Les parcelles font 6 ha max, ce qui explique la forte densité bocagère. L'objectif est de maintenir la situation, d'améliorer la continuité physique si besoin et d'améliorer la gestion.
- **Jaudy-Guindy-Bizien** : le territoire très disparate : sud très bocager, centre peu bocager et peu d'arbre au nord mais petites parcelles.

Ainsi, des stratégies diverses sont mis en œuvre en fonction des territoires : maintien de l'existant dans les territoires très bocagers et démarchage actif sur les zones sensibles ou peu bocagères.

Nous indiquons ici les principaux éléments issus des **stratégies bocagères Breizh Bocage validées en 2015** pour chacun des territoires :

- **Lieue de Grève et Douron costarmoricaïn**

Le Comité de bassin versant de la Lieue de Grève est constitué en 1998 par les communautés de communes en lien avec la lutte contre les algues vertes (échouages massifs sur la baie de Saint-Michel en Grèves) et pour la qualité de l'eau. Lannion Trégor Agglomération est identifié comme maître d'ouvrage pour les actions menées par le comité de BV à sa création en 2003.

La stratégie bocagère de 2015 est basée sur :

- une analyse sociologique : celle-ci a montré un attachement au bocage de la part des différents acteurs, il s'agit donc de le préserver sans le figer, en mettant en œuvre des pratiques de gestion adaptées. Des divergences entre les différents types d'acteurs ont cependant été mises en évidence, les professionnels agricoles ayant le sentiment d'être perçus comme des destructeurs. En dehors de la profession agricole, certains ont le sentiment que leurs attentes en matière de préservation d'un paysage bocager n'est pas acceptée de la part des agriculteurs.
- Une analyse technique : cette analyse a mis en lumière une situation plutôt positive avec un bocage relativement bien conservé même si on observe une tendance à la dégradation (en lien avec l'agrandissement de la maille bocagère). La responsabilité de la dégradation du bocage depuis les années 1960 étant partagée entre l'agriculture (deux tiers liés à l'agrandissement parcellaire) et les collectivités (un tiers lié à l'agrandissement routes). Le potentiel de développement de la filière bois-énergie avait été mis en avant.

La stratégie a ensuite été définie selon les axes suivants :

- Préserver un paysage de bocage sans le figer
 - Construire le bocage
 - Accompagner les restructurations foncières
- Favoriser la bonne gestion des arbres et des arbustes
 - Favoriser le développement des jeunes plantations
 - Favoriser les bonnes pratiques de gestion des haies existantes
 - Participer au développement d'une filière « bois de bocage durable » citoyenne
- Mobiliser autour du bocage
 - Parler du bocage sur la Lieue de Grève
 - S'adresser au citoyen de demain

- **Bassin du Léguer (source : stratégie bocagère validée en 2015)**

La densité bocagère est relativement élevée : 148 ml/ha contre 90 ml/ha pour l'ensemble de la Bretagne. La partie amont du bassin est plus fortement bocagère que l'aval. Le bocage présent est bien connecté. Les interfaces les plus représentées sont situées entre deux parcelles agricoles avec 42% des haies et 37% sont en bord de route. Le bocage est cependant en décroissance : -3,1 ml/ha depuis 1966 (basé sur 23 placettes). Deux tiers de cette baisse sont liés au domaine agricole. On observe également sur longue période que la maille bocagère a diminué.

La stratégie bocagère met en avant des problèmes liés à l'entretien par les exploitants ainsi que le rôle des collectivités dans la diminution du bocage (celui-ci n'est pas nécessairement maintenu lors de l'élargissement des axes routiers).

Ainsi, la stratégie sur le programme 2014-2020 a été définie avec les objectifs suivants :

- Sensibiliser, éduquer, communiquer, partager :
 - Faire connaître les enjeux du bocage et les partager entre les acteurs du territoire ;
- Améliorer les fonctionnalités du maillage bocager tout en permettant son évolution en accord avec les usages :
 - Rendre durable les projets de reconstitution engagés dans les programmes précédents ;
 - Inscrire la reconstitution dans les objectifs de gestion des exploitations agricoles ;
 - Accompagner les acteurs dans les projets d'aménagement territoriaux ;
 - Diagnostic et construction d'une méthodologie pour l'identification des TVB et des enjeux associés sur le bassin versant ;
- Maintenir les linéaires bocagers en bon état et bien gérés en leur redonnant une valeur d'usage :
 - Participer au développement d'une filière économique diversifiée de bois de bocage (plaquette, bûche, œuvre) citoyenne et garante d'une gestion durable de la ressource ;
 - Améliorer la connaissance pour favoriser la biodiversité du bocage au sein de projets participatifs ;
 - Favoriser les bonnes pratiques d'entretien des haies existantes.

- **Jaudy-Guindy-Bizien (source : stratégie bocagère validée en 2015)**

La stratégie a été élaborée par le Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers créé en juin 2008. Il œuvre pour la reconquête de la qualité de l'eau, la restauration et la préservation des milieux aquatiques. Les actions de reconstitution du bocage datent de 2001 sur le territoire, avec des études territoriales pour définir des zones d'action prioritaires.

La stratégie est basée sur une concertation avec les exploitants, il en est ressorti que « les agriculteurs ne sont pas opposés au bocage mais que celui-ci représente une réelle contrainte dans leur système d'exploitation ». La concertation a également concerné les autres acteurs : techniciens bocage, collectivités, syndicats de bassins versants... Cette concertation a permis d'identifier les secteurs d'intervention prioritaires et de définir des stratégies d'intervention communes sur les différentes thématiques du syndicat mixte (bocage, cours d'eau, zones humides,...). Une concertation politique a enfin été réalisée, avec notamment, la création d'une « commission bocage » au sein du syndicat mixte.

Les objectifs définis dans le cadre de cette concertation sont :

- Reconstituer un réseau structurant de talus et de haies bocagères sur les secteurs sensibles du bassin versant ;
- Accompagner les agriculteurs dans leurs projets d'aménagements bocagers ;

- Former et accompagner les agriculteurs et les collectivités à la préservation, à l'entretien durable et à la valorisation du bocage existant ;
- Se positionner par rapport à la filière Bois Energie et à sa structuration sur notre territoire ;
- Accompagner les communes dans la préservation du bocage dans les documents d'urbanisme ;
- Communication et sensibilisation.

Une zone prioritaire a été définie, il s'agit de 9 communes littorales au nord du territoire. Il y a une forte cohérence avec les secteurs prioritaires du Contrat Territorial Volet Milieux Aquatique (CTVMA).

Les orientations de la stratégie Breizh Bocage ont été déclinées ainsi :

- La reconstitution du bocage :
 - sur les secteurs prioritaires 2015 -2020 ;
 - sur les secteurs Breizh bocage 2009-2014 ;
 - sur l'ensemble du territoire ;
- La préservation du bocage existant ;
- La gestion du bocage existant ;
- La valorisation du bois de bocage ;
- La sensibilisation et la communication autour de l'action bocage ;
- La gestion et la production de données.

Historique de mise en œuvre du programme Breizh Bocage sur le territoire

Les Côtes d'Armor et LTC sont des territoires pionniers sur les questions de bocage. Les politiques de plantation ont été initiées dès les années 1990 dans le département. Au niveau local, l'association de la Vallée du Légier a été mise en place dès 1987 après la tempête. Le FEOGA a permis des premières plantations dès les années 2000 et une zone test a été mise en place sur le territoire de Kervurlu, en lien avec la qualité de l'eau.

Gouvernance et mise en œuvre

Gouvernance de la stratégie bocagère

La comitologie sur chacun des bassins versants a évolué en 2020. Elle impliquait auparavant plus d'acteurs : usagers, professionnels (agriculture, tourisme, CCI) et Etat dans le Léguer ; établissements publics de production d'eau sur la zone Lieue de Grève ; syndicats intercommunaux sur le Jaudy-Guindy-Bizien. Les comités de pilotage impliquent depuis 2020 les EPCI et collectivités ainsi que les établissements publics de production d'eau (sur le Léguer et le Jaudy-Guindy-Bizien).

Comitologie des bassins versants de Lannion Trégor Communauté depuis 2020 (nombre de représentant entre parenthèse)

Lieue de Grève et Douron costarmoricain	Léguer	Jaudy-Guindy-Bizien
<p><u>EPCI et collectivités :</u></p> <p>Lannion-Trégor Communauté (10)</p>	<p><u>EPCI et collectivités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lannion-Trégor Communauté (6) • Guingamp Paimpol Agglomération (3) • Morlaix Communauté (1) <p><u>Etablissements publics de production d'eau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Syndicat mixte Goas-Koll Traou Long (1) 	<p><u>EPCI et collectivités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lannion-Trégor Communauté (7) • Guingamp Paimpol Agglomération (3) <p><u>Etablissements publics de production d'eau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Syndicat de Kerjaulez (1) • Syndicat du Jaudy (1)

Les collectivités sont très investies dans le programme BB. Les organisations professionnelles agricoles sont moins présentes mais le sujet « haie » est relativement consensuel.

Convention de travaux bocagers

D'après les éléments qualitatifs collectés, la convention tripartite (maître d'œuvre BB, propriétaire foncier et exploitant agricole) a peu de poids pour les exploitants. Par exemple, d'après les entretiens qualitatifs, elle n'est pas nécessairement transmise dans le cas d'un transfert de terre.

Bilan de mise en œuvre du programme Breizh Bocage

La SAU du territoire est de 66 260 ha, le nombre d'exploitants est de 1 088. La zone LTC est une des plus dynamique en termes de plantation avec 146 kml planté sur le programme actuel (270 kml sur le programme précédant) et des plus importantes en termes de budget avec 1,35 M€ engagés (688 888 € sur l'animation et 661 570 € sur les travaux). LTC dispose de 3,3 ETP sur le programme BB, c'est l'équipe la plus étoffée des stratégies bretonnes.

Bilan de programmation du territoire pour les programmes Breizh Bocage 1 et 2 :

	BB 1 (2007-2013)	BB 2 (2014-2020)
Nombre d'agriculteurs bénéficiaires	Non disponible	335
Linéaire planté (ml)	269 696 ml	145 924 ml
Coût par mètre linéaire	1,79	3,90
Linéaire planté / ha SAU	4	2,20

Source : d'après données Région Bretagne

Cohérence avec d'autres politiques en lien avec la qualité de l'eau, la biodiversité et les haies

SAGE

Il y a une mise en cohérence entre BB et le SAGE de la baie de Lannion. Ainsi, il est prévu sur le territoire qu'il n'y ait pas de destruction de zone humide et construction de talus hors zones humide.

TVB

La trame verte et bleue est en cours d'élaboration sur la zone LTC.

PLU et PLUi

La plupart des PLU intègrent le bocage sur le territoire LTC. Les haies doivent être déclarées, maintenues et compensées si détruites. Les animateurs bocage BB interviennent auprès des collectivités pour la définition et la mise à jour de ces PLU. D'après les données de suivi de la Région Bretagne, les techniciens de LTC sont intervenus sur 26 PLU sur le programme BB2.

Un PLUi est en cours d'élaboration. Il pourrait contenir un volet bocage.

Zone conchylicole

Les épandages sont interdits dans les 500 m d'un estuaire conchylicole. Il peut y avoir des dérogations en fonction de la pente et de systèmes anti-érosif. Des haies peuvent ainsi être plantées, cela est géré par la DDTM.

MAEC

On observe des synergies avec les MAEC pour l'entretien des haies, les MAEC peuvent en effet prendre le relais de BB.

D'après la SCIC Bocagénèse, les MAEC permettent une sensibilisation et une montée en compétence des exploitants. Certains exploitants ont souscrit une MAEC linéaire et intègrent ensuite la SCIC. D'après la SCIC, les trois quarts des sociétaires ont souscrit une MAEC.

BCAE7

Tous les techniciens bocages de LTC sont agréés BCAE 7. Dans les zones très bocagères (comme le Léguer) il est parfois compliqué de compenser des arrachages. D'après la SCIC Bocagénèse, l'impact de la BCAE7 est positif, cela sensibilise les exploitants aux questions de haies.

Plan de gestion durable des haies (PGDH)

Les plans de gestion durable des haies (PGDH) sont réalisés à l'échelle des exploitations agricoles, cela couvre :

- Un état des lieux,
- Un plan de travail sur 15 ans,
- Les objectifs de production,
- Un module biodiversité.

30 à 40 PGDH ont été réalisés depuis les années 2000. Tous les exploitants impliqués dans la SCIC Bocagénèse devraient le faire (50 membres actifs de la SCIC). L'élaboration d'un PGDH nécessite 3 ou 4 jours de techniciens, cela est financé par l'animation BB2.

La SCIC Bocagénèse va être agréée pour réaliser des PGDH en 2020 et souhaiterait pouvoir réaliser ces plans.

Résultats et impacts

Résultats et impacts sur le bocage

De manière qualitative, les impacts et résultats de BB2 sur la zone LTC sont :

- Une intervention sur les zones sensibles,
- La préservation (voire le développement) d'îlots de bocage dans des zones peu bocagère, qui auraient sinon pu être détruits
- Une approche homogène des questions bocagères sur l'ensemble du territoire,
- Une amélioration de la continuité physique du bocage sur le territoire.

Ces impacts sont liés à la combinaison de l'animation et des travaux.

Valorisation via la filière bois-énergie

Une filière se structure depuis 2008, avec la création de la SCIC Bocagénèse depuis 2013. La SCIC couvre le territoire LTC mais aussi Guingamp Paimpol Agglomération, Leff Armor Communauté et s'éteint de manière plus ponctuelle jusqu'à Saint-Brieuc.

De 500 t pour la filière locale en 2008, la SCIC atteint 5 500 t en 2019/2020 avec 200 clients (sur les chaudières, 18 collectivités représentent 90% des débouchés). D'après LTC, le potentiel sur le territoire est de 14 000 à 15 000 t. Les approvisionnements viennent à 60% du bocage et à 40% de la forêt. La SCIC compte environ 50 sociétaires actifs (5 ou 6 nouveaux par an) et emploie 1,8 ETP. La filière est dynamique et, d'après la SCIC, il y aura besoin de nouveaux producteurs dans les années à venir.

Le bois de bocage a un coût supérieur aux autres bois : 26-32 €/MW pour le bois de bocage contre 20-24 €/MW pour les autres sources (d'après la SCIC Bocagénèse). Il y a beaucoup de feuillus dans le bocage, moins calorifiques que les résineux. Les critères qualité sont l'humidité et le criblage (le criblage coûte 15-20 €/tonne). La chaudière doit être adaptée au bois de bocage sinon le bois obstrue les aérations. L'utilisation de bois de bocage doit donc être prévu dès la création de la chaudière, d'où la nécessité des actions d'animation et d'information auprès des différents acteurs.

Le label « haie durable » est amené à se développer, avec le critère de 1 km par m³ représente un rayon d'environ 90 km pour la SCIC.

Pour les exploitants, la valorisation économique du bois est une motivation importante. Le bois est productif après 20 ans.

En termes de trajectoire, les exploitants qui plantent avec BB viennent ensuite vers la SCIC. Il s'agit d'exploitants qui n'avaient pas nécessairement une bonne gestion du bois auparavant. BB permet donc de sensibiliser à l'intérêt de la filière bois énergie.

La SCIC identifie deux leviers de sensibilisation :

- Effet « boule de neige » pour 75% des exploitants (discussions entre agriculteurs),
- Information par technicien BB pour 25% des exploitants.

Deux modèles économiques sont possibles vis-à-vis de la valorisation du bois au niveau agricole :

- Sous-traitance des travaux d'entretien et de coupe : le prix de vente du bois couvre les charges,
- Réalisation des travaux par l'exploitant : le prix de vente du bois rémunère le temps de travail de l'exploitant et permet d'amortir une partie du matériel.

D'une manière générale, la valorisation du bois permet aux exploitants d'améliorer leur trésorerie.

Difficultés et bonnes pratiques identifiées

Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées sur le programme BB ou les axes d'amélioration identifiés sont :

- Le besoin de monter en compétence sur la gestion des haies par les exploitants agricoles,
- Le besoin de professionnaliser le métier de technicien bocage. C'est un métier dur. Les formations de l'ATBVB sont intéressantes mais insuffisantes ;
- Des problèmes dans la communication de l'information entre DDTM et Région (qui demandent les mêmes informations au maître d'œuvre)
- Les lourdeurs liées au FEADER et aux justificatifs demandés : copie des agenda, justification des km,...
- L'impossibilité de financer le regarnissage (un peu de perte car non utilisation de plastique),
- Le besoin de plus de transversalité dans les approches sur le bois : BB, plan bois énergie, MAEC...
- Besoin de plus d'animation sur le thème bois-énergie, par exemple pour expliquer les spécificités du chauffage au bois de bocage dans les chaudières à bois. Si ce n'est pas prévu au départ, ce n'est pas possible.

Bonnes pratiques identifiées

Les bonnes pratiques ou aspects positifs sont :

- L'historique des politiques bocagères sur le territoire et l'implication des collectivités sont des atouts.
- La simplicité pour les exploitants (pas de coûts et très faible charge administrative), cela facilite l'intervention dans les exploitations.
- La complémentarité des actions d'animation et de travaux sur le terrain. L'animation est nécessaire pour avoir une continuité et une homogénéité du travail, sensibiliser et accompagner les différents acteurs (collectivité, exploitants).
- Il y a de fortes synergies entre les plantations BB et la valorisation économique du bois. Ainsi, certains exploitants sont démarchés dans le cadre de BB, font des plantations, puis commencent à valoriser le bois des anciennes haies sur leur exploitation. La valorisation des haies plantées dans le cadre de BB n'intervient cependant qu'au bout de 20 ans.
- Un technicien de LTC est en charge des aspects « bord de route. Il intervient par exemple quand il y a des travaux pour le passage fibre en aérien pour que le bocage soit pris en compte dans les travaux.